

Plan d'affectation *du territoire public*



LAURENTIDES



Le plan d'affectation du territoire public des Laurentides a été élaboré par la Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public des Laurentides¹.

Réalisation :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Direction générale du réseau régional Direction régionale de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides
Équipe de réalisation :	Lahouari Senouci, chargé de projet Lyse Gamache, cartographie et géomatique
Collaboration :	Cheick Kouyaté Tidiane

La coordination provinciale de l'affectation du territoire public a été assumée par la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public².

Coordination et soutien à la réalisation :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Direction générale du réseau régional Direction du soutien au réseau régional
Équipe de coordination et de soutien :	Germain Tremblay, coordonnateur Luc Valin Myriam Gosselin
Collaboration :	Jean-François Larouche Édouard Chrétien

Production :	Direction des communications
Révision linguistique :	Pierre Sénéchal
Conception graphique :	Christiane Leclerc Communication

Diffusion :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles Direction du soutien au réseau régional 5700, 4e Avenue Ouest, bureau F-324 Québec (Québec) G1H 6R1 Internet : www.mern.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-affectation.jsp

©Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
ISBN : 978-2-550-74320-0 (version PDF)

¹ Les membres de la Table de concertation gouvernementale sont présentés à l'annexe I.

² Les membres de la Table de coordination interministérielle sont présentés à l'annexe I.

Plan d'affectation *du territoire public (PATP)*



Mot du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord

Le Québec dispose d'un territoire public unique constituant un patrimoine collectif de grande valeur. Grâce à sa superficie, sa richesse et sa biodiversité, il contribue au développement socioéconomique de toutes les régions.

Le gouvernement souhaite garantir la mise en valeur harmonieuse du territoire public et l'exploitation responsable de ses ressources tout en favorisant la régionalisation du développement. Il s'est engagé à valoriser cette richesse en faisant preuve de vision et de transparence afin d'assurer la croissance et la prospérité du Québec.

Le gouvernement s'est ainsi doté du Plan d'affectation du territoire public afin de mettre en œuvre ses orientations en matière d'utilisation et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État.

Ce plan, qui concerne directement les gestionnaires et les utilisateurs du territoire, a pour but de mieux servir les collectivités. C'est pourquoi son élaboration fait appel à la collaboration de tous les intervenants, en particulier ceux du milieu municipal et régional ainsi que les communautés autochtones.

Mon gouvernement tient à assurer le dynamisme de ce plan afin de tenir compte de l'évolution constante des enjeux entourant la protection et l'utilisation du territoire public. En étant utilisé à son plein potentiel, cet outil de planification et de gestion intégrée du territoire permettra de rendre un service de grande qualité aux communautés et aux divers acteurs qui projettent d'y intervenir.

Je suis convaincu que le Plan d'affectation du territoire public contribuera au développement durable des régions du Québec.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Arcand'.

Pierre Arcand
Ministre de l'Énergie
et des Ressources naturelles
et ministre responsable du Plan Nord



Note au lecteur

Le plan d'affectation illustre l'état des orientations gouvernementales au moment de son élaboration. Selon l'évolution de ces orientations, ce plan pourrait être modifié dans le cadre du processus de mise à jour ou de révision quinquennale. Une telle modification pourrait être effectuée pour tenir compte de l'adoption, par le gouvernement, un ministère ou un organisme gouvernemental participant, d'une nouvelle orientation ayant une incidence sur l'utilisation du territoire public, par exemple, en matière de sylviculture intensive ou de protection de la biodiversité, ou pour donner suite à une initiative gouvernementale, par exemple, pour tenir compte d'un nouveau projet énergétique ou du besoin de sauvegarder une espèce.

Il faut également noter qu'il s'agit d'une planification basée sur une lecture de la situation territoriale existant au début de l'exercice et non de la situation au terme de ce même exercice. Les données utilisées ont ainsi pu évoluer depuis la collecte de l'information de base. Le cas échéant, cette évolution sera considérée dans le cadre d'une mise à jour du plan dans la mesure où elle est de nature à influencer les orientations d'affectation du territoire public.

Une modification de ce plan pourrait également devenir nécessaire pour tenir compte d'une entente ayant une incidence en matière d'affectation du territoire public, entente conclue entre le gouvernement et une communauté ou une organisation autochtone.

Une partie du territoire de la région localisée au nord de la région des Laurentides est sujette à des négociations territoriales globales entre le Conseil de la nation attikamekw qui regroupe les trois communautés attikameks de Wemotaci, d'Opitciwan et de Manawan, et les gouvernements du Québec et du Canada.



Sommaire

Le Plan d'affectation du territoire public de la région des Laurentides établit et véhicule les orientations gouvernementales en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. Il vise à assurer un développement harmonieux et durable du territoire.

La première étape de l'élaboration du PATP a consisté à recueillir et à regrouper les données pertinentes concernant le contexte de planification et d'utilisation des ressources naturelles de la région administrative des Laurentides. L'analyse des données colligées et les commentaires recueillis à la suite de la consultation sur l'information de base tenue au début du processus ont permis, dans une seconde étape, de cerner les caractéristiques du territoire public ainsi que les préoccupations et les intérêts des acteurs régionaux et locaux, y compris les communautés autochtones. Afin d'affiner l'analyse et de définir les orientations gouvernementales, le territoire public³ qui couvre environ 67 % de la région des Laurentides a été découpé en zones relativement homogènes au cours d'une troisième étape. Celles-ci définissent les caractéristiques particulières de la zone et l'orientation gouvernementale retenue en matière de protection et d'utilisation du territoire.

Globalement, les zones vouées à la protection, tant existantes que projetées, couvrent environ 11 % de la superficie du territoire affecté, contre environ 88 % pour les zones vouées à l'utilisation. Enfin, la vocation de zones a été différée sur environ 1 % du territoire public.

Les 42 zones d'affectation se répartissent comme suit :

- une zone à vocation d'utilisation spécifique, soit 0,04 % du territoire public, vouée à l'exploitation minière;
- quatre zones à vocation d'utilisation prioritaire, soit 0,39 % du territoire public. Dans cette zone, une activité principale est prévue (projets de forêt d'expérimentation, forêts d'enseignement et de recherche, érablière, etc.). D'autres activités peuvent être exercées, mais elles sont assujetties à certaines conditions si elles sont susceptibles de compromettre la réalisation de l'usage exclusif prévu;

³ La proportion de territoire public de la région inclut le milieu hydrique.



- seize zones à vocation d'utilisation multiple modulée, soit 63,19 % du territoire public. Elles sont de plusieurs types et nécessitent une harmonisation entre les différentes activités récréotouristiques, forestières et minières, notamment. Ces zones correspondent aux territoires fauniques structurés (zecs, pourvoiries à droits exclusifs et réserves fauniques);
- une zone à vocation d'utilisation multiple, soit 24,06 % du territoire public. L'analyse de ces territoires ne fait pas ressortir de problématique ni d'enjeux de cohabitation qui imposeraient des choix particuliers de protection ou d'utilisation. Les nombreuses activités dans cette partie du territoire se poursuivent telles qu'elles sont pratiquées au moment de la prise de décision;
- huit zones à vocation de protection, soit 3,68 % du territoire public. Cette vocation vise en priorité la sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel, ce qui subordonne les autres activités liées à la mise en valeur du territoire et des ressources (aires de confinement du cerf de Virginie, habitats du rat musqué, héronnières, aires de concentration d'oiseaux aquatiques, etc.).
- neuf zones à vocation de protection stricte, soit 7,50 % du territoire public. Cette vocation est contraignante pour les activités de mise en valeur du territoire et des ressources. Elle vise la préservation d'aires exceptionnelles, rares ou représentatives du patrimoine naturel et de sa biodiversité. Ces zones correspondent aux aires protégées actuelles ou projetées ayant un statut légal de protection (parc national, réserve de biodiversité projetée, réserve aquatique projetée, habitat floristique, écosystème forestier exceptionnel, réserve et projet de réserve écologique).
- Trois zones à vocation différée, soit 1,14 % du territoire public. Ces zones correspondent au Territoire d'intérêt du Horst-du-Baskatong⁴, au Projet d'échange de lots Laurentides-Outaouais et à la Partie hydrique du sud. La décision concernant leur affectation est reportée et les utilisations du territoire et des ressources dans ces zones sont soumises à des mesures provisoires.

Une fois l'intention définie et l'attribution de la vocation complétée, les zones affectées ont fait l'objet d'une analyse des changements à l'utilisation existante. Celle-ci a permis de déterminer les changements apportés par l'affectation proposée, soit de connaître la nature du change-

⁴ Au moment de l'élaboration du PATP, ce territoire d'intérêt devait faire l'objet d'une aire protégée. Il a été abandonné par le MDDELCC en 2014.



ment, ses effets et ses conséquences sur l'utilisation et la gestion des terres et des ressources ainsi que ses avantages et inconvénients tels que perçus par les différents acteurs gouvernementaux concernés. L'objectif de cet exercice, qui a touché 45 % des zones d'affectation, est d'apporter aux acteurs consultés des indications sur les effets probables de l'affectation proposée.

Le PATP a fait l'objet d'une consultation auprès des acteurs régionaux et locaux, y compris les communautés autochtones concernées, afin qu'ils puissent émettre leurs commentaires. Le bilan de ces consultations se trouve à l'appendice B du présent document.

Une fois approuvées par le Conseil des ministres, les orientations gouvernementales contenues dans le PATP permettront d'orienter les planifications sectorielles des différents ministères et organismes. Ainsi, le territoire public est affecté sur la base de zones pour lesquelles le gouvernement établit des orientations et des objectifs quant à son utilisation ou sa protection, qui doivent être respectés dans les planifications ou interventions s'exerçant aux paliers ministériel, régional et local (planifications sectorielles, octroi des droits, réalisation d'activités, plan régional de développement intégré des ressources et du territoire [PRDIRT], schéma d'aménagement et de développement [SAD], etc.).



Table des matières

INTRODUCTION	1
Chapitre 1 Démarche de réalisation du plan d'affectation et organisation du projet	3
1.1. La démarche de réalisation du plan d'affectation du territoire public	3
1.1.1. Phase d'analyse territoriale	3
1.1.2. Phase d'affectation du territoire	7
1.1.3. Phase d'approbation	8
1.2. L'organisation de la réalisation du plan d'affectation	10
1.2.1. Table de concertation gouvernementale en région	10
1.2.2. Table de coordination interministérielle	10
1.2.3. Autres participations	11
Chapitre 2 Information de base	13
2.1 Contexte national de planification	13
2.2 Territoire d'application	16
2.2.1 Localisation et superficie de la région	16
2.2.2 Tenures privée et publique des terres	16
2.2.3 Domaines terrestre et hydrique	20
2.3 Contexte régional de planification	21
2.3.1 Dimension environnementale	21
2.3.2 Dimension sociale	25
2.3.3 Dimension économique	31
2.3.4 Dimension institutionnelle	39
2.4 Utilisation existante du territoire public	43
2.5 Utilisation possible du territoire public	53
2.6 Synthèse de l'information de base appuyant la planification	60
Chapitre 3 Zones d'affectation	63
3.1 Découpage du territoire en zones d'affectation	63
3.2 Constat découlant de la problématique et des enjeux	64
3.2.1 Généralités	64
3.2.2 Nature des zones d'affectation	65



Chapitre 4	Affectation du territoire.....	69
4.1	Orientations gouvernementales	69
Chapitre 5	Mise en application, modalité de suivi et de mise à jour du plan d'affectation	89
5.1	Mise en application du plan d'affectation	89
5.2	Suivi du plan d'affectation	89
5.3	Mise à jour du plan d'affectation	90
CONCLUSION		91
Annexe I :	Partenaires impliqués dans la démarche de réalisation du plan d'affectation.....	93
Annexe II :	Fiches descriptives des zones	101
Annexe III :	Cartes.....	355
Annexe IV :	Glossaire	359
Appendice A :	Rapport d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante.....	369
Appendice B :	Bilan de la consultation	443
Appendice C :	Caractérisation des sites fauniques d'intérêt	473
BIBLIOGRAPHIE		481



Liste des figures

Figure 1	Démarche de réalisation du plan d'affectation des Laurentides	5
Figure 2	Population des Laurentides par MRC en 2013	26
Figure 3	Répartition de la population par secteur en 2013.....	27
Figure 4	Répartition du territoire régional par secteur en 2013	27
Figure 5	Poids démographique des MRC en 2011 et 2036.....	29
Figure 6	Répartition des emplois par secteur d'activité en 2013	32



Liste des tableaux

Tableau 1	Typologie des vocations	9
Tableau 2	Perspectives démographiques 2011-2036.....	28
Tableau 3	Aires protégées sur le territoire public des Laurentides selon les catégories de l'UICN.....	51
Tableau 4	Type et nombres de zones et de sous-zones	64
Tableau 5	Synthèse de l'affectation du territoire public de la région des Laurentides	71
Tableau 6	Répartition du territoire public régional des Laurentides selon les vocations.....	81
Tableau 7	Répartition des zones selon le type de vocations	83



Liste des cartes

Carte 1	Territoire d'application	19
Carte 2	Droits, statuts et activités usuelles	357
Carte 3	Potentiels, projets et éléments particuliers	357
Carte 4	Zones d'affectation	357
Carte 5	Vocations du territoire public	357



Liste des sigles et acronymes

ACOA :	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
ACCORD :	Action concertée de coopération régionale de développement
AFC :	Aire faunique communautaire
ATL :	Association touristique des Laurentides (Tourisme Laurentides)
BEX :	Bail d'exploitation de substances minérales de surface
BNE :	Bail d'exploitation non exclusif de substances minérales de surface
CGT :	Convention de gestion territoriale
CMM :	Communauté métropolitaine de Montréal
CN :	Canadien National
CRE :	Conférence régionale des élus
CRNTL:	Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides
CTEL :	Centre touristique et éducatif des Laurentides
EFE :	Écosystème forestier exceptionnel
FQCK :	Fédération québécoise du canot et du kayak
FCMQ :	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FER :	Forêt d'enseignement et de recherche
GA :	Garantie d'approvisionnement
GIR :	Gestion intégrée des ressources
ISQ :	Institut de la statistique du Québec
MAMROT :	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAMOT :	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCCCF :	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MCC :	Ministère de la Culture et des Communications
MDDEFP :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDEP :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MDEIE :	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MF :	Ministère des Finances
MFE:	Ministère des Finances et de l'Économie



MEIE :	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MRN :	Ministère des Ressources naturelles
MERN :	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC :	Municipalité régionale de comté
MSP :	Ministère de la Sécurité publique
MTO :	Ministère du Tourisme
MTQ :	Ministère des Transports
OBV :	Organismes de bassins versants
OPMV :	Objectifs de protection et de mise en valeur
PADE :	Pourvoirie avec droits exclusifs
PATP :	Plan d'affectation du territoire public
PDE :	Plan directeur de l'eau
PDRRF :	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
PRDIRT :	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
PRDTP :	Plan régional de développement du territoire public
PGAF :	Plan général d'aménagement forestier
PLA :	Petit lac aménagé
PSDE :	Pourvoirie sans droits exclusifs
RNI :	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SEPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SFI :	Site faunique d'intérêt
TADPA :	Transport à distance des polluants atmosphériques
TNO :	Territoire non organisé
TPI :	Territoire public intramunicipal
UA :	Unité d'aménagement
UICN :	Union internationale pour la conservation de la nature
VHR :	Véhicules hors route
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée



INTRODUCTION

Le gouvernement du Québec, qui doit s'assurer d'une utilisation judicieuse du territoire public au nom de la collectivité québécoise, a établi une nouvelle approche d'affectation du territoire public adaptée à une gestion gouvernementale moderne et efficace. À l'instar des autres régions administratives du Québec, le plan d'affectation du territoire public des Laurentides a été réalisé sur la base de cette nouvelle approche gouvernementale. Ce plan a été confectionné pour le territoire de la région administrative et, une fois approuvé par le gouvernement, il remplacera les premiers plans d'affectation qui avaient été préparés selon les territoires des municipalités régionales de comté (MRC) au début des années 1980.

Le plan d'affectation des Laurentides est un outil de planification général et multisectoriel par lequel le gouvernement établit et véhicule ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. Ces orientations sont établies dans une perspective de gestion intégrée et prospective du territoire public afin, notamment, de soutenir le développement durable des régions du Québec. Il est réalisé en région par les acteurs gouvernementaux concernés, avec la contribution des acteurs du milieu régional et local ainsi que des communautés autochtones.

Le PATP de la région des Laurentides a été réalisé selon une démarche structurée et organisée afin de déterminer, pour chaque portion du territoire public de la région, ce que le gouvernement entend en faire quant à sa protection ou à son utilisation. Un résumé de cette démarche de réalisation et de l'organisation du travail associé au PATP est présenté dans le premier chapitre.

Une bonne information de base est essentielle pour faire du plan d'affectation un outil prospectif et efficace. La collecte de cette information est la première étape de la démarche de réalisation du plan. Son analyse permet entre autres de poser un diagnostic, soit de cerner la problématique et de dégager les enjeux, sur différentes portions du territoire afin de définir pour chacune d'entre elles une orientation commune aux acteurs gouvernementaux.

L'information de base propre à la réalisation du PATP des Laurentides a été recueillie auprès des acteurs gouvernementaux, régionaux et locaux et des communautés autochtones de la région en début de processus. L'information recueillie et colligée fait l'objet du deuxième cha-



pitre du plan. Il traite des éléments de contexte environnemental, social, économique et institutionnel entourant la réalisation du PATP susceptibles d'influencer les choix d'affectation de même que des différentes utilisations actuelles et possibles du territoire pris en compte dans le processus. Cette partie du document présente également le territoire d'application du PATP.

Le troisième chapitre présente ensuite le découpage du territoire public en différentes zones d'affectation résultant de l'analyse de l'information de base ainsi que la synthèse de la problématique et des enjeux dont font l'objet les différentes zones d'affectation. La description intégrale des caractéristiques, de la problématique et des enjeux propres à chacune des zones d'affectation est détaillée dans 42 fiches descriptives de zones à l'annexe II.

À partir de l'analyse de l'information de base recueillie, de la problématique et des enjeux territoriaux de chaque zone, les acteurs gouvernementaux ont défini, pour chacune des zones de la région, une orientation gouvernementale composée de trois éléments : l'intention gouvernementale, une vocation et, le cas échéant, des objectifs spécifiques. C'est cette orientation qui constitue l'essence de l'affectation des zones. Ces orientations sont présentées en synthèse dans le quatrième chapitre ainsi que, en détail, dans les fiches de zones à l'annexe II.

Puis, le document décrit brièvement au cinquième chapitre comment sera appliqué le plan d'affectation, quel suivi en sera fait ainsi que les modalités de sa mise à jour éventuelle.

Finalement, un rapport d'évaluation des changements que l'affectation apportera à l'utilisation existante du territoire est également joint au plan afin de permettre aux gestionnaires et aux utilisateurs de bien en saisir la portée. Par ailleurs, un bilan de la consultation des partenaires externes sur la proposition de plan accompagne le plan d'affectation à l'appendice B.



Chapitre 1 Démarche de réalisation du plan d'affectation et organisation du projet

1.1. La démarche de réalisation du plan d'affectation du territoire public

La démarche générale de réalisation du plan d'affectation du territoire public de la région des Laurentides est divisée en deux volets : la réalisation du plan d'affectation et le déploiement du plan d'affectation à la suite de son approbation. Le premier volet fait l'objet du présent chapitre alors que le deuxième sera traité au cinquième chapitre.

Cette démarche de réalisation est basée sur la nouvelle approche d'affectation du territoire public élaborée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux⁵.

La réalisation du plan d'affectation de la région des Laurentides qui a nécessité la participation de nombreux acteurs gouvernementaux et régionaux se divise en trois grandes phases (voir figure 1) : l'analyse territoriale, l'affectation du territoire et l'approbation du plan.

1.1.1. Phase d'analyse territoriale

La phase d'analyse territoriale comprend quatre activités :

- la collecte de l'information de base;
- une première consultation des acteurs des milieux régionaux et locaux et des communautés autochtones;
- le découpage du territoire en zones et leurs descriptions;
- la détermination de la problématique et des enjeux.

⁵ MRNF (2011), *Pour un développement harmonieux et durable du territoire public : La nouvelle approche d'affectation du territoire public*, 25 p.



L'information de base nécessaire à la réalisation du PATP a été recueillie auprès des acteurs gouvernementaux, des acteurs régionaux et locaux et des communautés autochtones de la région. Cette information touche principalement trois domaines :

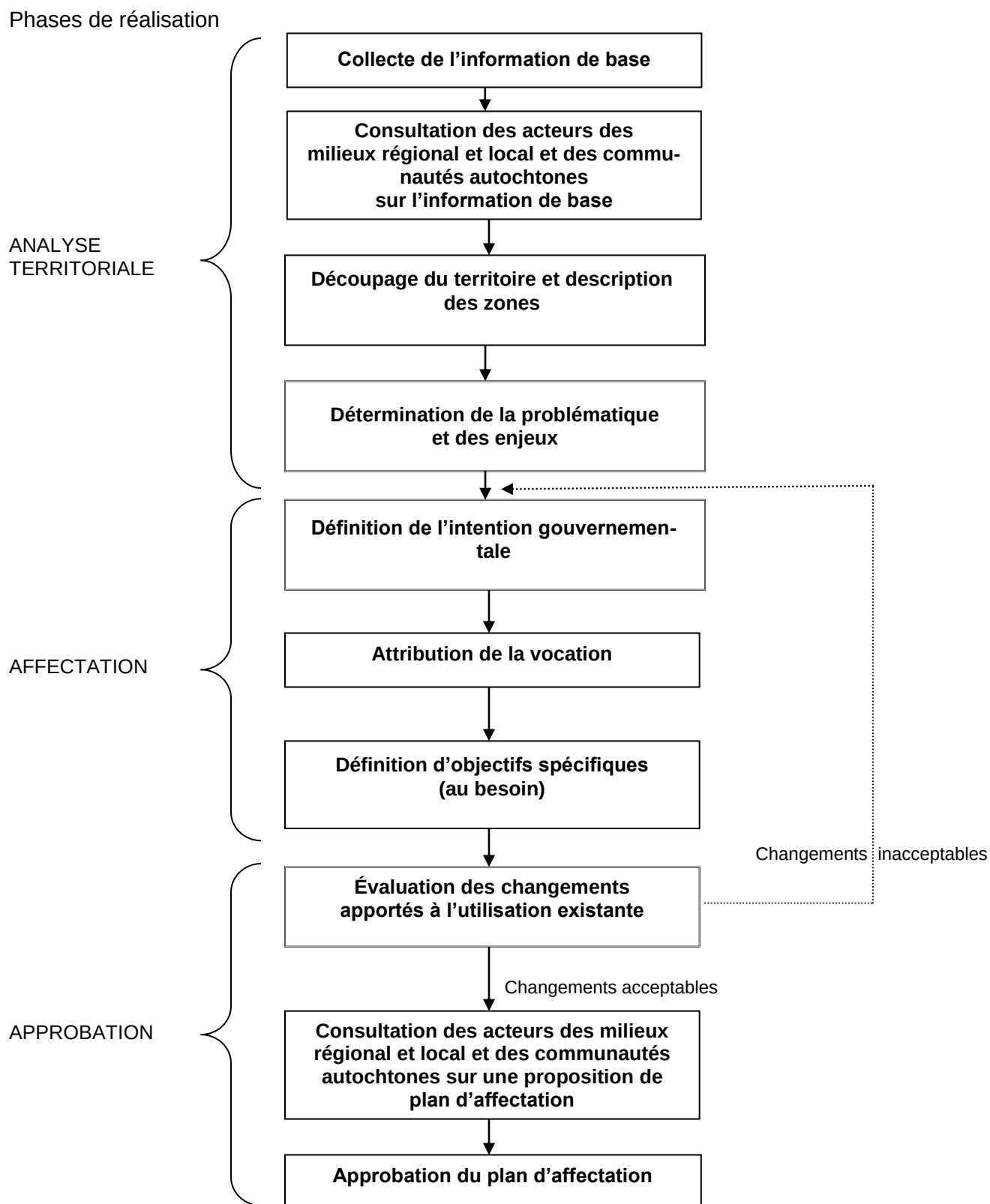
- le contexte susceptible d'influencer les résultats de la démarche d'affectation;
- les utilisations existantes;
- les utilisations possibles.

L'information sur le contexte comprend les caractéristiques environnementales, sociales et économiques de la région ainsi que les orientations du gouvernement, des ministères et des organismes gouvernementaux applicables à la région et celles issues des milieux régional et local ainsi que des communautés autochtones. Les orientations colligées sont celles qui ont une influence sur l'utilisation du territoire public. Les éléments de contexte retenus sont ceux qui sont à même d'influencer les choix d'affectation.

Les utilisations existantes comprennent les droits fonciers tels que les baux de villégiature, les droits d'exploitation des ressources octroyés tels que les baux miniers, les statuts attribués tels que les réserves fauniques ainsi que les activités usuelles, comme la fréquentation du territoire par la population à des fins culturelles ou récréatives.



Figure 1 – Démarche de réalisation du plan d'affectation des Laurentides





Les utilisations possibles ont trait aux potentiels, projets et éléments particuliers qui peuvent modifier les utilisations existantes du territoire public ou leur gestion. Des projets d'aires protégées, de parcs régionaux en sont des exemples. Des potentiels archéologiques, récréotouristiques, acéricoles, minéraux et hydroélectriques, de même que des éléments particuliers tels que les sites fauniques d'intérêt ont notamment été relevés.

Les acteurs régionaux et locaux et les communautés autochtones ont contribué à compléter cette information de base lors d'une consultation élargie des partenaires qui s'est tenue au début du processus. Cette consultation a également permis de s'assurer que les préoccupations et les domaines d'intérêt de ces partenaires étaient pris en compte en tout début de processus. L'information de base révisée et mise à jour est présentée dans le deuxième chapitre du PATP. Les utilisations existantes et possibles, classées selon neuf thématiques d'utilisation du territoire et des ressources, sont par ailleurs illustrées sur les cartes 2 et 3 de l'annexe III.

Ces données territoriales ont ensuite été analysées afin de découper le territoire régional en zones couvrant des superficies variables, mais relativement homogènes quant à leur utilisation ainsi qu'à la problématique et aux enjeux dont elles font l'objet. Ce découpage s'est effectué à partir des limites qui circonscrivent les diverses utilisations existantes et possibles. Ensuite, chacune des zones a fait l'objet d'une description des éléments qui la distingue, de ses caractéristiques environnementales, sociales et économiques ainsi que d'une description de l'utilisation existante et possible du territoire public concerné.

Cette description a permis de faire le diagnostic territorial des zones en faisant ressortir, au besoin, une problématique et des enjeux sectoriels auxquels les gestionnaires du territoire et des ressources faisaient face afin de définir, après analyse, une orientation gouvernementale commune. Les constats découlant de ces problématiques et de ces enjeux ont été présentés à la Conférence régionale des élus (CRE)⁶ des Laurentides afin d'obtenir son point de vue.

Il est à noter que chacune des zones d'affectation fait l'objet d'une fiche décrivant ses caractéristiques environnementales et socioéconomiques, sa problématique et ses enjeux sectoriels. Cette fiche contient également l'orientation gouvernementale proposée, dont la définition, présentée ci-après, fait l'objet de la deuxième phase de réalisation du PATP.

⁶ Le gouvernement a annoncé en novembre 2014 la mise en place d'une nouvelle gouvernance régionale qui prévoit notamment l'abolition des conférences régionales des élus.



Une présentation détaillée du contenu des fiches de zones est disponible à l'annexe II du PATP.

1.1.2. Phase d'affectation du territoire

À la phase d'affectation du territoire, une orientation gouvernementale commune aux acteurs gouvernementaux a été définie. Cette orientation est formée de trois éléments :

- une intention;
- une vocation;
- des objectifs spécifiques.

L'intention gouvernementale définit ce que le gouvernement entend faire de chacune des zones d'affectation, comment il envisage leur utilisation ou leur protection.

Une vocation est ensuite attribuée à partir d'une typologie préétablie qui fait correspondre l'intention à une des six grandes catégories d'utilisation et de protection qu'on y trouve. Ces vocations s'inscrivent dans un spectre allant de l'utilisation spécifique du territoire à sa protection stricte, en passant par divers degrés de cohabitation des usages (utilisation prioritaire, utilisation multiple, protection, etc.). Le tableau 1 présente la typologie des vocations utilisée. Chacune des vocations y est définie. Leurs effets sur l'usage du territoire et des exemples de leurs applications possibles sont également précisés.

Enfin, des objectifs spécifiques viennent, au besoin, préciser les effets recherchés dans la gestion subséquente du territoire et des ressources par les divers intervenants dans certaines zones ou parties de zones d'affectation.

C'est la conjonction de ces trois éléments qui exprime l'orientation associée à chacune des zones.



1.1.3. Phase d'approbation

La troisième phase de réalisation du plan d'affectation mène à l'approbation du plan d'affectation. Elle comprend trois activités : évaluer les changements à l'utilisation existante, consulter les partenaires externes sur une proposition de plan et, enfin, approuver le plan d'affectation.

La réalisation de la première activité permet de déterminer les changements que l'affectation proposée a apportés à l'utilisation qui avait lieu dans la région au moment de réaliser le plan d'affectation pour ensuite évaluer, sur le plan environnemental, socioéconomique et institutionnel, leurs effets sur l'utilisation du territoire et des ressources et les conséquences de ces changements sur la gestion. L'objectif étant de prendre une décision éclairée quant aux implications de ces changements et de pouvoir y donner suite dans la gestion. Ainsi, l'analyse a été reprise à partir de l'étape de la définition de l'intention gouvernementale lorsque des changements ont été jugés inacceptables.

Un rapport d'évaluation des changements quant à l'utilisation existante est joint à la proposition de plan d'affectation dans le but d'apporter aux acteurs qui sont consultés des indications sur les effets et les conséquences probables de ces changements. Cette évaluation facilitera le suivi des orientations gouvernementales lors de la mise en œuvre du PATP.

La proposition du plan d'affectation, préparée par les acteurs gouvernementaux, est ensuite soumise à une consultation auprès des intervenants des milieux régional et local ainsi que des communautés autochtones. La liste de ces intervenants est présentée à l'annexe I. Leurs commentaires pouvaient entraîner des ajustements au projet de plan avant qu'il soit soumis à l'approbation du gouvernement. Un rapport de consultation est produit pour faire état de la prise en compte de ces commentaires. Ce rapport fait également l'objet d'un document complémentaire dans le PATP révisé.

Le PATP révisé à la suite de la consultation et endossé par les autorités administratives des ministères et de l'organisme impliqués est ensuite soumis au Conseil des ministres pour approbation avant d'entrer en vigueur par l'entremise d'un décret gouvernemental.



Tableau 1 – Typologie des vocations

Vocation	Définition	Effet de la vocation sur les usages du territoire	Exemples
Utilisation spécifique	Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.	La nature de l'utilisation préconisée dans cette partie du territoire a pour effet d'empêcher la pratique de toute autre forme d'activité.	Zone agricole de production. Exploitation minière.
Utilisation prioritaire	Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.	Les possibilités de mise en valeur des terres et des ressources sont limitées ou soumises à des contraintes en raison de la nature de l'utilisation préconisée.	Aménagement hydroélectrique. Site de recherche. Sylviculture intensive. Développement récréatif d'envergure.
Utilisation multiple modulée	Utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.	L'utilisation des terres et des ressources est ajustée en fonction d'une ou des caractéristiques propres à cette partie du territoire.	Lieu utilisé à des fins usuelles par les populations. Parc régional. Secteur archéologique. Paysage particulier. Parties de territoire public intra-municipal. Territoire de forêt habitée. Certains territoires fauniques structurés. Secteur à risque d'origine naturelle.
Utilisation multiple	Utilisation polyvalente des terres et des ressources.	Les nombreuses activités dans cette partie du territoire se poursuivent telles qu'elles sont pratiquées au moment de la prise de décision.	Territoire public en général.
Protection	Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.	Les activités dans cette partie du territoire doivent être réalisées selon des mesures particulières qui sont établies pour répondre aux objectifs de protection de la composante naturelle ou culturelle ciblée.	Habitat faunique. Rivière patrimoniale. Paysage humanisé. Lieu historique. Milieu fragile.
Protection stricte	Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du patrimoine naturel, de sa biodiversité ou du patrimoine culturel.	Pour assurer l'atteinte des objectifs de protection, la panoplie des activités possibles est grandement limitée. Lorsque d'autres activités sont permises, elles sont soumises à des contraintes sévères.	Réserve écologique. Réserve aquatique. Réserve de biodiversité. Parc. Écosystème forestier exceptionnel. Habitat floristique. Habitat faunique d'espèce menacée.
Affectation différée	Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.	L'utilisation existante et les nouvelles utilisations du territoire sont soumises à des mesures provisoires.	Zone litigieuse.



1.2. L'organisation de la réalisation du plan d'affectation

1.2.1. Table de concertation gouvernementale en région

La réalisation du PATP a été effectuée en région par l'entremise de la Table de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public de la région des Laurentides sous la coordination du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Son rôle principal était de produire, par la concertation de ses membres (contribution constructive, mise en commun d'expertise, responsabilité conjointe des contenus et solidarité dans les résultats) et en suivant une démarche préétablie, un PATP pour la région administrative des Laurentides.

Pour réaliser ce plan, les membres de la table de concertation ont eu à fournir l'ensemble des données de base pertinentes relevant de leur domaine de responsabilité et à valider les compilations effectuées par le MERN. Ils ont également eu à s'entendre sur un diagnostic, sur les moyens d'y répondre relativement aux orientations gouvernementales, et à mener, avec l'aide du MERN, les consultations prévues auprès des partenaires externes.

La table de concertation est composée des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux qui ont des responsabilités en matière d'utilisation et de protection du territoire public. La liste de ces acteurs gouvernementaux est présentée à l'annexe I.

1.2.2. Table de coordination interministérielle

Bien que la réalisation du PATP soit déconcentrée et qu'elle s'effectue à une table mise en place en région, l'opération vise l'affectation du territoire public québécois et les décisions demeurent sous la responsabilité des autorités ministérielles et organisationnelles concernées et, ultimement, sous celle du Conseil des ministres. Dans ce contexte, la cohésion de l'action gouvernementale est essentielle. Ainsi, la coordination des travaux à l'échelle du Québec est placée sous la responsabilité de la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public instituée auprès des unités centrales des ministères et organismes concernés.



Le mandat de cette table est de s'assurer, d'une part, que le plan préparé par la table de concertation s'inscrit dans les orientations et les politiques gouvernementales et, d'autre part, de la cohérence générale de l'affectation du territoire public québécois. Elle joue également un rôle de soutien auprès des tables de concertation mises en place dans les régions.

La table de coordination est généralement composée de membres des mêmes organisations que la table de concertation, avec les mêmes modalités de représentation. La liste de ces acteurs est présentée à l'annexe I.

1.2.3. Autres participations

Dans le but de favoriser la prise en compte par le gouvernement des besoins et préoccupations de la région dans le cadre de l'affectation du territoire public et pour permettre aux conférences régionales des élus (CRE) de suivre la progression des travaux d'élaboration du PATP, le MERN a mis en place, au cours de la démarche, une table de participation Gouvernement-CRE sur l'affectation du territoire public. Cette table constitue un forum d'échange privilégié avec la CRE, intervenant parallèlement à la table de concertation gouvernementale qui a le mandat d'élaborer le PATP.

L'annexe I présente la liste des membres de cette table de participation.



Chapitre 2 Information de base

2.1 Contexte national de planification

Le plan d'affectation du territoire public répond à des besoins particuliers, dont ceux de définir et de faire connaître aux différents intervenants et utilisateurs les orientations du gouvernement en matière de mise en valeur et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État. Ces orientations sont influencées par les grands courants qui marquent la société québécoise.

D'abord, la population québécoise est de plus en plus sensibilisée aux enjeux environnementaux, suivant ainsi les préoccupations internationales. Au cours des dernières années, on a vu croître l'intérêt pour la préservation de la biodiversité et, conséquemment, la protection d'une importante portion du territoire public. Comme action concrète, le gouvernement du Québec a mis en place un réseau d'aires protégées couvrant 8 % de son territoire. Il a depuis annoncé dans ses orientations de 2011 que cette proportion sera portée à 12 % d'ici à 2015, assurant ainsi la sauvegarde d'éléments représentatifs de la biodiversité du territoire québécois.

La gestion de l'eau est également devenue un enjeu majeur pour la population, tout comme pour le gouvernement. Des préoccupations liées à la santé publique, à la préservation des écosystèmes aquatiques tels que ceux du Saint-Laurent et aux différents services et usages associés à l'eau ont conduit à l'adoption d'une loi qui affirme le caractère collectif des ressources en eau et a pour but de renforcer leur protection. La gestion intégrée est l'un des moyens pour renouveler la gouvernance de cette ressource collective, notamment dans l'instauration d'une approche de gestion de l'eau par bassin versant qui s'applique à l'ensemble du Québec méridional et au Saint-Laurent. Le gouvernement du Québec a également mis en place le Bureau des connaissances sur l'eau.

Sur le plan social, les Québécois sont particulièrement attachés au territoire public, entre autres, pour leurs activités récréatives et touristiques. Les activités de chasse et de pêche sont encore très prisées, notamment dans les territoires fauniques structurés, et l'offre d'activités récréatives s'est diversifiée amenant une plus large clientèle à fréquenter le territoire public. Cet engouement pour la pratique d'activités de plein air sur le territoire public fait en sorte qu'un nombre croissant d'utilisateurs doit régulièrement partager les mêmes espaces. Or, les territoires libres de droits d'utilisation ou de statut de protection se raréfient, et les gestionnaires du territoire et



des ressources ont à tenir compte d'enjeux tels que la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages ainsi que la sécurité des personnes et des biens devant l'accroissement des risques de sinistres d'origine naturelle.

Avant l'arrivée des Européens, le territoire du Québec était déjà occupé et fréquenté par des peuples autochtones. Au cours des siècles, ces peuples ont su adapter leur utilisation du territoire pour répondre à leur contexte propre et aux réalités des époques concernées. Aujourd'hui, le Québec compte onze nations autochtones, reconnues par l'Assemblée nationale, qui veulent prendre en main leur développement socioéconomique tout en assurant une continuité avec leur culture distinctive et leurs traditions. Ainsi, leurs activités s'inscrivent dans la dynamique d'utilisation du territoire public faisant que la cohabitation territoriale représente un enjeu constant.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a l'obligation constitutionnelle de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder les communautés autochtones avant de décider d'une action ou d'autoriser un projet de mise en valeur du territoire ou des ressources naturelles susceptible d'avoir des effets sur leurs droits reconnus ou revendiqués.

Le développement socioéconomique de plusieurs régions du Québec est tributaire de la mise en valeur des ressources naturelles et de l'accès à celles-ci. Des efforts de diversification économique ont été faits au cours des dernières décennies pour réduire la vulnérabilité de ces régions aux cycles économiques. Ces efforts portent sur des éléments structurels tels que les deuxièmes et troisièmes transformations des ressources ou le développement du récréotourisme, mais aussi sur la mise en valeur d'autres potentiels dans le domaine des ressources naturelles telles que l'énergie éolienne, la prospection gazière et pétrolière, l'acériculture et l'exploitation des petits fruits.

À cet égard, la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 confirme l'importance accordée par le gouvernement au développement des filières hydroélectrique et éolienne, de même qu'à la diversification des approvisionnements gaziers et à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières. Le gouvernement a également adopté la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Celle-ci présente des orientations et des objectifs rassembleurs pour mieux habiter nos territoires et d'en vivre.



Pour faire face aux défis qui se posent pour assurer leur développement, les régions ont ciblé des créneaux d'excellence pour lesquels une stratégie de développement et un plan d'action visant l'ensemble de l'économie régionale sont mis en place. La forêt, l'énergie, le tourisme et la faune, comme les ressources minières, agricoles ou halieutiques sont souvent la base de l'économie de ces régions. La mise en valeur des ressources soutenue par la transformation et la commercialisation profite à toutes les régions du Québec.

À ces défis de développement économique, les régions doivent relever celui de maintenir leur population en place. En plus de devoir faire face au vieillissement de la population, phénomène observé ailleurs en Occident, plusieurs régions du Québec sont aux prises avec l'exode des jeunes en quête d'emplois qu'ils ne réussissent pas toujours à trouver dans leur milieu. Cette situation explique en partie le fait que les milieux régionaux et locaux du Québec veuillent participer davantage aux choix d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État.

Conscient de cette réalité, le gouvernement a poursuivi la régionalisation de certaines responsabilités liées à la gestion des ressources et du territoire, permettant ainsi aux régions de déterminer leurs priorités de développement en plus d'assumer la responsabilité de gérer certaines activités. Les choix régionaux de développement pourraient ainsi influencer ceux du gouvernement en matière d'affectation. Le gouvernement a également instauré en 2013 un nouveau régime forestier. Ce régime vise à permettre aux régions et aux collectivités d'intervenir directement dans la gestion forestière sur leur territoire ainsi qu'à leur fournir un levier important de création de richesse et de développement. Il propose, entre autres, la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire dans le but, notamment, d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier.

En matière de gestion des ressources minières, des modifications à la Loi sur les mines ont été apportées touchant notamment la transformation des ressources minérales, le dialogue avec les communautés locales, dont la possibilité pour les MRC de délimiter dans leur planification d'aménagement et de développement des territoires incompatibles avec l'activité minière, ainsi que la protection de l'environnement.

Le Québec a donc des choix importants à faire quant à l'utilisation du territoire public. Ces choix s'inscrivent dans un contexte caractérisé notamment par l'accroissement de la protection du



milieu naturel ou de la biodiversité et par l'émergence de nouvelles formes d'utilisation amenant une fréquentation accrue du territoire public. Ils s'inscrivent également dans l'omniprésence de droits et de statuts, dans les préoccupations des nations autochtones au regard de leurs droits et intérêts reconnus ou revendiqués dans un souci de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages ainsi que dans la prise en compte des risques de sinistres d'origine naturelle. Ces choix s'inscrivent enfin dans les difficultés et les besoins de développement économique des régions et leur volonté de participer plus activement à un développement durable de leur territoire. Cela montre toute l'ampleur du défi que représente l'harmonisation de l'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État que l'affectation du territoire public doit ultimement chercher à traduire dans une vision porteuse d'avenir.

2.2 Territoire d'application

2.2.1 Localisation et superficie de la région

La région administrative des Laurentides se situe dans le sud-ouest du Québec. Elle occupe un territoire d'une superficie de 22 517 km², soit 1,3 % du territoire de la province⁷. Elle est délimitée par les régions administratives de l'Outaouais à l'ouest, de la Mauricie au nord et de Lanaudière à l'est. Elle est également bornée au sud par le lac des Deux Montagnes, ainsi que par les rivières des Outaouais et des Mille-Îles. Elle compte huit MRC (Antoine-Labelle, Argenteuil, Deux-Montagnes, La Rivière-du-Nord, Les Laurentides, Les Pays-d'en-Haut, Mirabel, Thérèse-De Blainville). Une partie de la MRC de Deux-Montagnes, la MRC Thérèse-De Blainville et la MRC de Mirabel font partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ces trois territoires regroupent plus de la moitié de la population de la région.

2.2.2 Tenures privée et publique des terres

Les terres du domaine de l'État, sous l'autorité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, occupent 67 % du territoire de la région (domaines terrestre et hydrique), soit une superficie de 15 019 km². La majeure partie de ces terres se situe dans les limites de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle et à un degré moindre dans celle des Laurentides.

⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2002), *Banque de données de référence du Secteur du territoire*. Cette superficie inclut le domaine hydrique.



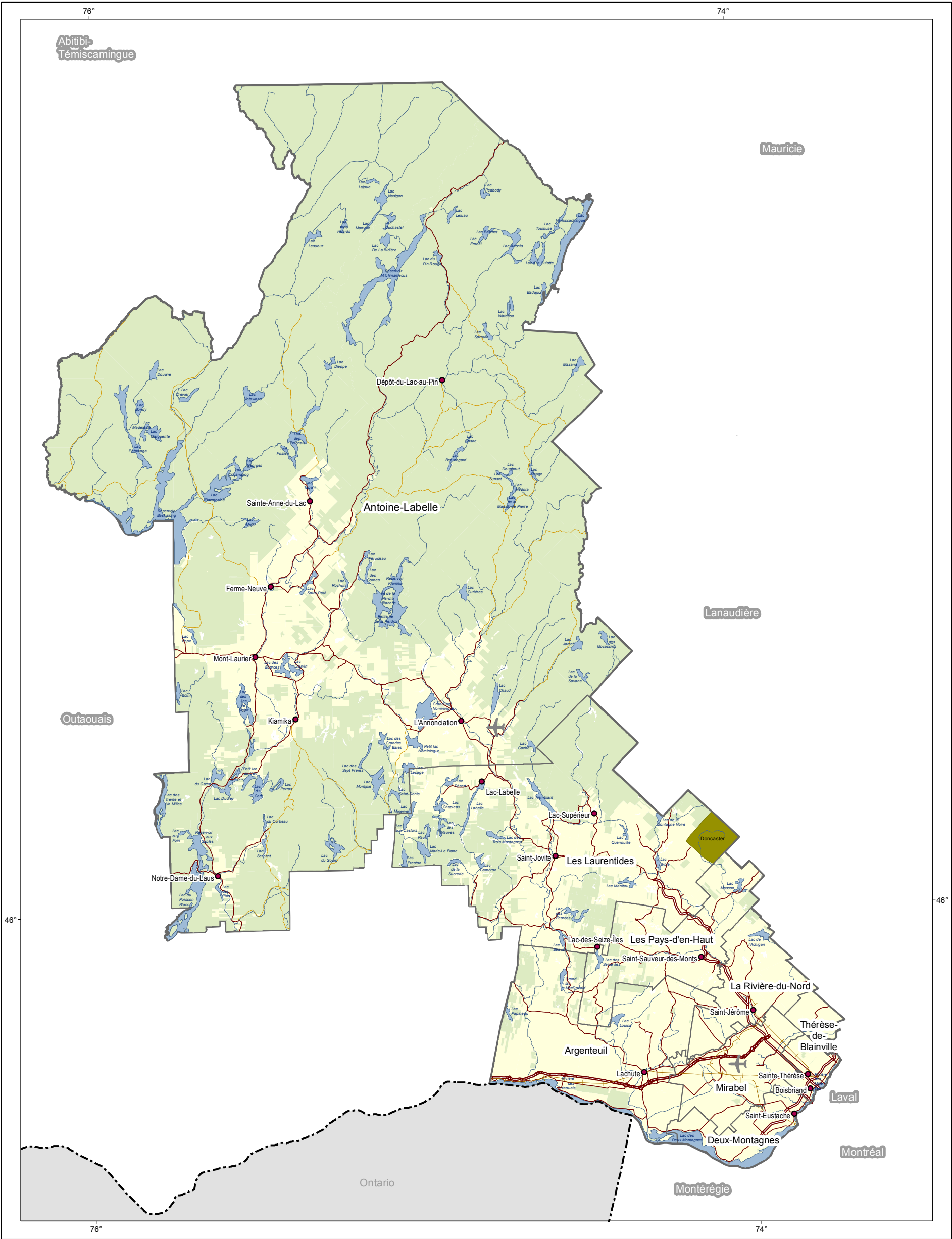
Les terres de tenure privée dont la superficie est de 7 498 km², soit 33 % du territoire de la région, se trouvent principalement dans les Basses-Laurentides.

La MRC d'Antoine-Labelle, dont le territoire couvre les Hautes-Laurentides, occupe 72,6 % de la région administrative. Le domaine de l'État est omniprésent avec 91 % du territoire public régional. Le Cœur des Laurentides, qui comprend les territoires des MRC d'Argenteuil, de la Rivière-du-Nord, des Pays-d'en-Haut et des Laurentides, compte près de 9 % du territoire public régional. À proximité des milieux urbanisés du corridor de la route 117, les terres publiques sont dispersées et formées de parcelles, alors qu'en s'éloignant du corridor elles sont plus regroupées et de plus grande superficie. Dans les Basses-Laurentides, soit les territoires des MRC Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville et Mirabel, le territoire public comprend le parc national d'Oka dont la superficie de 23,7 km².

La région des Laurentides comprend aussi le territoire de Kanesatake et la réserve indienne de Doncaster.

Carte 1 : Territoire d'application

Plan d'affectation du territoire public des Laurentides



Tenure ²

- Publique
- Privée

Infrastructure de transport

- Aéroport
- Autoroute
- Route
- Chemin
- Chemin de fer

Organisation administrative

- Ville, localité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative
- Réserve indienne

Frontière

- Frontière interprovinciale

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 09

0 10 20 30 km

1/900 000

Sources

Base de données géographiques et administratives (BDGA 1M)	MRNF	2009
Tenure (BGAQ)	MRNF	2011

Réalisation: Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
4e trimestre 2015

Notes : 1. Les données utilisées pour illustrer cette carte ont pu varier depuis la date de leur compilation.
2. Cette carte illustre le territoire public et il ne s'agit en aucun cas d'un répertoire ou d'un registre public au sens de la Loi sur les terres du domaine de l'État.



2.2.3 Domaines terrestre et hydrique

La région des Laurentides se subdivise en deux régions physiographiques : les basses-terres du Saint-Laurent au sud et le Bouclier canadien au nord. Les basses-terres occupent une très faible portion de la région, celle-ci est caractérisée par un relief plat. On y trouve une portion des terres les plus fertiles du Québec, c'est aussi un secteur fortement peuplé par endroits⁸.

Le Bouclier canadien occupe la majorité de la région. Le relief est ondulé, l'altitude moyenne des montagnes varie de 300 à 350 m⁹ : c'est la chaîne de montagnes des Laurentides. Le mont Tremblant y culmine à 968 m¹⁰, suivi du mont Sir-Wilfrid (montagne du Diable) dont le sommet atteint 756 m. La forêt domine les paysages avec les lacs et les rivières.

Sur le plan hydrographique, la région est caractérisée par une abondance de lacs et de nombreux cours d'eau. Les principaux bassins versants sont ceux des rivières Gatineau, du Lièvre, de la Rouge et du Nord qui se déversent dans la rivière des Outaouais, du nord-est vers le sud-ouest pour les trois premiers cours d'eau, et dans le lac des Deux Montagnes pour la rivière du Nord. On estime à plus de 6 000 le nombre de lacs de la région¹¹. Ces lacs, très convoités, ont été le fondement de l'essor de la villégiature dans la région. C'est au nord, dans les Hautes-Laurentides, que les plans d'eau de plus grande envergure se trouvent. Ce sont les réservoirs du Poisson Blanc, Kiamika, Baskatong et Mitchinamecus. Ces réservoirs ont longtemps servi à la drave du bois. Ils servent aujourd'hui à la régularisation du débit des rivières Gatineau et du Lièvre ainsi qu'à la production d'hydroélectricité. Ces plans d'eau subissent un important marnage, ceux-ci servant à régulariser le régime des eaux des cours d'eau situés en aval des réservoirs, et ce, jusque dans la région montréalaise.

⁸ Société de la faune et des parcs du Québec (2002), *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques des Laurentides*, Direction de l'aménagement de la faune des Laurentides, Saint-Faustin-Lac-Carré, 108 pages + annexes.

⁹ (b) A. ROBITAILLE et J.-P. SAUCIER (1998), *Paysages régionaux du Québec méridional*, ministère des Ressources naturelles, Les Publications du Québec, 213 p.

¹⁰ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006), *Portrait territorial : Laurentides*, p. 7

¹¹ Idem.



2.3 Contexte régional de planification

2.3.1 Dimension environnementale

La région compte cinq des six domaines bioclimatiques de la partie méridionale du Québec, soit l'érablière à caryer cordiforme, l'érablière à tilleuls (principalement dans les Basses-Laurentides), l'érablière à bouleau jaune (dans le Cœur des Laurentides et les Hautes-Laurentides), la sapinière à bouleau jaune et la sapinière à bouleau blanc (dans les Hautes-Laurentides)¹².

La diversité des composantes du territoire des Laurentides (plaine, plateau, lacs, rivières, fleuve) offre des habitats naturels variés aux espèces fauniques et floristiques. Dans les Basses-Laurentides, par exemple, les espèces se trouvent dans des habitats fractionnés où le milieu forestier côtoie les milieux agricole et urbain, alors que, dans les Hautes-Laurentides, elles composent avec un vaste territoire montagneux, forestier, parsemé de plans d'eau. Bien que l'information liée aux espèces qui font l'objet d'un prélèvement (chasse, pêche, récolte de la matière ligneuse) soit plus abondante, il importe de considérer qu'une multitude d'autres espèces fauniques et floristiques vivent dans la région.

Un regard sur les composantes physiques des Laurentides (géologie, relief, hydrographie, conditions climatiques) permet non seulement de saisir la diversité des milieux en présence, mais également la façon dont elles agissent sur la répartition des espèces, l'occupation humaine et la mise en valeur du territoire et de ses ressources naturelles.

Le Cœur des Laurentides et les Hautes-Laurentides appartiennent à la province géologique de Grenville, d'âge protérozoïque. Cette province, qui s'étend au Québec en direction nord-est sur environ 1 500 km et sur une largeur moyenne de 350 km, est réputée pour ses mines de fer et de niobium ainsi que pour ses carrières de minéraux industriels et de pierres architecturales. Quant aux Basses-Laurentides, couvertes par des terres privées, elles sont entièrement incluses dans la province géologique de la Plate-forme du Saint-Laurent, dont les principales ressources minérales sont le calcaire et la silice. Les Basses-Laurentides occupent une plaine,

¹²Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006), *Portrait territorial des Laurentides*, p.14-15.



celle du Saint-Laurent, alors que le Cœur des Laurentides et les Hautes-Laurentides occupent un plateau.

Au cœur des Laurentides, entre la plaine et le massif du mont Tremblant, le relief est relativement peu accidenté au sud, mais il s'accroît dans le nord-est pour former les sommets les plus élevés des Laurentides. Par exemple, le pic le plus haut du massif du mont Tremblant y culmine à 968 m¹³. Les monts des Laurentides ont constitué l'assise du développement touristique de la région avec l'émergence du ski alpin au début du XX^e siècle.

L'autre partie du plateau, formant les Hautes-Laurentides, offre un relief de vallées et de collines. Au sud-ouest, les hautes collines découpent trois grandes vallées, soit les vallées des rivières Rouge (partie nord), du Lièvre et Gatineau. Le mont Sir-Wilfrid, près de Mont-Laurier, domine le paysage. Au nord-est, le relief de coteaux et de collines, ainsi que des conditions climatiques moins favorables, a limité l'établissement de populations humaines. Celles-ci se sont développées plutôt là où le sol et le climat permettaient une agriculture viable. Ces conditions environnementales se reflètent sur la distribution des espèces tant fauniques que végétales. Par exemple, la présence de populations chassables de cerfs de Virginie est limitée aux domaines écologiques de l'érablière à bouleau jaune, à tilleul et à caryer. En effet, cette espèce, sensible aux rigueurs hivernales, ne peut établir de population permanente dans la sapinière, plus au nord. En revanche, les cerfs s'adaptent bien au reste de la région et à la présence humaine, dans la mesure où celle-ci permet le maintien des caractéristiques des habitats hivernaux essentiels.

À l'inverse, le morcellement des habitats dans les secteurs les plus développés de la région n'est pas propice à l'orignal qui est une espèce typiquement forestière. Son cheptel est donc plus abondant dans la partie nord des Hautes-Laurentides de même que dans quelques secteurs forestiers situés plus au sud. Quant à l'ours noir, les secteurs les plus adéquats sont sensiblement les mêmes que ceux répertoriés pour l'orignal.

Les hautes collines qui découpent les trois grandes vallées des Hautes-Laurentides constituent des limites de partage des eaux de ruissellement. Les eaux se dirigent du nord-est vers la rivière des Outaouais au sud-ouest, notamment par les rivières Gatineau, du Lièvre et Rouge.

¹³ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006), *Portrait territorial : Laurentides*, p. 7, [En ligne] [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jsp>] (Consulté le 2010-07-06).



Plus de 50 % des eaux de ruissellement de la région des Laurentides (bassins des rivières Gatineau et du Lièvre) traversent une partie de la région de l'Outaouais avant d'atteindre la rivière du même nom. Quant à la rivière Rouge, elle se jette dans la rivière des Outaouais à la limite ouest de la région des Laurentides. Cette rivière, encaissée sur ses derniers kilomètres, est parsemée de chutes et de rapides.

La partie nord-est des Hautes-Laurentides marque aussi une transition de l'érablière vers des peuplements résineux, et l'érable y atteint sa limite de distribution. Ce secteur représente une transition de la forêt de feuillus vers la forêt boréale.

Le territoire des Laurentides présente peu de contraintes biophysiques à l'aménagement forestier (pentes abruptes, insectes et maladies). Cependant, compte tenu de la proximité des grands marchés, le milieu forestier a été sollicité tôt et a subi une coupe sur la presque totalité de son territoire et parfois même, dans sa partie sud, deux ou trois coupes. La forêt se situe principalement sur les terres du domaine de l'État (73 % de la forêt régionale).

La composition de la forêt publique régionale se distingue des forêts publiques du Québec par ses peuplements de feuillus. Les conditions climatiques favorables permettent d'ailleurs aux tiges ou aux peuplements de croître plus rapidement, ce qui explique un intervalle plus rapproché entre les récoltes de matière ligneuse, comparativement au temps requis dans bien d'autres régions du Québec.

Selon les inventaires forestiers, les peuplements de résineux ont connu, dans le nord des Hautes-Laurentides, des baisses importantes au profit des peuplements de feuillus¹⁴. Les essences pionnières, comme les peupliers et les bouleaux, ont graduellement occupé les parterres de coupe, ce qui a provoqué une transition des essences forestières résineuses formant des peuplements purs vers des peuplements mixtes composés davantage de feuillus. D'autre part, dans l'ensemble des peuplements de feuillus, la qualité de la forêt s'est dégradée et comporte des essences de qualité inférieure¹⁵.

¹⁴ Ministère des Ressources naturelles du Québec (2002), *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999* — annexe 2, Évolution du couvert forestier selon les domaines ou sous-domaines bioclimatiques, p. 240.

¹⁵ Une étude publiée en 2009 sur les enjeux écologiques régionaux liés à la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique sur le territoire des unités d'aménagement forestier (UAF) 64-51 et 61-52, confirmait cette constatation, selon le MFFP consulté le 16 avril 2015.



Sur le plan de la faune aquatique, la région présente une grande diversité d'habitats, tant en eau vive qu'en eau calme, qui permettent d'abriter plus de 90 espèces de poissons d'eau douce des 116 vivant au Québec¹⁶.

Le maskinongé, le grand brochet, la perchaude et l'achigan à petite bouche sont recherchés lorsque les plans d'eau sont moins abondants en salmonidés. Toutes ces espèces se trouvent un peu partout dans toute la région des Laurentides, le doré jaune étant plus abondant dans le bassin versant de la rivière du Lièvre et l'omble de fontaine dans celui de la rivière du Nord. Le touladi occupe plutôt le sud-ouest de la région. Les populations allopatriques d'omble de fontaine sont rares, mais plus abondantes en territoire structuré, dans le nord de la région.

Les poissons introduits, tels que la truite arc-en-ciel, sont très populaires chez les pêcheurs sportifs. L'omble de fontaine, le doré jaune et la truite grise seraient les espèces les plus recherchées par les pêcheurs sportifs. Ces espèces sont trop souvent surexploitées et doivent être introduites. Desensemencements de mise en valeur sont souvent utilisés pour satisfaire la demande. D'autant plus que la région des Laurentides est très fréquentée par les pêcheurs, c'est l'une des principales régions du Québec où l'on trouve le plus d'adeptes. C'est également la première région au Québec où le nombre de jours-pêche en 2012 a dépassé le million¹⁷.

Cependant, la faune aquatique a été profondément transformée par l'activité humaine. À l'origine, certains bassins de la rivière Rouge et de la rivière du Nord abritaient des populations d'omble de fontaine allopatriques (seule espèce présente dans un plan d'eau), aujourd'hui, ces populations se limitent à quelques lacs isolés au nord du territoire¹⁸. Ces populations naturelles d'ombles de fontaine offrent un rendement de pêche sportive très intéressant.

Afin de contribuer à rétablir certaines populations ou encore de bonifier l'offre de pêche, de nombreux lacs ont fait l'objet d'ensemencements. Des espèces de poissons provenant des Basses-Laurentides ou du fleuve Saint-Laurent (crapet, perchaude, achigan, barbotte) ont été introduites dans les lacs du Cœur des Laurentides et des Hautes-Laurentides. Des salmonidés exotiques (non indigènes), tels que la truite arc-en-ciel et la truite brune, sont introduits réguli-

¹⁶ Société de la faune et des parcs du Québec (août 2002), « Plan de développement régional associé aux ressources fauniques des Laurentides », dans *Portrait territorial des Laurentides*.

¹⁷ Éco Ressources (2014), *L'industrie faunique comme moteur économique régional, Une étude ventillant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012*, préparé pour le MFFP, p. 10 et 11.

¹⁸ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006), *Portrait territorial des Laurentides*, p. 20.



rement par les associations de lacs¹⁹. Ces espèces entrent en compétition avec les espèces indigènes ou deviennent carrément prédatrices de celles-ci. Par conséquent, un cadre de gestion des ensemencements au Québec, en cours de rédaction, visera à encadrer l'introduction de ces espèces. De cette façon, un permis d'ensemencement pourrait être refusé pour un motif de gestion de la faune.

À cette problématique s'ajoutent les conséquences sur les habitats créés par l'artificialisation des rives²⁰, les activités récréotouristiques, le déboisement, l'érosion et le marnage des réservoirs. De plus, le réchauffement climatique contribue à élever les températures de l'eau de la surface des plans d'eau, ce qui perturbe les habitats des espèces d'eau froide (touladi, omble de fontaine)²¹.

2.3.2 Dimension sociale

Au 1^{er} juillet 2013, la population de la région des Laurentides était estimée à 580 966 personnes²², soit 7,1 % de la population du Québec. Elle se classe au 4^e rang parmi les 17 régions administratives du Québec. Durant la période 2006 à 2011, la région a connu un taux d'accroissement annuel moyen de 17,7 pour mille (un peu moins de 2 %), ce qui la situe parmi les trois régions administratives qui ont affiché la plus forte croissance démographique (Lanaudière : 18,9 pour mille, et Laval : 17,3 pour mille)²³.

¹⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2007), *La faune et la nature, ça compte! Le tourisme lié à la pêche sportive : une contribution significative à l'économie régionale*, Direction de la recherche sur la faune, 15 p. Idem.

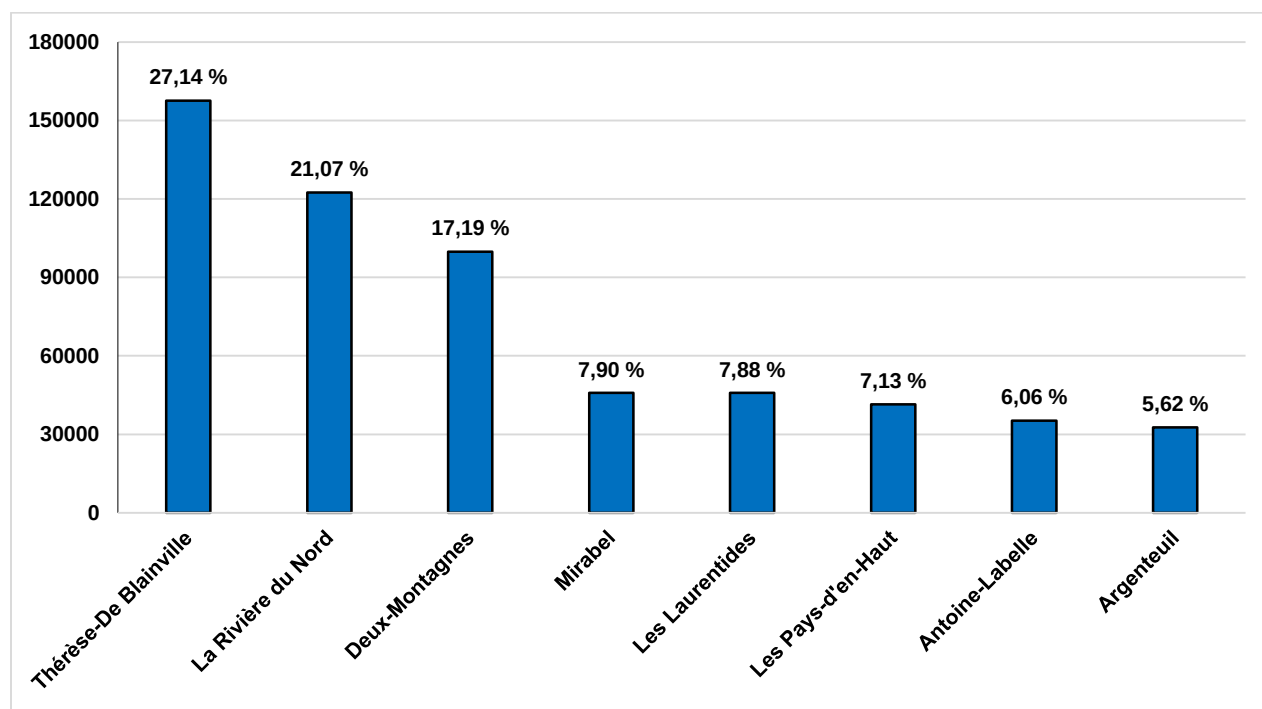
²⁰ L'artificialisation des rives se caractérise par la création d'un environnement artificiel en bordure du lac pour reproduire un espace qui ressemble aux emplacements urbanisés [pelouse, absence d'insectes, lutte contre les plantes dites adventives (mauvaises herbes), etc.]. Elle comprend notamment des interventions comme le déboisement, l'ajout de sable sur la rive et l'utilisation d'herbicides et de pesticides.

²¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006), *Portrait territorial des Laurentides*, p.21.

²² Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2014), *Panorama des régions du Québec*, édition 2014 [En ligne] [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2014.pdf>] (Consulté le 23 octobre 2010).

²³ Idem

Figure 2 – Population des Laurentides par MRC en 2013



Source : Réalisé à partir des données de l'ISQ (2014)²⁴

La population des Laurentides est inégalement répartie selon trois secteurs bien distincts (figures 3 et 4). Le secteur des Basses-Laurentides (MRC de Thérèse-De Blainville, Deux-Montagnes et Mirabel) qui couvre 5 % du territoire de la région²⁵ compte 52,23 % de la population, celui du Cœur des Laurentides (MRC Les Pays-d'en-Haut, La Rivière-du-Nord, Argenteuil et les Laurentides) couvre 23 % du territoire et compte 41,71 % de la population, alors que celui des Hautes-Laurentides (MRC d'Antoine-Labelle), qui s'étend sur 72 % du territoire de la région, compte 6,06 % de la population²⁶.

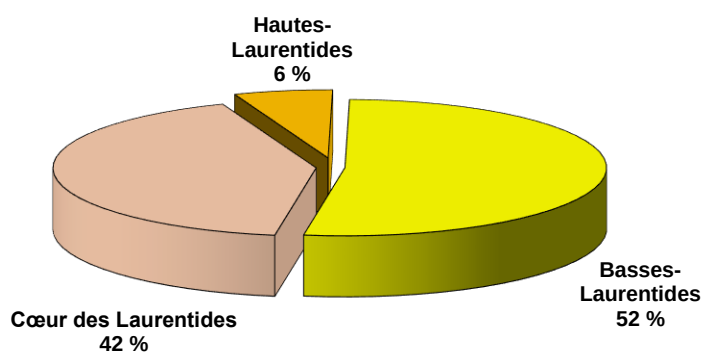
²⁴ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2014), *Profils Statistiques par région et MRC géographiques* [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/regionregion_00.htm] (Consulté le 15 octobre 2014).

²⁵ Superficie en terre ferme (2013).

²⁶ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2014), *Profils Statistiques par région et MRC géographiques*. [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/regionregion_00.htm] (Consulté le 15 octobre 2014).

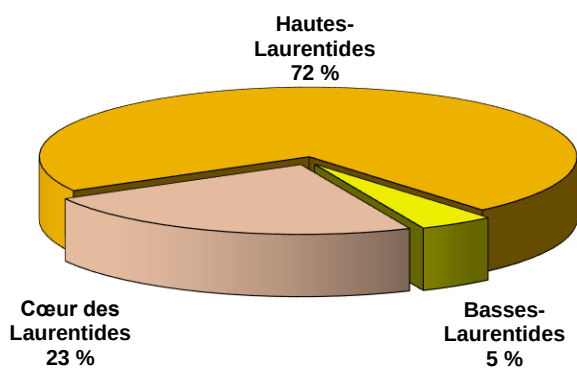


Figure 3 – Répartition de la population par secteur en 2013



Source : Réalisé à partir des données de l'ISQ (2014)²⁷

Figure 4 – Répartition du territoire régional par secteur en 2013²⁸



Source : Réalisé à partir des données de l'ISQ (2014)²⁹

²⁷ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2014), *Profils Statistiques par région et MRC géographiques* [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/regionregion_00.htm] (Consulté le 15 octobre 2014).

²⁸ Superficie en terre ferme (2013)

²⁹ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2014), *Profils Statistiques par région et MRC géographiques* [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/regionregion_00.htm] (Consulté le 15 octobre 2014).



Bien que la région ait connu un taux d'accroissement de la population plus élevé par rapport à la moyenne du Québec, cette croissance est moins importante que dans le passé, puisque le taux d'accroissement annuel moyen était plus élevé (18,4 pour 1 000) pour la période de 2001 à 2006. Toutefois, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population continuera de croître jusqu'en 2036 avec des augmentations marquées (28 %) en 25 ans³⁰. Elle comptera 723 587 personnes en 2036³¹, comparativement à 566 683 en 2011 (tableau 2). Selon ces prévisions, c'est la MRC de Mirabel qui connaîtra la plus forte variation démographique de 2011 à 2036 (48,1 %)³². La proximité de Montréal et son accessibilité grâce à un réseau routier dense peuvent expliquer, entre autres, l'augmentation rapide de la population.

Tableau 2 – Perspectives démographiques 2011-2036

MRC	2011	2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2036/2011
Antoine-Labelle	35 347	35 380	35 811	36 295	36 680	36 980	4,6 %
Argenteuil	32 353	33 232	34 445	35 711	36 864	37 898	17,1 %
Deux-Montagnes	98 219	103 232	109 105	114 727	119 339	123 184	25,4 %
La Rivière du Nord	116 626	129 485	140 743	150 849	159 263	166 220	42,5 %
Les Laurentides	45 441	46 948	48 894	50 684	52 167	53 397	17,5 %
Les Pays-d'en-Haut	40 547	43 214	46 032	48 523	50 574	52 262	28,9 %
Mirabel	42 607	49 070	53 887	57 872	60 826	63 080	48,1 %
Thérèse-De Blainville	155 543	161 751	169 019	176 889	184 298	190 566	22,5 %
Région	566 683	603 312	637 936	671 550	700 011	723 587	27,7 %

Source : Réalisé à partir des données de l'ISQ (2014)³³

³⁰ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2014), *Perspectives démographiques du Québec et des régions 2011-2061* [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2061.html>] (Consulté le 29 octobre 2014).

³¹ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2014), *Perspectives démographiques selon le groupe d'âge et le sexe, MRC des Laurentides, Scénario A2, 2011, 2016, 2021, 2026, 2031 et 2036* [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil15/societe/demographie/pers_demo/pers_demo15_mrc.htm] (Consulté le 23 octobre 2014).

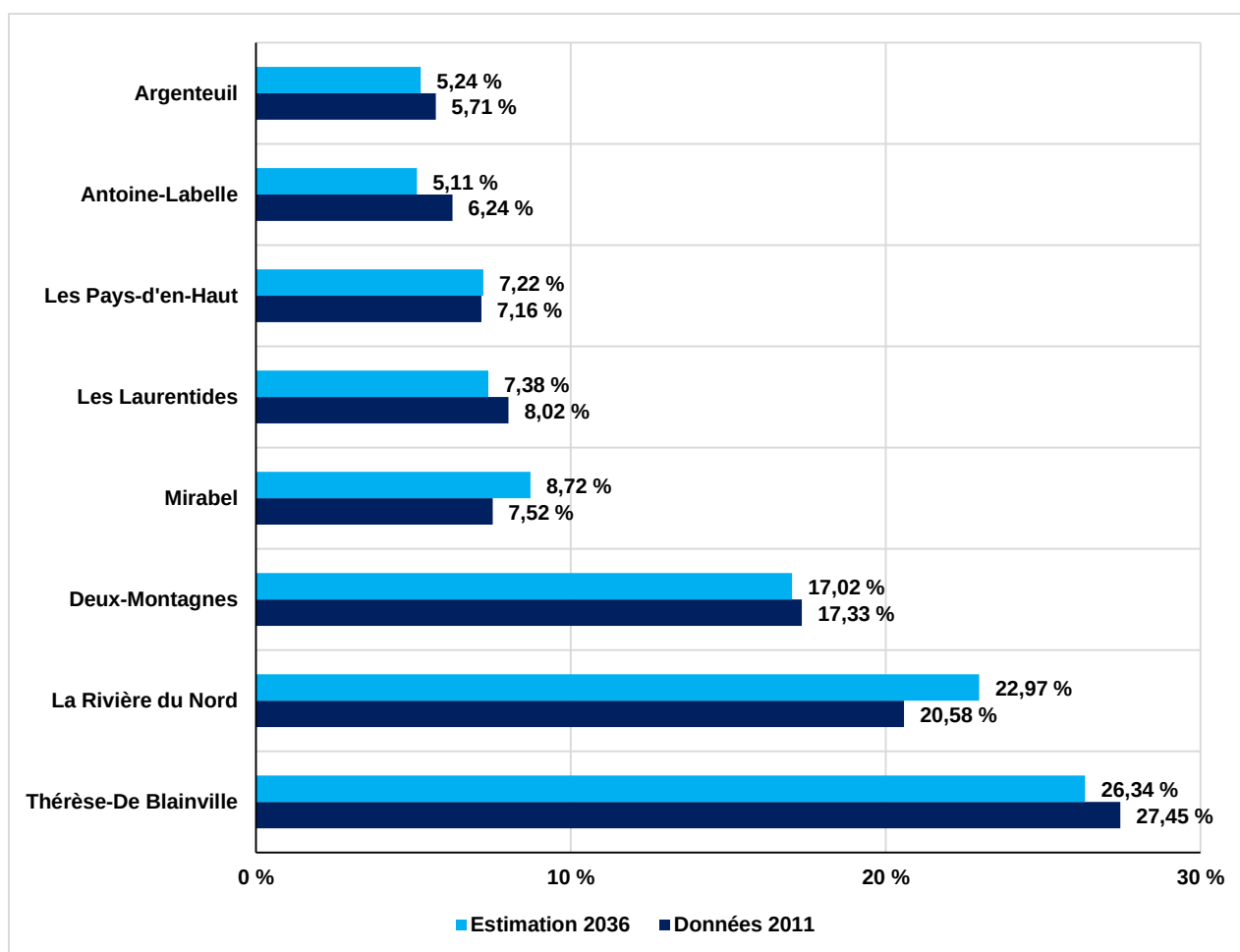
³² Idem

³³ Idem



Quant au poids démographique des MRC à l'horizon 2036, la tendance semble se maintenir. Ce sont les MRC des Basses-Laurentides, dont celle de Thérèse-De Blainville en particulier, qui compteront plus de la moitié de la population (52,08 %) de la région contre 42,81 % pour celles du Cœur des Laurentides. Dans les Hautes-Laurentides, la MRC d'Antoine-Labelle connaîtra une baisse de son poids démographique en 2036 par rapport à celui de 2011 (figure 5)³⁴.

**Figure 5 – Poids démographique des MRC
en 2011 et 2036**



Source : Réalisé à partir des données de l'Institut de la statistique du Québec (2014)³⁵

³⁴ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2014), *Perspectives démographiques du Québec et des régions 2011-2061* [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2061.html>] (Consulté le 29 octobre 2014).

³⁵ Idem



Les Laurentides ont connu depuis plusieurs années, une urbanisation importante comme en témoigne l'augmentation de 18,2 % du nombre d'unités d'évaluation inscrites au rôle municipal au cours de la dernière décennie. Cependant le rythme d'augmentation des unités d'évaluation sera beaucoup moindre (5%) durant la période (2011-2036)³⁶. C'est la MRC de Mirabel qui connaîtra la plus forte augmentation des unités d'évaluation (13,25%) suivie de celle de La Rivière du Nord (9,84%)

Plus au nord, dans les territoires non organisés (TNO), il n'y pas vraiment de population permanente. Par contre, même si la réserve de Manawan est située dans la région de Lanaudière, une portion des Hautes-Laurentides fait partie du territoire d'intérêt de cette communauté pour l'exercice de certaines activités telles que la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

Les TNO regroupent une part importante des territoires fauniques structurés³⁷ de la région qui accueillent une clientèle de chasseurs, de pêcheurs et de villégiateurs. Ces derniers, en nombre croissant, viennent y pratiquer diverses formes d'activités de plein air (camping, randonnée, canot ou kayak, cueillette, ornithologie, etc.).

Le dynamisme de la Station Mont-Tremblant a eu des effets d'entraînement, notamment sur les modes d'hébergement. À ce chapitre, la copropriété est le type d'unité ayant connu la plus forte hausse dans l'ensemble de la région (47,7 %) au cours de la décennie 2000-2010, ce qui s'est traduit par une densification de l'habitat. Ainsi, une partie de la villégiature, qui occupait autrefois les chalets, utilise les copropriétés. On constate également une diminution de 92,2 %, de 2000 à 2010, du nombre de chalets et de maisons de villégiature dans les Basses-Laurentides³⁸, alors que ce type d'unité résidentielle a enregistré une hausse de 1,1 % dans les Hautes-Laurentides³⁹.

Le domaine de l'État, particulièrement dans sa partie municipalisée, est facilement accessible de la grande région de Montréal et de la région de l'Outaouais. L'accès aux territoires non organisés se fait par la route de Parent (173 km) et les chemins forestiers qui sillonnent l'ensemble

³⁶ Idem

³⁷ Le terme « territoire structuré » est utilisé pour distinguer les terres du domaine de l'État, qui ont un statut particulier et qui relèvent d'un organisme de gestion, des autres terres publiques dites non structurées ou libres. Les territoires fauniques structurés se composent des zones d'exploitation contrôlée (ZEC), des réserves fauniques et des pourvoiries avec droits exclusifs.

³⁸ Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (2010), Nombre d'unités d'évaluation et valeur imposable moyenne uniformisée par type d'immeuble résidentiel, municipalités régionales de comté (MRC) de la région administrative (RA) des Laurentides, [En ligne] [http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/p_afch_tabl_clie?p_no_client_cie=FR&p_param_id_raprt=1553] (Consulté le 11 août 2010).

³⁹ Idem



du territoire. Cette accessibilité comporte aussi des inconvénients, notamment en ce qui concerne le contrôle du territoire et l'entretien des chemins.

2.3.3 Dimension économique

Structure économique et marché du travail

L'économie de la région des Laurentides est fortement influencée par la proximité de la métropole. Les grands axes routiers favorisent les déplacements interrégionaux et constituent des facteurs importants de localisation des populations et des entreprises. Une position géographique avantageuse et des perspectives démographiques parmi les plus favorables du Québec contribuent à la croissance et à la diversification de l'économie et à l'expansion des secteurs de pointe, dont le transport terrestre avancé (mode de propulsion, efficacité énergétique, etc.)⁴⁰. Celui-ci est par ailleurs l'un des trois créneaux d'excellence de la région.

Depuis 2009, l'indice de développement économique s'est élevé à un niveau similaire à la moyenne québécoise (Québec = 100). En 2013, il a diminué de 0,9 point pour se fixer à 99,5 points. Cet indice permet de cerner la réalité économique de la région selon quatre thèmes : la démographie, le marché du travail, le revenu et la scolarité. La région obtient de bons résultats pour presque tous les indicateurs. Toutefois, la situation reste difficile au chapitre de la scolarité⁴¹. Par ailleurs, elle se classe au second rang en matière de taux d'intention d'entreprendre chez les jeunes de 18-34 ans au Québec et compte 10 centres de formation universitaire ou collégiale et 8 centres de recherche axés sur les secteurs de l'industrie bioalimentaire, du transport, de l'automatisation et des matériaux composites⁴².

Quant au PIB il est passé de 15,8 milliards de dollars en 2008 à 18,2 milliards de dollars en 2013, soit une variation de 2,9 %⁴³. Sur le plan de la création de la richesse selon le secteur, la région des Laurentides tire profit de riches matières premières au nord, d'une base industrielle

⁴⁰ Desjardins Études économiques Études régionales (2013), Région administrative des Laurentides. Survol et prévisions économiques, octobre 2013 [En ligne] [<http://www.desjardins.com/ressources/pdf/eerlaure-f.pdf?resVer=1385157416000>] (Consulté le 10 novembre 2014).

⁴¹ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation (2015), Laurentides, Portrait régional, Hiver 2015 [En ligne] [http://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Laurentides.pdf] (Consulté le 6 mai 2015).

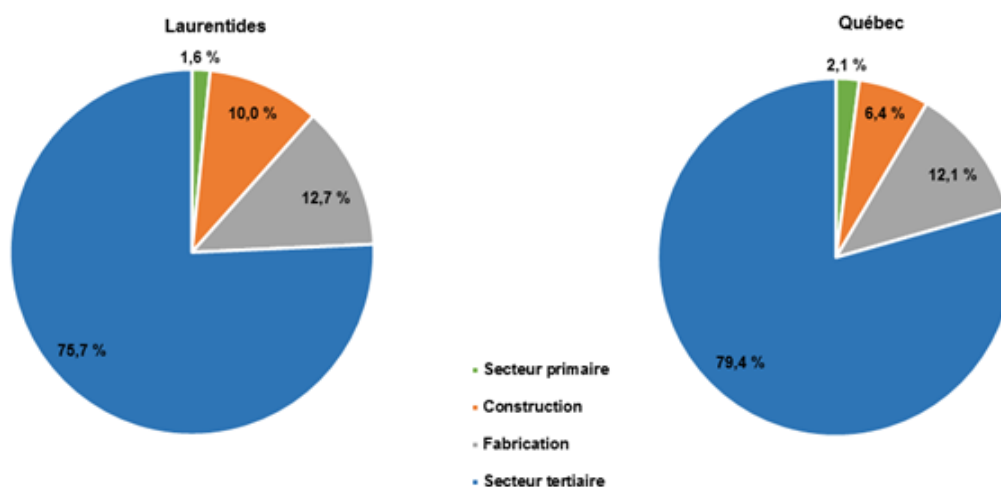
⁴² Ministère des Finances et de l'Économie (2014), Laurentides, Portrait régional, hiver 2014.

⁴³ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (2014), *Portrait économique des régions du Québec*, Édition octobre 2014 [En ligne] [http://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/portraits-regionaux/page/etudes-et-analyses-11106/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=69&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=dff02acdaee4a2b80efe445ad8de97ce] (Consulté le 10 novembre 2014).

importante dans les Basses-Laurentides et d'une industrie touristique importante reconnue mondialement en son centre⁴⁴.

La structure de l'économie de la région se démarque peu de la moyenne québécoise si ce n'est en ce qui concerne le secteur de la construction (figure 6). En 2013, ce dernier représentait 10 % des emplois en région, tandis qu'il était de 6,4 % pour l'ensemble du Québec. L'importance du secteur de la construction découlait de l'augmentation de la construction résidentielle, elle-même influencée par un accroissement démographique qui persiste. La part de l'emploi dans la fabrication était sensiblement la même que celle du Québec (12,7 % par rapport à 12,1 %). Le secteur tertiaire dominait avec, 75,7 % des emplois de la région des Laurentides, comme au Québec (79,4 %)⁴⁵.

Figure 6 – Répartition des emplois par secteur d'activité en 2013



Source : MEIE (2015)⁴⁶

L'emploi dans la région a connu une croissance plus soutenue qu'au Québec durant la période de 2005 à 2009. Une croissance qui a concerné davantage le secteur des services (10,7 %) que celui de la production (1,2 %)⁴⁷. Toutefois, et bien qu'elle ait perdu de sa vigueur (+3 600 emplois), cette croissance s'est poursuivie en 2013. La région a dépassé le cap des

⁴⁴ Idem

⁴⁵ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation (2015), *Laurentides, Portrait régional, Hiver 2015* [En ligne] [http://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Laurentides.pdf] (Consulté le 6 mai 2015).

⁴⁶ Idem

⁴⁷ Institut de la statistique du Québec (2010), *Emploi par industrie, selon les secteurs du SCIAN1, Laurentides et ensemble du Québec, 2005-2009* [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil15/societe/marche_trav/indicat/tra_industrie15.htm] (Consulté le 30 juin 2010).



300 000 emplois pour la première fois en 2013. Le secteur tertiaire domine avec 75,7 % de l'emploi en région contre 12,7 % pour celui de la fabrication et 10 % pour celui de la construction, alors que le secteur primaire comptait pour 2,6 % de l'emploi. La vigueur du secteur de la construction en 2013 par rapport au reste du Québec (6,4 %) est due à l'augmentation de la construction résidentielle, elle-même influencée par un accroissement démographique qui persiste selon le MEIE⁴⁸.

Cette tendance de l'économie régionale vers le secteur tertiaire se reflète également sur la structure de l'emploi. Lors du dernier recensement, la région affichait une forte proportion d'emplois dans les industries liées aux ressources naturelles. Dans les secteurs de la fabrication, du commerce de détail, des soins de santé et services sociaux ainsi que des services de commerces, cette proportion était comparable⁴⁹.

Depuis 1995, la région des Laurentides affiche un taux de chômage généralement inférieur ou égal à celui de l'ensemble du Québec. Au cours du troisième trimestre de 2014, par rapport à celui de 2013, le taux de chômage a diminué. Il est passé de 7,8 % en 2009, avec un pic en 2011 (8,1 %), à 6,6 % au troisième trimestre 2014⁵⁰.

Le nombre de travailleurs de 25-64 ans s'élevait à 240 452 en 2012, en hausse de 1,1 % par rapport à l'année précédente. Des huit MRC que compte la région des Laurentides, sept ont vu leur nombre de travailleurs évoluer positivement en 2012. Les MRC de Mirabel (+3,5 %) et de la Rivière-du-Nord (+2,4 %) sont, toutefois, les seules à afficher une croissance supérieure à la moyenne québécoise (+0,9 %). Il s'agit pour la Rivière-du-Nord d'une deuxième hausse annuelle consécutive parmi les plus élevées au Québec, et d'une dixième augmentation parmi les plus fortes pour Mirabel. Pour ce dernier territoire, supralocal, la croissance du nombre de travailleurs est observée davantage chez les femmes. Par contre, on note que la MRC d'Antoine-Labelle est la seule qui connaît une diminution de travailleurs (-0,1 %)⁵¹.

La région se caractérise également par des particularités et des disparités intrarégionales en matière de besoins en main-d'œuvre. Les économies propres au Cœur des Laurentides (indus-

⁴⁸ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation (2015), *Laurentides, Portrait régional, Automne 2014* [En ligne] [<http://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/laurentides/portrait-regional/>] (Consulté le 10 novembre 2014).

⁴⁹ Statistique Canada (2010), *Profil des communautés de 2006* [En ligne] [<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>] (Consulté le 16 juillet 2010).

⁵⁰ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation (2014), *Laurentides, Portrait régional, Automne 2014* [En ligne] [<http://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/laurentides/portrait-regional/>] (Consulté le 10 novembre 2014).

⁵¹ Institut de la statistique du Québec (2014), *Régions, Bulletin statistique régional*, Édition 2014, Laurentides [En ligne] [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2014/15-Laurentides.pdf>] (Consulté le 27 février 2015).



trie récréotouristique), aux Basses-Laurentides (agriculture, manufactures et services) et aux Hautes-Laurentides (industrie forestière et récréotourisme) engendrent des besoins particuliers quant à la main-d'œuvre. D'une part, les emplois saisonniers ou temporaires et les horaires atypiques⁵² rendent difficiles le recrutement et le maintien de la main-d'œuvre et, d'autre part, de nouvelles technologies ou de nouvelles normes de qualité exigent l'embauche d'une main-d'œuvre qualifiée ou l'adaptation de la main-d'œuvre en place à de nouvelles réalités. L'enjeu de la formation de la main-d'œuvre demeure important.

L'industrie bioalimentaire

L'industrie bioalimentaire joue un rôle de premier plan dans l'économie des Laurentides, puisqu'elle fournit du travail à quelque 28 300 personnes, ce qui équivaut à 9 % des emplois de la région. Le secteur a progressé de façon notable au cours des 15 dernières années : le PIB du secteur bioalimentaire régional s'est accru de 130 % de 2003 à 2013 pour atteindre 1,26 milliard de dollars⁵³.

La transformation alimentaire est le secteur qui a le plus fortement contribué à cette croissance. La région compte plus de 154 entreprises de transformation alimentaire ainsi qu'une centaine d'agrotransformateurs. La valeur des livraisons générées par la transformation alimentaire s'élevait à 610 millions de dollars en 2013.

La forte croissance de la population a eu un effet direct sur les commerces de détail comme les dépanneurs, les épiceries, les boulangeries, les boucheries, les poissonneries, les pharmacies et les épicerie. Les ventes au détail sont donc passées de 870 millions de dollars à 1,7 milliard de dollars de 1996 à 2013.

Le secteur de la restauration a également profité de la croissance démographique et touristique. En 2013, les 1 571 établissements de restauration ont employé 14 000 personnes. Ces emplois représentaient plus de 49% de tous les emplois du secteur bioalimentaire des Laurentides. Ce secteur a également généré un PIB de 320 millions de dollars en 2013.

⁵² SOM pour Emploi-Québec (2008), *Enquête 2007 sur les besoins en main-d'œuvre dans les établissements de la région des Laurentides*, p. 35-45.

⁵³ MAPAQ (2014), *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec 2013, estimations pour la région des Laurentides*, Direction des études et des perspectives économiques.



De plus, le territoire agricole de la région s'étend sur 195 000 ha. En 2013, on y dénombrait près de 1 300 entreprises agricoles réparties dans les huit MRC de la région⁵⁴. L'agriculture des Basses-Laurentides est caractérisée par une diversité de productions, dont l'horticulture, la production laitière et la culture de céréales et de protéagineux.

Dans les Hautes-Laurentides (MRC d'Antoine-Labelle), les productions bovine et laitière regroupent près de 50 % des entreprises agricoles. La production acéricole s'y est développée au début des années 2000. On dénombre en 2013, une quarantaine d'entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ qui exploitent plus de 365 000 entailles sur plus de 2 000 ha d'érablières⁵⁵.

L'industrie du tourisme et la villégiature

Les partenaires régionaux et gouvernementaux ont désigné la région des Laurentides comme première destination touristique de villégiature quatre saisons au Québec⁵⁶ à l'occasion de l'élaboration du protocole d'entente Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD)-Laurentides, et en fonction du potentiel récréotouristique que recèle la région ainsi que de la volonté locale et gouvernementale d'en faire un pôle d'excellence à l'échelle internationale. Le développement de la Station Mont-Tremblant, la construction du village du Windigo et l'aéroport international de Mont-Tremblant contribuent à l'accroissement du volume de touristes en provenance du Canada et de l'étranger⁵⁷.

La région compte également de nombreux lieux de pratique de loisirs de plein air⁵⁸, dont l'escalade, la spéléologie et la plongée. On y trouve également plusieurs milliers de kilomètres de sentiers de toutes sortes et près de 1 802 km de parcours canotables recensés et qualifiés par la Fédération québécoise du canot et du kayak⁵⁹, ce qui contribue à attirer les amateurs des

⁵⁴ MAPAQ (2014), *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec en 2013, estimations pour la région des Laurentides*, Direction des études et des perspectives économiques, Fiches des exploitations agricoles 2010 (version de mai 2014).

⁵⁵ MAPAQ (2014), Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version de mai 2014).

⁵⁶ Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (2009), *Créneau d'excellence : Tourisme de villégiature 4 saisons*, [En ligne]
[http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/creneaux_excellence/creneaux/15_tourisme_4saisons.pdf] (Consulté le 13 juillet 2010)

⁵⁷ À l'exception du Québec.

⁵⁸ Selon le Conseil québécois du loisir : « La définition du loisir de plein air englobe un large panel d'activités, allant de la randonnée pédestre à la motoneige, en passant par la baignade, l'ornithologie, la cueillette de champignons, et peut même s'élargir à la pêche et à la chasse, soit à des activités aussi diverses que le milieu naturel le permet. Cependant se différencient celles motorisées et non motorisées, celles avec et sans prélèvement sur la nature. Dans le cadre de ce mémoire, le loisir de plein air se définira comme la pratique d'une activité physique, donc non motorisée, dans un environnement naturel et sans prélever quoi que ce soit ». Mémoire présenté par le Conseil québécois du loisir au MRN dans le cadre de la consultation sur la proposition de Plan d'affectation du territoire des Laurentides (p. 4, 5 octobre 2012).

⁵⁹ Idem, p. 19.



activités de plein air non motorisées : un secteur en pleine croissance au Québec et qui génère des retombées économiques en région.

En 2012, la région accueillait 3 392 800 touristes, soit un peu plus de 10 % des visites-régions effectuées par les touristes de toutes provenances au Québec. Les dépenses des touristes génèrent des retombées régionales de l'ordre de 674 millions de dollars annuellement⁶⁰, dont 31,6 % sont engendrées par la clientèle provenant de l'extérieur du Québec.

Selon une étude réalisée en 2014 pour le MFFP⁶¹, la région des Laurentides se situe au premier rang devant l'ensemble des régions administratives du Québec quant au nombre de jours-pêche. On y a compilé 1 592 jours-pêches, soit 13,41 % du total de l'ensemble des jours-pêches réalisés dans les régions administratives en 2012. Concernant la chasse, la région se classe au 5^e rang avec 367,1 jours-chasse, comparativement à la Montérégie qui vient au 1^{er} rang avec 410,3.

Toujours selon cette étude, la région des Laurentides est, malgré tout, la région ayant le plus bénéficié des retombées en matière d'emploi. En effet, le nombre d'emplois générés par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs était de 1 311,5, soit 9,46 % de l'ensemble des emplois engendrés par ces activités dans toutes les régions administratives du Québec en 2012.

Les dépenses associées aux activités de chasse, de pêche et de piégeage ont été de 192,97 millions de dollars, soit 11,77 % des dépenses totales consacrées à ce type d'activités récréatives liées à la faune au Québec. Ce qui la place au premier rang des régions du Québec.

La chasse et la pêche attirent un nombre élevé d'adeptes dans la région⁶². Les Hautes-Laurentides, dont l'offre récréotouristique est moins diversifiée que dans le cœur de la région, possèdent une forte concentration de pourvoiries (avec et sans droits exclusifs) qui s'ajoutent aux zecs et aux réserves fauniques pour offrir un produit axé notamment sur le prélèvement de la faune. Cependant, l'engouement constaté pour les produits d'aventures douces en milieu naturel a conduit les pourvoiries à mettre en valeur leurs unités d'hébergement pour attirer les

⁶⁰ Ministère du Tourisme (2014), *Le tourisme au Québec en bref 2012* [En ligne] <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/publication/tourisme-quebec-bref-2012-286.html?categorie=53> (Consulté le 5 décembre 2014).

⁶¹ Éco Ressources (2014), *L'industrie faunique comme moteur économique régional, Une étude ventillant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012*, préparée pour le MFFP [En ligne] (Consulté le 4 juin 2014).

⁶² À l'exception de la chasse dans les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant ainsi que dans les réserves écologiques.



adeptes d'écotourisme, de vacances en plein air et de villégiature. Ce phénomène, ainsi que l'urbanisation grandissante du sud des Laurentides, entraîne un déplacement de la villégiature vers le nord.

La dynamique sociale et culturelle, particulièrement dans le Cœur des Laurentides, se caractérise par l'arrivée massive de villégiateurs, d'excursionnistes et de touristes qui s'ajoutent à la population locale et aux retraités nouvellement installés dans la région. Cette situation soulève des problématiques particulières puisque les intérêts et les préoccupations des uns et des autres ne sont pas nécessairement compatibles. Ce phénomène engendre aussi une demande de plus en plus diversifiée de consommation de biens et de services. Certaines municipalités réagissent à cette dynamique en investissant dans la mise en valeur de leur centre-ville afin d'attirer de plus en plus de touristes culturels, notamment.

Au chapitre de la villégiature, en 2010, la région comptait, 28 385 chalets, soit 18,2 % des chalets et des maisons de villégiature de l'ensemble du Québec⁶³, et ce, malgré la diminution du nombre de ce type de résidence dans les Laurentides. Cependant, cette forme d'hébergement ne peut à elle seule expliquer le phénomène de la villégiature dans la région et son impact économique. La villégiature en copropriété et à temps partagé devient de plus en plus populaire vu la hausse des prix des résidences secondaires en bordure des lacs. La construction de multiples copropriétés dans le secteur de Mont-Tremblant témoigne bien de cette situation.

L'industrie de la transformation du bois

La très grande diversité des essences composant les forêts de la région des Laurentides permet l'approvisionnement de différentes industries de transformation du bois. Les essences feuillues commerciales composent un peu moins de 60 % de la possibilité forestière de la région et les essences résineuses commerciales, un peu plus de 40 %⁶⁴.

La matière ligneuse récoltée dans la région des Laurentides permet l'approvisionnement de 21 usines⁶⁵ de première transformation du bois qui se spécialisent dans différents produits comme le sciage, le déroulage, les pâtes et papiers, le bardeau de cèdre et les poteaux. Parmi

⁶³ Compilé à partir de : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (2010), Nombre d'unités d'évaluation et valeur imposable moyenne uniformisée par type d'immeuble résidentiel, Québec et régions administratives, [En ligne] [\[http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/p_afch_tabl_clie?p_no_client_cie=FR&p_param_id_raprt=1540\]](http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/p_afch_tabl_clie?p_no_client_cie=FR&p_param_id_raprt=1540) (Consulté le 12 août 2010).

⁶⁴ [\[http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/05/Fiche_resultats_Laurentides15_12_mai.pdf\]](http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/05/Fiche_resultats_Laurentides15_12_mai.pdf).

⁶⁵ MFFP (2014), *Droits forestiers par région. Région d'application des garanties d'approvisionnement (GA) des Laurentides* [En ligne] <http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/documents/droits-region15.pdf> (Consulté le 11 décembre 2014).



celles-ci, 13 sont localisées dans la région des Laurentides⁶⁶. On compte également 3 entreprises bénéficiaires d'ententes d'attribution de biomasse forestière⁶⁷. L'industrie de deuxième et de troisième transformation du bois compte environ 191 entreprises et emploie plus de 3 320 personnes⁶⁸. Les revenus générés par le secteur forestier en 2012 étaient de 641 millions de dollars⁶⁹.

Activité minière

Au chapitre de l'exploitation minière, les activités sont axées sur les minéraux industriels (graphite), les pierres industrielles (silice) et les matériaux de construction (sable, gravier, pierre concassée et pierre architecturale)⁷⁰.

Le graphite est exploité à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, au sud de Mont-Laurier, depuis 1989. Il s'agit de la seule mine de graphite en activité au Canada. Sa production, dont la capacité annuelle est de 25 000 t, est exportée sur les marchés mondiaux. Le graphite est concentré sur place à des teneurs en carbone graphitique de 98,8 %. Son emballage est aussi effectué sur le site de la mine⁷¹. Le produit est utilisé pour les usages suivants : réfractaires, moules de fonderie, lubrifiants et garnitures de frein.

Quant à la silice, elle est exploitée à Saint-Canut (Mirabel), à Saint-Rémi-d'Amherst et à Saint-Joseph-du-Lac pour l'un ou l'autre de ces usages : verre, sablage au jet, filtres, céramique, cimenterie et maçonnerie. La silice extraite à Saint-Rémi-d'Amherst entre aussi dans la fabrication de carbure de silicium (abrasifs, électronique) et de panneaux de quartz (haute technologie et énergie solaire).

La majeure partie du sable et du gravier exploitée dans la région est utilisée localement comme matériaux pour la construction et l'entretien de routes, comme granulats dans les bétons bitumineux et les bétons de ciment ou simplement comme matériaux de remplissage. Une partie de la production est aussi exportée pour subvenir aux besoins du marché de la région de Montréal.

⁶⁶ [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/region15.pdf>] (Août 2014).

⁶⁷ MFFP (2014), *Droits forestiers par région. Région d'application des garanties d'approvisionnement (GA) des Laurentides* [En ligne] [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/documents/droits-region15.pdf>] (Consulté le 11 décembre 2014)

⁶⁸ Données extraites de la banque du CRIQ, octobre 2014.

⁶⁹ ISQ, Statistique Canada (2012), *Statistiques principales du secteur de la fabrication, pour l'activité totale, par région administrative et sous-secteur SCIAN*, Québec.

⁷⁰ N. TOGOLA et Pierre BUTEAU (2009), « Minéraux industriels, pierres industrielles et pierre architecturale », dans *Rapport sur les activités minières au Québec*, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, DV 2010-01, p. 56.

⁷¹ M. DUMONT (2007), « Le graphite », *Annuaire des minéraux au Canada*, Ressources naturelles Canada, 11 p.



La valeur des expéditions minérales pour le sable et le gravier était en 2012 de 12,3 millions de dollars. Elle était de 64,4 millions de dollars⁷² pour la pierre concassée et, dans une moindre mesure, pour la pierre architecturale exploitée à Lac-des-Écorces, à Labelle et à Mirabel. La pierre architecturale provient de cinq carrières et sert plus spécifiquement à la fabrication de monuments, de pierres dimensionnelles, de pierres à bâtir et de pierres décoratives.

Quant au chapitre de l'exploration minière, cette activité était particulièrement importante dans la région des Laurentides en 2013 principalement grâce à la recherche de graphite, mais aussi de cuivre, de nickel et de tungstène. Ce dynamisme se reflète dans les dépenses d'exploration qui s'élevaient à 0,5 million de dollars en 2010, à 10 millions de dollars en 2011⁷³. Au mois de mai 2011, six permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel, couvrant 1,53 % de la superficie de la région, étaient en vigueur dans la partie est des Basses-Laurentides.

2.3.4 Dimension institutionnelle

La dimension institutionnelle porte sur les orientations nationales et régionales qui sont à même d'influencer la planification de l'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. Les préoccupations régionales font également partie des données qui ont une incidence sur les orientations gouvernementales contenues dans le PATP.

En mai 2010, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a annoncé que le gouvernement du Québec se positionnait comme chef de file mondial en matière de protection du territoire, en se fixant comme objectif une protection de 12 % de son territoire pour 2015. Ce nouvel objectif n'est pas applicable par région administrative, mais plutôt par province naturelle. L'identification d'aires protégées potentielles sur le territoire des Laurentides concerne la province naturelle C. La région administrative des Laurentides comptait, en 2009, 7,37 % de territoire protégé⁷⁴ (cette proportion était de 8,02 % en 2014⁷⁵).

La gestion intégrée des ressources en eau sur la base du bassin versant constitue un axe d'intervention majeur de la Politique nationale de l'eau. Ce mode de gestion se caractérise par une approche territoriale, soit le bassin versant des cours d'eau, des lacs ou des baies. La ré-

⁷² Institut de la statistique du Québec [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/sectr_mines/mine_exp_ra.htm] (Consulté le 21 octobre 2010).

⁷³ MERN (2013), *Rapport sur les activités minières au Québec*, DV 2013-01, p. 47.

⁷⁴ MDDEP (2010), *Portrait du réseau des aires protégées au Québec (2002-2009)*, p. 34 [En ligne] [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/BIODIVERSITE/aires_protegees/portrait02-09/fr/intro.pdf] (Consulté le 10 mars 2015).

⁷⁵ MDELCC (2014), *Registre des aires protégées*, mise à jour du 23 octobre 2014.



gion des Laurentides est couverte partiellement, en tout ou en partie par sept organismes de bassins versants (OBV). Ces derniers ont pour mandat, entre autres, d'élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) et d'en assurer le suivi.

Au cours de l'année 2014, les PDE de l'Agence de bassin versant des 7 (ABV des 7), du Bassin versant de la Saint-Maurice (BVSM), de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, de la Petite Nation et Saumon (OBVRPNS), du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) ont reçu l'aval du MDDELCC. Ceux de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD), de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) et du Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) étaient en processus d'approbation.

Au chapitre des forêts, plusieurs étapes ont été franchies avant d'en arriver à la sanction, le 1^{er} avril 2010, de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) qui a remplacé, le 1^{er} avril 2013, la Loi sur les forêts (RLRQ, chapitre F-4.1)⁷⁶.

La Loi modifie en profondeur le régime forestier. Depuis avril 2013, le MFFP est responsable de l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et de leur gestion. Dorénavant, c'est le MFFP qui effectue la planification forestière, le suivi et le contrôle des interventions en forêt ainsi que le mesurage des bois. En ce qui concerne l'octroi des droits forestiers⁷⁷, le MFFP en demeure responsable. De plus, depuis le 1^{er} avril 2013, le ministre vend aux enchères une partie des bois des forêts du domaine de l'État.

Afin d'assurer la pérennité des ressources forestières et pour protéger leur diversité, le nouveau régime forestier plante un aménagement durable des forêts, notamment grâce à l'aménagement écosystémique. La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier introduit des dispositions propres aux communautés autochtones au regard de la prise en compte des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés autochtones présentes sur le territoire forestier, lesquels font partie intégrante de l'aménagement durable des forêts.

En ce qui a trait à la mise en valeur des ressources minérales, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune déléguait, le 1^{er} juillet 2010, la gestion de l'exploitation du sable et du

⁷⁶ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2010), *Refonte du régime forestier*, [<http://www.mrnrf.gouv.qc.ca/forets/evolution/evolution-refonte-regime.jsp>] (Consulté le 5 juillet 2010).

⁷⁷ Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF) ont été remplacés par des garanties d'approvisionnement (GA) consenties par le ministre.



gravier à cinq MRC des Laurentides (Argenteuil, Antoine-Labelle, Laurentides, Pays-d'en-Haut et Rivière-du-Nord). D'autre part, avec la modification de la Loi sur les mines, les municipalités régionales de comté (MRC) de la région pourront délimiter dans leur schéma d'aménagement et de développement des territoires incompatibles avec l'activité minière. Ces territoires incompatibles seront ensuite soustraits à l'activité minière et aucun nouveau titre minier n'y sera consenti par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

De plus, compte tenu du caractère nettement récréotouristique de la région des Laurentides, une pression importante est exercée sur l'industrie forestière, notamment pour la protection des paysages, la création de bandes boisées, la conservation d'îles ou de milieux particuliers. Ajoutons que la Politique touristique du Québec favorise quatre grands regroupements d'expériences touristiques qui serviront de fondements à la promotion sur les marchés internationaux. Parmi ceux-ci, mentionnons la villégiature et la grande nature, deux types d'expériences touristiques offerts dans la région des Laurentides.

Les partenaires régionaux et gouvernementaux ont défini la région des Laurentides comme première destination touristique de villégiature quatre saisons au Québec⁷⁸, à l'occasion de l'élaboration du protocole d'entente sur la mesure d'Action concertée de coopération régionale de développement, signé en janvier 2003. Les partenaires ont reconnu que la région est un chef de file dans ce domaine, capable de se positionner comme joueur majeur de l'économie nord-américaine et mondiale. Les créneaux d'excellence permettent à la région de mettre sur pied différents programmes pour valoriser ces secteurs de l'économie laurentienne.

Le créneau d'excellence « Tourisme de villégiature quatre saisons » s'appuie sur l'expertise développée dans ce secteur, sur la masse critique d'entreprises et d'infrastructures récréatives et touristiques, sur la localisation stratégique de la région de même que sur son potentiel découlant de ses ressources naturelles, ce qui interpelle directement le domaine de l'État.

Le créneau « Signature Bois Laurentides »⁷⁹ comprend les entreprises de sylviculture et les industries de première, de deuxième et de troisième transformation du bois. Ce deuxième créneau d'excellence confirme l'apport important de ce secteur d'activité à l'économie de la région

⁷⁸ Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (2009), Créneau d'excellence : Tourisme de villégiature 4 saisons, [En ligne] [http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/crneaux_excellence/crneaux/15_tourisme_4saisons.pdf] (Consulté le 13 juillet 2010).

⁷⁹ Initialement le nom du créneau était : « Utilisation et transformation de la forêt mixte : produits à valeur ajoutée ». Depuis 2012, ce créneau se nomme « Signature Bois Laurentides ».



des Laurentides. Il s'appuie, notamment, sur la grande diversité des peuplements forestiers, leur accessibilité, le développement d'une formation adaptée de la main-d'œuvre et sur la présence d'un réseautage et d'un maillage vertical et horizontal entre les entreprises de sylviculture et de première transformation. Les terres du domaine de l'État sont aussi interpellées par ce créneau pour ce qui est de l'accessibilité et de la disponibilité de la ressource.

Un troisième créneau d'excellence a été désigné pour la région des Laurentides, soit celui du « Transport terrestre avancé ». Le secteur du transport terrestre avancé forme un champ d'activité économique qui regroupe quatre sous-secteurs économiques d'importance pour le Québec : l'automobile, les véhicules commerciaux, les véhicules spéciaux et récréatifs ainsi que le transport ferroviaire. Ce créneau a été intégré en 2012 au « Pôle d'excellence québécois en transport terrestre » qui est issu d'une volonté industrielle de réunir les efforts provenant de l'Association des manufacturiers d'équipements de transport et de véhicules spéciaux (AMETVS) et des quatre créneaux d'excellence ACCORD en transport terrestre du Québec, dont celui des Laurentides, de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de l'Estrie⁸⁰.

Une portion du territoire des Hautes-Laurentides est revendiquée par la nation attikamek. Ce territoire fait d'ailleurs l'objet de négociation dans le cadre du processus de revendication territoriale globale entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le Conseil de la nation atikamekw, représentant les communautés attikameks de Manawan, de Wemotaci et d'Opitciwan.

Par ailleurs, une entente cadre a été signée en 2003 entre le gouvernement du Québec et la communauté de Manawan, laquelle prévoit la négociation d'ententes sectorielles sur différents sujets, tels le transport, la réfection de la route d'accès à la communauté, la mise en place de mécanismes favorisant la conciliation des activités d'aménagement forestier avec la pratique des activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette effectuées à des fins alimentaires, rituelles et sociales, le développement d'opportunités de développement économique et d'autres sujets.

La région des Laurentides est au premier plan en ce qui concerne la permanence des sentiers récréatifs et les difficultés de cohabitation générées par les véhicules hors route (VHR). Ainsi, le jugement de la Cour supérieure du Québec dans le dossier du P'tit Train du Nord qui a interdit

⁸⁰ En 2012, le créneau « Aliment et mets préparés » a été abandonné. Le créneau « Transport terrestre avancé » a été intégré au Pôle d'excellence québécois en transport terrestre.



l'accès aux motoneiges, a amené le ministère des Transports du Québec (MTQ) à amorcer une réflexion avec la collaboration de tous les acteurs en cause quant à l'utilisation adéquate et durable des VHR⁸¹. Le gouvernement du Québec a garanti l'immunité jusqu'au 1^{er} mars 2017 contre les poursuites pour conflit de voisinage aux conducteurs de VHR durant leur utilisation des sentiers interrégionaux afin de préserver la pérennité du réseau⁸².

En matière de transport, le MTQ entend s'assurer d'une offre de transport intégrée, pérenne et sécuritaire répondant aux besoins des usagers, actuels et futurs, favorisant les échanges économiques et respectant la capacité de support des écosystèmes. Cette stratégie se déploie dans les trois domaines d'intervention du MTQ, soit la planification des activités de transport, la gestion de réseaux de transport et la gouvernance. Ainsi, au cours des prochaines années, le MTQ élaborera des plans territoriaux de mobilité durable (PTMD) sur l'ensemble du territoire québécois. Les PTMD sont le résultat d'une planification intégrée et multimodale visant à orienter et à gérer les besoins en déplacements des personnes et des marchandises dans un souci d'équité sociale, de protection de l'environnement et d'efficacité économique dans un horizon de planification de 10 ans. Il s'agit donc d'une nouvelle vision de planification axée sur la mobilité durable.

Enfin, dans le contexte de la nouvelle approche intégrée et régionalisée de la gestion des ressources et du territoire, la Conférence régionale des élus (CRE) des Laurentides a mis sur pied, de concert avec le MERN, la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL). Un des mandats de la CRNTL est de préparer le plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) qui déterminera les choix et les priorités régionales de développement. La CRE a approuvé le PRDIRT le 17 mars 2011 et une entente de mise en œuvre a été conclue entre le MRNF et la CRE des Laurentides le 6 octobre 2011.

2.4 Utilisation existante du territoire public

Les utilisations existantes du territoire public de la région des Laurentides se caractérisent, d'une part, par une multiplicité des usages et, d'autre part, par la volonté gouvernementale de préserver certaines parties de ce territoire afin d'atteindre les objectifs de conservation des es-

⁸¹ Coalition pour la protection de l'environnement du parc linéaire « Petit train du Nord » et autres La MRC des Laurentides et autres (décision 700-06-000001-000 rendue par l'Honorable Hélène Langlois, juge de la Cour supérieure, district de Terrebonne, le 30 novembre 2004.

⁸² Québec (2010), Loi sur les véhicules hors route (RLRQ, chapitre V-1.2), 1^{er} juin 2010 [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?file=V_1_2/V1_2.htm&type=3] (Consulté le 6 juillet 2010).



pèces et des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions. Les utilisations du territoire sont indiquées dans la carte des « Droits, statuts et activités usuelles » qui illustre les différents usages qui, parfois, cohabitent dans un même espace⁸³.

Agriculture

La zone agricole protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, a une superficie de 1 948,5 km², soit 9 % du territoire de la région⁸⁴. Bien qu'elle se trouve essentiellement en territoire privé, 4,4 % de cette zone agricole, soit 86,72 km² s'étend en territoire public dans des secteurs où l'on trouve des érablières.

En 2014, on relève sur les terres du domaine de l'État 65 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles, qui couvrent une superficie de 1 721 ha. À ce nombre s'ajoutent dix permis localisés sur des terres publiques intramunicipales gérées par les MRC. Le nombre d'entailles totales exploitées sur le territoire public des Laurentides s'élève à 424 200⁸⁵.

La majorité de la production acéricole sur les terres du domaine de l'État se trouve dans des territoires forestiers résiduels (1 776 ha), tandis que certains permis sont sous garanties d'approvisionnement (270 ha). Les détenteurs de permis acéricoles dans les territoires sous garanties d'approvisionnement doivent signer, avec les détenteurs de garanties d'approvisionnement, une entente de cohabitation étant donné qu'ils partagent les mêmes superficies pour les industries respectives.

L'implantation d'un système de contingent de production en 2003 a ralenti le développement de l'industrie afin de structurer sa croissance et de développer les marchés. Cependant, une part importante du développement récent de l'acériculture dans la région des Laurentides a eu lieu sur le territoire public. Le contingent de production sur les terres publiques a augmenté de 122 % de 2004 à 2012 et atteint désormais plus de 1,1 million de livres. De plus, 83 % du contingent attribué dans la région depuis 2007 pour le démarrage de nouvelles unités de production acéricole a été accordé à des projets situés en territoire public.

⁸³ Ces droits, statuts et activités usuelles proviennent d'un inventaire des données de 2011, sauf lorsque précisé.

⁸⁴ Commission de protection du territoire agricole du Québec (2014), *Rapport annuel de gestion 2013-2014*

⁸⁵ PRDIRT des Laurentides, dans *Valorisation de la ressource acéricole sur les terres publiques des Laurentides*, CRNTL 2013.



Culture

Le ministère de la Culture et des Communications a relevé plus de 220 sites archéologiques, dont seulement une quinzaine se trouvent à l'extérieur des terres du domaine de l'État. Les concentrations de sites archéologiques sont situées dans les bandes riveraines des lacs Long, Némiscachingue, Adonis, Pétawaga et de la Maison de Pierre. Douze zones à potentiel archéologique ont également été répertoriées le long des rivières et autour des lacs. Le Calvaire d'Oka, situé dans le parc national d'Oka, est le seul site classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel pour sa valeur archéologique, qui est compris dans le territoire public.

Le territoire public demeure un milieu de vie important pour les communautés autochtones qui y pratiquent notamment des activités de pêche, de chasse et de piégeage. Le territoire public peut également abriter des sépultures, comporter des sentiers de portage et receler d'anciens sites de rassemblement autochtones.

Énergie

Les eaux des réservoirs du Poisson Blanc, Mitchinamecus, Kiamika et Baskatong, qui font partie du domaine hydrique public, sont retenues par des barrages exploités par Hydro-Québec ou par le MDDELCC. Ces réservoirs représentent une superficie de 605 km². Les trois premiers contiennent respectivement 690, 500 et 380 millions de mètres cubes d'eau et le réservoir Baskatong en contient 3 milliards.

En 2008, une centrale hydroélectrique de 50 MW de capacité a été mise en fonction au barrage Mercier qui forme le réservoir Baskatong et, en 2005, la centrale hydroélectrique de 8,5 MW a été mise en fonction au barrage des Cèdres qui forme le réservoir du Poisson Blanc. Ces deux centrales ne sont toutefois pas situées dans les Laurentides. Les réservoirs Kiamika et Mitchinamecus ne sont pas pourvus de centrale de production hydroélectrique à leur exutoire.

Les quatre réservoirs sont gérés la plupart du temps en fonction des stratégies de production hydroélectrique des centrales installées sur les rivières Gatineau (quatre centrales totalisant 463 MW) et du Lièvre (cinq centrales pour une puissance totale de 261 MW). Toutes ces centrales sont situées dans la région de l'Outaouais. Les réservoirs servent également à la régularisation des eaux des rivières Gatineau, du Lièvre et des Outaouais ainsi que des rivières des Prairies et des Mille-Îles de l'archipel de Montréal.



Les infrastructures liées à la production d'énergie dans la région se limitent à deux centrales hydroélectriques d'Hydro-Québec : Carillon (752 MW) et Chute-Bell (10 MW). Ces centrales ont une puissance combinée de 762 MW, ce qui représente 1,8 % de la puissance électrique installée du Québec, alors que le réseau de transport de l'énergie électrique se compose de 1 794 km de lignes. Afin de mieux répondre à l'augmentation de la demande en électricité, causée par la croissance démographique importante de la région, Hydro-Québec a mis en service, en décembre 2009, un nouveau poste à Mont-Tremblant⁸⁶.

Faune

Une aire faunique communautaire a été désignée au réservoir Baskatong, situé à la limite de la région de l'Outaouais. Une corporation sans but lucratif y dispose de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires. Dans la région des Laurentides, elle couvre une superficie de 302,4 km².

Le territoire des Laurentides compte, en tout ou en partie, quatre petits lacs aménagés (PLA) pour une superficie totale de 33,3 ha. Ce mode de gestion qui touche les lacs de moins de 20 ha permet l'augmentation de l'utilisation du lac à la suite de travaux d'aménagement faunique. Le PLA doit faire l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche, octroyé sans appel d'offres à un pourvoyeur qui n'est pas déjà titulaire d'un tel bail. Il doit également se trouver à une distance de moins 10 km d'une unité d'hébergement permanente de la pourvoirie⁸⁷. En plus de favoriser l'accessibilité aux petits plans d'eau, le programme encourage les pourvoyeurs à entreprendre des mesures de mise en valeur de la faune.

La région compte 6 zecs, d'une superficie totale de 5 363 km², ce qui représente 35,7 % du territoire public. Quant aux réserves fauniques de Papineau-Labelle et Rouge-Matawin, leur territoire est partagé avec les régions administratives de l'Outaouais et de Lanaudière. Dans les Laurentides, elles occupent 1 700 km², soit 11,3 % du territoire public régional.

Les terrains de piégeage couvrent une superficie totale de 6 603 km² et se trouvent uniquement dans les zecs (99) et dans les réserves fauniques Papineau-Labelle (31) et Rouge-Matawin (20). On dénombre 150 terrains de piégeage sous bail localisés en tout ou en partie sur le terri-

⁸⁶ Hydro-Québec (2010), *Projet de transport d'électricité : Poste de Mont-Tremblant à 120-25 kV et lignes à 120 kV*, [En ligne] [http://www.hydroquebec.com/projets/mont_tremblant.html] (Consulté le 9 juillet 2010).

⁸⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006), *Petits lacs aménagés (PLA)*, [En ligne] [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/lac.jsp>] (Consulté le 27 juillet 2010).



toire de la région des Laurentides. Il est à noter que la gestion des baux de piégeage dans les deux réserves fauniques est sous la responsabilité des régions administratives de l'Outaouais et de Lanaudière. L'octroi d'un bail confère au titulaire des droits exclusifs de piégeage sur un terrain de piégeage.

Dans la partie nord des Hautes-Laurentides, une réserve à castor a été créée afin de permettre aux populations de ce mammifère de se reconstituer à la suite d'une baisse dramatique du nombre d'individus⁸⁸. Cette réserve touche plusieurs régions administratives : dans les Laurentides, elle s'étend sur 182 km². Aujourd'hui, à l'intérieur de ces limites, seuls les autochtones peuvent chasser et piéger les animaux à fourrure. Par contre, certaines espèces, comme le loup, l'ours noir, le renard roux et le coyote, peuvent aussi y être chassées, et ce, par tout détenteur du permis de chasse requis. Les membres de la communauté atikamek de Manawan située dans la région de Lanaudière utilisent la réserve de castor aux fins de la chasse et du piégeage des animaux à fourrure.

Forêt⁸⁹

Le territoire de la région des Laurentides, composé de quatre UA (061-51, 061-52, 064-51, 064-52), produit annuellement 1 793 600 m³ de bois, ce qui représente un peu plus de 5,5 % de la possibilité forestière du Québec^{90, 91}.

La très grande diversité des essences composant les forêts de la région permet l'approvisionnement de différentes industries de transformation du bois. En effet, la matière ligneuse récoltée dans les UA des Laurentides permet l'approvisionnement de 21 usines qui se spécialisent dans différents produits comme le sciage, le déroulage, les pâtes et papiers, les bardeaux de cèdre et les poteaux.

Les Atikamekw de Manawan contribuent à des activités associées à la mise en valeur des ressources du milieu forestier de même qu'à la gestion intégrée des ressources et du territoire. Une entente de délégation de gestion forestière s'applique à la réserve forestière de Manawan

⁸⁸ Réserves à castor : territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière.

⁸⁹ Le thème « forêt » inclut également les activités d'aménagement forestier réalisées en vertu des ententes de délégation de gestion foncière et forestière. Ces ententes portent sur des lots publics intramunicipaux qui totalisent 183 km².

⁹⁰ À l'échelle du Québec et pour la période 2013-2018, la possibilité forestière déterminée par le FEC pour les 71 unités d'aménagement forestier qui composent les forêts du domaine de l'État est de 32 649 900 m³ (http://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/05/Decision_Annexe_resultat_14mai.pdf), Mai 2014

⁹¹ « La possibilité forestière à rendement soutenu représente le volume annuel de bois maximum que l'on peut prélever à perpétuité sur le territoire d'une aire forestière donnée, sans en diminuer les capacités de production ». [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-possibilites.jsp>]



dont 10 % du territoire concerné se trouve dans la région des Laurentides. Sur ce territoire, les travaux d'aménagement forestier sont planifiés par la communauté attikamek. La compagnie Services Forestiers Manawan se consacre à des activités de reboisement et de sylviculture et à la formation des travailleurs attikameks.

Hébergement et plein air

Le territoire public des Laurentides est largement utilisé pour des sentiers récréatifs, particulièrement au centre de la région. En juin 2010, selon les droits inscrits pour leur aménagement, on comptait sur le territoire public 1 591 km de sentiers utilisés principalement pour la motoneige (34,5 %), la randonnée pédestre (22 %) et le ski de randonnée (22 %)⁹². À ces données s'ajoute un bon nombre de sentiers qui empruntent des chemins forestiers pour lesquels aucun droit n'est octroyé.

Le projet du Sentier national qui vise la création au Québec d'un sentier continu d'environ 1 650 km conçu pour la randonnée pédestre et la raquette parcourt neuf régions touristiques, dont celle des Laurentides. Une fois terminé, ce sentier s'intégrera à un parcours pancanadien dont l'idée fut lancée en 1977 par des adeptes de la marche des quatre coins du Canada. La section qui se trouve dans les Laurentides a été achevée. Elle couvre 86,1 km⁹³ et sillonne en partie les terres du domaine de l'État, reliant entre eux la réserve faunique de Papineau-Labelle et le parc national du Mont-Tremblant.

La Grande boucle Tremblant est un projet de sentier multifonctionnel de 75 km dans la région de Mont-Tremblant/Lac-Supérieur/Val-des-Lac. « Amorcé en 2004 à l'instigation du parc national du Mont-Tremblant et de l'organisme Ski de Fond Mont-Tremblant, il sera terminé en 2017⁹⁴. » Il reliera cinq réseaux de sentiers déjà établis et autonomes (parc national du Mont-Tremblant, de Ski de fond Mont-Tremblant, de l'Inter-Centre de l'UQAM à Lac-Supérieur et de Station Mont-Tremblant sur ses trois versants) et permettra l'accès à d'autres réseaux.

⁹² La longueur d'un sentier multiusage (ski de fond, raquette l'hiver et randonnée pédestre l'été) est comptabilisée autant de fois que le sentier permet d'activités différentes, ce qui rend l'évaluation exacte du nombre de kilomètres de sentier en territoire public plus difficile.

⁹³ Fédération québécoise de la marche, *Le répertoire en ligne des sentiers et raquette au Québec* [En ligne] <http://www.fqmarche.qc.ca/uploads/SNQ2013.jpg> (Consulté le 8 décembre 2014).

⁹⁴ La Grande boucle Tremblant (GBT) — Qu'est-ce que c'est? [En ligne] [<http://grandeboucletremblant.com/>] (Consulté le 8 décembre 2014).



Le parc linéaire Le P'tit Train du Nord⁹⁵, de 200 km, est devenu partie intégrante de la Route verte. Une deuxième emprise a fait l'objet d'un aménagement similaire (le parc linéaire du Corridor aérobique) pour un tracé de 58 km.

La motoneige occupe aussi une place importante dans la région et plusieurs sentiers y sont donc affectés. La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCQM) recense 2 497 km de sentiers⁹⁶ dans le secteur qui regroupe les régions administratives des Laurentides et de Laval⁹⁷, dont 1 330 km sur le territoire public de la région des Laurentides. Cette activité utilise largement le territoire public et, plus particulièrement, les chemins forestiers. Les 38 km interdits à la motoneige depuis le jugement en 2004 dans le parc linéaire Le P'tit Train du Nord, entre Sainte-Agathe et Labelle, ont eu une influence sur ce produit en région.

La MRC des Laurentides a annoncé le 19 octobre 2011 la création du Parc écotouristique de la MRC des Laurentides sur le site de l'ancienne pisciculture de Saint-Faustin ainsi que la signature d'une entente avec le Cégep Vanier pour l'utilisation d'une partie du site à des fins de formation et de recherche appliquée⁹⁸.

Quant à l'hébergement et aux autres activités de plein air, plus de 900 baux, dont 778 à des fins de villégiature, ont été octroyés sur le territoire public des Laurentides pour diverses activités. De plus, la mise à la disponibilité de nouveaux emplacements de villégiature en territoire municipalisé passe non seulement par la location, mais aussi par la vente. C'est le cas également pour plusieurs entreprises commerciales qui construisent des auberges ou des équipements récréotouristiques d'envergure (p. ex. : Village du Windigo).

En juillet 2010, la gestion des baux de villégiature a été transmise aux MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, de La Rivière-du-Nord et d'Argenteuil. Au moment du transfert, il y avait dans les MRC concernées 828 baux de villégiature privée.

⁹⁵ En 1994, le gouvernement a signé un bail de 60 ans avec les quatre MRC concernées qui ont donné un mandat de gestion à la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

⁹⁶ Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, Laurentides [En ligne] [<http://www.fcqm.qc.ca/Regions.asp?idR=12>] (Consulté le 11 novembre 2014).

⁹⁷ Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (2008), *Laurentides*, En ligne [<http://www.fcqm.qc.ca/LeQuébecàmotoneige/Lesrégions/Laurentides/tabid/108/language/fr-CA/Default.aspx>] (Consulté le 14 juillet 2010).

⁹⁸ MRC des Laurentides, *Une journée historique pour la MRC, Création du Parc écotouristique de la MRC des Laurentides*, communiqué de presse, 19 octobre 2011 [En ligne] [http://www.mrc laurentides.qc.ca/fr/documentation/Communiqu%C3%A9s/2011/Parc%20%C3%A9cotouristique_communiqu%C3%A9s%20MRC%20et%20Vanier.pdf] (Consulté le 4 février 2013).



Industrie et services

Bien peu de droits sont octroyés sur le territoire public aux industries et fournisseurs de services dans la région. Ils sont essentiellement octroyés à des municipalités ou à des entreprises de services publics pour l'installation de tours de télécommunication, de sites d'élimination de déchets et de stations de mesure.

En matière de transport aérien, la région bénéficie des aéroports de Montréal, soit Pierre-Elliott-Trudeau (Montréal) et Mirabel (réservé aux avions-cargos). À proximité du territoire public, mentionnons le nouvel aéroport international Macaza–Mont-Tremblant International. Cette offre est complétée par des pistes d'atterrissage pour des appareils de petites dimensions⁹⁹ et des services de transport aérien offerts par certaines entreprises de chasse et de pêche à leur clientèle.

Mines

En mai 2011, le territoire public comptait 83 titres d'exploitation, notamment : 2 baux miniers (graphite et niobium), 6 concessions minières (pierre architecturale et pierre concassée), 6 baux exclusifs pour l'exploitation de substances minérales de surface (pierre concassée, pierre architecturale et silice)¹⁰⁰ et 65 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier.

Sur le plan de l'exploration minière, 1 629 claims, couvrant 3,66 % de la superficie de la région, avaient été octroyés en mai 2011 pour la recherche de substances minérales. À la même date, les permis de recherche de pétrole et de gaz naturel sur la partie publique du territoire occupaient 0,1 % de la superficie de la région.

Protection ou contraintes

Ce thème inclut, d'une part, les aires protégées qui ont un statut de protection et, d'autre part, les zones de contraintes naturelles telles les zones à risque d'inondation, les zones exposées à des glissements de terrain, à l'érosion ou autres contraintes.

Environ 1 728 km², soit 11,51 % du territoire public des Laurentides¹⁰¹, faisaient l'objet d'une protection en 2011. Ces aires protégées bénéficient d'une reconnaissance légale. Les mesures applicables y sont plus ou moins restrictives selon les objectifs de protection recherchés.

⁹⁹ Citons les aéroports situés à Lachute, Chute-Saint-Philippe, Mont-Laurier et Mont-Tremblant.

¹⁰⁰ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Données numériques sur les titres miniers [https://gestim.mines.gouv.qc.ca/MRN_GestimP_Presentation/ODM02201_menu_base.aspx] (Consulté le 10 mai 2011).

¹⁰¹ Cette superficie pourrait inclure des terres de tenure privée enclavées dans le territoire public.



**Tableau 3 – Aires protégées sur le territoire public des Laurentides
selon les catégories de l'UICN**

Catégorie de l'UICN	Aire protégée	Nombre	Sup. ¹⁰² (km ²)
Ia - Réserve naturelle intégrale	Réserve écologique	6	11,54
	Habitat d'une espèce floristique menacée	3 ¹⁰³	0,590 ¹⁰⁴
II - Parc national	Parc national	2	723,87
III - Monument national — Élément naturel marquant	Réserve de biodiversité projetée	6	302,57
	Réserve aquatique projetée	1	109,24
	Écosystème forestier exceptionnel	24	17,72 ¹⁰⁵
IV - Aire gérée pour l'habitat et les espèces	Aire de confinement du cerf de Virginie	19	493,97
	Refuge faunique	1	0,051
	Refuges biologiques	2	3,32 ¹⁰⁶
VI - Aire protégée de res- sources naturelles gérées	Héronnière	6	7,086
	Habitat du rat musqué	8	2,9
	Habitat du rat musqué et aire de concen- tration d'oiseaux aquatiques	9	7,63
	Aire de concentration d'oiseaux aqua- tiques	7	48,65
	Colonie d'oiseaux	4	0,004
TOTAL		98	1 728,311¹⁰⁷

¹⁰² Lorsqu'une aire protégée chevauche deux régions, la superficie indiquée ne concerne que les territoires situés à l'intérieur des limites de la région administrative des Laurentides.

¹⁰³ La région compte un total de quatre habitats floristiques dont un se trouve sur territoire privé.

¹⁰⁴ La superficie de l'habitat floristique : Hêtraie-du-Calvaire-d'Oka qui est de 8,84 ha est comprise dans la superficie totale du parc national d'Oka. Elle n'est pas comptabilisée ici.

¹⁰⁵ Les huit projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels, non-inscrits au registre des aires protégées, n'ont pas été comptabilisés.

¹⁰⁶ Les 256 projets de refuges biologiques non-inscrits au registre des aires protégées au moment de l'élaboration du PATP, n'ayant pas fait l'objet de zones spécifiques d'affectation, n'ont pas été comptabilisés.

¹⁰⁷ La somme totale n'inclut pas les superficies des aires protégées situées dans des territoires de tenure privée. Elle se limite au territoire public ayant fait l'objet d'affectation incluant le territoire mixte.



Le tableau 3 présente la répartition des aires protégées selon les catégories définies par l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN). Environ 1 728 km², soit 11,51 % du territoire public des Laurentides¹⁰⁸, faisaient l'objet d'une protection en 2011. Ces aires protégées bénéficient d'une reconnaissance légale. Les mesures applicables y sont plus ou moins restrictives selon les objectifs de protection recherchés. Le tableau 3 présente la répartition des aires protégées selon les catégories définies par l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN).

En plus de ces aires protégées, mentionnons également les 256 refuges biologiques non-inscrits au registre des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ces territoires couvrent une superficie d'environ 234,5 km².

D'autres contraintes s'appliquent spécifiquement à l'exploration minière. En août 2011, cette activité était permise sous condition ou interdite de façon permanente ou temporaire sur 3 227 km² en territoire public soit sur 14,33 % de la superficie de la région. D'après les données recueillies dans le Système de gestion des titres miniers (GESTIM), les principales zones où l'exploration est permise sous condition sont les habitats fauniques, les forêts d'enseignement et de recherche ainsi que les forêts d'expérimentation, tandis que les principales zones où elle est interdite sont les habitats floristiques, les réserves écologiques, les projets de réserves de biodiversité et de réserve aquatique, les parcs régionaux¹⁰⁹, les parcs nationaux, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les aires de captage d'eau souterraine ainsi que les territoires affectés à la villégiature et les périmètres d'urbanisation.

Organisation administrative — Territoire de gestion particulière

Les territoires de gestion particulière comprennent les territoires de gestion par bassin versant et les territoires publics intramunicipaux (TPI) sous convention de gestion territoriale. Le MRNF a signé trois ententes de délégation de gestion des terres publiques intramunicipales avec les MRC d'Antoine-Labelle (mai 2000), des Laurentides (décembre 2002) et des Pays-d'en-Haut (janvier 2003)¹¹⁰. Ces conventions permettent aux MRC de gérer et de mettre en valeur les TPI qui totalisent 183 km².

¹⁰⁸ Cette superficie pourrait inclure des terres de tenure privée enclavées dans le territoire public.

¹⁰⁹ Il n'y a pas de concordance entre les superficies des aires où l'exploration est interdite et la superficie actuelle des parcs régionaux et des réserves de biodiversité.

¹¹⁰ Ces ententes de cinq ans ont été renouvelées ou sont en voie de renouvellement.



2.5 Utilisation possible du territoire public

Les diverses composantes du territoire et les ressources naturelles que recèle le territoire public offrent des possibilités de mise en valeur et de développement de la région. La carte 3, « Potentiels, projets et éléments particuliers », présente, pour chacun des thèmes spécifiques, l'ensemble des données considérées dans cet exercice d'affectation¹¹¹.

Les projets et les potentiels pris en considération sont ceux connus et qui peuvent être réalisés ou mis en valeur dans un avenir prévisible en tenant compte de l'horizon de planification du PATP¹¹². Ce sont des projets de nature à influencer la vocation du territoire. Les éléments particuliers sont considérés dans toute utilisation éventuelle du territoire, compte tenu de leurs caractéristiques historiques, culturelles, esthétiques ou écologiques, ainsi que des risques naturels.

Agriculture

La mise en place, depuis 2003, d'un système de contingent de production a permis de régulariser le développement de l'industrie acéricole au Québec. L'offre a été adaptée en fonction de la demande des marchés et les prix offerts aux producteurs ont été stabilisés, ce qui a eu pour effet d'améliorer la situation financière des entreprises et la viabilité de l'industrie. De plus, les investissements importants effectués dans le développement des marchés ont contribué à la croissance de la demande mondiale. Au cours des prochaines années, l'octroi de nouveaux contingents dépendra de la croissance des marchés pour les produits de l'érable.

Selon le rapport du Comité MRN-MAPAQ sur l'acériculture¹¹³, le potentiel acéricole sur le territoire public serait de 119 540 ha d'érablières dans les régions des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie¹¹⁴, ce qui représente 42 % du potentiel identifié pour l'ensemble des forêts publiques du Québec. Ce comité avait alors fixé une cible de développement de la production acéricole en territoire public de 7 178 ha¹¹⁵ pour ces trois régions afin d'atteindre les objectifs québécois de développement de la production déterminés à l'époque. La direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), secteur Laurentides, a

¹¹¹ Ces potentiels, projets et éléments particuliers proviennent d'un inventaire des données de 2011, sauf lorsque précisé.

¹¹² Certains projets ont pu être réalisés depuis.

¹¹³ Rapport du Comité MRN-MAPAQ sur l'acériculture, Contribution du territoire public québécois au développement de l'acériculture, avril 2000.

¹¹⁴ Idem, p. 5. Les données des trois régions sont regroupées.

¹¹⁵ Rapport du Comité MRN-MAPAQ sur l'acériculture, Contribution du territoire public québécois au développement de l'acériculture, avril 2000.



répertorié 26 000 ha d'érablières présentant un potentiel acéricole élevé tout en étant accessibles et n'ayant pas subies de perturbations récentes¹¹⁶.

Une contribution additionnelle du territoire public des Laurentides au développement de l'acériculture est probable à court et moyen termes. Un rapport de la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides indique que la région aurait besoin de 1 000 ha d'érablières dans le domaine public afin d'accueillir la croissance prévue pour les années 2013 à 2018¹¹⁷.

Les érablières du domaine de l'État représentent une ressource capitale pour le développement de cette industrie, car la ressource érable sur le territoire privé est limitée, morcelée et de moins en moins accessible. Il est plus facile cibler sur le territoire public un peuplement d'un seul tenant qui a un nombre d'entailles suffisant pour créer une entité spécialisée viable et créatrice d'emploi.

Le marché des produits forestiers non ligneux alimentaires est en émergence au Québec depuis quelques années. La cueillette de fruits sauvages et de champignons est une activité qui est appelée à se développer dans les forêts du Québec.

Culture

Les cours d'eau et les espaces stratégiques à l'intérieur des terres sont utilisés depuis des milliers d'années par les êtres humains. Ces secteurs ont laissé des traces des grandes migrations dans l'espace et représentent des éléments particuliers d'interprétation et de compréhension de l'utilisation historique du territoire public. À ce titre, ils peuvent être une source d'inspiration, notamment pour le développement de l'écotourisme. Par exemple, les rivières Rouge, du Lièvre et Gatineau ont joué un rôle particulier dans le développement et la survie des communautés. Ces rivières ont une riche histoire à raconter. Les secteurs archéologiques sont représentés sur la carte 5 et certains d'entre eux, comme le secteur Toulouse (lac Toulouse, lac Culotte et rive nord-ouest du lac Némiscachingue), regroupent plus de 70 sites archéologiques.

¹¹⁶ Évaluation du potentiel acéricole sur le territoire public des Laurentides, Document de travail, MAPAQ Laurentides, 2010.

¹¹⁷ CRNTL (2013), *Valorisation de la ressource acéricole sur les terres publiques des Laurentides*.



Énergie

L'importante croissance démographique dans les Basses-Laurentides entraîne une augmentation sensible et soutenue de la demande en électricité. Le réseau d'Hydro-Québec dans la région est de plus en plus saturé et de nouveaux postes de transformation et de nouvelles lignes de transport électriques deviennent nécessaires à court et moyen termes pour répondre aux besoins liés au développement socioéconomique de la région. En ce qui concerne la mise en valeur du territoire public à des fins de production d'énergie éolienne, le potentiel de la région est estimé à 512 MW¹¹⁸. Le potentiel technique éolien exploitable de la région est considéré comme moyen. Ce potentiel est le cinquième plus faible après les régions administratives de Montréal, Laval, de l'Outaouais et de Lanaudière avec respectivement 0, 11, 93 et 344 MW.

Faune

Les occasions de mise en valeur sur le plan de la chasse concernent surtout le cerf de Virginie, dans la moitié sud de la région peuvent varier selon les zones de chasse et la rigueur des hivers. Il existe aussi un léger potentiel de récolte supplémentaire pour l'ours noir dans le Cœur des Laurentides, alors que cette espèce est déjà très recherchée dans les Hautes-Laurentides. Quant à l'original, l'espèce est largement exploitée dans l'ensemble de la région, par la chasse à l'arme à feu dans les territoires structurés et à l'arc en territoire libre. La chasse au petit gibier et au dindon sauvage, serait à promouvoir de même que le piégeage.

Les possibilités de mise en valeur de la faune aquatique sur le territoire public sont aussi limitées. À l'exception des territoires structurés des Hautes-Laurentides, où l'omble de fontaine pourrait être davantage prélevé, les salmonidés de la région sont généralement exploités au maximum de leur capacité. Il en va de même pour le doré jaune et, dans bien des cas, pour le touladi, autant en territoire libre qu'en territoire structuré. Par contre, un potentiel de mise en valeur existe pour d'autres espèces qui ne sont pas ou peu exploitées par les pêcheurs sportifs comme la perchaude et l'achigan à petite bouche. Dans les rivières, la pêche à la mouche pourrait être davantage encouragée. Il y a évidemment un potentiel de croissance possible pour les activités sans prélèvement liées à la faune.

Forêt

Dans les forêts du domaine de l'État, à court terme, ce sont les essences commerciales de feuillus durs de qualité inférieure qui seront disponibles aux différentes usines de transforma-

¹¹⁸ Hélimax Énergie inc. et AWS Truewind, LLC (2005). *Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*, Montréal.



tion. Généralement, les usines intéressées par ce type de matière première se concentrent sur la production de pâtes et papiers ou de panneaux de particules. L'industrie du bois de chauffage est un autre exemple d'industrie intéressée par les bois de trituration. De plus, le marché de la biomasse forestière reste à développer.

À court terme, les opérations forestières dans les forêts publiques offrent également la possibilité d'approvisionner d'autres types d'industries qui recherchent des tiges de bonne qualité. Les industries du sciage, du déroulage et la production de poteaux en sont des exemples. Cependant, comparativement aux bois de qualité inférieure, les quantités de bois de bonne qualité disponibles sur les terres publiques sont de bien moindre importance.

Le grand potentiel forestier de la région offre des occasions très intéressantes à moyen et à long terme. En effet, la région couvre divers domaines bioclimatiques. Ainsi, la végétation potentielle associée, déterminée à partir de certains facteurs écologiques permanents (géologie, relief, altitude, nature, épaisseur des dépôts de surface et hydrographie), est riche et très diversifiée. Par conséquent, une grande diversité de produits pourrait être exploitée dans les forêts publiques de la région. L'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) apparaît comme une des avenues permettant de diversifier les sources de revenus provenant de la forêt.

Hébergement et plein air

La Station Mont-Tremblant est une importante station de ski du Québec, dont le Centre de villégiature Tremblant accueille plus de 2 millions de visiteurs par année¹¹⁹. Au cours des deux dernières décennies, la Station Mont-Tremblant a développé le centre touristique Versant Sud, au pied des pentes de ski et à proximité du lac Tremblant. Il regroupe plusieurs hôtels et des propriétés résidentielles autour de rues piétonnes bordées de commerces, de restaurants, d'établissements de divertissement et d'un centre de conférences. La Station est en train de diversifier son offre en activités quatre saisons avec la création d'un second pôle touristique, le Versant Soleil, où il est attendu d'implanter d'un centre multifonctionnel comprenant une salle de spectacles, des salles de conférences et l'intégration d'un volet centre de divertissement intérieur où Loto Québec opère un casino. Il est prévu qu'il s'y construira environ 1 500 unités d'hébergement au cours des 15 à 20 prochaines années, dont une centaine d'unités résidentielles en montagne. Ces investissements viendront influencer certaines activités complémentaires qui pourront se réaliser sur les terres du domaine de l'État mitoyennes.

¹¹⁹ Centre Local de développement Laurentides (2013), *Portrait de la ville de Mont-Tremblant*.



Dans les Hautes-Laurentides, sur les rives du réservoir Baskatong, le projet Windigo a vu naître le village Windigo, un centre de villégiature offrant l'hébergement en résidences (chalets de luxe, appartements en copropriété, salles de réunion et restaurants). Une clientèle internationale est visée par ce projet, particulièrement celle de l'Europe. Le village Windigo compte 36 terrains, 18 chalets, 16 copropriétés luxueuses, 8 salles de réunion et un restaurant¹²⁰.

Le réservoir du Baskatong ainsi que ceux du Poisson Blanc et du Kiamika et, à un degré moindre, celui du Mitchinamecus constituent des points d'intérêt majeur pour le développement de l'écotourisme dans les Hautes-Laurentides. La superficie des plans d'eau, les îles, les escarpements rocheux, les plages de sable, les paysages et les baies, les rapides ainsi que les chutes confèrent à ces territoires un fort potentiel pour des activités récréatives extensives et compatibles avec le milieu naturel. Les espèces floristiques et fauniques en présence ajoutent à ces éléments de belles perspectives d'observation et d'interprétation. Toutefois, le marnage et les opérations de régularisation des eaux peuvent, à certains moments, constituer des contraintes à la pratique d'activités récréatives, particulièrement pour la pêche, la baignade et les autres activités nautiques.

Dans le cadre des programmes relatifs à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État et à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal, la MRC d'Antoine-Labelle et celle des Laurentides peuvent mettre à la disponibilité des emplacements de villégiature. Ainsi, à l'automne 2014, la MRC d'Antoine-Labelle a mis à la disponibilité par tirage au sort 29 emplacements de villégiature. Par ailleurs, en vertu du Cadre de référence gouvernemental pour la création des parcs régionaux, la MRC d'Antoine-Labelle a déposé en 2011 un projet de parc régional au réservoir Kiamika. Celui-ci a été inauguré en juin 2013.

Mines

La région des Laurentides est propice à l'exploration de gisements de substances minérales variées comme en témoignent les nombreux indices, gîtes et sites déjà répertoriés sur son territoire. Les principales substances qui ont déjà fait l'objet de travaux d'exploration sont les suivantes :

- les substances métalliques (zinc, cuivre, or, uranium, niobium, fer, éléments de terres rares);

¹²⁰ Le Windigo, [En ligne] [<http://www.lewindigo.com/>] (Consulté le 15 juillet 2010).



- les minéraux industriels (graphite, mica, feldspath, magnétite titanifère, ilménite, grenat, sillimanite, wollastonite, kaolinite et ocre);
- les pierres industrielles (grès, quartzite et marbre);
- les matériaux de construction (sable, gravier, pierre concassée et pierre architecturale);
- la tourbe.

La MRC d'Antoine-Labelle se prête particulièrement à la recherche de zinc, de cuivre, d'uranium, de niobium et d'éléments de terres rares ainsi que de graphite et de pierre architecturale (granite et marbre blanc). Les zones offrant le meilleur potentiel sont indiquées sur la carte « Potentiels, projets et éléments particuliers ». Elles regroupent généralement plusieurs indices et présentent un contexte géologique propice à la présence de l'une ou l'autre de ces substances. Parmi ces zones, deux délimitent des dépôts de tourbe sur lesquels des travaux de mise en valeur ont déjà été effectués.

À l'extérieur de la MRC d'Antoine-Labelle, plus précisément à l'est du lac Labelle, la substance offrant le meilleur potentiel de découverte est le zinc.

Protection ou contrainte

Les grandes rivières des Laurentides (Rouge, du Lièvre, du Nord, des Outaouais et Gatineau) présentent différents potentiels selon les endroits, dont des potentiels de baignade, de pêche, de pêche à la mouche, de descente en eaux vives, de canotage, de mise en valeur de paysages, de chutes et de cascades. La protection et la mise en valeur de ces rivières à des fins patrimoniales et récréatives constituent un potentiel indéniable.

Le statut de réserve aquatique projetée a été accordé le 11 juin 2008 à la partie amont de la rivière Rouge (Vallée-de-la-Haute-Rouge) qui se voit donc protégée par un statut légal. De plus, le bassin versant de la rivière Rouge a été créé le 15 septembre 2009 dans le cadre du redécoupage du Québec méridional.

Par ailleurs, afin de protéger la ressource et de maintenir le potentiel de pêche sur le territoire public de la région des Laurentides, le MERN n'effectue aucune mise à la disponibilité d'emplacements de villégiature sur les lacs de moins de 20 ha, lesquels constituent des milieux fragiles et vulnérables à la dégradation. De plus, une telle mise à la disponibilité fait l'objet de



mesures particulières pour les lacs à touladi de 20 ha ou plus afin de minimiser les conséquences sur la survie et le maintien de cette espèce.

Afin de répondre à des préoccupations d'ordre social et environnemental sur le plan de la mise en valeur de la forêt publique, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) vise les objectifs suivants : la désignation de refuges biologiques, le maintien de la qualité visuelle des paysages et l'harmonisation des usages. Au moment de l'élaboration du PATP, il existait un potentiel de 256 projets de refuges biologiques. Par ailleurs, il importe de préciser que la région des Laurentides est la première région à avoir adopté une charte de protection des paysages naturels et bâtis. Ses signataires reconnaissent, notamment, que le paysage est un bien commun, que la région des Laurentides est privilégiée par la diversité de ses paysages et de ses grands espaces naturels et qu'il devient urgent d'agir pour les protéger compte tenu des pressions du développement.

Les pressions exercées sur le milieu naturel créent, pour certaines espèces, une situation de précarité. Les menaces varient, mais, de façon générale, elles se traduisent par une détérioration ou une perturbation de l'habitat ou par une surexploitation de l'espèce. Le MFFP a identifié des sites fauniques d'intérêt dans le but d'accroître éventuellement leur protection. Ces sites fauniques d'intérêt sont indiqués sur la carte 3 et décrits à l'appendice C.

Le MFFP a aussi procédé à la reconnaissance de sept autres écosystèmes forestiers exceptionnels, soit les forêts anciennes du Lac-de-l'Appel (2009), du Lac-Saint-Paul (2009), de la Baie-Silver (2010), du Lac-Milan (2010), du Lac-Mac-Carty (2011), du Lac-Rémo (2011) et la forêt rare du Lac-Pénobscot (2011). Ces huit forêts sont donc maintenant inscrites dans le registre officiel des aires protégées.

En regard de la volonté du gouvernement de préserver les espaces naturels, les sites géologiques exceptionnels pourront être protégés en vertu de la Loi sur les mines. Ces sites comportent des caractéristiques géologiques, géomorphologiques et paysagères qui présentent un intérêt sur le plan de l'enseignement, de la recherche scientifique ou de la conservation, et qui méritent d'être protégées en raison notamment d'une menace, de leur rareté ou de leur vulnérabilité. Dans les Laurentides, le projet de site géologique exceptionnel Brèche de Rivard, qui se trouve dans la réserve Papineau-Labelle, obtiendra un statut de protection le jour où les droits d'exploration minière sur le site seront abandonnés.



2.6 Synthèse de l'information de base appuyant la planification

La région administrative des Laurentides occupe un territoire d'une superficie de 22 517 km² dont près de 67 % est du domaine de l'État. Les principales activités ayant cours sur le territoire public sont liées aux industries forestière et minière, au récréotourisme et à la faune.

L'industrie des produits forestiers demeure une activité économique importante pour la région, particulièrement dans les Hautes-Laurentides. Afin de suppléer aux aléas du marché du bois, dès le début des années 1990, le milieu s'est organisé pour développer un réseau et un maillage entre les entreprises de sylviculture, celles de première transformation et le milieu de l'éducation. Cette prise en charge par le milieu a favorisé la croissance de ce secteur et la mise en place de conditions favorables à l'émergence d'entreprises de deuxième et de troisième transformation, démarche que le créneau d'excellence ACCORD « Signature Bois Laurentides » a consolidée.

La région des Laurentides est la troisième région touristique la plus fréquentée au Québec. Le Cœur des Laurentides connaît un développement récréotouristique soutenu, particulièrement dans le secteur de Mont-Tremblant. La proximité de Montréal, le parc national du Mont-Tremblant, le parc linéaire Le P'tit Train du Nord et les nombreux et importants investissements réalisés ont favorisé le développement de l'économie touristique de la région. Les investissements massifs réalisés ont fait de la Station Mont-Tremblant non seulement une station de ski d'importance, mais surtout un centre de villégiature majeur en Amérique du Nord. Ce développement a eu des effets d'entraînement importants sur l'économie de la région.

La région des Laurentides est également celle qui a le plus bénéficié des retombées générées par le tourisme lié à la faune au Québec. Elle demeure la région qui attire le plus de participants aux activités de chasse et de pêche sportive ainsi qu'aux activités fauniques sans prélèvement.

En matière de protection de la biodiversité, selon le profil du réseau des aires protégées au Québec (2002-2009), la proportion en aires protégées sur le territoire de la région administrative des Laurentides était de 7,37 % en 2009 (cette proportion était de 8,02 % en 2014). Ces aires bénéficient d'une reconnaissance légale et les mesures applicables y sont plus ou moins restrictives selon les objectifs de protection poursuivis. La Stratégie québécoise sur les aires protégées cible un objectif de 12 % pour 2015.



L'utilisation accrue du territoire et des ressources, conjuguée aux impératifs de diversification économique et de protection des ressources et du territoire, commande une harmonisation des différents usages actuels et possibles qui cohabitent sur le territoire public.



Chapitre 3 Zones d'affectation

Une fois l'information de base colligée, validée et approuvée par les partenaires, on procède au découpage du territoire de la région en zones d'affectation qui se distinguent les unes des autres par l'homogénéité de leurs caractéristiques. Il s'agit de zones de protection ou d'utilisation.

3.1 *Découpage du territoire en zones d'affectation*

Le découpage du territoire en zones d'affectation est réalisé à partir de la synthèse des données relatives aux droits, statuts et activités usuelles et à celles des potentiels, projets et éléments particuliers. La superposition des utilisations possibles avec les utilisations actuelles fait ressortir les portions du territoire qui représentent des caractéristiques homogènes. Un tel découpage permet de raffiner l'analyse devant mener à la définition des orientations du gouvernement en matière d'utilisation ou de protection du territoire public.

Le territoire public est découpé selon deux types de zones, soit des zones dites « standards » et des zones dites « éclatées ». Chacune des 42 zones de la région est identifiée par un numéro et fait l'objet d'une fiche descriptive distincte et d'un numéro. Le tableau 4 présente les types et le nombre de zones et de sous-zones répertoriées dans le PATP des Laurentides.

- Les zones « standards » sont celles établies d'un seul tenant sur le territoire public (p. ex., la mine de graphite Lac-des-Îles). Ce type de zone est identifié par une séquence de deux nombres, où le premier est 15, en référence à la région administrative des Laurentides, et le deuxième correspond à celui de la zone. Cette zone, par exemple, porte le numéro 15-01.
- Les zones « éclatées » sont formées de zones dispersées, également appelées « sous-zones » présentant des caractéristiques similaires sur le plan de l'utilisation ou de la protection du territoire. Bien que leurs superficies soient différentes, leur similitude permet de les regrouper en une seule zone. Elles ont été analysées et répertoriées dans une même fiche et portent une intention, une vocation et, le cas échéant, des objectifs spécifiques identiques. Les zones éclatées sont identifiées par une séquence de trois nombres. Le premier est le numéro de la région administrative, le deuxième, le numéro



de la zone et le troisième est celui qui identifie la sous-zone. Par exemple, la zone 15-25, les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, est une zone éclatée en 9 sous-zones identifiées par un numéro comprenant une séquence à trois nombres (15-25-01, 15-25-02 et ainsi de suite).

Tableau 4 – Type et nombre de zones et de sous-zones

Type de zones	Nombre de zones	Nombre de sous-zones
Zones standards	17	0
Zones éclatées	25	155
Total	42	155

3.2 Constat découlant de la problématique et des enjeux

3.2.1 Généralités

Le territoire d'application du PATP est le territoire public des Laurentides qui s'étend sur 15 019 km², soit environ 67 % de la superficie totale de la région. Toutefois, en raison de la similarité ou des caractéristiques particulières du territoire privé adjacent au territoire public, ce dernier est parfois enclavé dans les zones, mais ne fait pas l'objet d'affectation. Il en est exclu.

Parmi les six municipalités régionales de comté et les onze territoires non organisés concernés par le PATP, la MRC d'Antoine-Labelle demeure la plus importante. Elle occupe en effet 75 % du territoire de la région des Laurentides et une forte proportion de son territoire fait partie du domaine de l'État. À l'inverse, les MRC de Deux-Montagnes, de Mirabel, de Thérèse-De Blainville et de la Rivière-du-Nord contiennent peu ou pas de territoires publics et sont donc moins concernées par le PATP.



3.2.2 Nature des zones d'affectation

Le territoire de la région des Laurentides compte 42 zones d'affectation réparties en trois catégories distinctes selon la vocation attribuée. Il s'agit des zones de protection et d'utilisation et celles dont l'affectation a été différée.

Globalement, les zones vouées à la protection, tant existantes que projetées, couvrent environ 11 % de la superficie du territoire affecté, contre environ 88 % pour les zones vouées à l'utilisation. Quant à l'affectation différée, elle couvre environ 1 % du territoire affecté.

Zones de protection existantes et projetées

Les 17 zones de protection existantes ou projetées que compte la région des Laurentides couvrent une superficie de 1 760,64 km², soit environ 11 % du territoire public régional affecté. Parmi ces 17 zones de protection, on en trouve 8 dont la vocation est la protection et 9 dont la vocation est la protection stricte.

Les zones de protection existantes

Les zones de protection existantes regroupent les territoires qui bénéficient d'un statut légal de protection. Elles sont reconduites et se voient accorder une vocation de protection ou de protection stricte, selon le cas. Ces territoires se répartissent comme suit :

- Parcs nationaux
- Réserves de biodiversité projetées
- Partie de réserve aquatique projetée
- Réserves écologiques
- Habitats floristiques
- Écosystèmes forestiers exceptionnels
- Refuge faunique
- Refuges biologiques
- Habitats fauniques



Les zones de protection projetées

Les zones de protection projetées englobent essentiellement des territoires pour lesquels aucun statut légal de protection n'est accordé au moment de l'élaboration du plan. Ce sont des territoires potentiels auxquels le gouvernement souhaite, pour la plupart, accorder une vocation de protection. Le plan d'affectation retient les projets suivants :

- Écosystèmes forestiers exceptionnels projetés Habitats fauniques projetés
- Héronnières projetées
- Lacs d'observation

Enjeux et problématiques liés aux zones de protection

En ce qui concerne les zones de protection stricte, il n'y a pas de problématique ni d'enjeu particulier. Ce qui n'est pas le cas pour les zones d'habitat faunique et les lacs d'observation qui sont associés aux zones de protection. Dans ces zones, les problématiques rencontrées sont relatives à la superposition des activités industrielles sur des habitats fauniques.

Principales problématiques

- Superposition des activités industrielles sur des habitats fauniques décrétés et projetés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.
- La protection des habitats fauniques projetés

Principaux enjeux

- L'intégrité de l'habitat faunique (aires de confinement du cerf de Virginie, notamment)
- L'intégrité des héronnières non décrétées
- La protection des forêts anciennes et rares
- L'aménagement des ressources forestières
- L'exploitation et l'exploration des ressources minières

Zones d'utilisation existantes et projetées

Les zones d'utilisation sont au nombre de 22 couvrant une superficie totale de 13 804,72 km² soit près de 88 % du territoire public de la région. Les 22 zones et les 33 sous-zones qu'elles regroupent se répartissent comme suit en 4 catégories :



1. La première, dite spécifique, ne compte qu'une seule zone dans la région et couvre une superficie de 6,53 km²;
2. La deuxième catégorie, utilisation prioritaire, compte 4 zones et 4 sous-zones et couvre une superficie totale de 60,73 km²;
3. La troisième catégorie, utilisation multiple modulée, regroupe 16 zones et 20 sous-zones et couvre une superficie de 9 949,75 km²;
4. La quatrième catégorie, utilisation multiple, compte 1 zone et 9 sous-zones et couvre une superficie de 3 787,71 km².

Enjeux et problématiques liés aux zones d'utilisation

Les principaux enjeux et problématiques dans les zones d'utilisation découlent de la superposition des activités industrielles (aménagement forestier, exploitation et exploration minière) sur les activités récréotouristiques, particulièrement dans les territoires fauniques structurés. La préservation et la mise en valeur des ressources fauniques et du patrimoine archéologique figurent également parmi les principaux enjeux et problématiques relevés.

Principales problématiques

- Superposition de statuts fauniques, de droits forestiers, de droits miniers et de sites d'activités récréotouristiques
- Superposition des statuts de réservoirs (laminage des crues printanières et production hydroélectrique en aval, notamment), des droits forestiers, fauniques et miniers dans des zones à fort potentiel récréotouristique
- Incidences de l'aménagement des ressources forestières sur les paysages, les activités récréatives, les habitats fauniques et la quiétude des lieux
- Préservation et mise en valeur du patrimoine archéologique dont l'intégrité ne serait pas assurée en raison de la nature des activités anthropiques.

Principaux enjeux

- La mise en valeur récréotouristique
- La sauvegarde des paysages
- L'aménagement des ressources forestières
- La conservation et la mise en valeur des ressources fauniques
- L'exploitation et l'exploration des ressources minières



- L'exploitation acéricole
- L'exploitation hydroélectrique
- La protection du patrimoine archéologique.

Zone à vocation différée

On relève une zone dont la vocation est différée. Celle-ci regroupe trois sous-zones qui couvrent en tout 180,32 km², soit environ 1 % du territoire affecté. Il s'agit du Territoire d'intérêt du Horst-du-Baskatong¹²¹, du Projet d'échange de lots Laurentides-Outaouais et de la Partie hydrique du sud. Dans les deux premiers cas, le processus de création de réserve de biodiversité et d'échange n'a pas abouti à ce jour, alors qu'en ce qui concerne le troisième cas, la table de concertation gouvernementale n'était pas en mesure, au moment de préparer le PATP, d'obtenir un consensus clair sur l'intention gouvernementale à retenir sur la base des données disponibles.

Enjeux et problématiques liés aux zones d'affectation différée

Les enjeux et les problématiques relevés concernent uniquement le Territoire d'intérêt du Horst-du-Baskatong.

Principale problématique

La création de la réserve de biodiversité remettrait en cause les droits octroyés et l'exploitation des forces hydrauliques relevées dans la zone. Ainsi, toute production commerciale ou industrielle d'énergie serait également incompatible avec le statut de réserve de biodiversité projetée.

Principaux enjeux

- Exploitation du potentiel hydroélectrique
- Préservation d'éléments représentatifs de la biodiversité de la province naturelle des Laurentides méridionales
- Aménagement des ressources forestières

¹²¹ Au moment de l'élaboration du PATP, ce territoire d'intérêt devait faire l'objet d'une aire protégée. Il a été abandonné par le MDDELCC en 2014.



Chapitre 4 Affectation du territoire

4.1 Orientations gouvernementales

L'affectation du territoire exprime l'orientation ou la direction que le gouvernement veut donner à l'utilisation du territoire (et des ressources) et aux activités qui s'exercent ou qui sont susceptibles d'avoir lieu dans la zone d'affectation. L'orientation gouvernementale se compose d'une intention, d'une vocation et d'objectifs spécifiques.

L'intention gouvernementale traduit le but général poursuivi par le gouvernement pour une partie du territoire public. Elle est commune aux différents intervenants et implique que l'ensemble des activités de la zone est concerné par l'intention gouvernementale (p. ex., foresterie, agriculture, récréotourisme, transports, environnement, etc.).

Les vocations, au nombre de sept (utilisation spécifique, utilisation prioritaire, utilisation multiple modulée, utilisation multiple, protection, protection stricte et différée)¹²², indiquent la nature de l'intention, à savoir l'utilisation ou la protection, et le mode général de son application, soit l'exclusivité, la priorité ou la polyvalence d'utilisation. Elles peuvent confirmer et reconduire une utilisation, signaler le besoin d'adapter les pratiques de gestion ou annoncer qu'une modification de l'utilisation y est prévue à plus ou moins long terme.

Les objectifs spécifiques sont établis pour préciser la portée de l'intention gouvernementale et ses effets sur la gestion du territoire et des ressources. Ils prennent en compte les particularités d'une zone signalées lors de la collecte de l'information de base, de la détermination de la problématique et des enjeux ainsi que de l'analyse. Ils s'appliquent généralement à tous les usages.

Le tableau 5 indique l'orientation gouvernementale (intention, vocation, objectifs spécifiques) ainsi que les caractéristiques propres à chacune des 42 zones d'affectation du territoire public des Laurentides (numéro, nom de la zone, type de découpage, superficie). La carte 5 (annexe III) illustre les vocations du territoire public des Laurentides.

¹²² Voir Tableau 1 : Typologie des vocations, section 1.1.3.



Le tableau 6 indique la répartition des zones, la superficie et le pourcentage du territoire public selon chacune des sept vocations. La région compte 17 zones de protection et de protection stricte qui couvrent 1 760,64 km², soit plus de 11 % du territoire public affecté, et 22 zones d'utilisation qui couvrent 13 804,72 km², soit près de 88 % du territoire public affecté et 3 zones dont l'affectation a été différée. Celles-ci couvrent 180,32 km², soit plus de 1 % du territoire public affecté.

Le tableau 7 indique également le nombre de zones (42) et de sous-zones (155). La vocation multiple modulée avec plus de 63 % du territoire public prédomine par rapport aux 6 autres vocations. Il apporte un complément d'information sur les zones d'affectation et les sous-zones. Les principales caractéristiques des zones d'affectation (nom et numéro de la zone, nombre de sous-zones que compte la zone en question, vocation et superficie) sont consignées dans ce tableau.



Tableau 5 – Synthèse de l'affectation du territoire public de la région des Laurentides

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
15-01	Mine de graphite Lac-des-Îles	Simple	6,53	Utiliser exclusivement la zone à des fins d'exploitation minière.	Utilisation spécifique	Adapter les pratiques de gestion des ressources minières et du territoire de manière à maintenir les activités forestières et agricoles.
15-02	Érablière d'Amherst	Simple	5,46	Utiliser prioritairement la zone à des fins acéricoles.	Utilisation prioritaire	Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les activités acéricoles.
15-03	Forêt d'enseignement et de recherche de Mousseau	Simple	35,70	Utiliser prioritairement le territoire pour l'enseignement pratique et la recherche en sciences forestières et dans les domaines connexes.	Utilisation prioritaire	Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles aux activités de recherche et d'enseignement.
15-04	Centre touristique et éducatif des Laurentides	Simple	18,33	Utiliser prioritairement le territoire de la zone à des fins de loisirs récréatifs et éducatifs.	Utilisation prioritaire	Adapter les pratiques de gestions des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles à la pratique des activités d'éducation, de loisirs et de récréation.
15-05	Projet de forêts d'expérimentation	Éclatée (4) ¹²³	1,24	Utiliser prioritairement les territoires de la zone pour la recherche et l'expérimentation en sciences forestières.	Utilisation prioritaire	Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles aux activités de recherche et d'expérimentation.

¹²³ Le nombre entre parenthèses indique le nombre de sous-zones.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
15-06	Réservoir Mitchinamecus	Simple	117,35	Utiliser le territoire et les ressources de la zone tout en considérant l'utilisation du réservoir pour le laminage des crues.	Utilisation multiple modulée	• Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à considérer l'exploitation énergétique du réservoir. • Adapter les interventions aux conditions essentielles de respect des modalités de conservation de la faune, de protection des SFI et de préservation du potentiel archéologique.
15-07	Réservoir Baskatong	Simple	231,57	Utiliser le territoire et les ressources de la zone afin de consolider le pôle de développement récréotouristique, tout en considérant l'utilisation du réservoir pour le laminage des crues.	Utilisation multiple modulée	• Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à considérer l'exploitation hydroélectrique du réservoir. • Adapter les interventions aux conditions essentielles de respect des modalités de conservation de la faune et de protection des SFI et de préservation du potentiel archéologique.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
15-08	Réservoir du Poisson Blanc	Simple	140,69	Utiliser le territoire et les ressources de la zone afin d'en faire un pôle de développement récréotouristique, tout en considérant l'utilisation du réservoir pour le laminage des crues et la production hydroélectrique.	Utilisation multiple modulée	• Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à considérer l'exploitation hydroélectrique du réservoir. • Adapter les interventions aux conditions essentielles de respect des modalités de conservation de la faune.
15-09	Réservoir Kiamika	Simple	66,10	Utiliser le territoire et les ressources de la zone afin d'en faire un pôle de développement récréotouristique, tout en considérant l'utilisation du réservoir pour le laminage des crues.	Utilisation multiple modulée	• Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à considérer l'exploitation hydroélectrique du réservoir. • Adapter les interventions aux conditions essentielles de respect des modalités de conservation de la faune et de protection des SFI.
15-10	Secteurs archéologiques	Éclatée (5)	24,25	Utiliser le territoire et les ressources tout en préservant et en mettant en valeur le patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	• Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire aux caractéristiques des secteurs archéologiques.
15-11	Zones à potentiel archéologique	Éclatée (12)	397,11	Utiliser le territoire et les ressources tout en préservant et en mettant en valeur le patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	• Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire aux caractéristiques de la zone archéologique sur une largeur de 100 m de part et d'autre du cours d'eau.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
15-12	Montagne des Pruches	Simple	5,13	Utiliser le territoire et les ressources de la montagne des Pruches en favorisant la mise en valeur des activités récréatives.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à maintenir le potentiel de mise en valeur des activités récréatives tout en maintenant la protection tant des paysages que des milieux sensibles.
15-13	Parc régional du Poisson Blanc	Simple	2,10	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur des activités récréatives.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à maintenir le potentiel de mise en valeur des activités récréatives.
15-14	Projet de parc régional de la montagne du Diable	Simple	32,46	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur des activités récréatives.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à maintenir le potentiel de mise en valeur des activités récréatives.
15-15	Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut	Simple	21,24	Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur des activités récréatives.	Utilisation multiple modulée	Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à maintenir le potentiel de mise en valeur des activités récréatives.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
15-16	Territoires fauniques structurés du nord des Laurentides	Éclatée (3)	6 415,83	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans une optique de mise en valeur et de conservation de ses ressources fauniques et de leurs habitats.	Utilisation multiple modulée	- Préserver les paysages dans les secteurs des équipements d'hébergement et de services et des lieux d'activités récréotouristiques. - Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer le respect des modalités de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats dont les SFI ainsi que la préservation du potentiel archéologique.
15-17	Pourvoiries du nord de la région	Simple	488,34	Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur et de conservation de ses ressources fauniques et de leurs habitats.	Utilisation multiple modulée	- Préserver les paysages dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement et de services et les lieux d'activités récréotouristiques. - Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles au respect des modalités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats.



N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
15-18	Nord-ouest du Baskatong	Simple	1 135,53	Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur et de conservation de ses ressources fauniques et de leurs habitats.	Utilisation multiple modulée	- Préserver les paysages dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement et de services et des lieux d'activités récréotouristiques. - Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles au respect des modalités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats.
15-19	Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides	Simple	843,13	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans une optique de mise en valeur et de conservation de ses ressources fauniques et de leurs habitats.	Utilisation multiple modulée	- Préserver les paysages dans les secteurs des équipements d'hébergement et de services et des lieux d'activités récréotouristiques. - Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire afin d'assurer le respect des modalités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats.



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
15-20	Pourvoirie Baroux	Simple	21,48	Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans une optique de mise en valeur et de conservation de ses ressources fauniques et de leurs habitats.	Utilisation multiple modulée	- Préserver les paysages dans les secteurs des équipements d'hébergement et de services et des lieux d'activités récréotouristiques. - Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer le respect des modalités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats.
15-21	Secteur nord de la Pourvoirie du Chevreuil Blanc	Simple	7,44	Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur et de conservation de ses ressources fauniques et de leurs habitats.	Utilisation multiple modulée	- Préserver les paysages dans les secteurs des équipements d'hébergement et de services et les lieux d'activités récréotouristiques. - Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer le respect des modalités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats.
15-22	Territoires libres	Éclatée (9)	3 787,71	Utiliser le territoire et les ressources de la zone à des fins de mise en valeur.	Utilisation multiple	Aucun
15-23	Héronnières	Éclatée (6)	7,086	Sauvegarder l'habitat du grand héron.	Protection	Aucun
15-24	Colonies d'oiseaux	Éclatée (4)	0,004	Sauvegarder l'habitat des colonies d'oiseaux.	Protection	Aucun



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
15-25	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques	Éclatée (7)	48, 65	Sauvegarder l'habitat des oiseaux aquatiques.	Protection	• Aucun
15-26	Habitats du rat musqué	Éclatée (8)	2,90	Sauvegarder l'habitat du rat musqué.	Protection	• Aucun
15-27	Habitats du rat musqué et les aires de concentration d'oiseaux aquatiques	Éclatée (9)	7,63	Sauvegarder l'habitat du rat musqué et les aires de concentration des oiseaux aquatiques.	Protection	• Aucun
15-28	Aires de confinement du cerf de Virginie	Éclatée (19)	493,97	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	Protection	• Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles d'abri et d'alimentation du cerf de Virginie.
15-29	Lacs d'observation	Éclatée (5)	7,54	Sauvegarder les lacs d'observation pour l'interprétation des tendances causées par des phénomènes climatiques.	Protection	• Aucun
15-30	Héronnières projetées	Éclatée (11)	11,11	Sauvegarder l'habitat du grand héron.	Protection projetée	• Aucun
15-31	Parcs nationaux	Éclatée (2)	723,870	Préserver le territoire de la zone représentatif de la région naturelle des Laurentides méridionales, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	• Aucun
15-32	Réserves de biodiversité projetées	Éclatée (6)	302,566	Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales, tout en permettant l'accès au public principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	• Aucun



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
15-33	Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge	Simple	109,235	Préserver la biodiversité d'un milieu aquatique d'eau douce de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge, représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales, ainsi que du milieu terrestre adjacent tout en permettant l'accès au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	Aucun
15-35	Habitats floristiques	Éclatée (2)	0,593	Préserver l'habitat de l'espèce floristique, l'érablière à hêtre et à bouleau jaune, menacée de disparition.	Protection stricte	Aucun
15-36	Écosystèmes forestiers exceptionnels (forêts rares, anciennes et refuges)	Éclatée (24)	17,720	Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère ancien rare ou exceptionnel.	Protection stricte	Aucun
15-37	Réserves écologiques	Éclatée (6)	11,537	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte	Aucun
15-38	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels (forêts anciennes et rares)	Éclatée (8)	12,857	Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère ancien, rare ou exceptionnel.	Protection stricte projetée	Les usages existants se poursuivent en tout ou en partie, même après que la vocation soit affirmée, si ces activités n'interfèrent pas avec la vocation.
15-40	Refuge faunique de Deux-Montagnes	Simple	0,051	Préserver l'intégrité de l'habitat faunique de Deux-Montagnes, dont l'importance est reconnue tant à l'échelle régionale que provinciale.	Protection stricte	Aucun



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Type de zone	Superficie (km ²)	Orientation gouvernementale		
				Intention	Vocation	Objectif spécifique
15-41	Refuges biologiques	Éclatée (2)	3,320	Préserver une vieille forêt afin de contribuer au maintien de la biodiversité lui étant associée, et ce, en raison des attributs qui la caractérisent.	Protection stricte	Aucun
15-34	Territoire d'intérêt Horst-du-Baskatong	Simple	69,30	Reporter l'affectation, en prévoyant des mesures provisoires de gestion.	Différée	Dans l'attente d'arrêter l'affectation de la zone, gérer le territoire et les ressources de manière à maintenir l'intérêt d'y créer une aire protégée.
15-39	Projet d'échange de lots Laurentides-Outaouais	Simple	3,90	Report de la décision gouvernementale.	Différée	Aucun
15-42	Partie hydrique du sud	Éclatée (3)	107,12	Reporter l'affectation	Différée	S'assurer que les interventions envisagées sur ce territoire conviennent aux intervenants gouvernementaux concernés.



**Tableau 6 – Répartition du territoire public régional des Laurentides
selon les vocations**

Vocations	Nombre de zones	Nombre de sous-zones	Superficie (km²)	% du territoire public régional
Utilisation spécifique	1	0	6,53	0,04 %
Utilisation prioritaire	4	4	60,73	0,39 %
Utilisation multiple modulée	16	20	9 949,75	63,19 %
Utilisation multiple	1	9	3 787,71	24,06 %
Protection	8	69	578,89	3,68 %
Protection stricte	9	50	1 181,75	7,50 %
Affectation différée	3	3	180,32	1,14 %
Total	42	155	15 745,68	100,00 %



Tableau 7 – Répartition des zones selon le type de vocations

N° de zone	Nom de zone	Utilisation spécifique		Utilisation prioritaire		Utilisation multiple modulée		Utilisation multiple		Protection		Protection stricte		Affectation différée		Total		
		nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	% du territoire public régional
15-01	Mine de graphite Lac-des-Îles	1	6,53													1	6,53	0,04 %
15-02	Érablière d'Amherst			1	5,46											1	5,46	0,03 %
15-03	Forêt d'enseignement et de recherche de Mousseau			1	35,70											1	35,70	0,23 %
15-04	Centre touristique et éducatif des Laurentides			1	18,33											1	18,33	0,12 %
15-05	Projet de forêts d'expérimentation			1 (4)	1,24											1 (4)	1,24	0,01 %
15-06	Réservoir Mitchinamecus					1	117,35									1	117,35	0,75 %
15-07	Réservoir Baskatong					1	231,57									1	231,57	1,47 %



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Utilisation spécifique		Utilisation prioritaire		Utilisation multiple modulée		Utilisation multiple		Protection		Protection stricte		Affectation différée		Total		
		nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	% du territoire public régional
15-08	Réservoir du Poisson Blanc					1	140,69									1	140,69	0,89 %
15-09	Réservoir Kiamika					1	66,10									1	66,10	0,42 %
15-10	Secteurs archéologiques					1 (5)	24,25									1 (5)	24,25	0,15 %
15-11	Zones à potentiel archéologiques					1 (12)	397,11									1 (12)	397,11	2,52 %
15-12	Montagne des Pruches					1	5,13									1	5,13	0,03 %
15-13	Parc régional du Poisson Blanc					1	2,10									1	2,10	0,01 %
15-14	Projet de parc régional de la montagne du Diable					1	32,46									1	32,46	0,21 %
15-15	Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut					1	21,24									1	21,24	0,13 %



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Utilisation spécifique		Utilisation prioritaire		Utilisation multiple modulée		Utilisation multiple		Protection		Protection stricte		Affectation différée		Total		
		nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	% du territoire public régional
15-16	Territoires fauniques structurés du nord des Laurentides					1 (3)	6 415,83									1 (3)	6 415,83	40,75 %
15-17	Pourvoiries du nord de la région					1	488,34									1	488,34	3,10 %
15-18	Nord-ouest du Bas-katong					1	1135,53									1	1 135,53	7,21 %
15-19	Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides					1	843,13									1	843,13	5,35 %
15-20	Pourvoirie Baroux					1	21,48									1	21,48	0,14 %
15-21	Secteur nord de la Pourvoirie Chevreuil Blanc					1	7,44									1	7,44	0,05 %
15-22	Territoires libres							1 (9)	3787,71							1 (9)	3 787,71	24,06 %
15-23	Héronnières									1 (6)	7,086					1 (6)	7,086	0,05 %



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Utilisation spécifique		Utilisation prioritaire		Utilisation multiple modulée		Utilisation multiple		Protection		Protection stricte		Affectation différée		Total		
		nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	% du territoire public régional
15-24	Colonies d'oiseaux									1 (4)	0,004					1 (4)	0,004	0,00003%
15-25	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques									1 (7)	48,65					1 (7)	48,65	0,31 %
15-26	Habitats du rat musqué									1 (8)	2,90					1 (8)	2,90	0,02 %
15-27	Habitats du rat musqué et aires de concentration d'oiseaux aquatiques									1 (9)	7,63					1 (9)	7,63	0,048 %
15-28	Aires de confinement du cerf de Virginie									1 (19)	493,97					1 (19)	493,97	3,14 %
15-29	Lacs d'observation									1 (5)	7,54					1 (5)	7,54	0,05 %
15-30	Héronnières projetées									1 (11)	11,11					1 (11)	11,11	0,07 %
15-31	Parcs nationaux											1 (2)	723,870			1 (2)	723,870	4,60 %



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Utilisation spécifique		Utilisation prioritaire		Utilisation multiple modulée		Utilisation multiple		Protection		Protection stricte		Affectation différée		Total		
		nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	% du territoire public régional
15-32	Réserves de biodiversité projetées											1 (6)	302,566			1 (6)	302,566	1,92 %
15-33	Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge											1	109,235			1	109,235	0,69 %
15-35	Habitats floristiques											1 (2)	0,593			1 (2)	0,593	0,004 %
15-36	Écosystèmes forestiers exceptionnels											1 (24)	17,720			1 (3)	17,720	0,11 %
15-37	Réserves écologiques											1 (6)	11,537			1 (6)	11,537	0,07 %
15-38	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels											1 (8)	12,857			1 (8)	12,857	0,08 %
15-40	Refuge faunique de Deux-Montagnes											1	0,051			1	0,051	0,0003 %
15-41	Refuges biologiques											1 (2)	3,320			1 (2)	3,320	0,02 %



Plan d'affectation du territoire public

N° de zone	Nom de zone	Utilisation spécifique		Utilisation prioritaire		Utilisation multiple modulée		Utilisation multiple		Protection		Protection stricte		Affectation différée		Total		
		nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	nombre	superficie (km ²)	% du territoire public régional
15-34	Territoire d'intérêt Horst-du-Baskatong													1	69,30	1	69,30	0,44 %
15-39	Projet d'échange de lots Laurentides-Outaouais													1	3,90	1	3,90	0,02 %
15-42	Partie hydrique du sud													1 (3)	107,12	1 (3)	107,12	0,68 %
	Nombre de zones (et de sous-zones)	1	6,53	4 (4)	60,73	16 (20)	9 949,75	1 (9)	3787,71	8 (69)	578,89	9 (50)	1 181,75	3 (3)	180,32	42 (155)	15 745,68	
	% du territoire public régional		0,04 %		0,39 %		63,19 %		24,06 %		3,68 %		7,50 %		1,14 %			100,00 %



Chapitre 5 Mise en application, modalité de suivi et de mise à jour du plan d'affectation

5.1 *Mise en application du plan d'affectation*

Une fois approuvées et rendues disponibles, les orientations gouvernementales contenues dans le plan d'affectation du territoire public guident les actions des différents ministères et organismes gouvernementaux qui sont responsables d'y donner suite dans leur gestion sectorielle du territoire et des ressources. Il revient donc à chaque acteur gouvernemental de prendre les mesures nécessaires pour mettre en application le PATP dans son domaine d'activité.

Par ailleurs, les orientations des milieux régional et local contenues dans le plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire et les schémas d'aménagement et de développement des MRC (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme) doivent être conformes aux orientations gouvernementales contenues dans le PATP. Ainsi, en cas d'incompatibilité, des modifications peuvent être demandées à la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire ou à une MRC pour arrimer le PRDIRT ou un schéma aux orientations gouvernementales contenues dans le PATP.

5.2 *Suivi du plan d'affectation*

Le plan d'affectation approuvé par le gouvernement fait l'objet d'un suivi biennal sous la responsabilité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le suivi porte sur les zones d'affectation suivantes :

- zones dont le gouvernement préconise un changement à l'utilisation existante;
- zones pour lesquelles des modalités particulières de gestion ont été retenues;
- zones pour lesquelles des objectifs spécifiques ont été définis.

Ainsi, deux ans après l'approbation du plan et un an avant sa révision quinquennale, les ministères et organismes concernés auront à fournir au MERN l'information nécessaire à la réalisation de ce suivi.



5.3 Mise à jour du plan d'affectation

Des mises à jour du plan d'affectation peuvent être effectuées au besoin, par exemple, en présence d'un générateur de changement important tel un projet, la découverte d'un potentiel, une orientation gouvernementale nouvelle, etc., ou à la suite du cumul de générateurs moins importants, mais globalement significatifs.

Tout acteur gouvernemental participant à la démarche d'affectation ou tout acteur consulté provenant des milieux régional et local ou des communautés autochtones peut faire une demande de mise à jour en la justifiant.

Outre ces mises à jour ponctuelles, une révision statutaire du PATP sera effectuée tous les cinq ans afin d'actualiser au besoin les orientations gouvernementales.

Les mises à jour et la révision quinquennale du PATP s'effectuent de la même manière que ce dernier a été réalisé, en faisant toutefois les adaptations nécessaires.



CONCLUSION

Le PATP de la région des Laurentides permet d'offrir à tous les intervenants une vision gouvernementale prospective et cohérente de la protection et de l'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État, vision qui tient compte des grands courants qui influencent l'aménagement du territoire public et, également, des besoins et des préoccupations des différents gestionnaires et utilisateurs.

L'élaboration de ce plan a également permis de faire le point sur les principaux changements que l'affectation doit apporter quant à l'utilisation du territoire.

Le PATP, comme exercice de planification en amont du processus général de planification des terres et des ressources, permettra de générer des bénéfices pour la région sur les plans environnemental, social et économique. Ces bénéfices seront produits par exemple par une intégration facilitée de considérations environnementales dans la gestion, une ouverture sur la diversification de la base économique régionale et une prise en compte des intérêts de la population. Le PATP permettra également une connaissance de la direction donnée par le gouvernement à l'utilisation du territoire du domaine public ainsi qu'une prise de conscience par la population de la complexité de la situation concernant l'utilisation de ce patrimoine collectif.

Il présente également une nette valeur ajoutée pour la gestion des terres et des ressources du domaine de l'État. À ce titre, le PATP se situe au premier échelon d'une démarche de gestion intégrée (partage et compréhension des orientations et objectifs des différents gestionnaires) et constitue une stratégie générale pour l'utilisation des ressources et du territoire. En plus d'être un instrument prévenant les conflits d'usage, le PATP fournit et transmet une meilleure connaissance du territoire public et de ses potentiels ainsi que des lignes directrices communes notamment aux gestionnaires et aux délégataires conférant une plus grande cohésion aux interventions.

Il appartiendra maintenant aux différents intervenants concernés de donner suite à l'affectation par l'entremise de diverses planifications et lors d'interventions effectuées sur le territoire public. Cela peut notamment se traduire dans les planifications d'aménagement, de développement ou de planifications opérationnelles ou encore lors de l'octroi de droits, l'établissement de statuts territoriaux ou lors de l'autorisation d'activités sur le territoire (plans forestiers, plans fauniques,



plan régional de développement intégré des ressources et du territoire, schémas d'aménagement et de développement, programmes, normes, etc.).

L'affectation du territoire public viendra ainsi appuyer la mise en valeur durable des terres et des ressources en offrant une assise sur laquelle les intervenants pourront inscrire leurs propres visions sectorielles (ou régionales) qui permettront de concrétiser, sur le plan des activités se déroulant sur le territoire public, les orientations gouvernementales.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles verra par ailleurs à assurer un suivi des orientations d'affectation auprès des gestionnaires des terres et des ressources afin de confirmer l'obtention des effets souhaités par le gouvernement. Enfin, il s'assurera de la mise à jour du PATP et de sa révision à intervalle régulier afin que cet instrument demeure le reflet d'une vision dynamique et évolutive de la protection et de l'utilisation du territoire public.



Annexe I : Partenaires impliqués dans la démarche de réalisation du plan d'affectation



1- Membres de la Table régionale de concertation gouvernementale sur l'affectation du territoire public des Laurentides

Hydro-Québec :

Renée Arseneault, Brigitte Vincelette*

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

Janet Drury, Dominique Montminy, Sophie Rioux-Hébert*, Marc Mongeon

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

Lucie Tanguay, Pierre-Olivier Quesnel*

Ministère de la Culture et des Communications :

Henri Hamel, Isabelle Huppé*, Annie Thériault

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

Serge Assel, Hélène Ross, Yves Marquis*

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations :

Gilles Bergeron, Michel Bellefeuille*

Ministère du Tourisme :

Michel Trudel

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur du territoire :

Lahouari Senouci*, coordonnateur de la Table

José Bonyème, Cheick Kouyaté Tidiane, Suzie Nantel, Jeanne Thériault

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :

Anne Bugnet, Jacques Cardinal, Isabelle Charest, Véronique Coudé*, Pierre Dupuy, Any Gagnon, Brigitte Hardy

Ministère de la Sécurité publique :

Robert Lapalme, Michel St-Pierre*

Ministère des Transports du Québec :

Guy D'Astous, Steve Lussier, Dominique Montminy*, Lucie Tanguay, Maxime Blanchette

* Membre en poste au moment de la production du document.



2- Membres de la Table de participation gouvernement-CRE

Conférence régionale des élus des Laurentides :

Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides

Jacques Supper*

MRC d'Antoine-Labelle

Jocelyn Campeau*

Jean Labelle

MRC d'Argenteuil

Éric Morency*

MRC des Laurentides

Gilles Séguin*

Chantal Giroux*

MRC des Pays-d'en-Haut

André Boisvert*

Gouvernement :

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Marc Mongeon, Dominique Montminy, Sophie Rioux-Hébert*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

Hélène Ross, Serge Assel, Yves Marquis*

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur du territoire

Lahouari Senouci*, coordonnateur de la Table

José Bonyème, Cheick Kouyaté Tidiane, Jacques Pelletier*, Jeanne Thériault

Ministère des Transports

Steve Lussier, Dominique Montminy*, Lucie Tanguay

* Membre en poste au moment de la production du document.



3- Membres de la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public

Hydro-Québec :

Claude Aubry, Nathalie Dignard*, Raymonde Lavoie

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

Carole Audet, Jean Bordeleau, Dominic Deslauriers, Clotilde Dupuis, Stéphane Saucier*

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

Marc-André Bertrand, Pierre-Olivier Girard*, Mathieu Rousseau

Ministère de la Culture et des Communications :

Guylaine Lévesque, François Poulin*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

Nathalie Arpin*, Pierre A. Gauthier

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations :

Robert Gosselin, Élisabeth Moreau*, Carmen Picard, Éric Thomassin

Ministère du Tourisme :

Catherine Bégin, David Belgue, François Côté, Élise Deschênes, Jean-Pierre Gagnon, Brigitte Jomphe, Réjeanne Lachance, Jacques Lavigne, Chantal Ouellet, Lise Pelletier

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs — Secteur des forêts :

Pierre Dugas, Jean-Simon Fortin, Gilles Lavoie, Stéphanie Tremblay,

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs — Secteur de la faune et des parcs :

Hugo Canuel*, Marie-Pier Gauthier, Dany Lacasse, Serge Lachance, François Martin, Yves Simard, Brian Skinner

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur des mines :

Pierre Buteau, Claude Dion, Jocelyn Henry, Pierre Verpaelst, Marie-Andrée Vézina*

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur de l'énergie :

François Fortin, Philippe Lacasse, Éric Léger*, Pierre Marcoux, Richard F. Poirier, Mathieu Roy

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles — Secteur du territoire :

Germain Tremblay*, coordonnateur de la Table

Luc Valin*, secrétaire de la Table

Myriam Gosselin (collaboratrice), André Daigle, Gaétan Fortin

Benoît Trudel, Roxana Zégan*

Ministère de la Sécurité publique :

Chantal Bilodeau, Amélie Genois*

Ministère des Transports :

Maïra Beaudry, Michel Duchesne, Ginette Lalonde*, André Morin, Mireille Pruneau

Note : Le Secrétariat aux affaires autochtones a été consulté sur la proposition de PATP.

* Membre en poste au moment de la production du document.



4- Partenaires de consultation

Agricole

Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides

Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides

Autochtones

Conseil de bande des Atikamekw de Manawan

Conseil de bande des Algonquins du lac Barrière

Conseil des Mohawks de Kanesatake

Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg

Culture

Conseil régional de la culture

Association des archéologues du Québec

Eau

Agence de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD)

AGIR pour la Diable

Comité du bassin versant de la rivière Gatineau

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)

Conseils des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)

Regroupement des associations de protection des eaux des Laurentides

Énergie

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)

Environnement

Conseil régional de l'environnement

Faune

Association des pourvoyeurs des Laurentides

Association des sauvagiers de la Rive-Nord

Association régionale des trappeurs Laurentides-Labelle

Association régionale des zecs des Hautes-Laurentides

Club ornithologique des Hautes-Laurentides

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

SEPAQ — Réserve faunique de Papineau-Labelle

SEPAQ — Réserve faunique Rouge-Matawin

Forêt

Fédération québécoise des coopératives forestières

Mandataire de gestion — aire commune 61-51

Mandataire de gestion — aire commune 61-52

Mandataire de gestion — aire commune 64-51

Mandataire de gestion — aire commune 64-52

Signature Bois Laurentides



Mines

Association de l'exploration minière du Québec
Association minière du Québec
Association des producteurs de tourbe du Québec
Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)
Association canadienne de la pierre

Municipalités

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil
Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle
Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes
Municipalité régionale de comté des Laurentides
Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut
Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord
Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville
Municipalité régionale de comté de Mirabel

Récréotourisme

Association touristique des Laurentides
Club de ski de fond Les 6 cantons
Conseil québécois du loisir
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Fédération québécoise des clubs quads
La régionale des Laurentides des gestionnaires de zecs inc.
Loisirs Laurentides
Motoneige Canada
Regroupement des locataires de terres publiques
SEPAQ — Parc national du Mont-Tremblant
SEPAQ — Parc national d'Oka
Unité régionale de loisir et de sport

Région

Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL)
Conférence régionale des élus des Laurentides



Annexe II : Fiches descriptives des zones



1- Présentation des fiches de zone

Les fiches descriptives de zones constituent le corps du PATP. Elles visent deux buts précis. D'abord elles décrivent la situation territoriale de la zone au moment de l'élaboration du PATP et ensuite elles établissent les orientations d'affectation.

La situation territoriale est décrite par la caractérisation de la zone et la détermination des droits, des statuts, des utilisations usuelles, des projets, des potentiels et des éléments particuliers qui s'y présentent.

Les orientations d'affectation sont composées de trois éléments : une intention gouvernementale, une vocation et, s'il y a lieu, un ou des objectifs spécifiques.

Voici comment lire la fiche :

FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE Plan d'affectation du territoire public Région des Laurentides	
Zone n° :	
Description sommaire et localisation Établit ce sur quoi est basée la zone, ce qui la distingue des zones environnantes, sa superficie et sa localisation dans la région.	
Caractéristiques environnementales et socioéconomiques Cette section caractérise l'utilisation de la zone sur le plan environnemental, social et économique (ex. : principales caractéristiques du relief, de l'hydrographie, de la végétation, de la faune, de la géologie, de l'utilisation du territoire par la population et des activités économiques dominantes). Elle permet essentiellement de comprendre la nature, la composition et la dynamique d'utilisation de la zone. Ces caractéristiques permettent de mieux saisir la problématique et de mesurer les enjeux qui conditionnent les orientations à prendre.	
Droits, statuts et activités usuelles Cette section liste les différents droits, statuts et activités usuelles (fréquentation du territoire ne faisant pas l'objet d'un droit ou non liée à un statut territorial) compris dans la zone. Ces éléments ne concernent que le territoire public.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° :

Potentiels, projets et éléments particuliers

Cette section liste les différents potentiels, projets et éléments particuliers à prendre en compte pour l'affectation de la zone. Ces éléments ne concernent que le territoire public.

Les projets et potentiels qui doivent être pris en considération sont ceux connus, reconnus, pouvant être réalisés ou mis en valeur dans un avenir prévisible en tenant compte de l'horizon de planification du PATP ainsi que de nature à influencer la vocation du territoire.

Problématique

La problématique fait état de ce qui est en mesure d'influencer favorablement ou défavorablement l'utilisation du territoire public dans la zone. Elle met en contexte la situation qui prévaut dans la zone eu égard à l'utilisation et à la protection du territoire et des ressources compte tenu des données présentées dans les sections précédentes. Elle fait ressortir les éléments liés à l'utilisation du territoire public dans la zone sur lesquels il y aura des choix d'affectation à faire.

Dans cette optique, la problématique ne porte pas sur des considérations d'ordre de gestion ou d'ordre technique, et elle s'attardera à l'utilisation du territoire plutôt qu'à « l'utilisateur ». À cet effet, on évitera par exemple d'y mentionner les problèmes quant au respect et à l'application des normes ou des règlements établis, les problèmes techniques quant à l'aménagement de certaines infrastructures compte tenu de contraintes physiques n'influençant toutefois pas la vocation du territoire, etc. De même, on parlera de l'utilisation du territoire pour des activités de chasse et de pêche plutôt que de parler de la situation des pourvoyeurs.

La problématique permet de dégager et de comprendre les enjeux d'affectation du territoire.

Enjeux

Les enjeux concernent les éléments à mettre en balance pouvant faire l'objet de gains ou de pertes si l'on agit ou non sur le territoire (par exemple, le maintien de l'exploitation forestière — enjeu 1 — *versus* la protection de l'intégrité écologique du milieu — enjeu 2). Ils découlent de la problématique et des utilisations existantes et possibles du territoire qui y sont répertoriées. Ils sont sectoriels, c'est-à-dire que chaque enjeu est spécifique d'un aspect de l'utilisation ou de la protection du territoire. Ils se libellent en fonction de l'utilisation du territoire et non de la gestion ou des utilisateurs. Ils réfèrent donc à l'utilisation (ou à la non-utilisation) ou à la protection (ou à la non-protection) des terres et des ressources.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° :

Analyse

Cette section analyse et explique les raisons qui justifient le choix d'un enjeu plutôt que d'un autre, dans le but de déterminer l'intention commune gouvernementale qui se dégage des intentions sectorielles (les enjeux) des différents partenaires impliqués. Chaque élément soulevé dans la problématique et dans les enjeux est soumis à l'analyse. L'analyse est plus ou moins poussée, selon le besoin.

L'analyse doit préciser le gain et la perte, de façon rigoureuse et objective. Elle doit documenter, qualifier et confronter chaque enjeu aux autres, soupeser les options envisageables pour la zone, et permettre ainsi de faire un choix et de l'expliquer. L'analyse permet aussi de faire ressortir des considérations qui ne peuvent être exprimées en fonction de l'information de base. Elle met en relation les faits présentés dans les blocs « Caractéristiques », « Utilisation existante », « Utilisation possible » puis les nuance et les relativise. En ce sens, elle remet les faits en question.

Intention gouvernementale

L'intention est un énoncé succinct qui explique le but général poursuivi par le gouvernement pour une partie du territoire public. Elle exprime l'orientation ou la direction que le gouvernement veut donner à l'utilisation du territoire (et des ressources) et aux activités qui s'exercent ou qui sont susceptibles d'avoir lieu dans la zone d'affectation. Cette intention exprime la conjonction des différentes orientations sectorielles applicables, ce qui peut l'amener à se distinguer de l'application de ces orientations prises isolément. Elle découle des enjeux en présence et des options envisageables qui sont potentiellement divergentes.

L'intention est commune aux différents intervenants et, ainsi, elle assure une cohérence des interventions du gouvernement sur le territoire public. On cherchera à orienter ou à baliser l'utilisation du territoire et des ressources (ou leur protection) de façon générale. Cette approche implique que l'ensemble des activités est concerné par l'intention gouvernementale (ex. : foresterie, agriculture, récréotourisme, transports, environnement, etc.)

Vocation

L'intention gouvernementale correspond à une des vocations suivantes :

- Utilisation spécifique : Utilisation exclusive des terres ou d'une ressource.
- Utilisation prioritaire : Utilisation des terres ou des ressources qui est privilégiée et qui subordonne les autres activités.
- Utilisation multiple modulée : Utilisation polyvalente des terres et des ressources, avec des modalités ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.
- Utilisation multiple : Utilisation polyvalente des terres et des ressources.
- Protection : Sauvegarde d'une composante du patrimoine naturel ou culturel qui subordonne les autres activités.
- Protection stricte : Préservation d'aires rares, exceptionnelles ou représentatives du



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° :

- patrimoine naturel, de sa *biodiversité* ou du patrimoine culturel.
- Affectation différée : Report de l'affectation accompagné de mesures provisoires de gestion.

Objectifs spécifiques

Ces objectifs sont établis pour préciser les effets attendus de l'intention gouvernementale sur la gestion du territoire et des ressources. Ils complètent et précisent l'intention gouvernementale et la vocation visant la prise en compte des particularités d'une zone signalées lors de la collecte de l'information de base, de la détermination de la problématique et des enjeux et de l'analyse. Ils s'appliquent généralement à tous les usages. Il n'y a donc nul besoin de préciser un usage en particulier, par exemple, autrement que si l'on recherche un effet spécifique de cet usage. Tout en laissant le choix des moyens aux gestionnaires du territoire et des ressources, les objectifs spécifiques permettent à ces derniers de comprendre les effets attendus dans les planifications et les actions réalisées en aval du PATP. Par exemple, dans une situation où l'intention engendre une modulation de la gestion du territoire et des ressources, les objectifs spécifiques permettront de préciser la nature de cette modulation énoncée généralement dans l'intention gouvernementale et d'en établir la portée.

Commentaires

Cette section permet d'ajouter une information supplémentaire pertinente à la compréhension de la fiche.



2- Fiches descriptives de zone :

Zone	15-01	Mine de graphite Lac-des-Îles
Zone	15-02	Érablière d'Amherst
Zone	15-03	Forêt d'enseignement et de recherche de Mousseau
Zone	15-04	Centre touristique et éducatif des Laurentides
Zone	15-05	Projet de forêts d'expérimentation
	Sous-zone	15-05-01 Projet de forêt d'expérimentation du Lac Bruno
	Sous-zone	15-05-02 Projet de forêt d'expérimentation Mitchinamecus
	Sous-zone	15-05-03 Projet de forêt d'expérimentation Mitchinamecus A
	Sous-zone	15-05-04 Projet de forêt d'expérimentation Mitchinamecus B
Zone	15-06	Réservoir Mitchinamecus
Zone	15-07	Réservoir Baskatong
Zone	15-08	Réservoir du Poisson Blanc
Zone	15-09	Réservoir Kiamika
Zone	15-10	Secteurs archéologiques
	Sous-zone	15-10-01 Secteur archéologique du lac Long
	Sous-zone	15-10-02 Secteur archéologique du lac Némiscachingue
	Sous-zone	15-10-03 Secteur archéologique du lac Adonis
	Sous-zone	15-10-04 Secteur archéologique du lac Petawaga
	Sous-zone	15-10-05 Secteur archéologique du lac de la Maison-de-Pierre
Zone	15-11	Zones à potentiel archéologique
	Sous-zone	15-11-01 Zone à potentiel archéologique de la rivière Mitchinamecus
	Sous-zone	15-11-02 Zone à potentiel archéologique de la rivière du Lièvre
	Sous-zone	15-11-03 Zone à potentiel archéologique de la Maison-de-Pierre
	Sous-zone	15-11-04 Zone à potentiel archéologique de la rivière et du lac du Pin Rouge
	Sous-zone	15-11-05 Zone à potentiel archéologique du lac Iveteaux
	Sous-zone	15-11-06 Zone à potentiel archéologique de la rivière Gatineau
	Sous-zone	15-11-07 Zone à potentiel archéologique Michomis et du lac du Crocodile
	Sous-zone	15-11-08 Zone à potentiel archéologique Notawassi
	Sous-zone	15-11-09 Zone à potentiel archéologique de la rivière Bazin
	Sous-zone	15-11-10 Zone à potentiel archéologique de la rivière et du lac Nasigon
	Sous-zone	15-11-11 Zone à potentiel archéologique de la rivière Kiamika
	Sous-zone	15-11-12 Zone à potentiel archéologique du lac Iroquois
Zone	15-12	Montagne des Pruches
Zone	15-13	Parc régional du Poisson Blanc
Zone	15-14	Projet de parc régional de la Montagne du Diable
Zone	15-15	Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut
Zone	15-16	Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides
	Sous-zone	15-16-01 Territoire faunique structuré d'une partie de la Gatineau
	Sous-zone	15-16-02 Territoire faunique structuré du Lièvre
	Sous-zone	15-16-03 Territoire faunique structuré de la Rouge
Zone	15-17	Pourvoiries du nord de la région
Zone	15-18	Nord-ouest du Baskatong
Zone	15-19	Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides
Zone	15-20	Pourvoirie Baroux
Zone	15-21	Secteur nord de la Pourvoirie Chevreuil Blanc
Zone	15-22	Territoires libres
	Sous-zone	15-22-01 Territoire libre du Nord



	Sous-zone	15-22-02	Territoire libre du lac Lynch
	Sous-zone	15-22-03	Territoire libre de la Rivière Kiamika
	Sous-zone	15-22-04	Territoire libre du lac Caché
	Sous-zone	15-22-05	Territoire libre du Poisson Blanc
	Sous-zone	15-22-06	Territoire libre du lac des Trois-Montagnes
	Sous-zone	15-22-07	Territoire libre du Sud-Est
	Sous-zone	15-22-08	Territoire libre du lac Major
	Sous-zone	15-22-09	Territoire libre du Baskatong
Zone	15-23	Héronnières	
	Sous-zone	15-23-01	Héronnière du Lac Lacordaire
	Sous-zone	15-23-02	Héronnière du Lac Olivier
	Sous-zone	15-23-03	Héronnière du Lac des Roches
	Sous-zone	15-23-04	Héronnière du Lac Saint-Victor
	Sous-zone	15-23-05	Héronnière du Lac Perrier
	Sous-zone	15-23-06	Héronnière du Lac Bélanger
Zone	15-24	Colonies d'oiseaux	
	Sous-zone	15-24-01	Colonies d'oiseaux du bras nord du réservoir Baskatong
	Sous-zone	15-24-02	Colonies d'oiseaux du réservoir Baskatong
	Sous-zone	15-24-03	Colonies d'oiseaux du réservoir Baskatong
	Sous-zone	15-24-04	Colonies d'oiseaux de l'île du lac Sourd
Zone	15-25	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques	
	Sous-zone	15-25-01	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Pointe-au-Chêne, Graine de Citrouille
	Sous-zone	15-25-02	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de Greece Point
	Sous-zone	15-25-03	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques baie Brazeau, baie des Seigneurs
	Sous-zone	15-25-04	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Lac des Deux Montagnes baie Carillon
	Sous-zone	15-25-05	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Lac des Deux Montagnes; baie du Fer à Cheval
	Sous-zone	15-25-06	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Lac des Deux Montagnes; baie Saint-Placide
	Sous-zone	15-25-07	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Lac des Deux Montagnes, baie Saint-Placide, Lac des Deux Montagnes-Oka, Lac des Deux Montagnes–Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Lac des Deux Montagnes–Pointe-Calumet
Zone	15-26	Habitats du rat musqué	
	Sous-zone	15-26-01	Habitat 11-15-0111-1989
	Sous-zone	15-26-02	Habitat 11-15-0012-1988
	Sous-zone	15-26-03	Habitat 11-15-0084-1989
	Sous-zone	15-26-04	Habitat 11-15-0040-1988
	Sous-zone	15-26-05	Habitat 11-15-0037-1988
	Sous-zone	15-26-06	Habitat 11-15-0038-1988
	Sous-zone	15-26-07	Habitat 11-15-0039-1986
	Sous-zone	15-26-08	Habitat 11-15-0085-1988
Zone	15-27	Habitats du rat musqué et les aires de concentration d'oiseaux aquatiques	
	Sous-zone	15-27-01	Habitats 11-15-0108-1989 et 02-15-0036-1985
	Sous-zone	15-27-02	Habitats 11-15-0109-1989 et 02-15-0034-1989
	Sous-zone	15-27-03	Habitats 11-15-0110-1989 et 02-15-0034-1989
	Sous-zone	15-27-04	Habitats 11-15-0111-1989 et 02-15-0034-1989
	Sous-zone	15-27-05	Habitats 11-15-0018-1993 et 02-15-0154-1988



	Sous-zone	15-27-06	Habitats 11-15-0019-1988 et 02-15-0155-1988
	Sous-zone	15-27-07	Habitats 11-15-0020-1988 et 02-15-0078-1996
	Sous-zone	15-27-08	Habitats 11-15-0013-1993 et 02-15-0073-1983
	Sous-zone	15-27-09	Habitats 11-15-0034-1993 et 02-15-0081-1986
Zone	15-28	Aires de confinement du cerf de Virginie	
	Sous-zone	15-28-01	Aire de confinement du cerf du lac David
	Sous-zone	15-28-02	Aire de confinement du cerf du lac Pope
	Sous-zone	15-28-03	Aire de confinement du cerf du lac des Trente et un Milles
	Sous-zone	15-28-04	Partie nord de l'aire de confinement du cerf Kiamika–Lac-du-Cerf du nord
	Sous-zone	15-28-05	Aire de confinement du cerf de Montigny
	Sous-zone	15-28-06	Aire de confinement du cerf de Loranger
	Sous-zone	15-28-07	Aire de confinement de La Macaza
	Sous-zone	15-28-08	Partie centrale de l'aire de confinement du cerf de Kiamika–Lac-du-Cerf
	Sous-zone	15-28-09	Partie sud-ouest de l'aire de confinement du cerf de Kiamika–Lac-du-cerf
	Sous-zone	15-28-10	Partie sud-est de l'aire de confinement du cerf de Kiamika–Lac-du-Cerf
	Sous-zone	15-28-11	Aire de confinement du cerf du lac Lesage
	Sous-zone	15-28-12	Aire de confinement du cerf du lac Labelle
	Sous-zone	15-28-13	Aire de confinement du cerf du lac Barbotte
	Sous-zone	15-28-14	Aire de confinement du cerf du lac Tremblant
	Sous-zone	15-28-15	Aire de confinement du cerf de Notre-Dame-du-Laus
	Sous-zone	15-28-16	Aire de confinement du cerf du lac de la Sucrierie
	Sous-zone	15-28-17	Aire de confinement du cerf du Petit lac Plat
	Sous-zone	15-28-18	Aire de confinement du cerf de Weir
	Sous-zone	15-28-19	Aire de confinement du cerf du lac Éléphant
Zone	15-29	Lacs d'observation	
	Sous-zone	15-29-01	Lac d'observation du Général-White
	Sous-zone	15-29-02	Lac d'observation David
	Sous-zone	15-29-03	Lac d'observation Kidney
	Sous-zone	15-29-04	Lac d'observation Grégoire
	Sous-zone	15-29-05	Lac d'observation Des Papillons
Zone	15-30	Héronnières projetées	
	Sous-zone	15-30-01	Héronnière du Lac Caïn
	Sous-zone	15-30-02	Héronnière du Lac Quinn
	Sous-zone	15-30-03	Héronnière des 3 Lacs Carrés (sud-ouest)
	Sous-zone	15-30-04	Héronnière du Lac du Seize (sud-ouest)
	Sous-zone	15-30-05	Héronnière du Lac du Club
	Sous-zone	15-30-06	Héronnière du Lac des Pins (sud-est)
	Sous-zone	15-30-07	Héronnière du deuxième Lac de la dame
	Sous-zone	15-30-08	Héronnière du Nord-ouest du Lac Bélanger
	Sous-zone	15-30-09	Héronnière Nord du Lac Wester
	Sous-zone	15-30-10	Héronnière du Lac à la Croix (sud-est)
	Sous-zone	15-30-11	Héronnière du Lac à l'équerre
Zone	15-31	Parcs nationaux	
	Sous-zone	15-31-01	Partie du parc national du Mont-Tremblant
	Sous-zone	15-31-02	Parc national d'Oka
Zone	15-32	Réserves de biodiversité projetées	
	Sous-zone	15-32-01	Partie de la réserve de biodiversité projetée du lac Némisca-



		chingue
	Sous-zone 15-32-02	Réserve de biodiversité projetée de la Montagne-du-Diable
	Sous-zone 15-32-03	Réserve de biodiversité projetée des Buttes-du-Lac-Montjoie
	Sous-zone 15-32-04	Partie de la réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie
	Sous-zone 15-32-05	Partie de la réserve de biodiversité projetée de la Station-de-Biologie-des-Laurentides
	Sous-zone 15-32-06	Réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Kiamika
Zone	15-33	Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge
Zone	15-34	Territoire d'intérêt Horst-du-Baskatong
Zone	15-35	Habitats floristiques
	Sous-zone 15-35-01	Habitat floristique de l'Érablière-de-la-Baie-Durand
	Sous-zone 15-35-02	Habitat floristique de l'Orme-Liège du Canton de Chatham
Zone	15-36	Écosystèmes forestiers exceptionnels
	Sous-zone 15- 36-01	Forêt ancienne du Lac-aux-Huards
	Sous-zone 15- 36-02	Forêt ancienne de la Montagne-du-Diable
	Sous-zone 15- 36-03	Forêt ancienne de la Baie-Amélia
	Sous-zone 15- 36-04	Forêt ancienne du Lac-du-Brochet
	Sous-zone 15- 36-05	Forêt ancienne du Lac-Cuillèrier
	Sous-zone 15- 36-06	Forêt ancienne du Lac-Devlin
	Sous-zone 15- 36-07	Forêt ancienne du Lac-Preston
	Sous-zone 15- 36-08	Forêt ancienne de l'Île-de-la-Perdrix-Blanche
	Sous-zone 15- 36-09	Forêt ancienne du Lac-Tremblant
	Sous-zone 15- 36-10	Forêt ancienne du Lac-Corney
	Sous-zone 15- 36-11	Forêt ancienne du Lac-de-l'Appel
	Sous-zone 15- 36-12	Forêt ancienne du Lac-Saint-Paul
	Sous-zone 15- 36-13	Forêt ancienne de la Baie-Sylver
	Sous-zone 15- 36-14	Forêt ancienne du Lac-Millan
	Sous-zone 15- 36-15	Forêt ancienne du Lac-MacCarty
	Sous-zone 15- 36-16	Forêt ancienne du Lac-Remo
	Sous-zone 15- 36-17	Forêt rare du Ruisseau-de-la-Côte-Jaune
	Sous-zone 15- 36-18	Forêt rare du Crique-de-la-Carpe
	Sous-zone 15- 36-19	Forêt rare du Lac Demerest
	Sous-zone 15- 36-20	Forêt rare du Lac-Alces
	Sous-zone 15- 36-21	Forêt rare du Lac-Agaçant
	Sous-zone 15- 36-22	Forêt rare de du Lac Pénobscot
	Sous-zone 15- 36-23	Forêt refuge de la Montagne-de-Chêne
	Sous-zone 15-36-24	Forêt refuge du Lac-Bailey
Zone	15-37	Réserves écologiques
	Sous-zone 15-37-01	Réserve écologique Tapani
	Sous-zone 15-37-02	Réserve écologique Jackrabbit
	Sous-zone 15-37-03	Réserve écologique de la Rivière-Rouge
	Sous-zone 15-37-04	Réserve écologique de la Presqu'Île Robillard
	Sous-zone 15-37-05	Réserve écologique de l'Île de Garth
	Sous-zone 15-37-06	Réserve écologique Louis-Zéphirin-Rousseau
Zone	15-38	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels
	Sous-zone 15-38-01	Forêt ancienne du Lac-Sauvé
	Sous-zone 15-38-02	Partie de Forêt ancienne de la Montagne-Kaoskiwonatinak
	Sous-zone 15-38-03	Forêt ancienne du Lac-Adonis
	Sous-zone 15-38-04	Forêt ancienne du Lac-Turnbull
	Sous-zone 15-38-05	Forêt ancienne du Lac-Bib



	Sous-zone	15-38-06	Forêt rare du Lac-Butler
	Sous-zone	15-38-07	Forêt rare du Lac-de-l'Achigan
	Sous-zone	15-38-08	Forêt rare du Ruisseau-Passawega
Zone	15-39		Projet d'échange de lots Laurentides-Outaouais
Zone	15-40		Refuge faunique de Deux-Montagnes
Zone	15-41		Refuges biologiques
	Sous-zone	15-41-01	Partie du refuge biologique 04351R004
	Sous-zone	15-41-02	Partie du refuge biologique 04351R009
Zone	15-42		Partie hydrique du sud
	Sous-zone	15-42-01	Partie nord de la rivière des Outaouais
	Sous-zone	15-42-02	Partie nord du lac des Deux Montagnes
	Sous-zone	15-42-03	Partie nord de la rivière des Mille Îles



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-01

Mine de graphite Lac-des-Îles

Description sommaire et localisation

La zone, Mine de graphite Lac-des-Îles, est localisée dans le nord-ouest de la MRC d'Antoine Labelle, bassin versant de la Lièvre. Les limites de la zone correspondent à celles d'un bail minier octroyé pour l'exploitation de la mine de graphite. Elle est située dans la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et couvre une superficie de 6,53 km² dont environ 30 % est de tenure mixte. Cette dernière est située en zone agricole. La zone est accessible par la route 309.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La mine de graphite, inaugurée en 1989, est exploitée à ciel ouvert. Le graphite se présente sous forme de paillettes disséminées dans des marbres et des paragneiss. Sa concentration et son emballage, principalement celui du graphite de qualité réfractaire, sont effectués sur le site de la mine.

Les forêts localisées dans cette zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. L'unité de paysage régional Mont-Laurier domine cette zone et elle se localise dans le district écologique des collines du lac des Îles. Les forêts de cette zone sont principalement de tenure publique (environ 80 %). Les peuplements feuillus dominant (environ les trois quarts des forêts publiques). On y trouve également des peuplements mélangés (environ 20 %). La ressource ligneuse de cette zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois¹²⁴.

La mine emploie une cinquantaine de personnes. Les activités économiques prépondérantes dans le secteur de la zone sont : les activités forestières, fauniques (la zone compte plusieurs pourvoiries sans droits exclusifs), minières et agricoles. La zone comprend aussi certaines entreprises de service.

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ 1 bail minier;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière¹²⁵;
- ✓ 1 zone agricole permanente sur une partie de la zone en territoire mixte (200 ha);
- ✓ 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles (10 ha).

¹²⁴ En date du 19 septembre 2014, la région comptait 21 usines possédant une garantie d'approvisionnement en bois rond. MFFP, *Région d'application des garanties d'approvisionnement (GA) des Laurentides* [En ligne] [\[http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/documents/droits-region15.pdf\]](http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/documents/droits-region15.pdf) (Consulté le 11 décembre 2014).

¹²⁵ MFFP (2014), *Droits forestiers par région, Région d'application des garanties d'approvisionnement (GA) des Laurentides* [En ligne] [\[http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/documents/droits-region15.pdf\]](http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/documents/droits-region15.pdf) (Consulté le 11 décembre 2014).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-01

Mine de graphite Lac-des-Îles

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018).

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Les peuplements présentant un potentiel acéricole couvrent une superficie de 173 ha dans la zone. Les peuplements localisés au nord-est de la mine présentent un meilleur potentiel d'exploitation étant donné qu'ils sont situés à proximité de l'exploitation acéricole existante.
- ✓ La présence de la mine limite l'accès aux érablières situées au sud-ouest de cette dernière.

Problématique

Les activités minières exercées sur le territoire de la zone côtoient celles de la foresterie, de la faune, de l'agriculture et de la villégiature, ce qui pourrait entraîner à moyen ou long terme des conflits d'usage. La présence d'une mine adjacente à une zone agricole permanente pourrait avoir des conséquences sur les activités agricoles et forestières, notamment. L'exploitation minière contribue au développement économique et social de la région qui est une région ressource.

Enjeux

- ✓ Mise en valeur du potentiel minéral;
- ✓ Poursuite des activités forestières et agricoles.

Analyse

La totalité de la zone fait l'objet d'un bail pour exploitation minière jusqu'en 2019. Il s'agit de la seule mine de graphite au Québec et au Canada. La mine de graphite contribue à la création de richesse dans la région en employant une cinquantaine de personnes.

Concernant la cohabitation des activités minières avec le reste des activités de la zone, la Loi sur les mines régit la mise en valeur du potentiel minier. De plus, la compagnie minière possède des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole pour l'exploitation d'une mine sur la majeure partie du territoire agricole situé dans la zone. L'activité minière devrait ainsi s'harmoniser avec la poursuite des activités forestières et agricoles.

Intention gouvernementale

Utiliser exclusivement la zone à des fins d'exploitation minière.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-01

Mine de graphite Lac-des-Îles

Vocation

Utilisation spécifique.

Objectifs spécifiques

- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources minières et du territoire de manière à maintenir les activités forestières et agricoles.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-02

Érablière d'Amherst

Description sommaire et localisation

La zone, Érablière d'Amherst, localisée dans la MRC des Laurentides, bassin versant de la rivière Rouge, est située dans la municipalité d'Amherst. Une infime partie de l'érablière (environ 0,1 km²) se trouve sur le territoire de la pourvoirie Baroux. L'érablière a une superficie de 5,46 km² et elle est accessible par la route 323.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone est occupée par une des plus importantes exploitations acéricoles de la région des Laurentides. Plus de 3,50 km² sont entaillés annuellement pour la production acéricole (60 000 entailles).

La totalité de cette zone est constituée de forêts publiques. Sa végétation dominante est formée d'érablières à bouleau jaune de l'ouest, dans l'unité de paysage régional Lac Simon. Cette zone est située dans le district écologique des hautes collines du lac Rognon.

Le socle rocheux est principalement constitué de gneiss granitique, de gneiss tonalitique et de gneiss quartzofeldspathique.

La zone se trouve dans un secteur où les exploitations forestière et faunique ainsi que les activités récréotouristiques sont les activités économiques dominantes.

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles de 355 ha;
- ✓ 1 sentier régional de motoneige de la FCMQ dans la partie nord de la zone sur environ 0,92 km.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Le potentiel acéricole de la zone est exploité à un niveau qui approche la pleine capacité du permis d'exploitation. Les peuplements d'érables présentant un potentiel d'entailage de plus de 175 entailles par hectare occupent une superficie de 100 ha dans la partie de la zone qui n'est actuellement pas exploitée à des fins acéricoles. Le potentiel exploitable pourrait cependant être moindre en raison de pentes fortes, de versants orientés vers le nord ou ne permettant pas le raccordement au réseau de tulleures sans installations de pompage;
- ✓ Le potentiel minéral est faible.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-02

Érablière d'Amherst

Problématique

La réglementation relative à la mise en marché des produits de l'érable (attribution des quotas) et d'autres facteurs internes à l'industrie pourraient contribuer à faire varier la superficie exploitée au cours des prochaines années. L'aménagement des ressources forestières pourrait réduire le potentiel acéricole. Toutefois, ces deux activités économiques demeurent importantes pour la région.

Enjeux

- ✓ Maintien de l'intégrité de l'érablière d'Amherst;
- ✓ Aménagement des ressources forestières.

Analyse

Une des plus importantes exploitations acéricoles de la région des Laurentides est située dans cette zone. En effet, l'acériculture occupe une superficie de plus de 3,50 km² avec 60 000 entailles, soit environ 18 % des superficies et 21 % des entailles des érablières publiques des Laurentides.

Un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles est nécessaire là où des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier ont été accordés, ce qui nécessite des mesures particulières d'intervention afin de préserver la capacité d'entailage à un niveau qui assure la viabilité de l'exploitation acéricole. La préservation des ressources fauniques et récréotouristiques fait également partie de la réalité territoriale de la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement la zone à des fins acéricoles.

Vocation

Utilisation prioritaire.

Objectifs spécifiques

- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les activités acéricoles.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-03

Forêt d'enseignement et de recherche de Mousseau

Description sommaire et localisation

La zone, Forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Mousseau, localisée dans le sud-est de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Rouge, est située dans les territoires des municipalités de l'Ascension, de Rivière Rouge et dans le TNO Lac-Douaire. La zone couvre une superficie d'environ 35,70 km² et est accessible par chemin forestier à partir de la route 117.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Le territoire appartient au domaine climatique de l'érablière à bouleau jaune de l'ouest, dans l'unité de paysage régional Lac Nominique. Cette zone est localisée majoritairement dans le district écologique des collines du lac Tibériade. Ce sont les érablières à bouleau jaune qui dominent la forêt de Mousseau. L'essence la plus répandue est l'érable à sucre. Il y a également de l'érable rouge, mais en plus faible proportion.

L'ensemble du territoire de la zone est situé en forêt publique et est uniquement utilisé à des fins de recherches. Les premiers travaux de recherche ont débuté en 1983. Les recherches qui s'y faisaient s'effectuaient sur différents types de travaux comme la coupe de jardinage par pieds d'arbres, la coupe de jardinage par trouées, la coupe progressive d'ensemencement et la coupe de succession.

Le socle rocheux comprend 65 % de roches sédimentaires métamorphisées et 35 % de roches ignées (tonalite diorite métagabbro et gabbro alcalin). Les métasédiments comprennent entre autres des paragneiss quartzofeldspathiques à biotite ± graphite et quelques niveaux de marbre.

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ FER de Mousseau;
- ✓ 4 claims actifs dans la partie ouest de la zone;
- ✓ 2 claims actifs dans la partie sud;
- ✓ Sentier de motoniege (FCMQ).

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km des exploitations existantes (60,7 ha).
- ✓ La possibilité de découvrir des ressources en graphite dans les marbres et les paragneiss est élevée tandis qu'elle est bonne pour le cuivre et le nickel dans des roches ultramafiques qui pourraient être associées aux gabbros alcalins. Les claims actifs dans la zone ont été enregistrés pour la recherche de ces substances.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-03

Forêt d'enseignement et de recherche de Mousseau

Problématique

L'exploration minière pourrait éventuellement avoir une influence sur le maintien des activités d'enseignement et de recherche.

Enjeux

- ✓ Enseignement et recherche forestière;
- ✓ Exploration minière.

Analyse

La FER de Mousseau, constituée en vertu de l'article 355 de la Loi sur L'aménagement durable du territoire forestier, se trouve en plein cœur du domaine de l'érablière à bouleau jaune. Par sa diversité et son histoire, elle constitue un échantillon représentatif de ce domaine bioclimatique.

Les premiers travaux de recherche effectués dans la forêt Mousseau ont permis d'acquérir des connaissances de base sur la composition, les caractéristiques de l'habitat et la croissance de la forêt de feuillus¹²⁶.

L'intérêt du gouvernement pour le développement de la connaissance et le transfert dans le domaine des sciences forestières confère à ce territoire une utilisation prioritaire pour la recherche et l'enseignement.

L'exploration minière est permise sous condition dans la zone, sauf sur l'emplacement de deux claims dans la partie ouest. Sur ces deux claims, l'exploration est interdite.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement le territoire pour l'enseignement pratique et la recherche en sciences forestières et dans les domaines connexes.

Vocation

Utilisation prioritaire.

Objectifs spécifiques

- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles aux activités de recherche et d'enseignement.

¹²⁶ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006), La forêt d'enseignement et de recherche Mousseau : Quinze années de recherche sur la coupe de jardinage dans des peuplements de feuillus nobles et des peuplements mixtes, Direction de la recherche forestière, [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/recherche/Bedard-Steve/Rapport-visite-IUFRO.pdf>].



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-03	Forêt d'enseignement et de recherche de Mousseau

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-04

Centre touristique et éducatif des Laurentides

Description sommaire et localisation

La zone dont le territoire correspond à celui du Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL) couvre une superficie de 18,33 km². Elle est située dans la municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré, MRC des Laurentides, bassin versant de la rivière Rouge. La zone est accessible par la sortie 107 de la route 117.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Territoire représentatif de la forêt régionale, le CTEL offre au public un accès facile à la forêt afin de le familiariser avec les composantes du milieu (fauniques, entre autres) et les différents types d'aménagement forestiers pratiqués. Il permet la découverte et l'appréciation, par le public, du milieu forestier et de son utilisation.

Les quatre lacs sont ensemencés régulièrement en proportion des prises effectuées, la chasse et le piégeage y sont interdits.

Les forêts localisées dans cette zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Val-David. Cette zone est située dans le district écologique des hautes collines du lac aux Quenouilles. La forêt de cette zone est principalement feuillue bien qu'elle comporte également des peuplements mélangés.

Le socle rocheux est constitué de roches ignées (95 % mangérîtes ainsi que 5 % jotunites et anorthosites). Un gîte de silice, découvert en 1935, est localisé près du lac Cordon. La zone comprend une sablière.

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ 1 bail à des fins personnelles;
- ✓ Camping;
- ✓ Piste cyclable;
- ✓ Sentier pédestre;
- ✓ Camp rustique;
- ✓ Réseau dense de randonnées diverses;
- ✓ Sites d'observation;
- ✓ Autre site récréatif;
- ✓ Terrain de camping rustique;
- ✓ Territoire forestier résiduel avec convention de gestion territoriale sur la totalité de la zone;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-04

Centre touristique et éducatif des Laurentides

- ✓ 4 forêts d'expérimentation.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Projet de l'ordre de 4,7 millions de dollars pour la mise en valeur récréotouristique et éducative du centre (développement de l'offre d'activités de plein air variées, animation, éducation, hébergement, etc.)¹²⁷;
- ✓ La zone est située dans le bassin versant de la rivière Rouge, qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de 50 MW et plus;
- ✓ Les mangérîtes représentent une source potentielle de pierre architecturale. Les anorthosites, qui occupent moins de 5 % de la zone, ont fait jadis l'objet de claims pour leur potentiel en fer et en titane. Le potentiel du gîte est faible.

Problématique

Aucune problématique particulière.

Enjeux

Aucun enjeu particulier.

Analyse

L'objectif du CTEL est de mettre en valeur et de promouvoir un territoire public défini par le gouvernement du Québec comme représentatif de la diversité pédologique, aquatique, faunique et floristique des Laurentides, et ce, par des activités de loisirs récréatifs et éducatifs¹²⁸. Le plan de développement touristique et durable du CTEL, réalisé pour le compte de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, prévoit des investissements de plus de 4,7 millions de dollars¹²⁹ sur une période de trois ans pour la mise à niveau et la diversification de l'offre touristique.

Outre sa contribution à la protection et à la mise en valeur de ce territoire situé au cœur de la forêt laurentienne, le CTEL concourt également à la diversification de l'offre récréotouristique de la région et à la création de richesse. C'est pourquoi il demeure important de maintenir les conditions essentielles au développement et à la pratique des différentes activités offertes par le Centre.

¹²⁷ Plusieurs investissements en matière d'hébergement (chalets de haut standing, par exemple) ont été réalisés ou sont en cours de réalisation depuis.

¹²⁸ Centre touristique et éducatif des Laurentides, [http://www.ctel.ca/].

¹²⁹ Centre touristique et éducatif des Laurentides, *Plan de développement touristique et durable 2009-2012* (DBSF, février 2009).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-04

Centre touristique et éducatif des Laurentides

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement le territoire de la zone à des fins de loisirs récréatifs et éducatifs.

Vocation

Utilisation prioritaire.

Objectifs spécifiques

- ✓ Adapter les pratiques de gestions des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles à la pratique des activités d'éducation, de loisirs et de récréation.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-05

Projet de forêts d'expérimentation

Description sommaire et localisation

La zone, Projet de forêts d'expérimentation¹³⁰, est une zone éclatée qui compte 4 sous-zones. Localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, elle totalise environ 1,24 km² en territoire faunique structuré. La zone est située dans les TNO Lac-Oscar et Lac-De La Bidière. Elle est accessible par des chemins forestiers, à partir du chemin de Parent. Les 4 sous-zones se répartissent comme suit :

- **15-05-01 : Projet de forêt d'expérimentation Lac Bruno**

Ce projet de forêt d'expérimentation couvre environ 0,032 km².

- **15-05-02 : Projet de forêt d'expérimentation Mitchinamecus**

Ce projet de forêt d'expérimentation couvre environ 0,392 km².

- **15-05-03 : Projet de forêt d'expérimentation Mitchinamecus A**

Ce projet de forêt d'expérimentation couvre environ 0,204 km².

- **15-05-04 : Projet de forêt d'expérimentation Mitchinamecus B**

Ce projet de forêt d'expérimentation couvre environ 0,61 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Trois projets de forêts d'expérimentation sont situés sur le territoire de la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Mitchinamecus, alors que le quatrième est situé sur celui de la pourvoirie Domaine Lounan.

L'ensemble des forêts de cette zone est public et composé majoritairement de feuillus. Les forêts appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Réservoir Mitchinamecus. Les districts écologiques touchés sont les coteaux du lac du Pin Rouge et les collines du lac Oscar.

Parmi les 4 projets de forêts d'expérimentation ciblés, trois portent (15-05-01, 15-05-02, 15-05-03) sur les effets réels des traitements sylvicoles (coupes partielles), la quatrième sur l'étude de l'amélioration génétique de l'épinette noire (15-05-04). Chacun des projets s'échelonnerait sur 30 ans. La ressource ligneuse de cette zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est formé de roches ignées ou de gneiss d'origine ignée (tonalite, monzonite à grands cristaux de feldspath et gneiss granitique).

¹³⁰ Le contenu de la fiche décrit la situation lors de l'élaboration du PATP. Les quatre projets de forêts d'expérimentation ont obtenu leur statut de forêt d'expérimentation depuis.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-05

Projet de forêts d'expérimentation

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Baux de droits exclusifs de piégeage.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ 4 projets de forêts d'expérimentation s'échelonnant sur 30 ans;
- ✓ Potentiel minéral faible.

Problématique

Aucune problématique particulière.

Enjeux

Aucun enjeu particulier.

Analyse

Les forêts d'expérimentation sont constituées en vertu de l'article 355 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Il s'agit de portions du territoire public réservées exclusivement à des fins de recherche et d'expérimentation. Elles représentent un site privilégié à cette fin puisque les dispositifs expérimentaux qui y sont établis jouissent d'une protection légale. Les seules activités d'aménagement forestier qui y sont autorisées sont liées aux activités de recherche ou d'expérimentation¹³¹.

L'intérêt du gouvernement pour le développement de la connaissance et le transfert dans le domaine des sciences forestières confère à ces territoires une utilisation prioritaire pour l'expérimentation.

Intention gouvernementale

Utiliser prioritairement les territoires de la zone pour la recherche et l'expérimentation en sciences forestières.

Vocation

Utilisation prioritaire.

¹³¹ [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/recherche/soutien/connaissances-recherche-soutien-foret.jsp>]

**Objectifs spécifiques**

- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles aux activités de recherche et d'expérimentation.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-06

Réservoir Mitchinamecus

Description sommaire et localisation

D'une superficie de 117,35 km², la zone du Mitchinamecus est située dans le nord de la MRC d'Antoine-Labelle, dans les TNO Lac-De La Bidière et Lac-Oscar, dans le bassin versant de la rivière du Lièvre. On y accède par le chemin de Parent. La zone comprend le réservoir Mitchinamecus ainsi qu'une bande de 300 m autour du réservoir Mitchinamecus, deuxième plus grand réservoir de la région avec un volume d'environ 500 millions de mètres cubes d'eau. Le réservoir sert à réguler le niveau des eaux et à alimenter les centrales hydroélectriques de la rivière du Lièvre situées plus en aval.

La zone est entièrement située en territoire faunique structuré. Elle comprend une pourvoirie à droits exclusifs ainsi que deux zecs.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone est utilisée pour la pêche au doré (moyenne annuelle d'environ 18 000 dorés). Elle est très fréquentée par les pêcheurs (pression de pêche de 1,79 jour-pêcheur/ha). On y dénombre également 176 sites de camping saisonniers, répartis sur 5 terrains de camping rustique, et un campement autochtone, au nord du réservoir.

Une importante frayère à doré, située à la tête du réservoir (Dépôt Carrier), fait de cette section exceptionnelle de rivière un site faunique d'intérêt (SFI). L'ensemble du réservoir et la rivière située en aval sont également des SFI (haut rendement en doré et en omble de fontaine). On note également un dernier SFI (nid de pygargues) sur une île du réservoir. L'ensemble des tributaires du réservoir Mitchinamecus sont utilisés comme sites de frai soit par le doré ou par l'omble de fontaine. La chasse et le piégeage y sont également pratiqués. Les espèces les plus chassées sont l'orignal, l'ours et la gélinotte huppée, alors que les piégeurs recherchent notamment la martre, le pékan, la loutre et le vison.

L'eau du réservoir Mitchinamecus est retenue par un ensemble de deux barrages et de deux digues.

Les forêts de la zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. À l'extrémité sud-est, on trouve l'unité de paysage régional Réservoir Mitchinamecus et le district écologique des collines du lac Oscar. Au sud-ouest, la zone est située dans l'unité de paysage régional du réservoir Mitchinamecus et dans le district écologique des coteaux du lac Robberts. Le nord de la zone se trouve également dans l'unité de paysage régional Réservoir Mitchinamecus, mais dans le district écologique des collines du lac Saratoga. Toutes les forêts de la zone sont publiques. Les peuplements mélangés couvrent un peu plus de la moitié du territoire public et les peuplements feuillus, environ 30 %. La ressource ligneuse de la zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de roches d'origine ignée : gneiss granitique (60 %), tonalite et diorite (15 %), gneiss granitique avec des niveaux d'amphibolite (12 %), monzonite (10 %) ainsi que granite et pegmatite (3 %). Les pegmatites renferment un indice non tra-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-06

Réservoir Mitchinamecus

vaillé ± éléments de terres rares, de thorium et d'uranium.

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ Réservoir (bail avec Énergie Brookfield pour la production hydroélectrique;
- ✓ Résidence du personnel du poste La Vérendrye d'Hydro-Québec;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 1 zec : Mitchinamecus;
- ✓ 1 pourvoirie à droits exclusifs (Pourvoirie Scott);
- ✓ 12 baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ 20 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Le sentier de motoneige trans-Québec n° 13;
- ✓ 3 claims actifs;
- ✓ 1 camp de piégeage;
- ✓ 1 terrain de camping rustique (bail);
- ✓ 1 site de villégiature (bail).

Activités usuelles

- ✓ Fréquentation de la zone par des Attikameks qui y exercent des activités telles que la chasse et la pêche;
- ✓ Site de camps autochtones au Dépôt Carrier;
- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ 2 refuges biologiques;
- ✓ 63 sites archéologiques;
- ✓ Quatre sites fauniques d'intérêt (réservoir, nids de pygargues, secteur exceptionnel au Dépôt Carrier et rivière située en aval pour l'omble de fontaine);
- ✓ D'après des travaux menés en 2006 dans le secteur couvert par les claims, le potentiel minéral pour l'uranium dans les pegmatites est bon. Le potentiel minéral dans les autres types de roche est faible.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-06

Réservoir Mitchinamecus

Enjeux

- ✓ Laminage des crues (contrôle des inondations);
- ✓ Exploitation énergétique;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Mise en valeur des ressources fauniques;
- ✓ Exploration minière;
- ✓ Mise en valeur des activités récréotouristiques;
- ✓ Préservation du potentiel archéologique.

Analyse

Le réservoir Mitchinamecus sert à la régularisation des eaux à des fins de laminage des crues et à la production hydroélectrique en aval. Différentes activités cohabitent autour du réservoir (aménagement forestier, chasse, pêche, randonnée pédestre, villégiature, etc.). En 2004, le territoire a été défini dans le plan régional de développement du territoire public comme l'un des secteurs qui présente des potentiels de développement importants pour la création d'un pôle récréotouristique axé sur l'écotourisme et l'aventure douce¹³² à long terme. Toutefois, eu égard à l'éloignement du site et des marchés, aucun développement n'a été entrepris en ce sens.

Afin de ne pas négliger l'utilisation du réservoir pour le laminage des crues et la production hydroélectrique en aval, il importe de moduler les différentes interventions afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les activités industrielles et la conservation ainsi que la mise en valeur des ressources fauniques et récréotouristiques de la zone et la préservation du potentiel archéologique.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la zone tout en considérant l'utilisation du réservoir pour le laminage des crues.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

¹³² MRNFP (2004), Plan de développement du territoire public, Laurentides.



Objectifs spécifiques

- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à considérer l'exploitation énergétique du réservoir.
- ✓ Adapter les interventions aux conditions essentielles de respect des modalités de conservation de la faune, de protection des SFI et de préservation du potentiel archéologique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-07

Réservoir Baskatong

Description sommaire et localisation

Localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, la zone est située dans les municipalités de Mont-Laurier et de Ferme-Neuve ainsi que dans le TNO Lac-Marguerite. La zone comprend le réservoir ainsi qu'une bande riveraine de 300 m autour du Baskatong et inclut le territoire du projet Windigo (environ 10 % en tenure privée). Elle couvre une superficie totale de 231,57 km² et l'on y accède par le chemin forestier n° 17.

La zone inclut une aire faunique communautaire (AFC) (réservoir Baskatong, lacs Piscatosine, Caméra, Cockanagog, du Chêne et Georges). Chevauchant deux régions administratives, les Laurentides et l'Outaouais, le réservoir sert au laminage des crues, au contrôle des inondations et à la production hydroélectrique. Il compte 11 barrages et digues d'une hauteur variant de 1 à 25 m, et alimente plusieurs centrales situées en aval, à l'extérieur de la zone.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Le nord-ouest de la zone est situé en territoire faunique structuré. Le sud-est se trouve en territoire libre et compte neuf pourvoies sans droits exclusifs (PSDE) offrant de la pêche et du camping (camping familial, entre autres). La grande superficie du réservoir facilite les randonnées en bateau à moteur, la planche à voile, le kayak de mer, le ski nautique, la motomarine, le canot et la motoneige.

L'activité principale est la pêche au doré jaune. Bien que des ensemencements y aient été réalisés (doré, ouananiche et touladi), on trouve plusieurs frayères sur le pourtour du réservoir, des plans d'eau et de leurs tributaires. Les espèces les plus chassées sont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir et la gélinotte.

Le lac Piscatosine est classé SFI pour son haut rendement en doré, de même que le secteur de la rivière Gatineau, situé à la tête du réservoir, et la rivière Gens-de-Terre, pour leur grande biodiversité et leurs nombreuses frayères, notamment celles à doré et à esturgeon jaune, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Le secteur entre les deux mêmes rivières aux abords du lac Wayne est aussi un SFI en raison d'un vaste milieu humide. On note également la présence d'habitat de la tortue des bois le long de la rivière Notawissi.

Les forêts de la zone appartiennent aux domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau jaune et de l'érablière à bouleau jaune. À l'extrémité sud, on trouve l'unité de paysage régional Mont-Laurier et le district écologique des collines du lac Pope et, au nord-ouest, l'unité de paysage régional Lac Notawassi et le district écologique des collines du lac Kettle. Le nord-est de la zone se trouve aussi dans l'unité de paysage Lac Notawassi, mais dans le district écologique des coteaux du lac Crevier. Presque (un peu plus de 90 %) toutes les forêts sont publiques. Les peuplements mélangés en représentent un peu plus de 60 % et les feuillus, environ le quart. La ressource ligneuse de la zone contribue à



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-07

Réservoir Baskatong

l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires métamorphisées (45 % paragneiss et quartzites et 10 % marbres), de roches d'origine ignée (30 % granites et 5 % gneiss mangéritiques) ainsi que de 10 % de migmatite. Un gabbro affleurant à proximité des paragneiss et des quartzites contient un indice de cuivre et de nickel sur lequel aucun travail de mise en valeur n'a été effectué. On dénombre quatre sites de substances minérales de surface (gravier).

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ 1 réservoir hydroélectrique;
- ✓ 2 zecs (Petawaga et Lesueur) comprenant 5 terrains de camping;
- ✓ 1 pourvoirie à droits exclusifs (Auberge de la Gatineau);
- ✓ 9 PSDE (pourvoirie Auberge Rabaska, pourvoirie Pavillon de l'Esturgeon, pourvoirie Club Fontbrune Ltée, pourvoirie Base de Plein Air Cockanagog inc., pourvoirie du lac Georges, Auberge du Bouleau blanc, Pourvoirie du Col-Vert inc., pourvoirie Piscatosine inc. et pourvoirie du Domaine Les 4 Vents;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 10 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ 1 site de camping municipal;
- ✓ 6 baux exclusifs de piégeage;
- ✓ L'AFC du Baskatong (depuis 1998);
- ✓ Des parcours aménagés de canot-camping;
- ✓ Le sentier de motoneige local du Club de motoneige Nord de la Lièvre;
- ✓ Le sentier de motoquad n° 209;
- ✓ Sentier de motoneige (FCMQ);
- ✓ 2 baux non exclusifs pour l'exploitation de substances minérales de surface (gravier);
- ✓ 24 claims actifs;
- ✓ 1 territoire forestier résiduel libre de droits, couvrant un peu moins de 3 % du territoire de la zone (îles et petites portions de territoire);
- ✓ Camp de piégeage;
- ✓ 2 camps rustiques;
- ✓ Autre site d'hébergement (bail);
- ✓ Autre site récréatif (bail);



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-07

Réservoir Baskatong

- ✓ 3 terrains de camping aménagés;
- ✓ 1 poste d'accueil (Association de chasse et pêche Mont-Laurier).

Activités usuelles

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Projet Windigo (investissement majeur en infrastructures sur le bord du Baskatong)¹³³;
- ✓ 3 sites fauniques d'intérêt (deux secteurs de rivière exceptionnels — Gens-de-Terre et chutes César de la rivière Gatineau —, et lac Piscatosine pour son rendement élevé en doré);
- ✓ Habitat de la tortue des bois, rivière Notawassi;
- ✓ Projet d'agrandissement de la pourvoirie Auberge du Rabaska et de création de camping;
- ✓ 2 refuges biologiques;
- ✓ 2 forêts d'expérimentation;
- ✓ Les marbres pourraient loger des indices de zinc. Des forages ont démontré un potentiel pour le cuivre et le nickel;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km d'exploitations existantes (111,3 ha).

Problématique

La zone se caractérise principalement par la production hydroélectrique et par la mise en valeur des ressources fauniques, forestières et récréotouristiques. Le réservoir sert au laminage des crues printanières et au contrôle des inondations. Par sa fonction, il connaît un marnage important qui le distingue d'un lac naturel : entre le bas niveau de fin mars (207,60 m) et le niveau maximum de mai (223,14 m), l'écart est de 15,54 m. Ces différentes activités pourraient entraîner des conflits d'usage et perturber les espèces fauniques. L'AFC contribue à la préservation et à la mise en valeur de la faune aquatique. Les activités hydroélectriques, forestières, fauniques et récréotouristiques contribuent au développement économique de la région.

Enjeux

- ✓ Laminage des crues (contrôle des inondations);

¹³³ Des investissements ont été réalisés depuis.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-07

Réservoir Baskatong

- ✓ Exploitation énergétique;
- ✓ Mise en valeur des activités récréotouristiques;
- ✓ Mise en valeur des ressources fauniques;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Exploration minière et exploitation du sable et du gravier.

Analyse

La zone comprend le réservoir et une bande riveraine de 300 m autour du réservoir du Baskatong qui sert au laminage des crues printanières afin de prévenir les inondations. Le réservoir est identifié comme pôle récréotouristique qui offre un potentiel récréatif quatre saisons¹³⁴. Il s'agit d'un espace stratégique indéniable pour l'attraction et le développement des activités récréotouristiques.

La région mise beaucoup sur le développement et la consolidation du récréotourisme pour stimuler le développement économique. Les activités qui cohabitent (aménagement forestier, mise en valeur de la ressource faunique, tourisme, villégiature, etc.) contribuent toutes à la création de richesse en région.

Afin de ne pas négliger l'utilisation du réservoir pour le laminage des crues et la production hydroélectrique en aval, il importe de moduler les différentes interventions afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les activités industrielles et la conservation et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que récréotouristiques de la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la zone afin de consolider le pôle de développement récréotouristique, tout en considérant l'utilisation du réservoir pour le laminage des crues.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à considérer l'exploitation hydroélectrique du réservoir;
- ✓ Adapter les interventions aux conditions essentielles de respect des modalités de conservation de la faune et de protection des SFI et de préservation du potentiel archéologique.

¹³⁴ MRNF (2004), Plan régional de développement du territoire public, Laurentides.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-07

Réservoir Baskatong

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-08

Réservoir du Poisson Blanc

Description sommaire et localisation

La zone, Réservoir du Poisson Blanc, localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, se trouve dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus. D'une superficie de 140,69 km², dont environ 29 % sont de tenure privée, elle est accessible par la route secondaire 309. La zone comprend le réservoir, une partie des îles et une bande de 300 m autour des réservoirs du Poisson Blanc (690 millions de mètres cubes d'eau) et aux Sables. On y trouve également un barrage et une centrale hydroélectrique d'environ 10 MW.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La faune et la flore du réservoir du Poisson Blanc sont très diversifiées et comprennent des espèces menacées ou vulnérables (plantes), ou susceptibles de le devenir (couleuvre d'eau). On y trouve aussi plusieurs espèces animales, dont le cerf de Virginie, l'orignal, le grand héron, le huard à collier, la loutre, le castor, la belette à longue queue, le rat musqué, le vison, le pékan, le loup de l'Est, des canards ainsi que des amphibiens et des reptiles. La faune aquatique est elle aussi bien représentée. Au réservoir du Poisson Blanc, une population de touladi est toujours présente et ce, malgré le fort marnage qui nuit à la survie des œufs en hiver, ceux-ci étant en partie exondés avant d'éclore.

On trouve dans le réservoir le doré jaune, le grand brochet, l'achigan à petite bouche, le grand corégone, le cisco de lac, la lotte, la ouitouche, la perchaude, le crapet-soleil, le meunier rouge et la barbotte brune. La zone compte plusieurs unités d'hébergement et sites de camping (PSDE et campings privés).

L'eau du réservoir du Poisson Blanc est retenue par un barrage (Rapide des Cèdres) et deux digues (Campoin et Cauchon). Il est exploité par le MDDELCC pour la régularisation des eaux et à des fins de production d'énergie et de laminage des crues.

Les forêts appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. À l'extrémité sud se trouvent l'unité de paysage régional Lac du Poisson Blanc et le district écologique des monts du lac Rouge. À l'extrémité nord, c'est l'unité de paysage régional Mont-Laurier et le district écologique des collines du lac Kensington. Un peu moins de la moitié des forêts de cette zone sont publiques. Elles se composent surtout de peuplements feuillus (environ 65 %) et mélangés (environ 30 %) et contribuent à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires métamorphisées, de marbre calcaïque et dolomitique associé à d'autres types de métasédiments (58 %), de paragneiss (30 %) et de quartzite (5 %). Il est aussi formé de roches ignées : charnockites (5 %) et granites (2 %). Dans la partie nord, les paragneiss logent un gîte de graphite sur lequel des tranchées ont été pratiquées, tandis que les marbres renferment un indice de graphite qui n'a fait l'objet d'aucun travail de mise en valeur. Un indice d'apatite et une ancienne mine de mica sont localisés sur la rive centre-est du réservoir. Il s'agit de la mine de mica Par-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-08

Réservoir du Poisson Blanc

ker-Bigelow qui a été exploitée en 1914 et de nouveau en 1942-1943. On dénombre 5 sites de substances minérales de surface (sable, gravier) dans la zone.

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ Réservoir et centrale hydroélectrique; (bail avec Énergie Brookfield);
- ✓ 9 pourvoiries sans droits exclusifs : domaine Poisson-Blanc, camp Bertrand), camp Sylvestre, pourvoirie Rapide des Cèdres, Pourvoirie Campion, Pourvoirie Domaine Génésis inc., chalet des Bouleaux, chalet chez Gaston et Centre de plein air du lac Dudley;
- ✓ 3 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Convention de gestion territoriale sur environ 4 % de la superficie forestière productive;
- ✓ Sentiers récréatifs locaux et régional;
- ✓ 2 petits lacs aménagés : le lac de la Truite et le lac Alexandre (droit exclusif de pêche sur les lacs de moins de 20 ha);
- ✓ Le sentier de motoneige n° 322;
- ✓ Le sentier de motoquad du club Quadri-Laus;
- ✓ Zone agricole au nord-est (898,64 ha en territoire mixte et privé);
- ✓ 8 claims actifs;
- ✓ Forêt d'expérimentation sur UA couvrant environ 0,10 km² (sur deux secteurs distincts);
- ✓ Territoire forestier résiduel couvrant un peu moins de 1 % de la superficie forestière productive;
- ✓ 1 portage;
- ✓ Parcours aménagés de canot-kayak FQCK, rivière Gatineau.

Activités usuelles

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Érablières à potentiel acéricole : 353,6 ha répartis ainsi :
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations actuelles : 31,9 ha;
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations actuelles : 321,7 ha, dont 91,5 ha ayant un potentiel très élevé.
- ✓ D'autres gîtes de graphite pourraient être découverts dans les paragneiss et dans les



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-08

Réservoir du Poisson Blanc

marbres, une substance exploitée tout près de la zone, dans la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. Par contre, la découverte de grands gisements de mica est peu probable étant donné la nature de la roche hôte.

Problématique

Les exploitations hydroélectrique, forestière, faunique et récréotouristique (parc régional, entre autres) sont les principales activités qui se côtoient dans la zone. Le réservoir sert au laminage des crues printanières. Par sa fonction, il connaît un marnage important qui le distingue d'un lac naturel : entre le bas niveau de fin mars (192,14 m) et le niveau maximum de mai (201,9 m), l'écart est de 11,76 m. La variation des niveaux d'eau nuit aux riverains, à la reproduction des diverses espèces de poisson, à l'établissement d'herbiers aquatiques et contribue à l'érosion des berges. L'utilisation traditionnelle du réservoir se heurte au dynamisme du développement récréotouristique.

Enjeux

- ✓ Laminage des crues (contrôle des inondations);
- ✓ Exploitation hydroélectrique;
- ✓ Mise en valeur des activités récréotouristiques;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Exploration minière et exploitation du sable et du gravier;
- ✓ Mise en valeur des ressources fauniques.

Analyse

La zone, qui comprend le réservoir et une bande riveraine de 300 m autour du réservoir du Poisson Blanc et du réservoir aux Sables, est un important territoire de développement économique. Mitoyenne de la région de l'Outaouais et comptant plusieurs infrastructures récréotouristiques, elle fait partie des territoires identifiés comme « destinations spécialisées en tourisme d'aventure douce »¹³⁵. La région mise beaucoup sur le développement et la consolidation du récréotourisme. Les différentes activités qui cohabitent (hydroélectricité, aménagement forestier, mise en valeur de la ressource faunique, tourisme, villégiature, etc.) contribuent toutes à la création de richesse.

Afin de ne pas négliger l'utilisation du réservoir pour le laminage des crues et la production hydroélectrique en aval, il importe de moduler les différentes interventions afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les activités industrielles et la conservation et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que récréotouristiques de la zone.

¹³⁵ MRNFP (2007), Plan de développement du réservoir du Poisson Blanc, Laurentides-Outaouais.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-08

Réservoir du Poisson Blanc

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la zone afin d'en faire un pôle de développement récréotouristique, tout en considérant l'utilisation du réservoir pour le laminage des crues et la production hydroélectrique.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à considérer l'exploitation hydroélectrique du réservoir;
- ✓ Adapter les interventions aux conditions essentielles de respect des modalités de conservation de la faune.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-09

Réservoir Kiamika

Description sommaire et localisation

La zone Réservoir Kiamika, localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, est située dans les municipalités de Chute-Saint-Philippe, de Rivière-Rouge et de Lac-Saguay ainsi que dans le TNO Lac-Douaire. D'une superficie de 66,10 km², dont environ 5 % sont de tenure privée, elle est accessible par le chemin du lac Kiamika et la route 311. Elle comprend le réservoir Kiamika (380 millions de mètres cubes d'eau) et un corridor riverain d'une profondeur de 300 m autour du réservoir. Le réservoir sert à la régularisation des eaux et à l'alimentation des centrales hydroélectriques situées en aval sur la rivière du Lièvre.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone est utilisée pour la pratique de la chasse, de la pêche, du piégeage, du canot-kayak et de diverses activités non structurées. Deux PSDE sont situées sur la rive du réservoir. On relève certaines occupations non autorisées (camping et caravaning).

La présence de cerfs de Virginie a été confirmée en 1996, 2001 et 2006. La faune aquatique est composée principalement de doré jaune et de ouananiche. Des ensemencements de repeuplement ont été réalisés par le passé (doré et ouananiche). Les ruisseaux des Cornes, Castelneau et aux Bleuets Ouest sont considérés comme des sites fauniques d'intérêt pour leur habitat à ouananiche, une espèce de saumon atlantique emprisonnée en eau douce, qui passe les premières années de sa vie en ruisseau et qui s'y reproduit.

L'eau du réservoir Kiamika est retenue par un barrage (Kiamika) et deux digues (Reno et Meilleur). Il est exploité par le MDDELCC pour la rétention d'eau et à des fins de production d'énergie.

Les forêts appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. À l'extrémité nord, on trouve l'unité de paysage régional Mont-Laurier et les districts écologiques des collines du lac David, des collines du lac Kilby et des collines du réservoir Kiamika. Au sud, c'est l'unité de paysage régional Lac Nominingue et les districts écologiques des collines du lac Saguiay et des collines du lac Tibériade. Presque (un peu plus de 95 %) toutes les forêts sont publiques et se composent de peuplements feuillus (près de 60 %) et de peuplements mélangés (environ 40 %). La ressource ligneuse de cette zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires métamorphisées (90 % paragneiss, 2 % marbres calcitiques et 2 % quartzites) ainsi que des roches ignées (6 % roches alcalines, tonalites et gabbros). On dénombre 3 sites de substances minérales de surface (sable, gravier).

Droits, statuts et activités usuelles

✓ Réservoir hydroélectrique (bail avec Énergie Brookfield);



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-09

Réservoir Kiamika

- ✓ 2 PSDE : Le Gîte du Nounours et Cécaurel inc.;
- ✓ 4 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles sur réserve forestière (6,64 ha);
- ✓ 1 sentier de motoneige local (Club de Motoneige l'Aiglon de Chute St-Philippe, 2004);
- ✓ Le sentier de motoneige régional n° 322;
- ✓ Sentier de motoneige (FCMQ);
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Parcours aménagé de canot-camping;
- ✓ Réseau de télécommunications;
- ✓ 5 claims actifs;
- ✓ 2 baux non exclusifs pour l'exploitation d'une sablière;
- ✓ Terrain de camping rustique;
- ✓ 4 sites de villégiature

Activités usuelles

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Projet de pôle récréotouristique international axé sur l'écotourisme et l'activité faunique;
- ✓ Projet de parc régional du Kiamika¹³⁶;
- ✓ 3 sites fauniques d'intérêt pour l'habitat à ouananiche (ruisseau et baie des Cornes et ruisseau aux Bleuets);
- ✓ Habitat faunique projeté : héronnière du nord-ouest du lac Bélanger (HE-P-9);
- ✓ Érablières à potentiel acéricole : 195,5 ha répartis ainsi :
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes : 11,9 ha;
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations actuelles : 183,6 ha, dont 37,2 ha ayant un potentiel très élevé.
- ✓ Potentiel minéral faible;
- ✓ Société de développement du Réservoir Kiamika (SDRK).

¹³⁶ Le parc régional du Kiamika a été inauguré en juin 2013.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-09

Réservoir Kiamika

Problématique

La zone se caractérise principalement par la production hydroélectrique en aval et, dans une moindre mesure, par les activités forestières, minières, fauniques et récréotouristiques. Les utilisations actuelles et projetées (notamment le développement d'un pôle récréotouristique d'envergure internationale) pourraient générer des conflits d'usages.

Le réservoir sert au laminage des crues printanières. Par sa fonction, il connaît un marnage important qui le distingue d'un lac naturel : entre son bas niveau de fin mars (260,00 m) et son niveau maximum de mai (270,66 m), l'écart est de 10,60 m. La variation des niveaux d'eau nuit à la reproduction des diverses espèces de poissons et contribue à l'érosion des berges. La production hydroélectrique participe au développement économique de la région.

Enjeux

- ✓ Laminage des crues (contrôle des inondations);
- ✓ Exploitation hydroélectrique;
- ✓ Mise en valeur des activités récréotouristiques;
- ✓ Mise en valeur des ressources fauniques;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Exploitation du sable et du gravier.

Analyse

La zone inclut le réservoir et une bande riveraine de 300 m autour du réservoir du Kiamika. Il s'agit d'un des principaux pôles récréotouristiques identifiés par la région pour développer et diversifier son économie¹³⁷. En effet, la région mise beaucoup sur le développement et la consolidation du récréotourisme pour stimuler son développement économique. Outre le récréotourisme, plusieurs activités cohabitent dans la zone (hydroélectricité, aménagement forestier, mise en valeur de la ressource faunique, villégiature, etc.) et contribuent également à la création de richesse.

Afin de ne pas négliger l'utilisation du réservoir pour le laminage des crues et la production hydroélectrique en aval, il importe de moduler les différentes interventions afin de favoriser une meilleure cohabitation entre les activités industrielles et la conservation et la mise en valeur des ressources fauniques ainsi que récréotouristiques de la zone.

¹³⁷ MRNFP (2004), Plan régional de développement du territoire public, Laurentides.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-09

Réservoir Kiamika

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la zone afin d'en faire un pôle de développement récréotouristique, tout en considérant l'utilisation du réservoir pour le laminage des crues.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à tenir compte de l'exploitation hydroélectrique du réservoir;
- ✓ Adapter les interventions aux conditions essentielles de respect des modalités de conservation de la faune et de protection des SFI.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-10

Secteurs archéologiques

Description sommaire et localisation

La zone, Secteurs archéologiques, est une zone éclatée qui compte 5 sous-zones réparties dans la MRC d'Antoine-Labelle. Elle couvre une superficie totale de 24,25 km².

- **15-10-01 Secteur archéologique du lac Long**

La sous-zone, secteur archéologique du lac Long, est localisée à l'extrémité nord dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Elle se situe sur les rives supérieures de la rivière Mitchinamecus, dans le TNO Lac-Bazinet. La sous-zone couvre une superficie de 0,27 km² et intègre une petite partie du secteur archéologique du lac Long constitué d'une bande d'environ 442 m autour du lac Long. Elle est accessible par le chemin de Parent (km 134).

- **15-10-02 Secteur archéologique du lac Némiscachingue**

La sous-zone, secteur archéologique du lac Némiscachingue, localisée à l'extrémité nord-est dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, est située dans le TNO Lac-Akonapwehikan. Son site correspond aux secteurs riverains des lacs Némiscachingue, Toulouse et Culotte (bande de 442 m). La sous-zone couvre une superficie de 11,57 km² et est accessible par le chemin de Parent.

- **15-10-03 Secteur archéologique du lac Adonis**

La sous-zone, secteur archéologique du lac Adonis, localisée au nord-est dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, est située dans le TNO Lac-Bazinet. La sous-zone correspond aux secteurs riverains du lac Adonis (bande riveraine de 400 m) et couvre une superficie de 3,72 km². Elle est accessible par des chemins forestiers qu'on emprunte à partir du chemin de Parent.

- **15-10-04 Secteur archéologique du lac Petawaga**

La sous-zone, secteur archéologique du lac Petawaga, localisée au nord-ouest dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, est située dans le TNO Lac-Petawaga. La sous-zone correspond aux secteurs riverains du lac Petawaga (sur une bande de 250 m autour du lac), couvre une superficie de 6,04 km² et est accessible par la rivière Gatineau et par des chemins forestiers.

- **15-10-05 Secteur archéologique du lac de la Maison-de-Pierre**

La sous-zone, le secteur archéologique du lac de la Maison-de-Pierre, localisée au centre-est dans la MRC d'Antoine Labelle, bassin versant de la rivière Rouge, est située dans les TNO Lac-Oscar et Lac-de-la-Maison-de-Pierre. La sous-zone correspond aux secteurs riverains du lac de la Maison-de-Pierre (430 m autour des lacs Médora, Sunset et Doughnut) et couvre une superficie de 2,65 km². Elle est accessible



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-10

Secteurs archéologiques

par des chemins forestiers.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

• 15-10-01 Secteur archéologique du lac Long

La sous-zone relie un certain nombre d'espaces qui ont été identifiés par les archéologues comme ayant un fort potentiel archéologique préhistorique (entre la portion située dans les Laurentides et le lac Long), c'est-à-dire des espaces pour lesquels les probabilités d'y trouver des sites archéologiques préhistoriques sont théoriquement très élevées. Ils sont localisés en majorité autour du lac Long.

La sous-zone est utilisée par la population régionale et les touristes pour la pêche au doré et à l'omble de fontaine de même que pour la chasse.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc, dans l'unité de paysage régional Lac Bazinet. Elles sont situées dans les districts écologiques des collines du lac Basset, des collines du lac Marson et des collines du lac Spartan. Toutes les forêts de cette sous-zone sont publiques et près de la moitié d'entre elles sont constituées de peuplements résineux. Il y a des peuplements mélangés dans une proportion d'environ 35 %. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de gneiss granitique.

• 15-10-02 Secteur archéologique du lac Némiscachingue

La sous-zone regroupe 75 sites archéologiques. Certains de ces sites ont livré les plus grandes quantités de vestiges céramiques préhistoriques de toute la région des Laurentides. Fait rare dans la région, on y a aussi trouvé plusieurs artefacts diagnostiques de la tradition iroquoise, témoignant de contacts et d'échanges avec des groupes méridionaux. Un autre site a livré quant à lui une importante collection d'objets de traite avec les amérindiens (outils en métal, perles de verre, etc.).

Le lac et la rivière Némiscachingue sont utilisés par la population pour la pêche au doré et au touladi. À eux seuls, les lacs Némiscachingue et Culotte y couvrent la presque totalité de l'offre de pêche au touladi. Le lac Némiscachingue constitue l'emplacement principal des unités d'hébergement locatives. Quant au lac Toulouse, il est aussi considéré comme un important plan d'eau pour la pêche. Plusieurs unités d'hébergement se trouvent autour de ce lac, il y a aussi un campement autochtone. Des activités de chasse sont également pratiquées dans la sous-zone. Quant aux habitats fauniques, on trouve dans le secteur quelques sites de frai connus pour quelques espèces de poissons, surtout pour le doré jaune et l'omble de fontaine.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent aux domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc, dans les uni-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-10

Secteurs archéologiques

tés de paysage régional Lac Bazinet et Réservoir Mitchinamecus. Elles se trouvent principalement dans le district écologique des collines du lac à la Culotte et elles sont toutes de tenure publique. Environ 60 % des forêts sont constituées de peuplements mélangés. Il y a également des peuplements feuillus et résineux en moindre proportion (environ 20 % chacun). Peu d'interventions forestières ont été effectuées dans cette sous-zone (données forestières de 2004). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

La végétation est essentiellement formée de sapinières à bouleau jaune de l'ouest, mais, sur la partie située plus au nord du site, on y trouve aussi une végétation de sapinières à bouleau blanc de l'est. Son relief est constitué de plateaux. Le socle rocheux est constitué de gneiss granitiques. Des anomalies en plusieurs types de métaux et en éléments de terres rares ont été détectées dans les sédiments de fond de lac.

- **15-10-03 Secteur archéologique du lac Adonis**

La sous-zone est située sur une bande riveraine de 400 m qui contient 15 sites archéologiques répertoriés. Le secteur est identifié comme ayant un fort potentiel archéologique, les probabilités d'y trouver des sites archéologiques préhistoriques sont théoriquement très élevées.

La sous-zone comporte une pourvoirie dont les principales infrastructures dans ce secteur (auberge et unités d'hébergement) se concentrent dans la partie nord-ouest du lac, là où s'effectue le départ de la randonnée de kayak de mer. L'écotourisme fait partie de l'offre d'activités et le lac est utilisé pour l'amerrissage des hydravions. Le lac Adonis est utilisé par la population pour la chasse, le piégeage et la pêche sportive au doré, au touladi et au brochet. Les espèces d'intérêt sportif sont diversifiées en plus d'y présenter un potentiel faunique intéressant. Des unités d'hébergement locatives se trouvent autour du lac.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent aux domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc, dans les unités de paysage régional Lac Bazinet et Réservoir Mitchinamecus. Cette sous-zone touche principalement les districts écologiques des collines du lac Bazinet, des collines du lac Marson et des collines du lac à la Culotte. Toutes les forêts situées dans cette sous-zone sont publiques. Environ 60 % de celles-ci sont constituées de peuplements mélangés. Il y a également des peuplements feuillus et résineux en moindre proportion (25 % et 15 %, respectivement). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de gneiss granitique.

- **15-10-04 Secteur archéologique du lac Petawaga**

Les sites archéologiques de cette sous-zone ont été découverts dans les années 1960 et sont répartis sur l'ensemble des rives du lac Petawaga. Les artefacts qui y furent



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-10

Secteurs archéologiques

récupérés témoignent d'occupations datant de l'Archaïque supérieur (6 000 à 3 000 ans avant aujourd'hui) et du Sylvicole moyen ancien (2 400 à 1 500 ans avant aujourd'hui).

La sous-zone est un lieu où l'on trouve des biens qui témoignent de l'occupation humaine préhistorique ou historique. Dans le but d'éviter toute forme de pillage ou de destruction, certaines parties du lac Petawaga ont obtenu le statut de site archéologique, et d'autres ont été identifiées comme ayant un fort potentiel archéologique.

La sous-zone intègre le territoire de la Zec Petawaga. Elle est utilisée par la population régionale et les touristes pour la chasse à l'orignal, à l'ours, au cerf de Virginie et à la petite faune. Le lac Petawaga est utilisé essentiellement pour la pêche sportive au doré et au touladi. D'ailleurs, l'offre de pêche au doré jaune du lac figure parmi les meilleures en région. Étant un lac à touladi à rendement élevé, le lac Petawaga est reconnu comme site faunique d'intérêt.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional Lac Notawassi et Lac Lenôtre. Cette sous-zone touche principalement les districts écologiques des collines du lac Petawaga et des hautes collines du lac Kilrea. Toutes les forêts situées dans cette sous-zone sont publiques. Plus de 80 % d'entre elles sont constituées de peuplements mélangés. Il y a des peuplements feuillus et résineux en faible proportion (10 % et 5 %, respectivement). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

La géologie de la sous-zone est peu connue. D'après une carte géologique publiée en 1966 le socle rocheux est constitué de gneiss granitique gris ou rose. Une gravière est localisée sur la rive centre-est du lac.

• 15-10-05 Secteur archéologique du lac de la Maison-de-Pierre

Les artefacts de la sous-zone ont été découverts sur les rives des lacs Médora, Sunset et Doughnut. Ils comportent des ateliers de taille d'outils en pierre (pointes de flèches, couteaux, grattoirs, etc.) faits de quartz local. On y trouve aussi des matériaux exotiques (chert Onondaga de la péninsule du Niagara, quartzite de Mistassini, etc.) qui témoignent de l'existence de vastes réseaux d'échanges préhistoriques.

À l'époque de la drave, ces lacs étaient utilisés par les entreprises forestières et il y avait une maison de pierre près du chemin, en bordure du lac. La sous-zone fait partie d'un territoire d'intérêt attikamek plus vaste.

La sous-zone, qui comprend les lacs Doughnut, Sunset, Chez-Nous et Médora, est utilisée par la population pour la pêche sportive au touladi, au doré jaune et au brochet. Le niveau d'exploitation halieutique de ces lacs est à son maximum. Par ailleurs, des activités de chasse (cerf de Virginie, orignal, ours et petite faune) sont pratiquées dans la sous-zone.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-10

Secteurs archéologiques

la sapinière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional Lac Notawassi et Lac Lenôtre. Elles se trouvent dans les districts écologiques des collines du lac de la Maison-de-Pierre et des coteaux du lac Rupert. Toutes les forêts situées dans cette sous-zone sont publiques. La moitié de celles-ci sont constituées de peuplements feuillus. Les peuplements mélangés couvrent pour leur part l'autre moitié. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de monzonite à grands cristaux de feldspath (85 %), de paragneiss (10 %) et de roches calcosilicatées (5 %).

Droits, statuts et activités usuelles

- **15-10-01 Secteur archéologique du lac Long**

Droits, statuts :

- ✓ 4 sites archéologiques;
- ✓ 1 pourvoirie avec droits exclusifs (Mitchinamecus);
- ✓ 1 zec (Zec Normandie);
- ✓ 2 baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière.

- **15-10-02 Secteur archéologique du lac Némiscachingue**

Droits, statuts :

- ✓ 75 sites archéologiques;
- ✓ 1 pourvoirie à droits exclusifs (100 Lacs Sud inc.);
- ✓ 1 pourvoirie sans droit exclusif (Pourvoirie Némiscachingue inc.);
- ✓ 1 zec (Zec Normandie);
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Réserve à castor;
- ✓ Site de campements autochtones;
- ✓ 8 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ 4 baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ Territoire forestier résiduel sur environ 1 % de la superficie totale de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-10

Secteurs archéologiques

Activités usuelles

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-10-03 Secteur archéologique du lac Adonis

Droits, statuts :

- ✓ 15 sites archéologiques;
- ✓ 1 pourvoirie avec droits exclusifs (Pourvoirie des 100 Lacs Sud inc.);
- ✓ 1 bail de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ Microcentrale hydroélectrique de 50 kW;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 1 poste d'accueil;
- ✓ Parcours de randonnée de kayak de mer sur le lac.

Activités usuelles

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-10-04 Secteur archéologique du lac Petawaga

Droits, statuts :

- ✓ 6 sites archéologiques;
- ✓ 1 zec (Zec Petawaga);
- ✓ 6 baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ 12 baux de villégiature à des fins personnelles répartis entre le nord et le sud du lac;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Camp de piégeage;
- ✓ 1 bail non exclusif (BNE) pour l'exploitation de substance minérale de surface (gravier).

Activités usuelles

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-10

Secteurs archéologiques

- **15-10-05 Secteur archéologique du lac de la Maison-de-Pierre**

Droits, statuts :

- ✓ 16 sites archéologiques;
- ✓ 1 zec (Zec de la Maison-de-Pierre);
- ✓ 3 baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ 3 sites de camping aménagés sur la rive ouest du lac Médora;
- ✓ 3 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- **15-10-01 Secteur archéologique du lac Long**

- ✓ Secteur archéologique;
- ✓ Potentiel minéral faible.

- **15-10-02 Secteur archéologique du lac Némiscachingue**

- ✓ Secteur archéologique;
- ✓ Les gneiss granitiques sont peu propices à la présence de minéralisations. Cependant, les anomalies dans les sédiments de lacs pourraient inciter des compagnies à mener des travaux d'exploration dans la sous-zone pour en découvrir la source.

- **15-10-03 Secteur archéologique du lac Adonis**

- ✓ Secteur archéologique;
- ✓ Potentiel minéral faible.

- **15-10-04 Secteur archéologique du lac Petawaga**

- ✓ Secteur archéologique;
- ✓ SFI pour un lac à touladi à rendement élevé;
- ✓ Les gneiss granitiques sont généralement peu propices à la présence de gîtes métalliques et non métalliques. Cependant, d'ex-détenteurs de claims avaient jugé le



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-10

Secteurs archéologiques

secteur propice à la présence de minéralisations.

- **15-10-05 Secteur archéologique du lac de la Maison-de-Pierre**

- ✓ Secteur archéologique;
- ✓ Les monzonites représentent une source potentielle de pierre architecturale; la probabilité de découvrir un site exploitable est moyenne.

Problématique

L'exploitation des ressources forestières ainsi que fauniques et l'achalandage accru dans les sous-zones pourraient y entraîner la destruction partielle ou totale des ressources archéologiques (connues ou non). L'exploitation des ressources forestières et fauniques demeure toutefois importante pour l'économie régionale.

Enjeux

- ✓ Préservation du patrimoine archéologique;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Mise en valeur des ressources fauniques;
- ✓ Mise en valeur des activités récréotouristiques.

Analyse

Le secteur archéologique représente un territoire où se trouvent plusieurs sites archéologiques en milieu naturel. Cette zone témoigne de l'importance du potentiel archéologique et historique du territoire des Laurentides. Elle se trouve en territoire faunique structuré et est utilisée à des fins diverses, notamment pour les activités forestières et de piégeage.

L'intégrité du patrimoine archéologique de cette zone n'est pas assurée à cause de la nature de ces activités. Les secteurs archéologiques peuvent éventuellement faire l'objet de recherches et de mise en valeur à des fins éducatives, culturelles et touristiques.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources tout en préservant et en mettant en valeur le patrimoine archéologique.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

**Objectifs spécifiques**

- ✓ Adapter les pratiques de gestions des ressources et du territoire aux caractéristiques des secteurs archéologiques.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

Description sommaire et localisation

Les zones à potentiel archéologiques sont des zones éclatées qui comptent 12 sous-zones réparties dans la MRC d'Antoine-Labelle. Elle couvre une superficie totale d'environ 397,11 km², dont quelques parcelles sont de tenure privée.

Dans ces zones, le potentiel archéologique élevé se trouve généralement dans les premiers 100 m, de part et d'autre des cours d'eau.

- **15-11-01 Zone à potentiel archéologique de la rivière Mitchinamecus**

La sous-zone à potentiel archéologique de la rivière Mitchinamecus est localisée à l'extrémité nord, dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Son site correspond aux rives de la rivière Mitchinamecus (bande de 500 m) sur environ 80 km. Elle se situe dans le TNO Lac-Bazinet. La sous-zone couvre une superficie de 33,28 km² et est accessible par le chemin de Parent en empruntant la route 309.

- **15-11-02 Zone à potentiel archéologique de la rivière du Lièvre**

La sous-zone à potentiel archéologique de la rivière du Lièvre se trouve au nord-est, dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Son site correspond aux rives du cours supérieur de la rivière du Lièvre (une bande riveraine de 500 m). Elle se situe dans les TNO Lac-Bazinet, Lac-De La Bidière, Lac-Oscar et Lac-Douaire. La sous-zone couvre une superficie de 84,12 km² et est accessible par des chemins forestiers en empruntant le chemin de Parent.

- **15-11-03 Zone à potentiel archéologique du lac de la Maison-de-Pierre**

La sous-zone à potentiel archéologique du lac de la Maison-de-Pierre est localisée au centre-est dans la MRC d'Antoine Labelle, bassin versant de la rivière Rouge. Son site correspond aux secteurs riverains des lacs de la Maison-de-Pierre et Médora (bande d'environ 500 m). Elle est située dans le TNO Lac-de-la-Maison-de-Pierre. La sous-zone couvre une superficie de 21,09 km² et est accessible par des chemins.

- **15-11-04 Zone à potentiel archéologique de la rivière et du lac du Pin Rouge**

La sous-zone à potentiel archéologique de la rivière et du lac du Pin Rouge est localisée dans la partie nord-est dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. La sous-zone correspond aux secteurs riverains du lac du Pin Rouge et de la rivière du même nom (bande d'environ 500 m) sur environ 30 km, dans le TNO Lac-De La Bidière. La sous-zone couvre une superficie de 30,69 km² et est accessible par le chemin de Parent.

- **15-11-05 Zone à potentiel archéologique du lac Iveteaux**

La sous-zone à potentiel archéologique du lac Iveteaux, localisée au nord dans la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11	Zones à potentiel archéologique
MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, est située dans le TNO Lac-Douaire. La sous-zone correspond aux rives du lac Iveteaux, ou lac des Fourches (bande de 500 m autour du lac), et couvre une superficie de 3,70 km². Elle est accessible par le chemin de Parent. • 15-11-06 Zone à potentiel archéologique de la rivière Gatineau La sous-zone à potentiel archéologique de la rivière Gatineau, localisée au nord-ouest dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, est située dans les TNO Lac-de la Bidière, Lac-Oscar et Lac-Douaire et couvre une superficie de 66,02 km². La sous-zone correspond à un tracé plus ou moins linéaire d'environ 110 km de long de la rivière Gatineau (bande de 500 m le long de la rive) et est accessible par la rivière Gatineau. • 15-11-07 Zone à potentiel archéologique Michomis et du lac du Crocodile La sous-zone à potentiel archéologique Michomis et du lac du Crocodile, localisée au nord-ouest dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, est située dans le TNO Lac-Douaire. La sous-zone correspond aux rives de la rivière Michomis et des lacs Bull, Michomis, Logan, du Crocodile et Pants (bande riveraine de 500 m) sur un tracé plus ou moins linéaire d'environ 15 km de long. Elle couvre une superficie de 13,08 km² et est accessible par la rivière Gatineau et par des chemins. • 15-11-08 Zone à potentiel archéologique Notawassi La sous-zone à potentiel archéologique Notawassi, localisée au nord-ouest dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, est située sur les territoires de la municipalité de Ferme-Neuve et dans le TNO Lac-Douaire. La sous-zone correspond aux rives de la rivière Notawassi et du lac du même nom (bande de 500 m) et couvre une superficie de 36,30 km². Elle est accessible par la rivière Notawassi et par des chemins forestiers. • 15-11-09 Zone à potentiel archéologique de la rivière Bazin La sous-zone à potentiel archéologique de la rivière Bazin, localisée à l'extrême nord dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, se situe dans les TNO Lac-Bazinet et Lac-de la Bidière. La sous-zone correspond aux rives de la rivière Bazin (bande de 500 m) sur un tracé plus ou moins linéaire d'environ 60 km de long et couvre une superficie de 41,40 km². Elle est accessible par la rivière Gatineau et par des chemins forestiers. • 15-11-10 Zone à potentiel archéologique de la rivière et du lac Nasigon La sous-zone à potentiel archéologique de la rivière et du lac Nasigon, localisée au nord dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, est située dans le TNO Lac-de la Bidière. La sous-zone correspond aux rives de la rivière et du	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

lac Nasigon (bande de 500 m) et couvre une superficie de 11,23 km². Elle est accessible par la rivière et par des chemins forestiers.

- **15-11-11 Zone à potentiel archéologique de la rivière Kiamika**

La sous-zone à potentiel archéologique de la rivière Kiamika, localisée au nord-est dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, est située dans les TNO Lac-Oscar et Lac-Douaire. La sous-zone correspond aux rives de la rivière Kiamika (bande riveraine de 500 m). Elle couvre une superficie de 39,48 km² et est accessible par la route 311.

- **15-11-12 Zone à potentiel archéologique du lac Iroquois**

La sous-zone à potentiel archéologique du lac Iroquois, localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, est située sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus. La sous-zone correspond aux rives publiques du lac Iroquois (réservoir l'Escalier), du lac des Pins, du lac Wells et d'une partie de la rivière du Lièvre (bande riveraine de 500 m). Elle couvre une superficie totale d'environ 16,72 km², dont quelques parcelles de tenure privée. La sous-zone est accessible par les routes 309 et 307.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- **15-11-01 Zone à potentiel archéologique de la rivière Mitchinamecus**

La sous-zone relie un certain nombre d'emplacements qui ont été répertoriés par les archéologues comme ayant un fort potentiel archéologique préhistorique, c'est-à-dire des emplacements pour lesquels les probabilités d'y trouver des sites archéologiques préhistoriques sont théoriquement très élevées.

Le potentiel archéologique dans cette sous-zone découle de l'importance de ce plan d'eau comme voie de navigation, comme lieux d'établissement durant la préhistoire et peut-être aussi comme lieux de rencontres et de troc entre différentes nations Autochtones.

La rivière Mitchinamecus est utilisée par la population pour la pêche au doré et à l'omble de fontaine. Elle contient plusieurs frayères, dont celle située au Dépôt Carrier (ancien emplacement où l'on accumulait le bois pour la drave), soit la frayère la plus importante pour le recrutement du doré du réservoir Mitchinamecus. À cet effet, ce secteur exceptionnel de rivière est reconnu comme SFI.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent aux domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc, dans les unités de paysage régional Lac Bazinet et Réservoir Mitchinamecus. Cette sous-zone touche principalement les districts écologiques des collines du lac Saratoga, des coteaux du lac Leluau et des collines du lac Basset, et s'étend au nord jusqu'aux collines du lac Spartan et au sud jusqu'aux coteaux du lac Turpin. Toutes les forêts situées



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

dans cette sous-zone sont publiques. Près de la moitié d'entre elles sont constituées de peuplements mélangés. Il y a par ailleurs des peuplements feuillus et résineux en proportion de 5 % et 45 %, respectivement. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de gneiss granitique et de gneiss charnockitiques (97 %) ainsi que de roches calcosilicatées et de pegmatite blanche (3 %). La sous-zone comprend 4 sites de substances minérales de surface (sable et gravier).

- **15-11-02 Zone à potentiel archéologique de la rivière du Lièvre**

Les rives de la rivière du Lièvre incluses dans la sous-zone sont surtout répertoriées comme ayant un fort potentiel archéologique, c'est-à-dire que les probabilités d'y trouver des sites archéologiques préhistoriques sont théoriquement très élevées. Par ailleurs, la rivière du Lièvre est l'une de plus importantes rivières de la région et elle constituait certainement l'une des principales voies de navigation durant la préhistoire, ce qui a conféré un très fort potentiel archéologique préhistorique à l'ensemble de ses rives.

La sous-zone fait partie du parcours de la randonnée de kayak de mer promue de la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK).

La rivière du Lièvre, ponctuée de secteurs d'eau calme et d'eau vive, abrite diverses populations de poisson dont les principales exploitées sont le doré, le brochet et l'omble de fontaine. Par ailleurs, les lacs Bacon et de la Table avec leurs bassins contigus, compris dans cette sous-zone à potentiel archéologique, sont reconnus comme sites fauniques d'intérêt pour leur rendement très élevé de pêche au doré. Également, le bassin voisin du lac au Pin porte la mention de SFI. En outre, des activités de chasse sont pratiquées. D'autres activités, comme le camping rustique aux abords des lacs de la Table et Orthès, sont aussi offertes dans la sous-zone.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent aux domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc et de l'érablière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional Lac Bazinet, au nord, et Mont-Laurier, au sud. Cette sous-zone touche principalement les districts écologiques de la vallée des rivières Mitchinamecus et du Lièvre ainsi que des coteaux du lac du Pin Rouge. La majorité des forêts situées dans cette sous-zone sont publiques. Plus de la moitié de celles-ci est constituée de peuplements mélangés. Il y a également des peuplements feuillus et résineux en moindre proportion (environ 10 % et 30 %, respectivement).

La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Entre le ruisseau des Loups et le ruisseau Windigo, le socle rocheux est formé de roches calcosilicatées en contact avec une intrusion granitique ainsi que de tonalite. Entre le ruisseau Windigo et le ruisseau Faubert, le socle comprend des tonalites, des granites roses à grain fin et des monzonites. Un site de granite architectural a été ré-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

pertorié dans cette partie de la sous-zone. Enfin, entre le ruisseau Faubert et la limite extrême sud de la sous-zone, le socle est constitué de monzonite et de paragneiss avec des sills et des dykes de pegmatite. Certaines pegmatites sont minéralisées en uranium, dont celles du gîte Trou-do.

• 15-11-03 Zone à potentiel archéologique du lac de la Maison-de-Pierre

Les artefacts de la sous-zone ont été découverts sur les rives des lacs Médora et de la Maison-de-Pierre. Ils comportent des ateliers de taille d'outils en pierre (pointes de flèches, couteaux, grattoirs, etc.) faits de quartz local, mais on trouve aussi des matériaux exotiques (chert Onondaga de la péninsule du Niagara, quartzite de Mistassini, etc.) qui témoignent de l'existence de vastes réseaux d'échanges préhistoriques. Les rives de ces lacs ont un fort potentiel archéologique.

Dans ce secteur, on trouve les lacs Maison-de-Pierre et Médora, utilisés par la population pour la pêche sportive au touladi, au doré jaune et au brochet. Le lac Maison-de-Pierre affiche la fréquentation la plus élevée pour la pêche dans le secteur. Le niveau d'exploitation halieutique de ces lacs est à son maximum. En outre, des activités de chasse sont pratiquées dans le secteur.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional Lac Notawassi et Réservoir Mitchinamecus. Elles se trouvent principalement dans le district écologique des collines du lac de la Maison-de-Pierre et s'étendent, au nord, jusqu'aux coteaux du lac Rupert et, au sud, jusqu'aux collines du lac Tremblant. Toutes ces forêts sont de tenure publique. Plus de la moitié sont constituées de peuplements feuillus (environ 60 %) et le tiers, de peuplements mélangés. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux comprend 84 % de roches ignées (monzonite à grands cristaux de feldspath) et 16 % de roches sédimentaires métamorphisées (10 % paragneiss, 3 % roches calcosilicatées et 3 % quartzites). Un site de substance minérale de surface (sable ou gravier) est localisé dans la sous-zone.

• 15-11-04 Zone à potentiel archéologique de la rivière et du lac du Pin Rouge

Les rives de cette rivière et de ces lacs ont un fort potentiel archéologique à cause de leur localisation stratégique à proximité du lac Mitchinamecus. La rivière et particulièrement le lac du Pin Rouge sont utilisés par la population pour la pêche sportive au touladi, au doré jaune, à l'omble de fontaine et à l'achigan. Par ailleurs, on trouve un lac à doré jaune à rendement élevé reconnu comme SFI, soit le Petit lac Clifford. Des activités de chasse peuvent aussi être pratiquées dans le secteur, sachant que la plupart des territoires fauniques sont reconnus pour attirer cette clientèle. Un site de camping rustique est situé sur les rives du lac du Pin Rouge. Le niveau d'exploitation halieutique de ce lac est à son maximum.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent aux domaines bioclima-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11	Zones à potentiel archéologique
tiques de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc, dans les unités de paysage régional Lac Bazinet et Réservoir Mitchinamecus. Cette sous-zone est localisée en presque totalité dans le district écologique des coteaux du lac du Pin Rouge. Toutes les forêts situées dans cette sous-zone sont publiques. Un peu plus de la moitié de celles-ci sont constituées de peuplements résineux. Les peuplements mélangés couvrent pour leur part plus du tiers de cette sous-zone. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois. Le socle rocheux comprend 84 % de roches ignées (monzonite à grands cristaux de feldspath) et 16 % de roches sédimentaires métamorphisées (10 % paragneiss, 3 % roches calcosilicatées et 3 % quartzites). Un site de substance minérale de surface (sable ou gravier) est localisé dans la sous-zone. • 15-11-05 Zone à potentiel archéologique du lac Iveteaux La sous-zone se trouve à proximité d'une concentration de sites localisés le long du cours inférieur de la rivière Mitchinamecus et sur un espace ayant un fort potentiel archéologique. La population utilise le lac Iveteaux pour les activités de pêche au doré et au brochet. On trouve des unités d'hébergement locatives autour du lac. Des activités de chasse (grand et petit gibier) sont pratiquées dans le secteur. Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac Notawassi. Cette sous-zone est localisée entièrement dans le district écologique de la vallée des rivières Mitchinamecus et du Lièvre. Toutes les forêts situées dans cette sous-zone sont publiques. La majorité d'entre elles (80 %) sont constituées de peuplements mélangés, les peuplements feuillus y étant en moindre proportion (environ 20 %). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois. Le socle rocheux est principalement constitué de roches ignées (granite rose à grain fin et monzodiorite). De faibles anomalies en uranium ont été relevées dans les sédiments de ruisseau. Deux sites de substances minérales de surface (sable) sont localisés dans la sous-zone. • 15-11-06 Zone à potentiel archéologique de la rivière Gatineau La sous-zone archéologique de la rivière Gatineau renferme des sites archéologiques. Les rives de la rivière Gatineau possèdent un très fort potentiel archéologique dû à l'importance du cours d'eau comme voie de navigation. Il s'agit en effet de l'une des principales voies de navigation reliant l'intérieur des terres et la rivière des Outaouais. Le territoire de la sous-zone comprend deux zecs, une pourvoirie à droits exclusifs et six sites de camping rustiques. Les activités fauniques comme la pêche sportive au	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

doré et au brochet sont pratiquées dans la sous-zone de même que la chasse et le piégeage. Aussi, on peut noter, à proximité du secteur de la rivière, des SFI, soit un secteur de rivière exceptionnel pour sa grande biodiversité et des frayères importantes.

La majorité des forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune et une faible proportion d'entre elles se trouve dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Ces forêts font partie des unités de paysage régional Lac Notawassi, Réservoir Mitchinamecus et Lac Échouani, et se trouvent principalement dans les districts écologiques des collines de la rivière du Coucou, des collines du lac Lesueur, des collines du lac Vagnier et des coteaux du lac Crevier. Toutes les forêts situées dans cette sous-zone sont publiques. Plus de la moitié de celles-ci est constituée de peuplements mélangés (64 %). Les peuplements feuillus et résineux y poussent par ailleurs en proportion pratiquement équivalente (15 % et 20 %, respectivement). La ressource ligneuse de ces forêts contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

La composition du socle rocheux varie le long de la sous-zone :

- Entre la limite nord de la sous-zone jusqu'à environ la latitude du lac Vagnier, le socle est constitué de gneiss granitique. Dans ce secteur, des travaux d'exploration en cours ont pour but de localiser des roches ignées de composition alcaline, minéralisées en cuivre, en or, en argent, en niobium, en tantale, en éléments de terres rares et en uranium, comme celles affleurant à l'est de la sous-zone, autour du lac Lesueur. Trois forages ont aussi été effectués sur un indice de cuivre, nickel et éléments du groupe de platine dans des roches ignées de composition mafique, affleurant dans la partie nord de la sous-zone.
- Plus en aval, jusqu'à la latitude du lac Penissant, la sous-zone recoupe des roches ignées (granite à grain fin, gabbro, tonalite et monzonite œillée) ainsi que des roches sédimentaires métamorphisées. De nombreuses veines riches en quartz, associées à la faille qu'emprunte la rivière Gatineau, affleurent aussi dans ce secteur de la sous-zone. Les métasédiments au contact des gabbros ainsi que les veines de quartz font l'objet de travaux d'exploration pour les métaux de base et la silice, respectivement.
- Encore plus en aval, jusqu'à la limite sud de la sous-zone, divers types de roches (marbres, roches calcosilicatées, pegmatites blanches et gneiss à pyrite et graphite) longent la limite est de la sous-zone tandis que des gneiss granitiques longent la limite ouest. Deux sablières sont localisées dans cette partie de la sous-zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

- **15-11-07 Zone à potentiel archéologique Michomis et du lac du Crocodile**

La sous-zone renferme des sites archéologiques. Il s'agit aussi d'un secteur à fort potentiel archéologique du fait de la convergence de la vallée du ruisseau Michomis avec plusieurs axes de circulation secondaires.

Le territoire de la sous-zone comprend deux zecs, une pourvoirie à droits exclusifs et six sites de campings rustiques. Les activités fauniques comme la pêche au brochet et au doré ont cours dans quelques lacs du secteur, de même que le piégeage et la chasse (petite et grande faune).

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional Réservoir Mitchinamecus et Lac Lenôtre. Cette sous-zone est localisée dans les districts écologiques des collines du lac Lyon et des coteaux du lac Dudman. La totalité de la forêt de cette aire de confinement est publique. La majorité de celle-ci est composée de peuplements mélangés (80 %). Il y a également des peuplements feuillus et résineux dans cette sous-zone, mais en faibles proportions (respectivement environ 15 % et 5 %). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

La géologie de la sous-zone est mal connue. D'après la carte géologique disponible, le socle rocheux est constitué de gneiss granitique.

- **15-11-08 Zone à potentiel archéologique Notawassi**

La sous-zone renferme des sites archéologiques qui datent de plusieurs périodes différentes. L'intérêt de cette sous-zone à potentiel archéologique est le fait de sa localisation au centre d'un axe de circulation reliant les réservoirs Baskatong et Mitchinamecus.

Le territoire de la sous-zone comprend le lac Notawassi et sa rivière, une zone d'exploitation contrôlée et une PADE. Outre la pêche au touladi, le lac Notawassi offre le meilleur potentiel de pêche au doré du territoire. De plus, c'est au lac Notawassi que le bâtiment d'accueil et plusieurs unités d'hébergement locatives sont érigés. Aussi, des activités de chasse (petite et grande faune) sont pratiquées sur le territoire de la sous-zone. En outre, la rivière Notawassi est une des principales rivières à tortue des bois de la région des Laurentides. Plusieurs observations de tortues des bois ont été faites le long de cette rivière. C'est un cours d'eau présentant les caractéristiques typiques de l'habitat propice à cette espèce vulnérable.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac Notawassi. Cette sous-zone est localisée principalement dans le district écologique de la plaine de la rivière Notawassi, mais aussi, dans une moindre mesure, dans les districts écologiques des collines du lac Chopin, des collines du lac Deschênes et des collines du lac Thompson. La totalité de la forêt de cette aire de confinement est publique. Elle est



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

principalement composée de peuplements mélangés (environ 50 %) et résineux (environ 40 %). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois. Plus de la moitié du territoire de la forêt d'expérimentation (plantation de pin gris établie en 1966) ayant le statut de réserve forestière, soit 0,03 km², se trouve dans la sous-zone.

De façon générale, la rive sud de la rivière Notawassi est constituée de roches ignées (monzonite à grands cristaux de feldspath) et de roches métasédimentaires métamorphisées. La rive nord est surtout constituée de métasédiments. Ces deux types de roche forment aussi le socle rocheux autour du lac Notawassi, tandis que les îles sont constituées essentiellement de monzonite à grands cristaux de feldspath. La sous-zone comprend deux sites de substance minérale de surface (gravier).

• 15-11-09 Zone à potentiel archéologique de la rivière Bazin

Il y a eu des fouilles archéologiques qui ont permis d'y découvrir des débris de fabrication d'outils en pierre variés, souvent à partir de matières premières dont les sources sont très éloignées. Par exemple, le quartzite de Mistassini qui provenait d'une carrière située à plus de 400 km au nord. Ces débris témoignent de l'existence de vastes réseaux de contacts et d'échanges durant cette période. Le reste de la sous-zone possède seulement un fort potentiel archéologique dû principalement à son importance comme voie de navigation est-ouest permettant de joindre le cours supérieur des rivières Gatineau et Mitchinamecus.

Le territoire de la sous-zone comprend une zone d'exploitation contrôlée et une pourvoirie à droits exclusifs. La rivière Bazin qui traverse la sous-zone est exploitée pour la pêche au doré et au brochet. La chasse sportive (petite et grande faune) est pratiquée dans le secteur.

La majorité des forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Une petite partie au nord de la sous-zone touche au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Ces forêts se trouvent dans les unités de paysage régional Réservoir Mitchinamecus, Parent et Lac Bazinet. Sa partie nord se trouve dans les districts écologiques des hautes collines du lac du Vison et des hautes collines du lac Shingle, tandis que la portion sud de cette sous-zone touche les districts écologiques des collines du lac Lesueur, des collines du lac Saratoga et des coteaux du lac Nasigon. La totalité de la forêt de cette sous-zone est publique. Près de la moitié de celle-ci est composée de peuplements mélangés. Les peuplements résineux occupent pour leur part plus du quart du couvert forestier et les peuplements feuillus y poussent en proportion moindre (environ 15 %). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

La géologie de la sous-zone est mal connue. D'après la carte géologique disponible, le socle rocheux est constitué de gneiss granitique et de gneiss charnockitique. Au total, 6 sites de substances minérales de surface (gravier) sont localisés dans la sous-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

zone.

- **15-11-10 Zone à potentiel archéologique de la rivière et du lac Nasigon**

Les rives de la rivière ont un potentiel archéologique du fait de la présence d'axes de circulation importants à proximité.

Le territoire de la sous-zone comprend une pourvoirie à droits exclusifs et le lac Nasigon dans lequel on pratique la pêche sportive au doré, au brochet et à l'omble de fontaine et où l'on trouve les principales infrastructures d'accueil et d'hébergement. Des activités de chasse (petite et grande faune) sont aussi pratiquées dans la sous-zone.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Réservoir Mitchinamecus. Cette sous-zone se situe dans le district écologique des coteaux du lac Nasigon. La totalité de la forêt de cette aire de confinement est publique. Plus de la moitié (57 %) de celle-ci est composée de peuplements mélangés. Les peuplements feuillus occupent pour leur part le tiers du couvert forestier et les peuplements résineux y poussent en proportion moindre (10 %). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de gneiss granitique (50 %) et de roches sédimentaires métamorphisées (50 %). D'après des travaux de cartographie détaillés, menés en 2002 dans le sud de la sous-zone, le lac Nasigon se trouve dans le prolongement d'une faille majeure et dans le prolongement d'un niveau de métasédiments renfermant des sites minéralisés en argent et en cuivre.

- **15-11-11 Zone à potentiel archéologique de la rivière Kiamika**

À ce jour, aucune recherche archéologique n'a été menée dans la sous-zone. Cependant, elle possède un fort potentiel archéologique qui découle de l'importance de la rivière Kiamika comme voie de circulation, permettant notamment de relier la rivière du Lièvre et la région du lac de la Maison-de-Pierre.

Le territoire de la sous-zone comprend une pourvoirie à droits exclusifs et des terrains de camping rustique au lac Franchère (trois), au lac Chopin (un) et au lac du Bouleau blanc (un). Les activités fauniques comme la pêche sportive au doré, au brochet, au touladi et à l'omble de fontaine sont pratiquées aux lacs Franchère, du Bouleau Blanc et Chopin. Par ailleurs, des activités de chasse (petite et grande faune) peuvent aussi être pratiquées dans le secteur.

Quant à la partie comprise dans la municipalité de Chute-Saint-Philippe, cette dernière comprend les lacs à touladi Petit Kiamika et Rochon.

Un peu moins de la moitié des forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, alors que la partie nord de la sous-zone appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Ces forêts sont réparties dans les unités de paysage régional Réservoir Mitchinamecus,



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11	Zones à potentiel archéologique
Lac Notawassi et Mont-Laurier, et touchent principalement les districts écologiques de la colline du réservoir Kiamika, des collines du lac Baker, du lac Castelneau, du lac de la Maison-de-Pierre, les coteaux du Lac Rupert et, dans une moindre mesure, les districts écologiques des collines du lac Kilby. La majorité de la forêt (93 %) de cette aire de confinement est publique. Plus des deux tiers (69 %) de celle-ci est composée de peuplements mélangés. Il y a également des peuplements feuillus et résineux en proportions moindres (respectivement 18 % et 13 %). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois. Sur le plan géologique, le socle rocheux est formé de roches ignées (tonalite, monzonite à grands cristaux de feldspath) et de roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss). La sous-zone renferme deux sites de substances minérales de surface (sable et gravier). • 15-11-12 Zone à potentiel archéologique du lac Iroquois À ce jour, aucune recherche archéologique n'a encore été menée dans la sous-zone. Cependant, elle possède un fort potentiel archéologique dû notamment au toponyme « lac Iroquois », très évocateur, de même qu'à l'importance de la rivière du Lièvre comme voie de navigation, permettant de relier la rivière des Outaouais et les terres les plus reculées de l'interland des Laurentides. Plusieurs découvertes archéologiques importantes se sont d'ailleurs produites à proximité, sur la rive sud-est du lac du Poisson Blanc et un peu plus loin au nord, sur les rives du lac des Trente et Un Mille et de la rivière du Lièvre. Le territoire de la sous-zone comprend deux pourvoies, dont l'une à droits exclusifs et l'autre sans droits exclusifs. Comme activité faunique dans la sous-zone, on peut y pêcher le doré, la perchaude, l'achigan et le touladi. Des activités de chasse sont également très populaires et peuvent être pratiquées dans le secteur (la chasse au cerf de Virginie, entre autres). Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac du Poisson Blanc. Cette sous-zone est localisée principalement dans le district écologique de la vallée de la rivière du Lièvre. Le couvert forestier de cette sous-zone est principalement de tenure privée ou mixte. En effet, les forêts publiques représentent seulement 21 % des forêts de la sous-zone. Les deux tiers de celle-ci sont composés de peuplements feuillus et près de l'autre tiers est constitué de peuplements mélangés. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois. Le socle rocheux comprend 85 % de sédiments métamorphisés (paragneiss, marbre et quartzite) ainsi que 15 % de roche ignées (charnockite, mangérite et pegmatite). Les métasédiments logent quatre indices d'apatite et de mica sur lesquels aucun travail de mise en valeur n'a été effectué.	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

Droits, statuts et activités usuelles

- **15-11-01 Zone à potentiel archéologique de la rivière Mitchinamecus**

Droits, statuts :

- ✓ Pourvoirie sans droits exclusifs (Mitchinamecus);
- ✓ 1 zec (Zec Normandie);
- ✓ 4 baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 1 bail de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Poste d'Hydro-Québec;
- ✓ Sentiers de motoneige;
- ✓ Sentiers de motoneige (FCMQ).

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

- **15-11-02 Zone à potentiel archéologique de la rivière du Lièvre**

Droits, statuts :

- ✓ 2 sites archéologiques;
- ✓ 4 pourvoiries à droits exclusifs (Mekos, Domaine Lounan, Pourvoirie Menjo et 100 Lacs Sud);
- ✓ 2 zecs (Mazana et Normandie);
- ✓ 12 baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ 14 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Randonnée de kayak de mer sur le lac;
- ✓ Sentier pédestre;
- ✓ Camp de piégeage;
- ✓ 5 permis d'exploration minière (claims).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-11-03 Zone à potentiel archéologique du lac de la Maison-de-Pierre

Droits, statuts :

- ✓ 3 sites archéologiques;
- ✓ 1 zec (Zec de la Maison-de-Pierre);
- ✓ 3 baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ 2 sites de camping aménagés sur la rive ouest du lac Médora;
- ✓ 14 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Camp de piégeage;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-11-04 Zone à potentiel archéologique de la rivière et du lac du Pin Rouge

Droits et statuts

- ✓ 1 site archéologique;
- ✓ 1 pourvoirie à droits exclusifs (Domaine Lounan [1988] inc.);
- ✓ 2 zecs (Normandie et Mitchinamecus);
- ✓ Camp de piégeage;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 8 baux de villégiature à des fins personnelles.

Activités usuelles

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-11-05 Zone à potentiel archéologique du lac Iveteaux

Droits, statuts :



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11	Zones à potentiel archéologique
✓ 1 site archéologique; ✓ 1 pourvoirie à droits exclusifs (Pourvoirie Menjo); ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière; ✓ Parcours aménagé de canot-camping; ✓ Sentiers de motoneige. <u>Activités usuelles</u> ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018. • 15-11-06 Zone à potentiel archéologique de la rivière Gatineau <u>Droits, statuts :</u> ✓ 4 sites archéologiques; ✓ 2 zecs : Petawaga (2 sites de camping) et Lesueur (4 sites de camping, aire de repos et sentier pédestre); ✓ 1 pourvoirie sans droits exclusifs (Pourvoirie du Club Gatineau); ✓ 2 camps de piégeage; ✓ 2 baux de villégiature à des fins personnelles; ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière; ✓ Parcours aménagé de canot-camping; ✓ Sentiers de portage; ✓ Camping rustique; ✓ 52 claims actifs dans la partie centrale de la sous-zone. <u>Activités usuelles :</u> ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018. • 15-11-07 Zone à potentiel archéologique Michomis et du lac du Crocodile <u>Droits, statuts :</u> ✓ 7 sites archéologiques; ✓ 1 zec (Zec Petawaga);	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11	Zones à potentiel archéologique
✓ 1 pourvoirie à droits exclusifs (Pourvoirie du Club Gatineau); ✓ 4 baux de droits exclusifs de piégeage; ✓ 7 baux de villégiature à des fins personnelles; ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière. <u>Activités usuelles :</u> ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018. • 15-11-08 Zone à potentiel archéologique Notawassi <u>Droits, statuts :</u> ✓ 8 sites archéologiques; ✓ 1 zec (Zec Lesueur); ✓ 1 pourvoirie sans droits exclusifs (Pourvoirie Club Notawissi inc.); ✓ 3 baux de droits exclusifs de piégeage; ✓ 3 baux de villégiature à des fins personnelles; ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière; ✓ Sentier de motoquad (FQCQ); ✓ Forêt d'expérimentation Fontbrune (0,03 km²); ✓ Poste d'accueil; ✓ Camp de piégeage; ✓ 3 claims actifs. <u>Activités usuelles :</u> ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018. • 15-11-09 Zone à potentiel archéologique de la rivière Bazin <u>Droits, statuts :</u> ✓ 1 site archéologique; ✓ 1 zec (Zec Lesueur); ✓ 1 pourvoirie à droits exclusifs (Le Fer à Cheval enr.);	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11	Zones à potentiel archéologique
✓ 3 baux de droits exclusifs de piégeage; ✓ 30 baux de villégiature à des fins personnelles; ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière; ✓ Parcours aménagé de canot-camping; ✓ Sentiers de motoneige; ✓ Sentiers de motoneige (FCMQ). <u>Activités usuelles :</u> ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018. • 15-11-10 Zone à potentiel archéologique de la rivière et du lac Nasigon <u>Droits, statuts :</u> ✓ 4 sites archéologiques; ✓ 1 pourvoirie sans droits exclusifs (Pourvoirie Le Fer à Cheval enr.); ✓ 1 bail de villégiature à des fins personnelles; ✓ 1 bail de droits exclusifs de piégeage; ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière; ✓ Sentier de motoneige Trans-Québec. <u>Activités usuelles :</u> ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018. • 15-11-11 Zone à potentiel archéologique de la rivière Kiamika <u>Droits, statuts :</u> ✓ 3 pourvoiries à droits exclusifs (Jodoin inc., Lac Beaugard et Mekoos inc.); ✓ 1 zec (Zec de la Maison-de-Pierre); ✓ 7 baux de villégiature à des fins personnelles; ✓ 3 baux de terrains de camping aménagés; ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11	Zones à potentiel archéologique
✓ Territoires de piégeage; ✓ Camp de piégeage; ✓ Sentiers de motoneige (FCMQ); ✓ Sentier de motoquad (FQCQ). <u>Activités usuelles :</u> ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018. • 15-11-12 Zone à potentiel archéologique du lac Iroquois <u>Droits, statuts :</u> ✓ 1 pourvoirie à droits exclusifs (Pourvoirie du Chevreuil Blanc); ✓ 1 pourvoirie sans droits exclusifs (Domaine Aventurier); ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière; ✓ CGT sur 0,10 km²; ✓ Territoires forestiers résiduels libres de droits sur environ 0,20 km²; ✓ Parcours aménagé de canot-camping; ✓ Sentier de quad (FQCQ). <u>Activités usuelles :</u> ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.	
Potentiels, projets et éléments particuliers • 15-11-01 Zone à potentiel archéologique de la rivière Mitchinamecus ✓ Zone de potentiel archéologique; ✓ Un SFI pour le secteur exceptionnel de rivière; ✓ 1 refuge biologique; ✓ Potentiel minéral faible pour les substances métalliques et non métalliques. Potentiel bon pour le sable et le gravier. • 15-11-02 Zone à potentiel archéologique de la rivière du Lièvre ✓ Zone de potentiel archéologique;	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11	Zones à potentiel archéologique
✓ Trois sites fauniques d'intérêt de type lac à doré à rendement exceptionnel; ✓ 1 refuge biologique; ✓ Entre le ruisseau des Loups et le ruisseau Windigo, le contexte géologique est propice à l'exploration de cuivre, d'argent, de tungstène et de molybdène dans les roches calcosilicatées au contact de l'intrusion granitique. Près de ce secteur, d'importantes anomalies en tungstène et en molybdène ont déjà été signalées dans des sédiments de ruisseau. Entre le ruisseau Faubert et la limite sud de la sous-zone, c'est-à-dire dans la partie de la sous-zone couverte par les claims, les pegmatites sont propices à la présence de minéralisations uranifères. Ailleurs dans la sous-zone, le potentiel minéral est faible. • 15-11-03 Zone à potentiel archéologique du lac de la Maison-de-Pierre ✓ Zone de potentiel archéologique; ✓ Les monzonites représentent une source potentielle de pierre architecturale; la probabilité de découvrir un site exploitable est modérée. • 15-11-04 Zone à potentiel archéologique de la rivière et du lac du Pin Rouge ✓ Zone de potentiel archéologique; ✓ Un SFI pour le petit lac Clifford, lac à doré jaune à rendement élevé; ✓ Potentiel minéral faible pour les substances métalliques et non métalliques. • 15-11-05 Zone à potentiel archéologique du lac Iveteaux ✓ Zone de potentiel archéologique; ✓ Le potentiel uranifère est faible à modéré sur la base des anomalies en uranium détectées dans les sédiments de ruisseau. • 15-11-06 Zone à potentiel archéologique de la rivière Gatineau ✓ Zone de potentiel archéologique; ✓ 3 refuges biologiques; ✓ SFI : secteur exceptionnel de rivière pour sa grande biodiversité et de frayères importantes; ✓ Des travaux d'exploration minière se déroulent dans le secteur couvert par des claims. Elles visent soit la recherche de métaux usuels, de métaux précieux et d'éléments de terres rares dans les roches alcalines, soit la recherche de silice dans les veines de quartz. À partir de la limite nord de la sous-zone jusqu'à la latitude du lac Lesueur, des travaux d'exploration pourraient mener à la découverte d'autres substances minéralisées comme de cuivre et de nickel. Enfin, le long de la	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11	Zones à potentiel archéologique
partie est de la sous-zone, entre la latitude du lac Penissant et la limite sud de la sous-zone, aucun gîte n'a été découvert à ce jour dans les roches calcosilicatées et les pegmatites blanches. Cependant, ces roches peuvent receler des métaux de base ou d'uranium, comme des roches similaires localisées ailleurs dans la MRC d'Antoine-Labelle.	
• 15-11-07 Zone à potentiel archéologique Michomis et du lac du Crocodile ✓ Zone de potentiel archéologique; ✓ 1 refuge biologique; ✓ Les gneiss granitiques ne sont généralement pas propices à la présence de gîtes minéraux. Cependant, comme la géologie de la sous-zone est mal connue, le potentiel minéral ne peut être évalué à sa juste valeur. Signalons que des travaux d'exploration pour l'uranium ont déjà été effectués non loin de la sous-zone, dans un contexte géologique semblable à celui de la sous-zone. • 15-11-08 Zone à potentiel archéologique Notawassi ✓ Zone de potentiel archéologique; ✓ 1 refuge biologique; ✓ Habitat de la tortue de bois; ✓ Les monzonites pourraient constituer une source de pierre architecturale quoique la probabilité de découvrir un site exploitable soit faible. Les métasédiments pourraient contenir des indices de graphite et de cuivre. • 15-11-09 Zone à potentiel archéologique de la rivière Bazin ✓ Zone de potentiel archéologique; ✓ 1 refuge biologique; ✓ Les gneiss granitiques et charnockitiques ne sont généralement pas propices à la présence de gîtes minéraux. Cependant, comme la géologie est mal connue, le potentiel minéral ne peut être évalué à sa juste valeur. • 15-11-10 Zone à potentiel archéologique de la rivière et du lac Nasigon ✓ Zone de potentiel archéologique; ✓ 1 refuge biologique; ✓ Des compagnies d'exploration mènent des travaux de reconnaissance géologique sur un territoire qui englobe entre autres le lac Nasigon. Elles utilisent comme guide d'exploration la présence de failles comme celles situées dans le prolongement sud du lac Nasigon, en espérant y localiser des gîtes métalliques. Les métasédiments	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

pourraient renfermer d'autres indices en argent et en cuivre.

- **15-11-11 Zone à potentiel archéologique de la rivière Kiamika**

- ✓ Zone de potentiel archéologique;
- ✓ 1 refuge biologique;
- ✓ Les tonalites et les paragneiss sont peu propices à la présence de gîtes de métaux et de minéraux industriels tandis que les monzonites pourraient renfermer des sites de pierre architecturale;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km des exploitations actuelles : 36,9 ha.

- **15-11-12 Zone à potentiel archéologique du lac Iroquois**

- ✓ Zone de potentiel archéologique;
- ✓ Le mica et l'apatite, qui ont déjà été exploités dans la région comme minéraux industriels, n'ont plus de valeur économique compte tenu de la faible quantité de ressources disponibles. Les marbres pourraient receler des indices de zinc.

Problématique

Les activités fauniques, forestières, minières et récréatives, conjuguées à l'accès facile aux différentes zones et l'achalandage accru, pourraient présenter une menace pour la conservation du potentiel archéologique (connues ou non) dans les zones et compromettre l'intégrité de ces zones archéologiques. Les activités forestières, fauniques, minières et récréatives sont, entre autres, les principales activités économiques de la région.

Enjeux

- ✓ Protection du patrimoine archéologique;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Exploration des ressources minières;
- ✓ Mise en valeur des activités récréotouristiques.

Analyse

Une zone à potentiel archéologique correspond à un territoire qui a été identifié par les archéologues comme étant susceptible de contenir des vestiges de l'occupation humaine. La présence de sites archéologiques se trouve généralement dans les 100 m du rivage. C'est pour cette raison que le potentiel archéologique est considéré comme élevé à cet endroit. Afin de tenir compte des variations dans la localisation des zones d'intérêt archéologique la



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

largeur de ces zones a été uniformisée à 500 m de part et d'autre du cours d'eau.

Les différents espaces sont utilisés à des fins diverses, notamment pour l'aménagement forestier et le piégeage. L'intégrité du patrimoine archéologique de cette zone n'est pas assurée à cause de la nature de ces activités.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources tout en préservant et en mettant en valeur le patrimoine archéologique.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire aux caractéristiques des zones à potentiel archéologique sur une largeur de 100 m de part et d'autre du cours d'eau.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-12

Montagne des Pruches

Description sommaire et localisation

La zone, Montagne des Pruches, localisée dans la MRC des Laurentides, bassin versant de la rivière Rouge, est située dans les municipalités de Mont-Tremblant et de Lac-Supérieur. Délimitée sur trois de ses côtés par le parc national du Mont-Tremblant, elle couvre une superficie totale d'environ 5,13 km² et est accessible par un chemin qui donne sur la route 117. Les lots adjacents de tenure privée limitent l'accessibilité au territoire public de la zone. Cette zone est localisée à proximité du pôle récréotouristique de la Station Mont-Tremblant.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Dans la zone, on note la présence de la tortue des bois le long de la rivière du Diable.

Les forêts de cette zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune dans l'unité de paysage régional Lac Archambault. La zone est localisée dans le district écologique des hautes collines du lac Croche. La forêt privée domine la superficie de la zone. La forêt publique de cette zone est essentiellement composée de peuplements feuillus et mélangés. Les peuplements résineux y sont rares. La ressource ligneuse de cette zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

La zone est constituée de gneiss d'origine ignée (gneiss granitiques et granulitiques) et de roches ignées (syénite, charnockite et mangérite).

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ CGT sur un peu plus de 40 % du territoire public;
- ✓ 1 bail de villégiature à des fins personnelles.

Activités usuelles

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Projet d'agrandissement du parc national du Mont Tremblant (la montagne des Pruches);
- ✓ Habitat de la tortue des bois le long de la rivière du Diable;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km des exploitations actuelles (35,7 ha);
- ✓ Les gneiss et les mangérites représentent une source potentielle de pierre architecturale. La probabilité de découvrir de tels sites est moyenne étant donné les nombreux



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-12

Montagne des Pruches

critères de sélection auxquels ils doivent répondre;

- ✓ Aménagement d'un sentier cyclable qui relierait le secteur de la Diable du parc à la station de ski alpin puis à la piste cyclable Le P'tit Train du Nord. Le sentier serait situé dans la partie ouest de la zone, au pied de la montagne des Pruches;
- ✓ Ce site a déjà été identifié pour recevoir des infrastructures d'accueil afin de réseauter les différents secteurs de développement de la Station Mont-Tremblant.

Problématique

Les territoires de cette zone sont convoités par le MDDELCC qui souhaite préserver les paysages et les milieux sensibles afin de les intégrer au parc du Mont-Tremblant. La concrétisation de ce projet aurait alors pour effet de soustraire ces territoires à l'exploitation des ressources au profit du récréotourisme.

Enjeux

- ✓ Consolidation du potentiel touristique du pôle de Tremblant;
- ✓ Préservation des paysages et des milieux sensibles;
- ✓ Mise en valeur des ressources forestières.

Analyse

Jouxtant le parc national du Mont-Tremblant, la zone est convoitée par le MDDELCC qui veut intégrer ce territoire au parc national afin de préserver les paysages et les milieux sensibles. Le pôle économique de Mont-Tremblant exerce des effets d'entraînement majeurs sur les territoires environnants¹³⁸. Il regroupe 48 % des entreprises, 79 % des emplois du secteur récréotouristique de la MRC et attire des touristes et des villégiateurs du Québec, du reste de l'Amérique du Nord et d'ailleurs dans le monde¹³⁹. Le tourisme de villégiature quatre saisons est l'un des créneaux d'excellence ACCORD sur lesquels mise la région des Laurentides pour assurer son développement.

L'intégration de la zone au parc n'est pas réalisée. Par conséquent, les usages créateurs de richesse sont maintenus tout en s'assurant de sauvegarder le potentiel récréotouristique, les paysages et les milieux sensibles.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la montagne des Pruches en favorisant la mise en valeur des activités récréatives.

¹³⁸ MDEIE, ACCORD-Laurentides : créneau d'excellence, leader Tourisme de villégiature quatre saisons.

¹³⁹ M. COUTURE (2008), *Un secteur touristique confronté à des défis de taille*, CLD des Laurentides.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-12

Montagne des Pruches

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à maintenir le potentiel de mise en valeur des activités récréatives tout en maintenant la protection tant des paysages que des milieux sensibles.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-13

Parc régional du Poisson Blanc

Description sommaire et localisation

La zone, Parc régional du Poisson Blanc, est une zone qui comprend deux bandes de terrain situées sur deux plans d'eau, soit le réservoir du Poisson Blanc et le réservoir aux Sables ainsi que quelques îles à l'intérieur du réservoir du Poisson Blanc. Localisée dans le nord-ouest de la région des Laurentides, MRC d'Antoine-Labelle, municipalité de Notre-Dame-du-Laus, bassins versants des rivières du Lièvre et Gatineau, elle couvre une superficie totale d'environ 2,10 km². Elle est accessible par la route 309.

La zone correspond à cette partie du parc régional qui ne se trouve pas dans la réserve de biodiversité du Mont-Sainte-Marie.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La faune du parc régional du Poisson Blanc est diversifiée. On y trouve plusieurs espèces animales, dont le cerf de Virginie, l'orignal et le grand héron.

Les forêts appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac du Poisson Blanc et dans les districts écologiques des hautes collines du lac Vert, de la vallée de la rivière du Lièvre et des monts du lac Rouge. Toutes les forêts sont de tenure publique. Les peuplements feuillus sont majoritaires et les forêts mélangées occupent un peu moins du tiers de la zone. La ressource ligneuse contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est formé de roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss, marbre et quartzite) et de roches gneissiques (gneiss charnockitique). Une sablière est située dans le secteur du plan d'eau du réservoir aux Sables.

Le plan d'aménagement et de gestion du parc prévoit un « aménagement intensif » de ces deux bandes qui se trouvent dans la zone de récréation principale.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits, statuts :

- ✓ Baux de villégiature;
- ✓ Sentier pédestre local et régional;
- ✓ PSDE;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 1 bail non exclusif pour l'exploitation de la sablière;
- ✓ 1 sentier de motoneige;
- ✓ Sentier de raquette.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-13

Parc régional du Poisson Blanc

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Projet de développement d'infrastructures d'accueil et de services pour la villégiature¹⁴⁰;
- ✓ La gestion territoriale du parc régional du Poisson Blanc a été confiée à la MRC d'Antoine-Labelle en vertu d'une entente interministérielle signée en 2007 entre le MRNF, le MDDEP et le MAMROT;
- ✓ Convention de gestion territoriale.

Problématique

Cette zone est adjacente à la réserve de biodiversité projetée qui est dotée d'un statut de protection stricte. Le développement intensif des activités récréatives et des infrastructures liées au parc régional (hébergement, sentiers, sites de camping, etc.) sont concomitants de l'aménagement forestier. Cette cohabitation pourrait entraîner des conflits d'usage.

Enjeux

- ✓ Mise en valeur des activités récréatives;
- ✓ Aménagement forestier.

Analyse

Le territoire de la zone du parc régional comprend deux bandes de terrain, situées autour des réservoirs du Poisson Blanc et aux Sables ainsi que quelques îles vouées au développement récréotouristique intensif. Le milieu local a convenu de favoriser le développement intensif d'activités récréatives et de plein air tout en veillant à la protection des milieux naturels. Ainsi les activités développées dans cette zone visent à compléter et à diversifier l'offre d'hébergement en faisant du parc régional un atout majeur pour le développement toutes saisons. Parallèlement au développement récréotouristique, des activités d'aménagement forestier se déroulent dans la zone. Ces activités, créatrices de richesse à l'échelle locale et régionale, devraient s'harmoniser avec le récréotourisme et la mise en valeur du milieu naturel.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans le but de consolider la mise en valeur des activités récréatives.

¹⁴⁰ Le pavillon d'accueil du parc du Poisson blanc, Le Bastion, a été inauguré en juin 2012 et des sites de camping ont été aménagés depuis.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-13

Parc régional du Poisson Blanc

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources de manière à maintenir le potentiel de mise en valeur des activités récréatives.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-14

Projet de parc régional de la Montagne du Diable

Description sommaire et localisation

La zone, Projet de parc régional de la Montagne du Diable¹⁴¹, est localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, dans la municipalité de Ferme-Neuve, au sud-est du réservoir Baskatong.

La zone correspond à cette partie du parc régional qui est à l'extérieur de la réserve de biodiversité projetée. Elle couvre une superficie d'environ 32,46 km² et elle est accessible par la route 309.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone abrite plus de 25 essences d'arbres. La diversité de peuplements et de climats favorise l'apparition d'innombrables variétés de plantes et d'arbustes.

Sur le plan de la faune, on recense plusieurs espèces de mammifères, dont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le loup, le castor, le renard roux, la martre, le lièvre d'Amérique, l'écureuil roux et le tamia rayé. Par ailleurs, plusieurs activités (randonnée pédestre, raquette, ski de fond, motoneige, motoquad, etc.) sont pratiquées dans le parc.

Les forêts appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Mont-Laurier, district écologique des collines du lac Brunet. Elles sont toutes publiques et les peuplements feuillus et mélangés s'y trouvent en proportions similaires. La ressource ligneuse contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux comprend 55 % de roches sédimentaires métamorphisées, 40 % de roches ignées (mangérite) et 5 % de migmatites. Des anomalies en cuivre, zinc et uranium ont été détectées dans les sédiments de ruisseau au nord du lac Windigo. On dénombre cinq sites de substance minérale de surface (sable, gravier), tous localisés sur les limites mêmes de la zone. Plusieurs activités (randonnée pédestre, raquette, ski de fond, motoneige, motoquad, etc.) sont pratiquées dans le parc.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits, statuts :

- ✓ 1 bail à des fins de villégiature personnelle;
- ✓ 2 sites de villégiature;
- ✓ Territoire forestier résiduel libre de droits;
- ✓ Réseau de sentiers récréatifs (motoneige, motoquad, ski de fond nordique et classique, raquette, randonnée pédestre);

¹⁴¹ Le contenu de la fiche reflète la situation lors de l'élaboration du PATP. Le projet de parc régional a été réalisé depuis.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-14

Projet de parc régional de la Montagne du Diable

- ✓ Sentier de motoneige (FCMQ);
- ✓ Sentier de ski de fond;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 4 refuges biologiques;
- ✓ 46 permis d'exploration minière (claims);
- ✓ 2 baux non exclusifs pour l'exploitation de sablières.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Projet de parc régional de la Montagne du Diable;
- ✓ Les roches sédimentaires métamorphisées représentent une bonne cible d'exploration, particulièrement pour le cuivre et le zinc.

Problématique

Cette zone est adjacente à la réserve de biodiversité projetée qui est dotée d'un statut de protection stricte. Le développement intensif des activités récréatives et des infrastructures liées au parc régional (hébergement, sentiers, sites de camping, etc.) seraient concomitants de l'aménagement forestier et de l'exploration minière. La cohabitation entre les activités récréotouristiques projetées, l'aménagement forestier et les activités minières pourrait entraîner des conflits d'usage.

Enjeux

- ✓ Mise en valeur des activités récréatives;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Exploration minière.

Analyse

La création du parc régional constitue un levier important pour la mise en valeur de la montagne du Diable et le développement du tourisme de plein air dans les Hautes-Laurentides. Outre les activités récréatives (randonnée pédestre, ski de randonnée, raquette, motoneige, motoquad, kano-cayak, pêche, etc.), le territoire situé à l'extérieur de la réserve de biodiversité projetée se caractérise également par l'aménagement forestier et l'exploration minière.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-14

Projet de parc régional de la Montagne du Diable

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur des activités récréatives.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à maintenir le potentiel de mise en valeur des activités récréatives.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-15

Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut

Description sommaire et localisation

La zone, Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut, est une zone qui regroupe trois blocs de lots intramunicipaux. Localisés dans la MRC des Pays-d'en-Haut, bassin versant de la rivière du Nord, les trois blocs sont situés dans les municipalités de Saint-Adolphe-d'Howard (5,19 km²), de Morin-Heights (4,41 km²) et de Wentworth-Nord (11,64 km²) et sont accessibles par les routes 329 et 364. La superficie totale de la zone est de 21,2 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Dans cette zone, on note la présence de la tortue des bois, espèce vulnérable, et d'une héronnière.

Les forêts localisées dans cette zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Val-David. Cette zone se trouve dans les districts écologiques des hautes collines du lac Saint-Victor et du mont du lac Saint-Joseph. La forêt de cette zone est essentiellement composée de peuplements feuillus, mais on y trouve également des peuplements mélangés.. La ressource ligneuse de cette zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

La voie ferrée abandonnée du Canadien National (CN) a été aménagée pour créer la piste cyclable du Corridor aérobique. D'autres réseaux de sentiers récréatifs sillonnent également la zone.

La composition du socle rocheux varie selon les secteurs. Le secteur est, localisé au nord du lac Bouchette, renferme des roches ignées (anorthosite et leucogabbro) qui appartiennent au massif anorthositique de Morin. Le secteur ouest, localisé au nord-est du lac des Seize Îles, comprend des anorthosites et des leucogabbros, des gneiss granulitiques et granitiques ainsi que des marbres. Le secteur sud du parc comprend uniquement des gneiss granulitiques et charnockitiques. Les marbres renferment un gîte de wollastonite, un minéral industriel utilisé entre autres dans les céramiques ou comme matière de charge dans les peintures.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits, statuts :

- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Réseau de sentiers récréatifs (motoneige, ski de fond, raquettes, randonnée pédestre);
- ✓ 1 bail de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Sentier pédestre;
- ✓ Sentier de raquette;
- ✓ Sentier de ski de fond;
- ✓ Piste cyclable du Corridor aérobique;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-15

Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut

- ✓ 3 claims dans le secteur est;
- ✓ 5 claims dans le secteur ouest.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Projet de parc régional;
- ✓ 2 refuges biologiques;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km d'exploitations existantes : 63,6 ha;
- ✓ Dans le secteur est, les roches ignées sont propices à la découverte d'indices de fer et de titane. Les marbres représentent une cible d'exploration pour la wollastonite dans le secteur ouest;
- ✓ Convention de gestion territoriale (réserve forestière sur une petite partie de la zone).

Problématique

La réalisation du projet de parc régional, souhaitée par la MRC, entraînerait des pertes de superficies forestières productives et des revenus. L'exploitation des ressources forestières et l'exploration possible des ressources minérales limiteraient, quant à elles, la mise en valeur des activités récréatives du territoire.

Enjeux

- ✓ Mise en valeur des activités récréatives;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Exploration minière.

Analyse

Le territoire de la zone regroupe trois blocs de lots intramunicipaux qui totalisent 21,24 km² de superficie. La zone est incluse dans le projet de parc régional de la MRC des Pays-d'en-Haut. Elle se caractérise par la cohabitation de plusieurs activités : l'Aménagement forestier, l'exploration minière et des activités récréatives. La gestion du territoire et des ressources devrait être adaptée de manière à maintenir le potentiel de mise en valeur des activités récréatives.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-15

Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur des activités récréatives.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à maintenir le potentiel de mise en valeur des activités récréatives.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-16

Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides

Description sommaire et localisation

La zone, Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides, est une zone éclatée qui comprend 3 sous-zones localisées dans la MRC d'Antoine-Labelle. Elle couvre une superficie totale de 6 415,83 km².

- **15-16-01 Territoire faunique structuré d'une partie de la Gatineau**

La sous-zone, Territoire faunique structuré d'une partie de la Gatineau, est localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, dans les TNO Lac-De La Bidière, Lac-Oscar et Lac-Douaire. D'une superficie de 1 542,83 km², elle est accessible par des chemins forestiers.

La sous-zone est entièrement constituée de territoires fauniques structurés. Elle comprend cinq PADE et deux zecs.

- **15-16-02 Territoire faunique structuré du Lièvre**

La sous-zone, Territoire faunique structuré du Lièvre, est localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Elle se situe dans les TNO Lac-Douaire, Lac-Oscar, Lac-Bazinet et Lac-De La Bidière. La sous-zone couvre une superficie d'environ 3 584 km² et est accessible par le chemin de Parent ainsi que par des chemins forestiers au sud.

La sous-zone est entièrement constituée de territoires fauniques structurés. Elle comprend huit PADE et quatre zecs.

- **15-16-03 Territoire faunique structuré de la Rouge**

La sous-zone, Territoire faunique structuré de la Rouge, compte deux parties divisées par la réserve aquatique projetée de la rivière Rouge. Localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Rouge, elle se situe dans la municipalité de L'Ascension et dans les TNO Lac-de la Pomme, Lac-De La Bidière, Lac-Oscar, Lac-de-la-Maison-de-Pierre et Baie-des-Chaloupes. La sous-zone couvre une superficie d'environ 1 289 km² et est accessible par les municipalités de L'Ascension et de La Macaza.

La sous-zone est entièrement constituée de territoires fauniques structurés. Elle comprend une partie de plusieurs territoires fauniques, soit deux PADE, deux zecs et environ 60 % de la réserve faunique Rouge-Matawin.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- **15-16-01 Territoire faunique structuré d'une partie de la Gatineau**

La faune ichthyologique est diversifiée. On trouve des espèces sportives telles que l'omble de fontaine, le doré jaune, le touladi, l'achigan à petite bouche et la per-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-16

Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides

chaude. La sous-zone comprend plus de 30 lacs à touladi, dont 3 sont des SFI pour leur fort rendement (lacs Serape, Nargile et Gorman), et plus de 40 lacs à doré, dont 2 SFI en raison de leur fort rendement (lacs Atocas et Saussaye). On note également, à proximité, le SFI des chutes Ceizur de la Gatineau (secteur exceptionnel de rivière) pour leur grande biodiversité et plusieurs frayères. Quant à la chasse, l'orignal et l'ours noir sont les espèces les plus populaires. Le milieu humide de grande superficie situé à l'ouest du lac Notawassi constitue à la fois un SFI pour sa grande biodiversité et un potentiel économique pour la production de tourbe.

Parmi les activités récréatives offertes, outre la chasse, la pêche et le piégeage, mentionnons la randonnée pédestre, la pratique de la motoquad, de la motoneige et du traîneau à chiens. On note également plusieurs sites de camping dans les zecs de même que quelques unités d'hébergement gérées par Croc-Blanc (ancien projet du Village forestier).

Les forêts appartiennent au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. À l'extrémité sud, on trouve l'unité de paysage régional Lac Notawassi et le district écologique des collines du lac des Polonais. À l'extrémité nord, c'est l'unité de paysage régional Réservoir Mitchinamecus et le district écologique des coteaux du lac Nasigon. Toutes les forêts de la sous-zone sont de tenure publique. Les peuplements mélangés sont bien présents puisqu'ils couvrent plus de la moitié du territoire, par rapport à environ le quart pour les feuillus. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est formé de roches ignées (gabbro, diorite, monzonite, syénite, granite, pegmatite, roches alcalines, gneiss granitique, gneiss tonalitique), de roches métasédimentaires (marbre calcitique, roches calcosilicatées, quartzite, paragneiss) et de skarn.

- À partir de la limite nord de la sous-zone jusqu'au lac Menneval, 20 indices métalliques (cuivre, argent, or, éléments de terres rares, niobium, uranium) ont été récemment découverts dans des roches ignées de composition alcalines et leurs encaissants. Au total, la sous-zone compte 9 sites de substances minérales de surface (sable et gravier).
- À partir du lac Menneval jusqu'à la limite sud de la sous-zone, 7 indices métalliques ont été signalés. Il s'agit d'indices de : cuivre et cuivre-tungstène-argent contenus dans des roches calcosilicatées et dans des skarns; uranium dans des pegmatites cuivre-nickel dans des gabbros; tantale-niobium dans des roches alcalines. Deux indices d'apatite (minéral riche en phosphore), 2 indices de graphite et 1 site de granite architectural ont aussi été signalés. À l'ouest du lac Notawassi affleure un dépôt de tourbe de près de 3 m de profondeur : l'horizon supérieur est constitué de tourbe de sphaignes fibriques de 1,4 et de 1,2 m d'épaisseur. On dénombre 49 sites de substances minérales de surface (sable et



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-16

Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides

gravier) dans cette partie de la sous-zone.

- **15-16-02 Territoire faunique structuré du Lièvre**

La sous-zone a une faune ichthyenne où prédominent l'omble de fontaine et le touladi, le doré jaune et le grand brochet. Elle comprend une multitude de lacs à touladi, dont 5 classés sites fauniques d'intérêt, plusieurs lacs à population d'omble de fontaine — dont 20 en allopatric (SFI), 5 pour leur fort rendement (SFI) et 1 pour une population d'omble sans tache — ainsi que 5 lacs à doré à fort rendement classés SFI. On trouve également un site de nidification du pygargue à tête blanche.

Parmi les activités récréatives offertes, mentionnons la randonnée pédestre et la pratique de la motoquad, de la motoneige et du traîneau à chiens. On note également environ 800 sites de camping et 2 unités locatives d'hébergement sur le territoire de la ZEC Normandie, qui compte parmi les plus fréquentées de la région.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent à 3 domaines bioclimatiques différents : la sapinière à bouleau blanc, la sapinière à bouleau jaune et l'érablière à bouleau jaune. Au total, 41 districts écologiques composent cette sous-zone. À l'extrémité sud, on trouve l'unité de paysage régional Lac Normingue et le district écologique des collines du lac Tibériade. La portion la plus au nord se situe dans l'unité de paysage régional Lac Bazinet et dans le district écologique des collines du lac Charles-Labelle. Presque toutes les forêts de la sous-zone sont de tenure publique. Les peuplements mélangés y sont bien présents, couvrant plus de la moitié du territoire public. Un peu moins du quart des forêts publiques est constitué de peuplements feuillus. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué d'une grande variété de roches ignées (gabbro, diorite, monzonite, granite, tonalite, pegmatite) et de roches sédimentaires métamorphisées (marbre calcitique, marbre dolomitique, roche calcosilicatée, quartzite, paragneiss).

- Le secteur localisé à l'est de la rivière du Lièvre et au sud du lac Daillon, jusqu'à la limite sud de la sous-zone, comprend plusieurs indices : 9 d'uranium dans des pegmatites, 5 de cuivre dans des roches calcosilicatées et des paragneiss, 10 de sillimanite (minéral riche en alumine) et 1 de graphite dans des paragneiss. Il comprend aussi 1 site de marbre blanc destiné à la pierre architecturale. Au total, 33 sites de substances minérales de surface (sable et gravier) y sont répertoriés.
- Le secteur localisé à l'est de la rivière du Lièvre et au nord du lac Daillon, jusqu'à la limite nord de la sous-zone, renferme 4 indices de minéraux industriels (sillimanite et mica de la variété muscovite), 2 sites de granite architectural et 1 indice de zinc dans des roches calcosilicatées. Il comprend aussi 65 sites de substances minérales de surface (sable et gravier).
- Le secteur situé à l'ouest de la rivière du Lièvre comprend surtout des gneiss



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-16	Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides

granitiques et tonalitiques et moins de 5 % de roches métasédimentaires (paragneiss). Il renferme 1 indice de cuivre-nickel, 1 indice de cuivre et un gîte de sillimanite. Cinq indices d'uranium ± thorium ± éléments de terres rares sont contenus dans des granites roses pegmatitiques. Au total, 53 sites de substances minérales de surface (sable et gravier) sont distribués uniformément dans ce secteur.

- **15-16-03 Territoire faunique structuré de la Rouge**

La faune ichthyenne est surtout représentée par des populations d'omble de fontaine. La sous-zone comprend 26 sites d'intérêt faunique pour l'omble de fontaine, soit 20 pour les populations allopathiques et 6 pour le fort rendement. On note également des lacs à touladi et à doré de même qu'un SFI pour un nid de pygargues.

Les activités socioéconomiques prépondérantes sont le prélèvement de la matière ligneuse et de la faune. Les espèces chassées les plus populaires sont l'orignal, l'ours noir et la gélinotte huppée, de même que le cerf de Virginie dans la portion sud. Parmi les activités récréatives offertes, mentionnons la randonnée pédestre et la pratique de la motoquad et de la motoneige. On note également de nombreux sites de camping dans la ZEC Maison-de-Pierre (lacs Curières, Robertson, Trinité, Charest et Tremblant).

Les forêts appartiennent aux domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune. La sous-zone se trouve au total dans 19 districts écologiques. À l'extrémité sud de la sous-zone, on trouve l'unité de paysage régional Lac Nominique et le district écologique des collines du lac Chaud. La portion la plus au nord de la sous-zone est située dans l'unité de paysage régional Lac Laverdière et dans le district écologique des collines du lac Carabine. La majorité de la sous-zone se trouve dans le district écologique des hautes collines du lac Jamet. Toutes les forêts sont publiques, avec une majorité de peuplements feuillus (un peu plus de 40 %). Les peuplements mélangés (près du tiers) occupent le 2^e rang en importance. La ressource ligneuse de la sous-zone contribue à approvisionner 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué d'une grande variété de roches dont la composition varie selon leur localisation par rapport à la rivière Rouge :

- À l'est de la rivière Rouge, le socle rocheux est fait de roches ignées (tonalite, gneiss charnockitique, mangérite, monzonite) et de roches sédimentaires métamorphisées (marbre calcitique, marbre dolomitique, roches calcosilicatées, quartzite, paragneiss). Les marbres dolomitiques logent 4 gîtes de zinc. Les quartzites renferment 1 gîte de silice. Ce secteur renferme aussi 1 indice de cuivre, 1 indice de mica et 2 sites de pierre architecturale (monzonite à grands cristaux de feldspath). Au total, 42 sites de substances minérales de surface (sable et gravier)



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-16

Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides

sont répartis uniformément à l'est de la rivière Rouge.

- À l'ouest de la rivière Rouge, le socle rocheux est formé de roches ignées (tonalite, granite, monzonite, gabbro, amphibolite) et de roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss, quartzite). Trois gîtes de graphite localisés dans la partie sud ont fait l'objet de travaux de mise en valeur en 1990-1991 (levé géologique, échantillonnage, sondages et analyses). Le secteur comprend aussi 2 autres indices de graphite non travaillés, 1 indice de cuivre dans un gabbro, 1 site de grenat de qualité semi-gemme et 2 indices de sillimanite (un minéral industriel riche en alumine). On dénombre 24 sites de substances minérales de surface (sable et gravier).

Droits, statuts et activités usuelles

- **15-16-01 Territoire faunique structuré d'une partie de la Gatineau**

Droits, Statuts :

- ✓ 5 pourvoiries à droits exclusifs : Domaine Vanier — Club Notawissi inc. Club de chasse et pêche des 7 Patriotes inc., Le Fer à Cheval et Pourvoirie Menjo;
- ✓ 2 zecs (Lesueur et une partie de Mitchinamecus);
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Les îles du lac Chopin et du lac des Polonais (sous réserve forestière);
- ✓ 102 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ 2 lieux d'enfouissement en territoire isolé;
- ✓ 2 terrains de camping aménagés;
- ✓ Terrains de camping rustique (lacs de L'Esturgeon, Lesueur, Dacian et des Polonais);
- ✓ Environ 40 baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ Sentier de motoneige n° 13 et sentier tout-terrain (Alliance du Nord);
- ✓ Sentier de quad n° 20 (FQCQ);
- ✓ Club V.T.T. quad Villages Hautes-Laurentides;
- ✓ Sentier pédestre;
- ✓ Poste d'accueil;
- ✓ Parcours aménagé de canot-camping;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-16	Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides
✓ 397 claims actifs, dans le secteur au nord du lac Menneval; ✓ 177 claims au sud du lac Menneval; ✓ 2 baux non exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface (sable et gravier); ✓ 13 camps de piégeage. Activités usuelles : ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018. • 15-16-02 Territoire faunique structuré du Lièvre Droits, statuts : ✓ 4 zecs (Mitchinamecus, Mazana, Normandie et Maison-de-Pierre); ✓ 10 PADE (Jodoin inc., Club Scott, Mekoos, Domaine Lounan, Mitchinamecus, Beau-regard, Menjo, 100 Lacs Sud, Le Fer à Cheval et Club Rossignol); ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière; ✓ Territoire forestier résiduel de 18 km² avec entente de délégation de gestion forestière; ✓ 2 forêts d'expérimentation sur territoire forestier résiduel d'un peu plus de 1 km²; ✓ 171 baux de villégiature à des fins personnelles; ✓ 1 sentier de motoneige local du Club de motoneigistes Manawan inc.; ✓ Le sentier de motoneige régional n° 319; ✓ 1 sentier de quad du Club de quad de Sainte-Anne-du-Lac; ✓ Sentier de motoneige (FCMQ); ✓ Sentier pédestre; ✓ Rampe de mise à l'eau; ✓ 2 sentiers de motoneige Trans-Québec (n°s 13 et 33); ✓ Des équipements récréatifs (3 belvédères); ✓ 1 parcours aménagé de canot-camping; ✓ Camp rustique; ✓ 23 camps de piégeage; ✓ 113 claims actifs (dans le secteur situé à l'est de la rivière du Lièvre et au sud du lac	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-16	Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides
Daillon); ✓ 2 baux non exclusifs pour l'exploitation de gravier (dans le secteur situé à l'est de la rivière du Lièvre et au sud du lac Daillon); ✓ 33 claims actifs (dans le secteur situé à l'ouest de la rivière du Lièvre); ✓ 9 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier (dans le secteur situé à l'ouest de la rivière du Lièvre); ✓ 3 lieux d'enfouissement en territoire isolé; ✓ 2 lignes électriques à 735 kV; ✓ 1 réserve à castor. <u>Activités usuelles :</u> ✓ Fréquentation de la sous-zone par des Attikameks qui exercent des activités telles que la chasse, la pêche et le piégeage; ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018 • 15-16-03 Territoire faunique structuré de la Rouge <u>Droits, statuts :</u> ✓ Réserve faunique Rouge-Matawin (dont environ 60 % se trouvent dans la sous-zone); ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière; ✓ 1 zec (Zec de la Maison-de-Pierre); ✓ 2 PADE (Club Rossignol inc. et du Lac Beauregard); ✓ 1 territoire forestier résiduel d'environ 0,3 km² répartie sur le pourtour de plusieurs lacs; ✓ 46 baux de villégiature à des fins personnelles; ✓ 33 baux de droits exclusifs de piégeage; ✓ Sentier régional de motoneige n° 319; ✓ Sentiers de motoneige Trans-Québec n°s 33 et 63; ✓ Sentier de motoquad n° 54; ✓ 1 sentier de motoneige du Club de motoneige de L'Ascension; ✓ 1 sentier pédestre; ✓ 1 rampe de mise à l'eau;	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-16	Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides
✓ Refuge, relais ou abri ; ✓ 1 réserve de castor; ✓ 17 camps de piégeage; ✓ 5 campings aménagés; ✓ 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles sur réserve forestière (121 ha); ✓ 1 parcours aménagé de canot-camping; ✓ 1 forêt d'expérimentation sur réserve forestière; ✓ 20 claims (à l'est de la rivière Rouge); ✓ 2 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier (à l'est de la rivière); ✓ 3 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier (à l'ouest de la rivière); ✓ 2 lignes électriques à 735 kV; ✓ 1 lieu d'enfouissement en territoire isolé. Activités usuelles : ✓ Fréquentation de la sous-zone par des Attikameks qui y exercent des activités telles que la chasse, la pêche et le piégeage; ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.	
Potentiels, projets et éléments particuliers • 15-16-01 Territoire faunique structuré d'une partie de la Gatineau ✓ 6 sites fauniques d'intérêt : 3 lacs pour le rendement élevé en touladi, 2 lacs pour le rendement élevé en doré et 1 milieu humide de grande superficie; ✓ 25 refuges biologiques; ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km des exploitations actuelles : 775,8 ha; ✓ Les roches alcalines au nord du Menneval, plus précisément entre les lacs Lesueur, Boisvert et aux Huards, sont des roches uniques dans la région des Laurentides. Une compagnie minière y effectue des travaux d'exploration pour le cuivre, l'argent, l'or, le niobium, l'uranium, le fer et les éléments de terres rares. Ailleurs dans la sous-zone, d'autres compagnies minières sont à la recherche de cuivre, de nickel, de tungstène et d'argent. Dans le secteur compris entre les lacs Notawassi, du Butor et Chopin, aucune compagnie n'est active, mais ce secteur n'en est pas moins propice à l'exploration de cuivre-argent, dans des skarns et dans des roches calcosilicatées,	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-16	Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides
ainsi qu'à l'exploration de graphite, dans des paragneiss et des roches calcosilicatées. Le dépôt de tourbe, sous claims et situé à l'ouest du lac Notawassi, est important quant à sa superficie. Il pourrait aussi renfermer des réserves très importantes pour une industrie qui fait face à un épuisement rapide de ses ressources d'approvisionnement dans les centres traditionnels d'exploitation. Enfin, l'ensemble de la sous-zone est propice à la découverte de nouvelles sablières et gravières.	
• 15-16-02 Territoire faunique structuré du Lièvre ✓ Projet de forêt d'expérimentation sur UA et sur réserve forestière; ✓ 37 sites fauniques d'intérêt; ✓ 71 refuges biologiques; ✓ 2 sites archéologiques; ✓ Site de nidification du pygargue à tête blanche; ✓ Érablières à potentiel acéricole : 2 027 ha répartis ainsi : ○ Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations actuelles : 59,2 ha, ○ Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations actuelles : 1 976 ha, dont 12 ha ayant un potentiel très élevé; ✓ Le secteur situé à l'est de la rivière du Lièvre et au sud du lac Daillon ainsi que celui situé à l'ouest de la rivière du Lièvre, plus précisément à l'ouest du réservoir Mitchinamecus, renferment des gîtes d'uranium dont les plus récents ont été découverts en 2006. Des compagnies d'exploration sont encore présentes dans le secteur, mais elles ont ralenti leurs activités depuis la fin de 2006. Dans ce même secteur, la qualité des marbres dolomitiques intéresse des granitiers : la blancheur exceptionnelle de ces marbres en fait un matériau recherché pour la pierre architecturale. Au nord-est du lac Daillon, les deux sites de granite architectural ont déjà intéressé des prospecteurs. À l'ouest de la rivière du Lièvre, près du lac de la Dame, l'indice de sillimanite a déjà été visité par une compagnie spécialisée dans ce minéral industriel, utilisé dans les produits réfractaires. En résumé, on peut conclure que le potentiel minéral du secteur localisé approximativement au sud de la latitude 47° 15' de la sous-zone 15-16-02 est de bon à élevé pour les métaux et les minéraux industriels, tandis qu'il est faible au nord. • 15-16-03 Territoire faunique structuré de la Rouge ✓ 27 sites fauniques d'intérêt; ✓ 19 refuges biologiques; ✓ Érablières à potentiel acéricole : 3 005,4 ha répartis ainsi : ○ Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations actuelles : 300,5 ha,	



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-16

Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides

- Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations actuelles : 2 618,7 ha, dont 86,2 ha ayant un potentiel très élevé;
- ✓ De façon générale, le potentiel des roches métasédimentaires de la zone est bon pour le zinc et le graphite, et il est même élevé à l'emplacement des claims. Le potentiel minéral des monzonites, à l'est de la rivière Rouge, dans la partie nord de la sous-zone, est élevé pour ce qui est de la pierre architecturale. Enfin, l'ensemble de la sous-zone est propice à la découverte de nouvelles sablières et gravières.

Problématique

Les nombreuses activités qui se déroulent dans cette zone (exploitation de la faune, prélèvement de la matière ligneuse, exploration minière et récréotourisme, entre autres) pourraient entraîner des problèmes de cohabitation. La préservation du paysage et la quiétude des lieux demeurent des éléments importants pour attirer et retenir la clientèle dans les pourvoiries, les zecs et la réserve faunique Rouge Matawin. Certaines activités d'aménagement forestier, notamment le prélèvement de la matière ligneuse, pourraient aussi avoir une influence sur la clientèle des pourvoiries et de la réserve faunique Rouge Matawin. Par ailleurs, les activités forestières, fauniques et récréotouristiques font partie des axes de développement de la région.

Enjeux

- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Exploitation acéricole;
- ✓ Conservation et mise en valeur des ressources fauniques et de leurs habitats;
- ✓ Exploration minière et exploitation du sable et du gravier;
- ✓ Mise en valeur des activités récréotouristiques;
- ✓ Préservation du potentiel archéologique (15-16-02).

Analyse

La zone recèle de nombreux lacs, des sites fauniques d'intérêt et un milieu humide de grande superficie. Ces derniers cohabitent notamment avec les activités d'aménagement forestier, d'exploration et d'exploitation minières, de villégiature et de récréotourisme.

La réserve faunique Rouge-Matawin, les pourvoiries et les zecs de la zone, tout en veillant à la conservation de la faune et au contrôle de son exploitation, contribuent au développement de l'économie régionale grâce aux retombées que génèrent les activités récréatives, de chasse, de pêche et d'hébergement.

L'aménagement forestier sur une grande partie du territoire de la zone et, à un degré moindre, l'exploration et l'exploitation minières concourent également à la création de ri-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-16

Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides

chasse en région. C'est pourquoi il est nécessaire d'adapter, de développer ou d'exercer ces activités dans une optique de conservation et de mise en valeur de la faune, tout en tenant compte de la dimension récréotouristique du territoire.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans une optique de mise en valeur et de conservation de ses ressources et de leurs habitats.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Préserver les paysages dans les secteurs des équipements d'hébergement et de services et des lieux d'activités récréotouristiques;
- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer le respect des modalités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats, dont les SFI ainsi que la préservation du potentiel archéologique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-17

Pourvoiries du nord de la région

Description sommaire et localisation

La zone, Pourvoiries du nord de la région, est une zone qui regroupe cinq PADE localisées à la limite nord de la région, dans les TNO Lac-Bazinet et Lac-De La Bidière, MRC d'Antoine Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau. Elle couvre une superficie totale de 488,34 km². L'accès à deux des cinq pourvoiries de cette zone se fait par hydravion.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone compte plusieurs lacs (Béryl, Baldwin, Mary, Lefèvre, Trèbe, Mathilde, etc.) de grande superficie variant de 0,5 à 1 km², ce qui se traduit par un niveau d'exploitation halieutique très élevé. Certaines rivières sont utilisées à des fins de canot-kayak. Les principales espèces recherchées, comme l'omble de fontaine, se trouvent dans les pourvoiries Jesmer, Rudy et Air Melançon, tandis que le doré et le brochet se trouvent dans les pourvoiries du Lac-Marie et du Club César. La chasse à l'orignal et à l'ours noir sont également des activités prisées dans l'ensemble de la zone. Les pourvoiries Air Melançon, Club César et Jesmer basent leur offre sur un produit accessible seulement par hydravion. Ce produit est particulier puisque seulement une douzaine de PADE proposent un tel service aérien au Québec. Les pourvoiries de la zone offrent des unités locatives d'hébergement.

La situation géographique de ces pourvoiries éloignées (à plus de 350 km au nord de Montréal) a d'ailleurs favorisé le maintien d'une offre traditionnelle axée sur la chasse et la pêche et a contribué à préserver la qualité de l'expérience.

Toutes les forêts qui se trouvent dans cette zone sont de tenure publique. Les peuplements forestiers de la zone appartiennent principalement au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc, qui représente le début de la forêt boréale. Elle appartient également au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Les unités de paysage des réservoirs Mitchinamecus et de Parent sont représentées dans la zone. Onze districts écologiques y figurent. Les peuplements mélangés dominent cette zone et couvrent plus de 45 % de la superficie. Les peuplements résineux couvrent près de 30 % de la zone. Ces dernières années, la construction de nouveaux chemins forestiers a accru l'accessibilité à la ressource. La ressource ligneuse de cette zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Toutefois, en raison de leur topographie parfois accidentée, certaines parties de la zone demeurent difficiles d'accès, ce qui limite la mise en valeur du territoire et des ressources fauniques et forestières.

Sur le plan géologique, la zone comprend des gneiss granitiques et des gneiss charnockitiques associés à 10 % d'amphibolites et de gneiss à hornblende ou à biotite. On dénombre 20 sites de substances minérales de surface (gravier).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-17

Pourvoiries du nord de la région

Droits, statuts et activités usuelles

Droits, statuts :

- ✓ 5 PADE (Club de chasse et pêche Rudy inc., Air Melançon inc, Lac-Marie enr., Club César [1993] inc., Air Mont-Laurier [1985]);
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Ligne de transport d'énergie à 735 kV.

Activités usuelles :

- ✓ Fréquentation de la zone par les Attikameks pour l'exercice d'activités telles que la chasse, la pêche et le piégeage;
- ✓ Campements autochtones;
- ✓ Canot-kayak;
- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ 10 refuges biologiques;
- ✓ La connaissance géologique de cette zone est faible. Toutefois, à partir des connaissances acquises plus au sud, la géologie semble peu propice à la présence de minéralisations. Cependant, la zone est favorable à la présence d'autres sites de sable et de gravier;
- ✓ La zone est située dans le bassin versant de la rivière Gatineau qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de 50 MW et plus;
- ✓ Une partie du territoire de la zone est visée par l'entente trilatérale conclue en 1991 entre les Algonquins du lac Barrière (communauté située en Outaouais), le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Problématique

Le territoire de la zone étant entièrement sous garantie d'approvisionnement (GA) forestier, la construction de chemins forestiers et le prélèvement de la matière ligneuse sur des territoires du nord de plus en plus éloignés nuiraient à la préservation du paysage ainsi que de l'habitat faunique et limiteraient le développement des activités des pourvoiries. Ces dernières misent sur la particularité des lieux et leur accessibilité par hydravion pour augmenter l'achalandage. Toutefois, l'exploitation de la matière ligneuse et les activités récréotouristiques demeurent importantes pour le développement et la consolidation des créneaux propres à la région.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-17

Pourvoiries du nord de la région

Enjeux

- ✓ Protection des paysages;
- ✓ Conservation et mise en valeur des ressources fauniques et de leurs habitats;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Mise en valeur des activités récréotouristiques.

Analyse

Les pourvoiries de la zone, en raison de leur situation géographique et grâce à l'offre de services exceptionnels, ont développé un créneau spécifique d'activités récréotouristiques et de mise en valeur de la faune, contribuant ainsi au développement de l'économie régionale. Cette contribution risque de s'amenuiser en raison de l'aménagement forestier pratiqué dans la zone et du développement du réseau des chemins forestiers. Le paysage pourrait être altéré et l'achalandage risquerait de diminuer, entraînant une baisse des revenus pour les pourvoiries. Par ailleurs, l'aménagement forestier contribue de façon importante à la création de richesse en région en alimentant 21 usines de transformation du bois.

La nécessité d'harmoniser les usages du territoire et de protéger le paysage a amené certaines pourvoiries à préparer, conjointement avec les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (GA) forestier, des plans de gestion intégrée visant à concilier la mise en valeur optimale de la ressource ligneuse et le caractère exotique du territoire, ainsi qu'à limiter la création de nouveaux chemins.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans une optique de mise en valeur et de conservation de ses ressources fauniques et de leurs habitats.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Préserver les paysages dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement et de services et des lieux d'activités récréotouristiques;
- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles au respect des modalités de mise en valeur et de conserva-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-17

Pourvoiries du nord de la région

tion de la faune et de ses habitats.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-18

Nord-ouest du Baskatong

Description sommaire et localisation

La zone, Nord-ouest du Baskatong, localisée dans l'ouest de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, se situe dans les TNO Lac-Marguerite et Lac-Douaire et dans une partie de la municipalité de Ferme-Neuve. Elle regroupe les territoires fauniques structurés situés au nord-ouest du réservoir Baskatong, à environ 100 km de Mont-Laurier, et couvre une superficie de 1 135,53 km².

La Zec Petawaga constitue environ 86 % du territoire de la zone. Les PADE Club Gatineau et l'Auberge de la Gatineau occupent également la zone.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Dans la partie sud de la zone, le territoire se compose de larges vallées et de montagnes de faible amplitude. Vers le nord, le relief accidenté comporte des collines morcelées aux versants en pente modérée. La zone se caractérise par plus de 1 000 lacs, dont une trentaine a une superficie de plus de 500 ha. Une centaine de lacs sont exploités principalement pour l'omble de fontaine et le touladi. Les 2 000 captures annuelles font la renommée de la zec qui occupe le 3^e rang parmi l'ensemble des zecs de chasse et pêche du Québec pour le prélèvement du touladi. Très peu d'ensemencements y sont effectués (moins de 6 000 ombles de fontaine ont été introduits dans une douzaine de petits plans d'eau de la zone, y compris ceux des pourvoiries).

Quant à la chasse, l'orignal et l'ours noir représentent les espèces les plus populaires. La chasse à la perdrix est aussi pratiquée. La zec arrive au premier rang de l'ensemble des zecs québécoises avec des captures annuelles de plusieurs milliers d'oiseaux.

Parmi les activités récréatives offertes sur ce territoire, mentionnons la randonnée pédestre et la pratique de la motoquad et de la motoneige.

Les peuplements forestiers appartiennent au sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'Ouest. Comme dans l'ensemble du sous-domaine, les peuplements forestiers de la zone connaissent une transition des essences forestières résineuses vers des peuplements composés davantage de feuillus. Cette transition aura une influence de plus en plus marquée sur le régime des travaux d'aménagement forestier. Dans le sud de la zone, la forêt est composée d'une proportion plus importante de feuillus que de résineux, alors que la situation inverse est constatée dans la partie nord. Des massifs de feuillus de qualité, riches et diversifiés, sont observés dans la partie sud. Un important réseau de chemins forestiers facilite l'accessibilité à la zec et aux pourvoiries. La ressource ligneuse de cette zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Sur le plan géologique, la zone est constituée de gneiss granitique et renferme un indice non travaillé d'uranium, de niobium et de lithium à teneurs élevées ainsi qu'un gîte d'argent sur lequel des sondages ont été effectués. Au total, 40 sites de substances minérales de surface (sable et gravier) sont localisés dans la zone : 17 sont exploités.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-18

Nord-ouest du Baskatong

Droits, statuts et activités usuelles

Droits et statuts :

- ✓ 2 PADE (Club Gatineau et l'Auberge de la Gatineau);
- ✓ 1 zec (Zec Petawaga);
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 44 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ 17 baux non exclusifs pour l'exploitation de substances minérales de surface (sable et gravier);
- ✓ 27 claims actifs au sud du lac Petawaga;
- ✓ Sentier de motoquad n° 209;
- ✓ 2 lieux d'enfouissement en territoire isolé;
- ✓ Territoire forestier résiduel libre de droits (îles) sur environ 0,90 km²;
- ✓ Forêt d'expérimentation sur territoire forestier résiduel sur environ 0,10 km²;
- ✓ 10 camps de piégeage;
- ✓ Rampe de mise à l'eau.

Activités usuelles :

- ✓ Sentier de motoneige des Draveurs (activité réalisée sur les chemins forestiers);
- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ 25 refuges biologiques;
- ✓ Potentiel minéral modéré en particulier sur le gîte d'uranium-niobium-lithium. Des claims ont été octroyés sur ce gîte dont les teneurs en uranium et en niobium sont élevées;
- ✓ Potentiel minéral élevé pour le sable et gravier;
- ✓ La zone est située dans le bassin versant de la rivière Gatineau qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de 50 MW et plus;
- ✓ Une partie du territoire de la zone est visée par l'entente trilatérale conclue en 1991 entre les Algonquins du lac Barrière (communauté située en Outaouais), le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-18

Nord-ouest du Baskatong

Problématique

L'aménagement des ressources forestières (le territoire est entièrement sous GA) et l'exploitation des ressources minières pourraient entraîner la détérioration des paysages dans ces territoires et limiter les activités récréotouristiques dans la zone. Toutefois, l'aménagement forestier, d'une part, et les activités fauniques, d'autre part, demeurent importants pour le développement et la consolidation des créneaux de la région.

Enjeux

- ✓ Protection des paysages là où les activités fauniques et récréatives sont pratiquées;
- ✓ Conservation et mise en valeur des ressources fauniques et de leurs habitats;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Exploitation du sable et du gravier;
- ✓ Exploitation minière;
- ✓ Mise en valeur des activités récréotouristiques associées aux ressources fauniques.

Analyse

La zone, dont 86 % du territoire est couvert par la ZEC Pétawaga, compte 1 000 lacs, dont une centaine est exploitée principalement pour la pêche sportive à l'omble de fontaine et au touladi, des espèces fauniques très prisées. L'engouement pour la pêche est tel qu'il entraîne la fermeture hâtive des plans d'eau. La chasse est également pratiquée sur ce territoire. À côté de ces activités de prélèvement faunique, l'aménagement forestier et, à un degré moindre, l'exploitation minière font aussi partie de la réalité territoriale.

Les activités fauniques, forestières, minières et récréotouristiques qui cohabitent dans la zone génèrent d'importantes retombées économiques et contribuent à la création de richesse en région. La zone se démarque au Québec comme étant celle qui attire la plus grande proportion de pêcheurs sportifs et d'adeptes d'activités sans prélèvement¹⁴². C'est pourquoi il est nécessaire d'adapter, de développer ou d'exercer ces activités à caractère industriel en tenant compte des dimensions faunique et récréotouristique du territoire.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans une optique de mise en valeur et de conservation de ses ressources fauniques et de leurs habitats.

¹⁴² Jean-Bernard CARRIÈRE et Marie LEQUIN (2009), *Gouvernance des territoires fauniques au Québec*.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-18

Nord-ouest du Baskatong

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Préserver les paysages dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement et de services et des lieux d'activités récréotouristiques.
- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles au respect des modalités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-19

Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides

Description sommaire et localisation

La zone, Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides, est une zone qui correspond à une partie du territoire de la réserve faunique de Papineau-Labelle et à celui de deux pourvoiries à droits exclusifs. Localisée dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, bassins versants des rivières du Lièvre, de la Petite Nation et Rouge, elle se situe dans les municipalités de Notre-Dame-du-Laus, de Nominugue, de La Minerve et dans le TNO Lac-Ernest. Elle compte deux parcelles de territoire qui couvrent une superficie totale d'environ 843,13 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La réserve faunique de Papineau-Labelle possède un territoire où la faune est riche et variée. Elle offre des sites très attrayants pour la pratique d'activités de plein air et c'est un milieu privilégié pour l'observation de la faune. La pêche, la randonnée pédestre, le ski de fond et le canot-camping sont les principales activités pratiquées dans la zone qui compte plusieurs structures d'hébergement [chalets, campings, refuges (abris) pour le ski nordique].

On y trouve des populations importantes de cerf de Virginie, d'orignal, de castor, de loup, d'autres mammifères et de gélinotte. La faune aquatique est composée d'omble de fontaine, de touladi (truite grise), d'achigan à petite bouche, de doré et de grand brochet. Six lacs sont considérés comme SFI, soit les lacs Joinville et Marie-Lefranc (touladi à forte vulnérabilité); lacs Bayel, Norraye et des Framboisières (omble de fontaine allopathique) et le lac du Sourd (lac à touladi à haut rendement). La flore de la réserve est composée de forêts mixtes dominées par l'érablière à bouleau jaune.

Les forêts appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. On trouve 4 unités de paysage et 11 districts écologiques, les plus importants étant les unités de paysage régional Lac du Poisson Blanc et Lac Simon ainsi que les districts écologiques des hautes collines du lac de l'Hydroplane, des hautes collines du lac du Sourd et des hautes collines du lac Montjoie. Presque toutes les forêts sont de tenure publique, avec un peu moins de 60 % de peuplements feuillus et un peu plus de 35 % de type mélangé. La ressource ligneuse de cette zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Environ 85 % de la partie ouest de la zone (secteur du lac Kar-Ha-Kon et du lac Sourd) est constituée d'une proportion à peu près égale de gneiss granitique à tonalitique, de sédiments métamorphisés (quartzite avec des gneiss quartzeux) ainsi que de dépôts meubles. D'autre part, 15 % de cette partie de la zone est constituée de roches ignées (monzonite, monzonite quartzifère, métatonalite et métadiorite), de gneiss alumineux ainsi que de sédiments métamorphisés (marbre, roches calcosilicatées et paragneiss) avec des niveaux d'amphibolite et de roches mafiques. Un niveau de gneiss alumineux, localisé dans le nord de la zone, est l'hôte de quatre indices de cuivre et d'or. Un gîte de chrysotile est répertorié.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-19

Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides

rié. Trente-sept sites de substances minérales de surface (sable, gravier) sont répartis dans la zone. La partie est de la zone (secteur du lac Marie-Lefranc) est constituée de roches d'origine ignée (50 % gneiss granitiques à tonalitiques, 15 % monzonites avec des lentilles de diorite et de gabbro et 10 % amphibolites) ainsi que de sédiments métamorphisés (10 % paragneiss, 10 % marbres avec des roches calcosilicatées et 5 % quartzites). On y dénombre 8 sites de substances minérales de surface (7 sablières, 1 gravière).

Droits, statuts et activités usuelles

Droits, statuts :

- ✓ Réserve faunique de Papineau-Labelle;
- ✓ 2 PADE (Pourvoiries Boismenu inc. et du lac Berneuil);
- ✓ 3 baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 2 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles sur réserve forestière (217,1 ha);
- ✓ 4 forêts d'expérimentation;
- ✓ Sentiers récréatifs locaux et régionaux;
- ✓ Parcours aménagé de canot-camping;
- ✓ 1 sentier de motoneige de la FCMQ;
- ✓ 1 sentier pédestre;
- ✓ 1 sentier de ski de fond;
- ✓ Sentiers de véhicules tout-terrains;
- ✓ 73 claims;
- ✓ 4 baux non exclusifs pour l'exploitation de substances minérales de surface (sable et gravier).

Activités usuelles :

- ✓ Plage publique;
- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ 6 sites fauniques d'intérêt;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-19

Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides

- ✓ 18 refuges biologiques;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole : 1 663, 1 ha épartis ainsi :
 - Potentiel très élevé sur des TPI situés dans la MRC des Laurentides : 1663,1 ha :
 1. Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations actuelles : 32,1 ha, dont 9,2 ha ayant un potentiel très élevé,
 2. Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations actuelles : 1 631 ha, dont 550,5 ha ayant un potentiel très élevé.

Les claims sont concentrés dans le secteur du lac Kar-Ha-Kon. Les travaux d'exploration visent à évaluer les indices de cuivre et d'or déjà connus et à rechercher d'autres minéralisations de ce type. Les paragneiss et les gneiss quartzeux renferment du graphite par endroits. Ils représentent donc une cible d'exploration pour une telle substance, tout comme les paragneiss et les marbres du secteur Marie-Lefranc. D'autre part, les marbres sont une cible d'exploration pour le zinc. Enfin, la zone peut renfermer d'autres sites de sable et de gravier en plus des 45 sites déjà répertoriés.

Problématique

La zone couvre une grande partie du territoire de la réserve faunique de Papineau-Labelle. Plusieurs activités récréatives (pêche, randonnée pédestre, ski de fond, canot-camping) ainsi que les structures d'hébergement qui s'y rattachent sont concomitantes aux activités forestières et minières. On relève de nombreuses espèces animales (cerf de Virginie, orignal, castor, loup et autres mammifères, gélinotte). Les activités d'exploitation et l'aménagement forestier ainsi que l'exploration minière pourraient avoir des répercussions sur les activités récréatives, sur la préservation du paysage et des habitats fauniques et sur la quiétude des lieux. Par contre, l'exploitation des ressources, notamment forestières et minières, contribue au développement économique de la région.

Enjeux

- ✓ Conservation et mise en valeur des ressources fauniques et de leurs habitats;
- ✓ Mise en valeur des activités récréotouristiques;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Exploitation des ressources acéricole;
- ✓ Exploration minière.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-19

Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides

Analyse

La zone recèle de nombreux plans d'eau, une végétation riche et diversifiée, des refuges biologiques et des sites fauniques d'intérêt qui cohabitent notamment avec les activités récréatives, d'aménagement forestier, d'exploration minière et de villégiature.

La réserve faunique Papineau-Labelle et les pourvoiries à droits exclusifs de la zone, tout en veillant à la conservation et au contrôle de l'exploitation de la faune, contribuent au développement de l'économie régionale grâce aux retombées que génèrent les activités récréatives, de chasse, de pêche et d'hébergement. L'aménagement forestier sur une grande partie du territoire de la zone et, à un degré moindre, l'exploration minière concourent également à la création de richesse en région. C'est pourquoi il est nécessaire d'adapter, de développer ou d'exercer ces activités dans une optique de conservation et de mise en valeur de la faune.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la zone dans une optique de mise en valeur et de conservation de ses ressources fauniques et de leurs habitats.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Préserver les paysages dans les secteurs des équipements d'hébergement et de services et des lieux d'activités récréotouristiques;
- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire afin d'assurer le respect des modalités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-20

Pourvoirie Baroux

Description sommaire et localisation

La zone, Pourvoiries Baroux, correspond à l'une des deux seules PADE de la MRC des Laurentides. Localisée dans le bassin versant de la rivière Rouge et isolée des autres territoires fauniques structurés, elle est située dans les municipalités de La Conception et d'Amherst, à proximité de la région de Montréal (125 km). La zone couvre une superficie de 21,48 km², elle est accessible par la route 323 via le chemin du Lac-Suzanne.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La pourvoirie Baroux détient l'exclusivité des activités de chasse, de pêche et de piégeage dans la zone. Elle offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, de ces activités.

La pourvoirie Baroux bénéficie d'un très grand achalandage pour la pratique de la pêche sportive, en été comme en hiver, en raison d'importantes introductions de truites mouche-tées de taille intéressante pour la pêche. La fréquentation de la pourvoirie Baroux figure parmi les plus élevées de l'ensemble des PADE de la région des Laurentides. Plusieurs unités d'hébergement sont offertes sur le territoire. Environ neuf lacs, de superficies variables, sont accessibles sur son territoire. La fréquentation s'étale sur quatre saisons. Elle est particulièrement associée à la pêche pendant les saisons hivernale (pêche blanche avec ou sans hébergement), printanière et estivale.

En automne, le pourvoyeur offre la chasse sportive au cerf de Virginie et à l'orignal. À titre d'exemple, mentionnons qu'en hiver on y pratique également le ski de fond, la raquette et la glissade, alors que l'été, c'est, entre autres, la marche en forêt, le camping et l'ornithologie.

Les forêts localisées dans cette zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac Simon. Cette zone est située majoritairement dans le district écologique des hautes collines du lac Labelle. Le couvert forestier de la pourvoirie est essentiellement feuillu, soit près des trois quarts de la superficie de la pourvoirie, et compte un peu plus de la moitié de peuplements de feuillus tolérants à l'ombre et environ 15 % de peuplements composés de feuillus intolérants à l'ombre. Les peuplements mélangés et résineux, en très faible proportion, couvrent le reste du territoire de la pourvoirie. La totalité de cette zone fait partie de l'aire forestière sujette au prélèvement de la matière ligneuse. La ressource ligneuse de cette zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Au chapitre de la géologie, le socle rocheux est surtout constitué de gneiss granitique, tonalitique ou alaskitique ainsi que de gneiss quartzofeldspathique. Tous ces types de gneiss comprennent des niveaux d'amphibolite.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-20

Pourvoirie Baroux

Droits, statuts et activités usuelles

Droits, statuts :

- ✓ PADE (pourvoirie Baroux);
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles (6,9 ha);
- ✓ Sentier local de motoneige;
- ✓ Sentier de motoquad.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ 1 refuge biologique;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à moins de 1 km des exploitations actuelles : 11 ha;
- ✓ Le potentiel minéral de la zone est faible.

Problématique

La pourvoirie Baroux offre de l'hébergement, des équipements et des services pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche et de piégeage ainsi que d'autres activités liées au récréotourisme en milieu naturel. Le territoire faisant l'objet de garanties d'approvisionnement, l'exploitation de la ressource forestière de la zone pourrait avoir des conséquences sur la préservation des paysages et du site. Cependant, cette activité demeure une source de revenus économiques pour la région.

Enjeux

- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Conservation et mise en valeur des ressources fauniques et de leurs habitats;
- ✓ Maintien des activités récréotouristiques;
- ✓ Protection des paysages visibles à partir des lieux fréquentés.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-20

Pourvoirie Baroux

Analyse

La zone, dont le territoire correspond à celui de la pourvoirie Baroux, fait l'objet de garanties d'approvisionnement. Il s'agit de l'une des pourvoiries à droits exclusifs les plus achalandées de la région et dont les activités de pêche et de chasse se déroulent durant toute l'année. Ces activités génèrent d'importantes retombées économiques pour la région. L'aménagement forestier pratiqué sur tout le territoire contribue également à l'accroissement de la richesse en région.

Toutefois, les activités liées au prélèvement de la matière ligneuse pourraient nuire au développement des activités récréatives offertes par la pourvoirie. C'est pourquoi il est nécessaire d'adapter, de développer ou d'exercer ces activités à caractère industriel en tenant compte des dimensions faunique et récréotouristique du territoire.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la pourvoirie Baroux dans une optique de conservation et de mise en valeur de ses ressources fauniques et de leurs habitats.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Préserver les paysages dans les secteurs des équipements d'hébergement et de services et des lieux d'activités récréotouristiques;
- ✓ Adapter les pratiques de gestion du territoire et les diverses ressources de la zone aux modalités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-21

Secteur nord de la Pourvoirie Chevreuil Blanc

Description sommaire et localisation

La zone, Secteur nord de la Pourvoirie Chevreuil Blanc, localisée dans le sud-ouest de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, se situe dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus. La zone couvre une superficie de 7,44 km², soit 19 % de la superficie totale de la pourvoirie dont le reste du territoire se trouve en Outaouais. Elle est accessible par la route 309.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone est caractérisée par un relief accidenté, constitué de hautes collines aux versants en pentes modérées à fortes, avec de nombreux escarpements rocheux.

La zone appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac du Poisson Blanc et dans le district écologique des monts du lac Rouge. La forêt publique couvre la totalité de la zone. Environ les trois quarts des peuplements sont feuillus et près de 20 % sont des peuplements mélangés. La ressource ligneuse de cette zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss et quartzite). Il loge un indice d'apatite.

L'aménagement forestier, la chasse et la pêche à des fins récréatives ainsi que les services d'hébergement offerts par la pourvoirie sont les principales activités que l'on trouve dans la zone.

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ PADE Chevreuil blanc inc.;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière.

Activités usuelles

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km des exploitations actuelles : 54,9 ha;
- ✓ La zone est entièrement située dans le bassin versant de la rivière du Lièvre, lequel présente un potentiel de développement hydroélectrique de 50 MW et plus;
- ✓ Les roches métasédimentaires sont propices à la présence de gîtes d'apatite, utilisées comme engrais et fertilisant, et à la présence de mica, un minéral servant entre autres de matière de charge dans les plastiques et la peinture. Cependant, les ressources ne



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-21

Secteur nord de la Pourvoirie Chevreuil Blanc

seront jamais assez suffisantes pour justifier des travaux d'exploration, étant donné la nature des roches encaissantes.

Problématique

Les activités d'aménagement forestier et faunique sont les principales activités de la zone. Les activités de prélèvement de la matière ligneuse peuvent avoir des incidences sur les autres usages ayant cours dans la zone et altérer la qualité des paysages et des milieux naturels, ce qui influencerait le maintien et l'attraction de la clientèle. Toutefois, les exploitations faunique et forestière constituent une importante source de revenus pour la région.

Enjeux

- ✓ Mise en valeur des ressources fauniques;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Maintien des activités récréotouristiques;
- ✓ Protection des paysages.

Analyse

La zone qui correspond à une partie du territoire (19 %) de la Pourvoirie Chevreuil Blanc se caractérise par la cohabitation d'activités récréatives de chasse et de pêche ainsi que d'aménagement forestier. L'activité forestière, pratiquée à la grandeur de la superficie de la zone, assure l'approvisionnement de plusieurs usines de transformation du bois de la région, contribuant ainsi à son développement économique.

Les activités de prélèvement faunique et forestier ainsi que récréatives qui cohabitent sur le territoire doivent se poursuivre tout en s'adaptant aux modalités de conservation et de mise en valeur des ressources fauniques et récréotouristiques de la zone.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur et de conservation de ses ressources fauniques et de leurs habitats.

Vocation

Utilisation multiple modulée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Préserver les paysages dans les secteurs où se trouvent les équipements d'hébergement et de services et des lieux d'activités récréotouristiques;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-21

Secteur nord de la Pourvoirie Chevreuil Blanc

- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à assurer le respect des modalités de mise en valeur et de conservation de la faune et de ses habitats.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

Description sommaire et localisation

La zone, Territoires libres, est une zone éclatée qui comprend neuf sous-zones. De dimensions variables, ces territoires sont répartis sur l'ensemble de la région. Ils couvrent une superficie totale d'environ 3 787,71 km². Les neuf sous-zones se répartissent comme suit :

- **15-22-01 Territoire libre du nord**

Localisée à l'extrémité nord-ouest de la région, dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassins versants des rivières Gatineau et du Lièvre, la sous-zone se situe dans les TNO Lac-Bazinet et Lac-Wagwabika. D'une superficie d'environ 537,09 km², elle est accessible par le chemin de Parent.

- **15-22-02 Territoire libre du lac Lynch**

Localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Rouge, la sous-zone s'étend sur le territoire des municipalités de L'Ascension, de La Macaza et de Rivière-Rouge. D'une superficie d'environ 152,83 km², elle est accessible par la route 321.

- **15-22-03 Territoire libre de la rivière Kiamika**

Localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassins versants des rivières du Lièvre, Rouge et de la Petite Nation, la sous-zone couvre les territoires des municipalités de Sainte-Anne-du-Lac, de Mont-Saint-Michel, de Chute-Saint-Philippe et de Kiamika ainsi que le TNO Lac-Douaire. D'une superficie d'environ 713,44 km², elle est accessible par la route 311 et par le chemin de Parent.

- **15-22-04 Territoire libre du lac Caché**

Localisée dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, bassin versant de la rivière Rouge, la sous-zone est située dans les municipalités de Rivière-Rouge et de Labelle ainsi que dans le TNO Baie-des-Chaloupes. Elle couvre une superficie de 69,91 km² et est accessible par la route 117.

- **15-22-05 Territoire libre du Poisson Blanc**

Localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassins versants des rivières Gatineau et du Lièvre, la sous-zone regroupe plusieurs portions de territoire réparties dans les municipalités de Mont-Laurier, de Notre-Dame-de-Pontmain et de Notre-Dame-du-Laus. D'une superficie totale de 680,89 km², elle est principalement accessible par la route 309 et la route collectrice.

- **15-22-06 Territoire libre du lac des Trois Montagnes**

Localisée dans les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et d'Argenteuil, bassins



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

versants des rivières Rouge et de la Petite Nation, la sous-zone regroupe de nombreuses portions de territoire réparties dans plusieurs municipalités. Il couvre une superficie de 395,58 km².

- **15-22-07 Territoire libre du sud-est**

Localisée dans les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil, de la Rivière-du-Nord, de Deux-Montagnes, de Thérèse-De Blainville et de Mirabel, bassins versants des rivières du Nord et L'Assomption, la sous-zone regroupe de nombreuses portions de territoire réparties dans plusieurs municipalités. D'une superficie d'environ 403,20 km², il est accessible par plusieurs routes et autoroutes.

- **15-22-08 Territoire libre du lac Major**

Localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassins versants des rivières Gatineau et du Lièvre, la sous-zone est située dans les municipalités de Sainte-Anne-du-Lac, de Ferme-Neuve, de Mont-Laurier et dans le TNO Lac-Douaire. D'une superficie de 680,89 km², elle est accessible par des chemins forestiers à partir de la route 117.

- **15-22-09 Territoire libre du Baskatong**

Localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, la sous-zone est située dans la municipalité de Ferme-Neuve et dans le TNO Lac-Douaire. D'une superficie de 153,88 km², elle est accessible par des chemins forestiers.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les sous-zones ont des caractéristiques fauniques semblables. Les espèces les plus chassées sont l'orignal, l'ours noir, la gélinotte huppée et le cerf de Virginie, cette dernière espèce étant absente de la sous-zone 15-22-01. Parmi les espèces d'animaux à fourrure, la martre, le pékan, la loutre, le vison et le castor sont les plus recherchés. La faune aquatique est variée et se caractérise par des populations d'omble de fontaine, de touladi, de doré et de brochet. On remarque un SFI, soit un lac à population d'omble de fontaine vivant en allopatrie.

La ressource ligneuse de la zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois. Les territoires libres sont aussi utilisés pour du récrétotourisme léger et des activités de prélèvement faunique.

- **15-22-01 Territoire libre du Nord**

L'hydrographie de la sous-zone est composée des lacs Bazinet, Shingle et Wagwabika, des ruisseaux Vision et Decantre ainsi que des rivières du Canot, Shingle et Bazin. Le relief est essentiellement composé de plateaux. On y trouve plusieurs lacs à omble de fontaine ou à doré jaune, dont le lac Martel, SFI pour sa population d'omble de fontaine



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

vivant en allopatrie. Cette sous-zone libre de droits fauniques est très fréquentée par les chasseurs et les pêcheurs de la région et par les autochtones de Manawan.

La forêt appartient aux domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc, et compte au total 4 unités de paysages et 16 districts écologiques. Entièrement publique, elle se compose majoritairement de peuplements mélangés (environ 40 %) et de résineux (environ 30 %).

La géologie de la sous-zone est mal connue. D'après l'information disponible, le socle rocheux est constitué de gneiss granitique (50 %), de gneiss charnockitique (45 %) et de gneiss à hornblende (5 %). Au total, 35 sites de substances minérales de surface (sable et gravier) sont répertoriés.

15-22-02 Territoire libre du lac Lynch

L'hydrographie de la sous-zone est composée des lacs Lynch, Brochet et Chaud ainsi que des ruisseaux Chaud et Froid. Les lacs Lynch, Chaud et Mousseau contiennent du touladi et de l'omble de fontaine. On note la présence du cerf de Virginie. Le relief est essentiellement formé de plateaux et de piémonts.

La forêt appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune et comprend deux unités de paysages et cinq districts écologiques. Presque entièrement publics (environ 95 %), les peuplements feuillus (environ 50 %) et mélangés (près de 35 %) y dominent.

Le socle rocheux est constitué d'environ 60 % de roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss) et 40 % de roches d'origine ignée (gneiss enderbitique à charnockitique). Une carrière de granite a été exploitée de 1952 à 1957 pour la production de monuments. On dénombre 6 sites de substances minérales de surface (sable, gravier).

- **15-22-03 Territoire libre de la rivière Kiamika**

L'hydrographie comprend les lacs Veullot, Saint-François-d'Assise, Pie-IX, d'Iberville, des Zouaves, Bondy, Pimodan, Croche et Lesage, le ruisseau du Diable et la rivière de la Petite Nation. Le relief est formé en majorité de plateaux. On y trouve des lacs à touladi tel le lac Raymond, SFI pour le rendement élevé de touladi, le ruisseau aux Bleuets, SFI pour son habitat à ouananiche et le milieu humide de grande superficie la Marche du McCormick, pour sa biodiversité. Un habitat de la tortue des bois a également été répertorié le long de la rivière François. La clientèle de trois PSDE fréquente aussi cette sous-zone et l'on note également la présence du cerf de Virginie.

Les forêts appartiennent aux domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune, et comprennent 4 unités de paysages et 15 districts écologiques. Les forêts sont publiques à environ 95 %, composées essentiellement de peuplements feuillus (environ la moitié) et mélangés (près de 40 %).

Le socle rocheux est constitué d'une grande variété de roches métasédimentaires (42 % paragneiss, 10 % quartzites et gneiss quartzeux, 5 % marbres et roches calcosi-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

licatées) et de roches ignées (20 % monzonites œillées, 16 % gneiss tonalitiques à granitiques, 3 % granites, 3 % roches alcalines, 1 % pegmatite blanche). Les pegmatites logent 6 gîtes d'uranium, dont 2 ont fait l'objet d'une évaluation de tonnage. Ces gîtes sont tous localisés au nord-est de Mont-Laurier et la majorité a été découverte dans les années 1970. De 2002 à 2007, ils ont fait l'objet de nouveaux travaux de mise en valeur. Les paragneiss renferment 5 indices de graphite, 4 sont localisés dans les environs du lac Pimodan et 1 au nord de Sainte-Véronique. Ce dernier est riche en graphite (12 % à 15 % de graphite d'après une estimation visuelle). Dans la partie sud de la zone, on trouve 2 gisements de pierre architecturale, dont un est exploité, et 1 indice d'ocre. Un gîte travaillé de néphéline, un minéral industriel qui entre dans la fabrication du verre, est aussi répertorié dans la zone. Une tourbière située entre Sainte-Anne-du-Lac et la rivière du Lièvre compte 4 dépôts distincts, dont l'un a fait l'objet d'une étude de caractérisation et d'évaluation des réserves. La tourbière est de type surtout ombrotrophe et en partie minérotrophe. Elle est constituée de tourbe fibrique et de tourbe mésique. La sous-zone comprend 33 sites de substances minérales de surface (sable et gravier).

- **15-22-04 Territoire libre du lac Caché**

L'hydrographie comprend les lacs Caché et Sapin, les rivières Cachée, Macaza et le ruisseau Soupir. Le relief est en grande partie formé de plateaux et de piémonts. On y trouve notamment quelques lacs à omble de fontaine. On note aussi la présence du cerf de Virginie.

Les forêts appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune et comprennent trois unités de paysages et trois districts écologiques. Elles sont toutes publiques et les peuplements feuillus (environ 65 %) et mélangés (environ 30 %) y dominent.

Le socle rocheux est constitué de roches d'origine ignée (45 % mangérites et 45 % gneiss charnockitiques) et de sédiments métamorphisés (10 % paragneiss). La sous-zone comprend aussi un indice non travaillé de mica, découvert en 1957, ainsi qu'une sablière et une gravière.

- **15-22-05 Territoire libre du Poisson Blanc**

L'hydrographie de la sous-zone est composée des lacs Matabi, du Corbeau, Serpent, de l'Aigle, Earhart et Saint-Germain, des ruisseaux Benjamin, Serpent, du Coq et de la Carpe, et de la rivière du Sourd. La sous-zone contient une partie du lac du Cerf. Le relief est formé de plateaux et de piémonts. On y dénombre bon nombre de lacs à touladi ou à omble de fontaine (lac à la Truite) et plusieurs espèces à statut précaire telles que la chauve-souris et la couleuvre d'eau. On note la présence du cerf de Virginie.

Les forêts appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune et comprennent 2 unités de paysages et 10 districts écologiques. Elles sont publiques en presque totalité (environ 95 %) et les peuplements feuillus (environ 60 %) et mélangés



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

(près du tiers) y dominant.

Le socle rocheux est constitué de migmatite (35 %), de sédiments métamorphisés (19 % marbres associés à des quartzites, 10 % paragneiss, 5 % quartzites et gneiss quartzeux) ainsi que de roches ignées (18 % roches charnockitiques, granitiques et tonalitiques, 5 % monzonites à grands cristaux de feldspath, 4 % gabbro, 3 % granites et 1 % amphibolite). Les marbres et les paragneiss recèlent 2 indices d'apatite (minéral de phosphore utilisé comme engrais), associée par endroits à du feldspath (minéral utilisé dans la céramique et le verre). Ces mêmes roches renferment aussi 1 indice, 1 gîte travaillé et 4 anciennes mines de mica. Un indice, 1 gîte travaillé et 1 gîte avec tonnage évalué de graphite se trouvent aussi dans la sous-zone. On dénombre 54 sites de substances minérales de surface (sable et gravier) et un site de pierre concassée.

• 15-22-06 Territoire libre du lac des Trois Montagnes

L'hydrographie se compose des lacs Boisseau, des Trois Montagnes, Cameron, de la Décharge et Xavier, et du ruisseau Mud. La rivière Rouge longe le côté est de la sous-zone. Son relief est constitué de plateaux et de piémonts. La sous-zone comporte quelques grands lacs à touladi de même que le seul lac à omble chevalier de la région, le lac Concombre, qui constitue un SFI. On note aussi la présence du cerf de Virginie.

Les forêts appartiennent aux domaines bioclimatiques de l'érablière à tilleul et de l'érablière à bouleau jaune et comptent 3 unités de paysages et 12 districts écologiques. Environ 85 % des forêts qui se trouvent dans cette sous-zone sont publiques. Les peuplements feuillus (environ 70 %) et mélangés (environ le quart) y dominant.

Le socle rocheux est constitué de roches d'origine ignée (75 % gneiss granitiques, gneiss tonalitiques, charnockites, mangérites, farsundites et monzonites à grands cristaux de feldspath) ainsi que de sédiments métamorphisés (25 % paragneiss, quartzites, marbres et roches calcosilicatées). Au sud d'Amherst, des quartzites sont extraits d'une carrière et utilisés comme agrégats pour la production de brique ou comme sable de silice destiné aux cimenteries. Ces quartzites contiennent du kaolin, un minéral qui a déjà été exploité de 1942 à 1948 dans cette même carrière et dans une autre localisée à proximité. À l'est d'Amherst, une mine de mica et d'apatite a été exploitée de façon intermittente de 1954 à 1957. Dans les environs d'Amherst et de La Conception, des marbres logent 2 indices de graphite non travaillés. Près de la rive est du lac Labelle, 1 gîte de zinc qui a fait l'objet de sondages, est logé dans des marbres. Des travaux de mise en valeur y ont été effectués en 2008 par une compagnie qui en détient toujours les claims. Près de La Conception, des roches ignées (farsundite) à grands cristaux de feldspath ont déjà été extraites pour la pierre architecturale dans les années 1950 et de 1960 à 1961. Près de Labelle, 1 mine de graphite a été exploitée dans les années 50, et 1 mine de grenat, de 1927 à 1946. Un gîte de grenat, également près de Labelle, a été travaillé en 1925. On recense 21 sites de substances minérales de surface (sable, gravier).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

• 15-22-07 Territoire libre du Sud-Est

L'hydrographie de la sous-zone est composée des lacs Gagnon, de l'Original, Quenouille, Dufresne et de la Montagne Noire, et des rivières Le Boulé, Archambault, Saint-Michel, Dufresne et du Nord. Son relief est dominé essentiellement par des plateaux. Cette sous-zone éclatée possède des segments de territoire avec des paysages exceptionnels. On y trouve de nombreuses espèces fauniques à statut précaire et quelques lacs à omble de fontaine, de même que trois héronnières de moins de cinq nids à titre de sites fauniques d'intérêt et le ruisseau du Lac-Carré pour l'habitat de la tortue des bois. On note aussi la présence du cerf de Virginie.

Les forêts appartiennent aux domaines bioclimatiques de l'érablière à caryer cordiforme et de l'érablière à bouleau jaune. Elles comptent 5 unités de paysages et 19 districts écologiques. Elles sont publiques à environ 85 % et les peuplements feuillus (près de 65 %) et mélangés (environ 30 %) y dominent.

Le socle rocheux est constitué de gneiss (35 % gneiss granulitiques et granitiques), de roches ignées (60 % mangérites, farsundites, anorthosites, anorthosites gabbroïques, gabbros et gabbronorites) ainsi que de sédiments métamorphisés (5 % paragneiss et marbres). Les gabbros et les gabbronorites, dans le secteur de Sainte-Marguerite, renferment 2 gisements avec tonnage évalué et 1 gîte travaillé de fer et de titane. À l'est de Saint-Michel-de-Wentworth, des marbres logent 1 gîte de graphite avec tonnage évalué dans les années 1910. À l'est du lac Quenouille, 1 affleurement d'anorthosite noire à reflets bleutés a été décapé et des échantillons ont été polis, en 2000-2001, dans le but de vérifier si cette anorthosite pouvait être exploitée pour la pierre architecturale. On y dénombre 1 carrière abandonnée de matériau de rempiquage et 19 sites de substances minérales de surface (sable, gravier).

• 15-22-08 Territoire libre du lac Major

L'hydrographie de la sous-zone comprend les ruisseaux Rabot, Grant, du Diable, Fraser et les lacs Caïn, Boucher, Chubb, Citub, le Grand lac Rabot, Major, Rouge, Dehi, Léona, Borcoma, Windigo, Winsome et Duncan. Son relief est essentiellement formé de plateaux et piémonts. On y trouve aussi plusieurs sites fauniques d'intérêt : trois lacs à touladi (Pope, Howard et Chubb) et le lac de l'Original. On note aussi la présence du cerf de Virginie et d'un habitat de la tortue des bois. Deux PSDE ont des infrastructures dans cette sous-zone, qui sont également fréquentées par les clients de sept autres pourvoies voisines.

Les forêts appartiennent aux domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau jaune et de l'érablière à bouleau jaune, comptent deux unités de paysages et huit districts écologiques, et sont publiques en majorité (près de 98 %). Les peuplements feuillus (environ la moitié) et mélangés (près de 45 %) y dominent.

Le socle rocheux compte 45 % de roches ignées (gneiss granitique avec niveaux d'amphibolite, tonalite-enderbite, gabbro, série de mangérite-monzonie-charnockite à



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

grands cristaux de feldspath), 30 % de migmatites et 25 % de roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss et marbre associé à des roches calcosilicatées). À l'ouest de Ferme-Neuve, des roches calcosilicatées renferment 1 gîte de cuivre qui a fait l'objet de forage en 2006. Un site de granite architectural a été signalé en 1997 près du Grand lac Serpent. On dénombre 60 sites de substances minérales de surface (sable et gravier).

• 15-22-09 Territoire libre du Baskatong

Cette sous-zone au relief constitué essentiellement de piémonts se distingue surtout par ses habitats à doré. On y trouve une PSDE et elle est aussi fréquentée par la clientèle de sept autres pourvoies voisines. On note également un habitat de la tortue des bois, le long de la rivière Notawissi.

Les forêts appartiennent aux domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau jaune et de l'érablière à bouleau jaune, comptent deux unités de paysages et cinq districts écologiques, et sont en totalité publiques. Les peuplements mélangés couvrent un peu plus de la moitié du territoire et les feuillus, environ 30 %.

Le socle rocheux est constitué de métasédiments (50 % : quartzite, paragneiss associé à des niveaux de marbre et de skarn par endroits) de monzonite quartzifère à grands cristaux de feldspath (25 %) et de migmatite (25 %). Un dépôt de tourbe et 9 sites de substances minérales de surface (gravier) sont répertoriés dans la sous-zone.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits, statuts :

- ✓ 1 pourvoirie à droits exclusifs de pêche (pourvoirie du lac Berval inc.) (15-22-07);
- ✓ 5 PSDE : Laurent Major (15-22-02), Cécaurel inc. (15-22-03), de la municipalité de Kiamika (15-22-03), Auberge du Serpent (15-22-05), Base de Plein Air Cockanagog inc. (15-22-08);
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 39 permis d'intervention (1346,05 ha) pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles (15-22-02, 15-22-03, 15-22-04, 15-22-05, 15-22-06, 15-22-07, 15-22-08);
- ✓ Titres miniers actifs :
 - 15-22-02 :
 - 4 claims;
 - 1 bail non exclusif pour l'exploitation de gravier.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

- 15-22-03 :
 - 197 claims;
 - 3 concessions minières pour du granite architectural;
 - 4 baux non exclusifs pour l'exploitation de gravier.
- 15-22-05 :
 - 46 claims;
 - 1 autorisation sans bail pour la pierre concassée.
- 15-22-06 :
 - 143 claims;
 - 1 bail minier (silice);
 - 3 baux exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface (2 pour la silice et un bail non exclusif pour l'exploitation de sable).
- 15-22-07 :
 - 97 claims;
 - 2 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier.
- 15-22-08 :
 - 160 claims;
 - 2 baux non exclusifs pour l'exploitation de sable et de gravier.
- 15-22-09 :
 - 10 claims.
- ✓ 213 baux de villégiature à des fins personnelles :
 - 76 baux (15-22-01),
 - 2 baux (15-22-02),
 - 32 baux (15-22-03),
 - 2 baux (15-22-04),
 - 35 baux (15-22-05), 32 (15-22-06),
 - 9 baux (15-22-07),
 - 55 baux (15-22-08),
 - 2 baux (15-22-09);
- ✓ Sentiers nationaux (15-22-06, 15-22-07);



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

- ✓ Sentiers de véhicules tout-terrains (15-22-05, 15-22-06, 15-22-07);
- ✓ Parcours aménagés de canot-camping (15-22-02, 15-22-03, 15-22-05, 15-22-06);
- ✓ Parcours interrégional de randonnées diverses (15-22-03, 15-22-06, 15-22-07, 15-22-08);
- ✓ Sentiers de motoneige Trans-Québec (15-22-03, 15-22-05, 15-22-08);
- ✓ Sentiers de motoneige (15-22-01, 15-22-02, 15-22-03, 15-22-04, 15-22-06, 15-22-07, 15-22-09);
- ✓ Sentier de raquette (15-22-07);
- ✓ Sentier de ski de fond (15-22-03, 15-22-04, 15-22-05, 15-22-06, 15-22-07);
- ✓ Sentiers de motoquad, FQCQ (15-22-02, 15-22-04, 15-22-05, 15-22-06, 15-22-07, 15-22-08);
- ✓ Ligne électrique à 735 kV (15-22-02, 15-22-06 et 15-22-07);
- ✓ Ligne électrique à 120 kV (15-22-05, 15-22-03, 15-22-07 et 15-22-06);
- ✓ Conventions de gestion territoriale : 15-22-02 sur près de 5 km², 15-22-03 sur un peu plus de 33 km², 15-22-05 sur un peu plus de 11 km², 15-22-06 sur près de 13 km², 15-22-07 sur un peu plus de 28 km², 15-22-08 sur un peu plus de 5,6 km²;
- ✓ Conventions de gestion territoriale avec entente de délégation de gestion forestière : 15-22-02 environ 0,10 km², 15-22-03 sur un peu moins de 2 km², 15-22-06 sur un peu moins de 15 km²;
- ✓ Territoire forestier résiduel libre de droits (15-22-03 sur un peu moins de 3 km², 15-22-05 sur un peu plus de 1,5 km², 15-22-06 sur un peu moins de 3 km², 15-22-07 sur un peu plus de 3 km², 15-22-08 sur un peu plus de 0,6 km²);
- ✓ 10 forêts d'expérimentation sur UA : 1 (15-22-02), 3 (15-22-03 sur 0,45 km²), 3 (15-22-05 sur 0,40 km²), 2 (15-22-08 sur 0,03 km²), 1 (15-22-09 sur 0,02 km²) — mesures approximatives;
- ✓ Stations piscicoles (15-22-04, 15-22-07);
- ✓ Sites de récréation et de plein air (15-22-05, 15-22-06);
- ✓ Traineau à chiens (15-22-07);
- ✓ Rampes de mise à l'eau (15-22-03, 15-22-06);
- ✓ Sentiers équestres (15-22-06, 15-22-08);
- ✓ Centre équestre (15-22-06);
- ✓ Paroi d'escalade (15-22-07);
- ✓ Parc d'escalade et de randonnée de la montagne d'Argent (15-22-06);



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

- ✓ Champs de tir (15-22-06);
- ✓ Refuge, relais ou abri (15-22-02, 15-22-03, 15-22-04, 15-22-05, 15-22-06, 15-22-07, 15-22-08);
- ✓ Poste d'accueil;
- ✓ Bases et centre de plein air (15-22-04, 15-22-06, 15-22-07);
- ✓ Autres sites récréatifs (15-22-02, 15-22-3, 15-22-5, 15-22-6, 15-22-07);
- ✓ Complément d'établissement (15-22-05);
- ✓ 3 terrains de camping aménagé (15-22-06, 15-22-07, 15-22-03);
- ✓ 1 bail à des fins de résidence personnelle (15-22-06).

Activités usuelles :

- ✓ Plages publiques (15-22-02, 15-22-06, 15-22-08);
- ✓ Parcours de canot-kayak (15-22-05);
- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Projets de mise en valeur¹⁴³.
 - Récréotouristique (15-22-07);
 - Observatoire astronomique (15-22-07);
 - Kanata écovillage (15-22-06);
 - Lac de la Sucrierie (15-22-06);
 - Parc régional de la plantation de Lachute (15-22-07);
- ✓ 60 refuges biologiques : 6 (15-22-01); 3 (15-22-02); 15 (15-22-03); 2 (15-22-04); 15 (15-22-05); 4 (15-22-06); 2 (15-22-07); 9 (15-22-08) et 4 (15-22-09);
- ✓ Habitat de la tortue des bois (15-22-03, 15-22-07, 15-22-08, 15-22-09);
- ✓ 16 sites fauniques d'intérêt.
- ✓ Potentiel acéricole :
 - ✓ 15-22-02 : 998,3 ha répartis ainsi :
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes: 238,8 ha, dont 49 ha ayant un potentiel très élevé,

¹⁴³ Certains de ces projets ont été réalisés depuis et d'autres sont en cours.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

- Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 603,5 ha, dont 57 ha ayant un potentiel très élevé;
- ✓ 15-22-03 : 3 426,3 ha répartis ainsi :
 - Potentiel très élevé sur des TPI situés dans la MRC d'Antoine-Labelle : 590,6 ha,
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes: 569,7 ha, dont 57 ha ayant un potentiel très élevé,
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 2 266 ha, dont 696,2 ha ayant un potentiel très élevé;
- ✓ 15-22-04 : 291,4 ha répartis ainsi :
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes: 139 ha,
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 152,4 ha, dont 19 ha ayant un potentiel très élevé;
- ✓ 15-22-05 : 2 77,2 ha répartis ainsi :
 - Potentiel très élevé sur des TPI situés dans la MRC d'Antoine-Labelle : 92,5 ha,
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes: 192,3 ha, dont 33,5 ha ayant un potentiel très élevé,
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 1 792,4 ha, dont 305,8 ha ayant un potentiel très élevé;
- ✓ 15-22-06 : 1 001,4 ha répartis ainsi :
 - Potentiel très élevé sur des TPI situés dans la MRC d'Antoine-Labelle : 38,7 ha,
 - Potentiel très élevé sur des TPI situés dans la MRC des Laurentides : 156 ha,
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes : 261,2 ha, dont 20,5 ha ayant un potentiel très élevé,
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 545,5 ha, dont 145 ha ayant un potentiel très élevé;
- ✓ 15-22-07 : 1 445,6 ha répartis ainsi :
 - Potentiel très élevé sur des TPI situés dans la MRC des Laurentides : 294 ha,
 - Potentiel sur des TPI situés dans la MRC des Pays-d'en-Haut : 589,1 ha,



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

- Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes: 187 ha,
- Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 375,5 ha, dont 12,2 ha ayant un potentiel très élevé;
- ✓ 15-22-08 : 6 765,3 ha répartis ainsi :
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes: 1 103,3 ha, dont 179,4 ha ayant un potentiel très élevé,
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 5 662 ha, dont 549,3 ha ayant un potentiel très élevé.
- ✓ Potentiel minéral :
 - ✓ 15-22-01 : Potentiel faible en substances métalliques et non métalliques (quoique la géologie est mal connue). La sous-zone peut renfermer d'autres sites de sable et de gravier en plus des 35 sites déjà présents;
 - ✓ 15-22-02 : Potentiel faible dans les roches ignées et bon dans les paragneiss. En effet, les paragneiss peuvent alterner avec des marbres, qui peuvent être minéralisés en zinc comme ceux découverts à la périphérie externe de la sous-zone;
 - ✓ 15-22-03 : Depuis 2002, des travaux d'exploration pour l'uranium ont été menés sur le territoire sous claims, situé au nord-est de Mont-Laurier. Ces travaux ont cessé depuis 2008. Les gisements définis à ce jour ne sont pas rentables. Au nord de Sainte-Véronique, les paragneiss riches en graphite sont sous claims. Dans les environs du lac Pimodan, les paragneiss pourraient renfermer d'autres indices de graphite, en plus de ceux déjà découverts. Les roches alcalines de la région de Sainte-Véronique sont sous claims pour leur potentiel en cuivre et en nickel. La tourbière située à l'est de Sainte-Anne-du-Lac se prêterait à la production de tourbe aspirée. En plus, la tourbe fibrique, qui a une forte capacité de rétention d'eau, serait propice à la production de tourbe en blocs. Enfin, la sous-zone peut renfermer d'autres sites de sable et de gravier en plus des 33 sites déjà présents;
 - ✓ 15-22-04 : Possibilité de découvrir des sites exploitables pour la pierre d'aménagement. Le potentiel minéral pour les indices métalliques, les minéraux industriels et la pierre industrielle est faible;
 - ✓ 15-22-05 : les migmatites sont des roches généralement stériles. Les marbres et les paragneiss sont des cibles d'exploration pour le graphite. La majorité des claims actifs dans la sous-zone sont localisés en bordure de la mine active de graphite, Lac-des-Îles (zone 15-01). Les ressources en graphite sur ces claims seront évaluées pour permettre éventuellement un agrandissement de la mine. L'apatite et le mica n'ont plus qu'une valeur historique : les roches encaissantes de ces minéraux industriels ne favorisent pas la formation de grands gisements pour la production, respectivement, d'engrais et de matière de charge dans les plastiques. Enfin, la sous-zone peut renfermer d'autres sites de sable et de gravier en plus des 54 sites déjà présents;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

- ✓ 15-22-06 : les marbres situés à l'est du lac Labelle sont une bonne cible d'exploration pour le zinc. Ils renferment déjà un gîte connu et sont couverts par des claims. Le niveau de quartzite à kaolini à Amherst renferme encore des ressources en silice. Le bail minier et deux baux exclusifs ont été octroyés pour l'exploitation de cette substance. Le kaolin pourrait éventuellement être exploité à petite échelle pour la production de briques réfractaires, à condition de le mêler à d'autres argiles. Les niveaux de quartzite de la sous-zone pourraient loger d'autres gîtes de silice. Les marbres et les paragneiss pourraient renfermer d'autres indices de graphite. Enfin, la sous-zone peut renfermer d'autres sites de sable et de gravier en plus des 21 sites déjà présents;
- ✓ 15-22-07 : Les claims situés dans le secteur de Sainte-Marguerite ont été enregistrés pour l'exploration de fer et de titane, une sous-zone propice à la découverte de ressources importantes¹⁴⁴. Près de Saint-Donat, des claims couvrent un site potentiel d'exploitation d'une anorthosite à reflets bleutés, une variété de roche recherchée pour la pierre architecturale. En général, les anorthosites ainsi que les mangérites et les farsundites représentent de bonnes cibles d'exploration pour la pierre architecturale. Enfin, la sous-zone peut renfermer d'autres sites de sable et de gravier en plus des 19 sites déjà présents;
- ✓ 15-22-08 : les variétés de roches ignées de la sous-zone ne sont pas propices à la présence d'indices métalliques. La série mangérite-monzonite-charnockite à grands cristaux de feldspath est propice à la recherche de pierre architecturale. Les roches calcosilicatées sont une cible d'exploration pour le cuivre et les paragneiss, pour le graphite. Enfin, la sous-zone peut renfermer d'autres sites de sable et de gravier en plus des 60 sites déjà présents;
- ✓ 15-22-09 : les niveaux de paragneiss et de skarn constituent respectivement une cible d'exploration pour le graphite et le cuivre;
- ✓ Potentiel hydroélectrique :
 - Les sous-zones situées dans les bassins versants des rivières Gatineau, du Lièvre et Rouge présentent un potentiel de développement hydroélectrique de 50 MW et plus (15-22-01, 15-22-02, 15-22-03, 15-22-04, 15-22-05, 15-22-06, 15-22-08 et 15-22-09);
- ✓ Potentiel archéologique (15-22-03);
- ✓ Parc écotouristique de la MRC des Laurentides (15-22-07).

Problématique

Des activités forestières, récréotouristiques, fauniques, acéricoles et minières cohabitent

¹⁴⁴ Par contre, les travaux d'exploration qui avaient été prévus ont pris fin après que le milieu se soit prononcé, en 2011, contre tous travaux d'exploration sur son territoire localisé en zone de villégiature.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-22

Territoires libres

sans soulever de problématique particulière. Les sous-zones situées au sud (15-22-06 et 15-22-07 notamment) pourraient, par ailleurs, être fortement sollicitées en raison de la proximité des secteurs urbains.

Enjeux

- ✓ Sauvegarde des paysages;
- ✓ Maintien des activités forestières;
- ✓ Maintien des activités minières;
- ✓ Maintien des activités fauniques;
- ✓ Maintien des activités récréotouristiques.

Analyse

Une multitude d'activités (forestières, fauniques, récréatives et de villégiature, agricoles, minières, etc.) sont pratiquées dans la zone. Aucun élément ne permet de remettre en question les différentes utilisations de la zone. Il n'est pas envisagé non plus de modulations supplémentaires à celles applicables dans le contexte de gestion du territoire public et des ressources. Ainsi, ces activités qui contribuent à la création de richesse en région devraient se poursuivre.

Intention gouvernementale

Utiliser le territoire et les ressources de la zone à des fins de mise en valeur.

Vocation

Utilisation multiple.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-23

Héronnières

Description sommaire et localisation

La zone, Héronnières, est une zone éclatée qui regroupe six sous-zones, soit les six héronnières de cinq nids actifs et plus, décrétées comme habitat faunique sur les terres du domaine de l'État. Deux héronnières se trouvent dans la partie sud de la MRC d'Antoine-Labelle, trois dans la MRC des Laurentides et une dans celle des Pays-d'en-Haut. Les héronnières couvrent une superficie de 7,086 km² et se répartissent comme suit :

N° sous-zones	Toponyme	MRC	Municipalité	Bassin versant	Statut habitat	Latitude	Longitude
15-23-01	Héronnière du Lac Lacordaire	Antoine-Labelle	Lac-Saguay	Rivière du Lièvre	Légal	46,460767	-75,181376
15-23-02	Héronnière du Lac Olivier	Les Laurentides	La Conception	Rivière Rouge	Légal	46,110783	-74,711376
15-23-03	Héronnière du Lac des Roches	Les Laurentides	La Minerve	Rivière Rouge	Légal	46,144481	-74,932786
15-23-04	Héronnière du Lac Saint-Victor	Les Pays-d'en-Haut	Wentworth-Nord	Rivière du Nord	Légal	45,846507	-74,388931
15-23-05	Héronnière du Lac Perrier	Antoine-Labelle	Mont-Laurier	Rivière du Lièvre	Légal	46,478101	-75,615631
15-23-06	Héronnière du Lac Bélanger	Les Laurentides	Labelle	Rivière Rouge	Légal	46,249960	-74,775808

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Au sens du Règlement sur les normes d'intervention (RNI) dans les forêts du domaine de l'État, une héronnière est un site où se trouvent au moins cinq nids, tous utilisés par le grand héron au cours d'au moins une des cinq dernières saisons de reproduction, et la bande de 500 m de largeur qui l'entoure. Globalement, le règlement précise que, dans un rayon de 200 m de la héronnière, toute activité est interdite. Dans un rayon additionnel de 300 m, certaines interventions sont permises en dehors de la période de reproduction, soit du 1^{er} avril au 31 juillet. Parmi celles-ci, il y a la récolte de la matière ligneuse, la construction de chemins (largeur de 5,5 m), l'exploitation de sablières ou de gravières. Toutes les forêts situées dans cette zone sont publiques.

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ Habitats fauniques : 6 héronnières (15-23-01 à 15-23-06);
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ La zone se trouve dans les bassins versants des rivières Gatineau, du Lièvre, Rouge et du Nord. Elle présente des potentiels de développement hydroélectrique de plus de 50 MW.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-23

Héronnières

Problématique

Aucune problématique particulière.

Enjeux

Aucun enjeu particulier.

Analyse

La protection des héronnières est assurée sur le plan légal. Ce sont des habitats fauniques constitués en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Cette protection est toutefois dépendante de la mise à jour des cartes et des données de référence.

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et le Règlement sur les habitats fauniques qui encadrent les interventions d'aménagement forestier et d'exploitation ou d'exploration minière dans ces territoires protègent l'intégrité des héronnières. Par ailleurs, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) contribue également à la protection et à la sauvegarde de ces territoires.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat du grand héron.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-24

Colonies d'oiseaux

Description sommaire et localisation

La zone, Colonies d'oiseaux, est une zone éclatée qui regroupe quatre sous-zones regroupant les habitats fauniques. Localisées sur une île ou une presqu'île dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassins versants des rivières Gatineau et du Lièvre, les sous-zones couvrent une superficie totale de 0,004 km² et se répartissent comme suit :

- **15-24-01 Colonie d'oiseaux du bras nord du réservoir Baskatong** : habitat n° 04-15-0007-1987. Située dans le bras nord du réservoir Baskatong, dans le TNO Lac-Marguerite, la sous-zone a une superficie de 0,0146 ha et est accessible par le réservoir du Baskatong.
- **15-24-02 Colonie d'oiseaux du réservoir Baskatong** : habitat n° 04-15-0008-1987. Située dans le réservoir Baskatong sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve, la sous-zone a une superficie de 0,246 ha et est accessible par le réservoir du Baskatong.
- **15-24-03 Colonie d'oiseaux du réservoir Baskatong** : habitat n° 04-15-0009-1981. Située dans le réservoir Baskatong sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve, la sous-zone a une superficie de 0,11 ha et est accessible par le réservoir du Baskatong.
- **15-24-04 Colonie d'oiseaux de l'île du lac Sourd** : habitat n° 04-15-0024-1987. Située dans la réserve faunique de Papineau-Labelle, sur l'île du lac Sourd, territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, la sous-zone a une superficie de 0,04 ha et est accessible par le lac Sourd.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les sous-zones sont des îles ou des presqu'îles d'une superficie de moins de 50 ha où l'on dénombre par hectare au moins 25 nids d'espèces d'oiseaux vivant en colonie autre que le héron. Les sous-zones sont utilisées par les colonies d'oiseaux comme sites de repos ou de nidification. Les espèces susceptibles de se trouver dans la zone sont les suivantes :

- sternes; sterne pierregarin (15-24-01, 15-24-02, 15-24-03);
- goélands; goéland argenté (15-24-04).

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ Habitats fauniques : 4 colonies d'oiseaux;
- ✓ Réserve faunique de Papineau-Labelle (15-24-04).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-24

Colonies d'oiseaux

Potentiels, projets et éléments particuliers

✓ Aucun potentiel, projet ou élément particulier.

Problématique

Aucune problématique particulière n'est à signaler.

Enjeux

Aucun enjeu particulier.

Analyse

Les colonies d'oiseaux aquatiques comptent parmi les types d'habitat faunique protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Elles font partie du réseau des aires protégées du Québec. Des mesures de protection particulières sont prévues dans ces sites par le Règlement sur les habitats fauniques, qui vise à protéger les habitats considérés essentiels et à régir les activités susceptibles de modifier ces habitats et les espèces qui s'y trouvent. Le maintien des caractéristiques écologiques de ces habitats constitue un objectif viable poursuivi par le gouvernement.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat des colonies d'oiseaux.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-25

Aires de concentration d'oiseaux aquatiques

Description sommaire et localisation

La zone, Aires de concentration d'oiseaux aquatiques, est une zone éclatée qui regroupe sept sous-zones d'aires de concentration d'oiseaux aquatiques. Localisées dans les MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes, sur la rivière des Outaouais et le lac des Deux Montagnes, elles se situent sur le territoire des municipalités de Grenville-sur-la-Rouge, de Saint-André-d'Argenteuil, de Saint-Placide, de Pointe-Calumet et d'Oka, et des villes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Deux-Montagnes. Les sept sous-zones couvrent une superficie totale d'environ 48,65 km² et sont accessibles par les chemins des collines d'Oka et par la route 344.

- **15-25-01 Aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitats n° 302- 15- 0036- 1985 (Pointe-au-Chêne) et n° 02-15-0034-1989 (Graine de Citrouille), elle couvre une superficie d'environ 9 km².
- **15-25-02 Aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 02- 15- 0210- 1997 (Greece Point), elle couvre une superficie de 5 km².
- **15-25-03 Aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 02- 15- 0154- 1988 (baie Brazeau, baie des Seigneurs), elle couvre une superficie d'environ 0,41 km².
- **15-25-04 Aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 02- 15- 0155- 1988 (lac des Deux Montagnes, baie Carillon), elle couvre une superficie d'environ 2,25 km².
- **15-25-05 Aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 02- 15- 0078- 1996 (lac des Deux Montagnes, baie du Fer à Cheval), elle couvre une superficie d'environ 5,06 km².
- **15-25-06 Aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 02- 15- 0075- 1985 (lac des Deux Montagnes, baie Saint-Placide), elle couvre une superficie d'environ 5,47 km².
- **15-25-07 Aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitats n° 02- 15- 0073- 1985 (lac des Deux Montagnes, baie Saint-Placide) (lac des Deux Montagnes, Oka) / n° 02-15-0081-1986 (lac des Deux Montagnes, Sainte-Marthe-sur-Le-lac) / n° 02-15-0093-1986 (lac des Deux Montagnes, Pointe-Calumet), elle couvre une superficie d'environ 21,46 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques sont des sites constitués d'un marais ou



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-25

Aires de concentration d'oiseaux aquatiques

d'une plaine d'inondation dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux, selon une moyenne établie par une récurrence de deux ans, d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus 1 km de largeur à partir de la ligne des basses eaux, totalisant au moins 0,25 km², caractérisé par le fait qu'il est fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards lors des périodes de nidification ou de migration et où l'on en dénombre au moins 50 par kilomètre carré. Les sous-zones sont utilisées par les oiseaux aquatiques comme sites de repos ou de nidification.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits, statuts :

- ✓ Habitats fauniques décrétés : aires de concentration d'oiseaux aquatiques (15-25-01, 15-25-07);
- ✓ Sentier régional de motoneige FCMQ N° 317 (15-25-06);
- ✓ Sentier de motoneige Trans-Québec FCMQ N° 33 (15-25-07).

Activités usuelles :

- ✓ Navigation de plaisance sur la rivière des Outaouais et sur le lac des Deux Montagnes.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Site archéologique (15-25-07).

Problématique

Aucune problématique particulière n'est à signaler.

Enjeux

Aucun enjeu particulier.

Analyse

Les aires de concentration d'oiseaux aquatiques comptent parmi les types d'habitat faunique protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Elles font partie du réseau des aires protégées du Québec. Le maintien des caractéristiques écologiques de ces habitats constitue un objectif viable poursuivi par le gouvernement.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat des oiseaux aquatiques.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-25

Aires de concentration d'oiseaux aquatiques

Vocation

Protection

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-26

Habitats du rat musqué

Description sommaire et localisation

La zone, Habitats du rat musqué, est une zone éclatée qui comprend huit sous-zones regroupant les habitats du rat musqué. Localisées dans les MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Thérèse-De Blainville sur les rivières des Outaouais, des Mille Îles et sur le lac des Deux Montagnes, elles se trouvent sur les territoires des municipalités de Grenville-sur-la-Rouge, d'Oka et des villes de Brownsburg-Chatham, de Saint-Eustache, de Boisbriand et de Rosemère. Accessibles par les chemins des collines d'Oka et par la route 344, elles couvrent une superficie totale de 2,90 km² et se répartissent comme suit :

- **15-26-01 Habitat du rat-musqué** : habitat n° 11-15-0111-1989 (Rivière des Outaouais, baie du Calumet);
- **15-26-02 Habitat du rat-musqué** : habitat n° 11-15-0012-1988 (Pointe aux Anglais);
- **15-26-03 Habitat du rat-musqué** : habitat n° 11-15-0084-1989 (Rivière des Mille Îles).
- **15-26-04 Habitat du rat-musqué** : habitat n° 11-15-0040-1988 (Rivière des Mille Îles, île des Gardes);
- **15-26-05 Habitat du rat-musqué** : habitat n° 11-15-0037-1988 (Rivière des Mille Îles, île Marais-de-Rosemère);
- **15-26-06 Habitat du rat-musqué** : habitat n° 11-15-0038-1988 (Rivière des Mille Îles, île Bélair-nord);
- **15-26-07 Habitat du rat-musqué** : habitat n° 11-15-0039-1986 (Rivière des Mille Îles, île Bélair-aval);
- **15-26-08 Habitat du rat-musqué** : habitat n° 11-15-0037-1988 (Rivière des Mille Îles, île Morris).

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les sous-zones sont caractérisées par un marais ou un étang, d'une superficie d'au moins 5 ha, occupé par le rat musqué.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits, statuts :

- ✓ Habitats fauniques décrétés habitats du rat musqué (15-26-01 à 15-26-08).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-26

Habitats du rat musqué

Activités usuelles :

- ✓ Navigation de plaisance sur la rivière des Outaouais et sur le lac des Deux Montagnes.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Aucun potentiel, projet ou élément particulier.

Problématique

Aucune problématique particulière.

Enjeux

Aucun enjeu particulier.

Analyse

Les habitats du rat musqué comptent parmi les types d'habitat faunique protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. En tant qu'habitats fauniques légaux cartographiés, ils font partie du réseau des aires protégées du Québec. Le maintien des caractéristiques écologiques de l'habitat du rat musqué favorise la conservation de marais très productifs situés en eau peu profonde et correspond aux objectifs de conservation poursuivis par le gouvernement.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat du rat musqué.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-27

Habitats du rat musqué et aires de concentration d'oiseaux aquatiques

Description sommaire et localisation

La zone, Habitats du rat musqué et aires de concentration d'oiseaux aquatiques, est une zone éclatée qui regroupe neuf sous-zones dans lesquelles se superposent 9 habitats du rat musqué et 9 aires de concentration d'oiseaux aquatiques. Localisées dans les MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes sur la rivière des Outaouais et le lac des Deux Montagnes, les sous-zones sont situées sur les territoires des municipalités de Grenville-sur-la-Rouge, de Saint-André-d'Argenteuil, d'Oka et de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. D'une superficie totale de 7,63 km², la zone est accessible par les chemins des collines d'Oka et par la route 344. Les neuf sous-zones qui la composent se répartissent comme suit :

- **15-27-01 Habitat du rat musqué et aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 11-15-0108-1989 (rivière des Outaouais, en amont de la rivière Rouge) et habitat n° 02-15-0036-1985 (Pointe-au-Chêne), elle couvre une superficie d'environ 0,05 km²;
- **15-27-02 Habitat du rat musqué et aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 11-15-0109-1989 (rivière des Outaouais, en aval de la rivière Rouge) et habitat n° 02-15-0034-1989 (Graine de Citrouille, section du lac), elle couvre une superficie d'environ 0,34 km²;
- **15-27-03 Habitat du rat musqué et aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 11-15-0110-1989 (rivière des Outaouais, Calumet) et habitat n° 02-15-0034-1989 (Graine de Citrouille, section du lac), elle couvre une superficie d'environ 0,10 km²;
- **15-27-04 Habitat du rat musqué et aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 11-15-0111-1989 (rivière des Outaouais, baie du Calumet) et habitat n° 02-15-0034-1989 (Graine de Citrouille, section du lac), elle couvre une superficie d'environ 0,14 km²;
- **15-27-05 Habitat du rat musqué et aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 11-15-0018-1993 (lac des Deux Montagnes, baie des Seigneurs) et habitat n° 02-15-0154-1988 (baie Brazeau et baie des Seigneurs), elle couvre une superficie d'environ 2,88 km²;
- **15-27-06 Habitat du rat musqué et aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 11-15-0019-1988 (lac des Deux Montagnes, baie Carillon) et habitat n° 02-15-0155-1988 (lac des Deux Montagnes, baie Carillon), elle couvre une superficie d'environ 2,88 km²;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-27

Habitats du rat musqué et aires de concentration d'oiseaux aquatiques

- **15-27-07 Habitat du rat musqué et aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 11-15-0020-1988 (lac des Deux Montagnes, baie du Fer à Cheval) et habitat n° 02-15-0078-1996 (lac des Deux Montagnes, baie du Fer à Cheval), elle couvre une superficie d'environ 0,96 km²;
- **15-27-08 Habitat du rat musqué et aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 11-15-0013-1993 (rivière aux Serpents) et habitat n° 02-15-0073-1985 (lac des Deux Montagnes, Oka), elle couvre une superficie d'environ 0,09 km²;
- **15-27-09 Habitat du rat musqué et aire de concentration d'oiseaux aquatiques** : habitat n° 11-15-0034-1993 (lac des Deux Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-lac) et habitat n° 02-15-0081-1986 (lac des Deux Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac), elle couvre une superficie d'environ 0,19 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les neuf sous-zones regroupent chacune les habitats du rat musqué et les aires de concentration d'oiseaux aquatiques. Elles sont constituées d'un marais ou d'un étang, d'une superficie d'au moins 5 ha (0,05 km²), occupé par le rat musqué, et d'une plaine d'inondation dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux, d'une zone intertidale, d'un herbier aquatique ou d'une bande d'eau d'au plus 1 km de largeur à partir de la ligne des basses eaux, totalisant au moins 0,25 km², caractérisé par le fait qu'il est fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards lors des périodes de nidification ou de migration et où l'on en dénombre au moins 50 par kilomètre. Les sous-zones sont utilisées par les oiseaux aquatiques comme sites de repos ou de nidification. Les espèces suivantes se trouvent dans la zone :

- rat musqué;
- oies, bernaches, canards.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits, statuts :

- ✓ Habitats fauniques décrétés : 9 habitats du rat musqué;
- ✓ Habitats fauniques décrétés : 9 aires de concentration d'oiseaux aquatiques.

Activités usuelles :

- ✓ Navigation de plaisance sur la rivière des Outaouais et sur le lac des Deux Montagnes.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-27

Habitats du rat musqué et aires de concentration d'oiseaux aquatiques

Potentiels, projets et éléments particuliers

✓ Aucun potentiel, projet ou élément particulier.

Problématique

Aucune problématique.

Enjeux

Aucun enjeu particulier.

Analyse

Les habitats du rat musqué et les aires de concentration d'oiseaux aquatiques comptent parmi les types d'habitat faunique protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Ils font partie du réseau des aires protégées du Québec. Des mesures de protection particulières sont prévues dans ces sites par le Règlement sur les habitats fauniques qui vise à protéger les habitats considérés essentiels et à régir les activités susceptibles de modifier ces habitats et les espèces qui s'y trouvent. Le maintien des caractéristiques écologiques de cet habitat constitue un objectif viable poursuivi par le gouvernement.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat du rat musqué et les aires de concentration des oiseaux aquatiques.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

Description sommaire et localisation

La zone, Aires de confinement du cerf de Virginie, est une zone éclatée qui comprend 19 sous-zones réparties dans les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et d'Argenteuil. Elle couvre une superficie totale d'environ 493,97 km².

- **15-28-01 Aire de confinement du cerf du lac David**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf du lac David, est localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Elle est située sur les territoires des municipalités de Lac-des-Écorces, de Chute-Saint-Philippe et de Lac-Saguay, et couvre une superficie d'environ 52,58 km². Elle est accessible par la route 117.

- **15-28-02 Aire de confinement du cerf du lac Pope**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf du lac Pope, est localisée dans l'ouest de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau. Elle se situe dans la municipalité de Mont-Laurier, entre le lac Pope et le lac Gatineau, au nord de la route 117. Elle couvre une superficie d'environ 4 km². Elle est accessible par la route 117 qui longe la partie sud de la sous-zone.

- **15-28-03 Aire de confinement du cerf du lac des Trente et Un Milles**

Le territoire de l'aire de confinement du cerf du lac des Trente et Un Milles est situé en majorité (80 %) dans la région de l'Outaouais avec des prolongements dans la région des Laurentides (20 %). Localisée dans l'ouest de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant inférieur de la rivière Gatineau, la sous-zone regroupe trois parcelles situées dans les municipalités de Mont-Laurier, de Notre-Dame-de-Pontmain et de Notre-Dame-du-Laus. Elle couvre une superficie d'environ 78,26 km² et est accessible par des chemins forestiers à partir de la route 309 ainsi qu'à partir du chemin reliant Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles à Maniwaki.

- **15-28-04 Partie nord de l'aire de confinement du cerf Kiamika–Lac-du-Cerf nord**

La sous-zone, Partie nord de l'aire de confinement du cerf Kiamika–Lac-du-Cerf, est localisée dans le centre ouest de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Elle est située dans les municipalités de Kiamika et de Lac-du-Cerf. La sous-zone est majoritairement de tenure publique (environ 60 %) et l'autre partie, de tenure privée (agricole et municipale). Elle couvre une superficie d'environ 58,66 km². Elle est accessible par la route 311.

- **15-28-05 Aire de confinement du cerf de Montigny**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf de Montigny, est localisée dans le sud de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière de la Petite Nation. Elle se situe



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

dans la municipalité de Nominingue, au nord-est de la réserve faunique de Papineau-Labelle et couvre une superficie d'environ 2,46 km². Elle est accessible par la route 321.

- **15-28-06 Aire de confinement du cerf de Loranger**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf de Loranger, est localisée dans le sud de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Rouge. Elle se situe dans la municipalité de Nominingue et couvre une superficie d'environ 0,78 km². Elle est accessible par la route 321.

- **15-28-07 Aire de confinement du cerf de La Macaza**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf de La Macaza, est localisée dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, bassin versant de la rivière Rouge. Elle se situe dans les municipalités de Rivière-Rouge, de La Macaza, de Labelle et de L'Ascension. La sous-zone couvre une superficie d'environ 40 km². Elle est accessible principalement par la route 117.

- **15-28-08 Partie centrale de l'aire de confinement du cerf de Kiamika-Lac-du-Cerf**

La sous-zone, Partie centrale de l'aire de confinement du cerf de Kiamika-Lac-du-Cerf, est localisée dans le sud-ouest de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Elle se situe dans les municipalités de Kiamika et de Lac-du-Cerf. Elle couvre une superficie d'environ 15,49 km². La sous-zone est accessible par la route 311.

- **15-28-09 Partie sud-ouest de l'aire de confinement du cerf de Kiamika-Lac-du-Cerf**

La sous-zone, Partie sud-ouest de l'aire de confinement du cerf de Kiamika-Lac-du-Cerf, est localisée à la limite sud de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Elle couvre une superficie d'environ 46,82 km². La sous-zone est située dans la municipalité de Lac-du-Cerf et est accessible par les routes 311 et 309.

- **15-28-10 La partie sud-est de l'aire de confinement du cerf de Kiamika-Lac-du-Cerf**

La sous-zone, Partie sud-est de l'aire de confinement du cerf de Kiamika-Lac-du-Cerf, est localisée dans le sud-ouest de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Elle est située dans la municipalité de Kiamika et couvre une superficie de 22,40 km². La sous-zone est accessible par des chemins et par la route 311.

- **15-28-11 Aire de confinement du cerf du lac Lesage**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf du lac Lesage, est localisée dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, bassin versant de la rivière de la Petite Nation. Elle est située dans la municipalité de La Minerve ainsi que dans le TNO Lac-Ernest et couvre une superficie d'environ 3,85 km². La sous-zone est accessible de Nominingue,



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

par des chemins ruraux, et de la municipalité de La Minerve.

- **15-28-12 Aire de confinement du cerf du lac Labelle**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf du lac Labelle, est localisée dans le nord de la MRC des Laurentides, bassin versant de la rivière Rouge. Elle se situe dans la municipalité de Labelle et dans le canton de La Minerve. Elle couvre une superficie d'environ 0,77 km². La sous-zone est accessible par le chemin du lac Labelle à partir de la route 117.

- **15-28-13 Aire de confinement du cerf du lac Barbotte**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf du lac Barbotte, est localisée, dans le nord de la MRC des Laurentides, bassin versant de la rivière Rouge. Elle couvre une superficie d'environ 4,20 km². Elle est située dans les municipalités de Labelle et La Conception. La sous-zone est accessible à partir de la route 117.

- **15-28-14 Aire de confinement du cerf du lac Tremblant**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf du lac Tremblant, est localisée dans le nord de la MRC des Laurentides, bassin versant de la rivière du Diable. Elle est située dans les municipalités de Mont-Tremblant, de Lac-Tremblant-Nord et de Lac-Supérieur. La sous-zone inclut le Versant Soleil, un des secteurs de développement de la station touristique de Mont-Tremblant. Le lac Tremblant se trouve dans la sous-zone qui couvre une superficie d'environ 22,02 km². La sous-zone est contiguë au parc national du Mont-Tremblant et est accessible par la montée Ryan.

- **15-28-15 Aire de confinement du cerf de Notre-Dame-du-Laus**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf de Notre-Dame-du-Laus, est localisée dans le sud-ouest de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Elle a une superficie d'environ 95,91 km². Elle est située dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus entre la réserve faunique de Papineau-Labelle, à l'est, et le lac du Poisson Blanc (réservoir l'Escalier), à l'ouest. La sous-zone est accessible par la route 309.

- **15-28-16 Aire de confinement du cerf du lac de la Sucrierie**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf du lac de la Sucrierie, est localisée au centre de la MRC des Laurentides, bassin versant de la rivière Rouge. Elle est située dans les municipalités d'Amherst, de La Minerve, de La Conception et de Labelle. La sous-zone couvre une superficie d'environ 24,33 km². En 1997, le ravage s'étendait au-delà de la sous-zone, sur près de 37 km², dont 20 km² étaient en territoire public. La sous-zone est accessible par le nord, par le chemin du lac Labelle à partir de la route 117 et par l'est, par le chemin de la municipalité d'Amherst par la route 323.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

- **15-28-17 Aire de confinement du cerf du Petit lac Plat**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf du Petit lac Plat, est localisée dans le sud-ouest de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Elle est située dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, dans les limites de la réserve faunique de Papineau-Labelle, entièrement de tenure publique. Elle couvre une superficie d'environ 14,86 km² et est accessible par un chemin.

- **15-28-18 Aire de confinement du cerf de Weir**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf de Weir, est localisée dans les MRC des Laurentides et d'Argenteuil, bassin versant de la rivière Rouge. Elle se situe dans les municipalités d'Harrington, d'Arundel et de Montcalm. La sous-zone couvre une superficie d'environ 3,31 km². Elle est accessible par la route 327.

- **15-28-19 Aire de confinement du cerf du lac Éléphant**

La sous-zone, Aire de confinement du cerf du lac Éléphant, est localisée dans la MRC d'Argenteuil, bassin versant de la rivière Rouge. Elle se situe dans la municipalité d'Harrington et couvre une superficie d'environ 3,27, km². Elle est accessible par des chemins ruraux à partir de la route 327.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- **15-28-01 Aire de confinement du cerf du lac David**

Le relief de la sous-zone est composé de piémonts et de plateaux. Le lac David et la rivière Kiamika, abritant des populations de dorés, se trouvent dans la sous-zone.

Des concentrations hivernales de cerfs de Virginie sont documentées depuis au moins 1962. La population de cerfs utilisant cet habitat est estimée à 3 900 (densité de 39 cerfs/km²). Il fait l'objet, depuis 1988, d'un plan d'intervention visant l'amélioration de l'habitat du cerf, lequel a été révisé en 1994. Ce plan nécessite une mise à jour afin de tenir compte de l'évolution de la forêt, des chablis importants qui sont survenus au cours des dernières années et des ravages de la tordeuse de bourgeons de l'épinette.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune dans les unités de paysage régional Mont-Laurier et Lac-Nominingue. Cette sous-zone est principalement localisée dans le district écologique des collines du lac David. Sa partie nord-est est située dans le district écologique des collines du réservoir Kiamika et, au sud-est, dans celui des collines du lac Saguay. Les forêts publiques couvrent près de 50 % de cette aire de confinement et sont situées dans l'est de la sous-zone. Parmi celles-ci, près de la moitié est composée de peuplements feuillus et l'autre moitié de peuplements mélangés. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

Le socle rocheux est formé de sédiments métamorphisés (paragneiss) recoupés par une intrusion de monzonite gris-rose à grands cristaux de feldspath et une intrusion de granite rose à grain fin. Les paragneiss logent 1 indice de grenat sur lequel aucun travail de mise en valeur n'a été rapporté. Deux carrières de granite sont exploitées dans la sous-zone, l'une pour la production de pierre à monuments et l'autre pour la pierre concassée. On dénombre 11 sites de substances minérales de surface (6 sablières et 5 sites de pierre dimensionnelle et de pierre concassée).

L'activité économique prépondérante dans la sous-zone est liée au récréotourisme, à l'exploitation de la faune et de la pierre.

- **15-28-02 Aire de confinement du cerf du lac Pope**

La présence de cerfs de Virginie dans ce secteur est reconnue depuis au moins 1986 et a été confirmée par la suite en 1990 et 2006.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Mont-Laurier. Cette sous-zone est située dans le district écologique des collines du lac Pope. Près du tiers de la superficie de cette aire de confinement est couverte de forêts publiques; celles-ci sont situées dans la partie nord de la sous-zone. Les peuplements mélangés couvrent plus de 60 % de la superficie de ces forêts publiques. Les peuplements feuillus constituent quant à eux environ 30 % de ces forêts. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires métamorphisées (98 % paragneiss et 2 % calcaires cristallins). Une sablière est localisée dans la partie nord de la sous-zone.

- **15-28-03 Aire de confinement du cerf du lac des Trente et Un Mille**

Le relief de la sous-zone est principalement formé de piémonts. Le ravage du lac des Trente et Un Mille est connu depuis au moins 1969. Il fait l'objet, depuis 1986, d'un plan d'intervention visant l'amélioration de l'habitat du cerf, lequel a été révisé en 1994.

Le lac des Trente et Un Mille est reconnu pour ses trajets de canot-camping. Sa population de touladi est à la base d'une lignée utilisée par le MFFP pour l'élevage de cette espèce à des fins d'ensemencement.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent majoritairement au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Une petite partie de la sous-zone, au nord-ouest, se trouve dans le domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul. Cette sous-zone touche les unités de paysage régional Maniwaki, Mont-Laurier et Lac du Poisson Blanc. Cette sous-zone se trouve dans les districts écologiques des coteaux du lac du Bois-Franc, des collines du lac Cameron, des hautes collines du lac Fiset, des collines du lac Vert et des collines du lac Kensington. La majorité des forêts situées dans cette aire de confinement sont de tenure publique. Près de la moitié de celles-ci est consti-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

tuée de peuplements mélangés et environ le tiers est composé de peuplements feuillus. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires métamorphisées (marbre, paragneiss et quartzite) ainsi que d'amphibolite, de pyroxénite et de migmatite. Sur la rive nord du lac des Trente et Un Milles, un indice non travaillé, minéralisé en éléments de terres rares, en thorium et en zinc, a été découvert en 1987 au contact des sédiments métamorphisés et des migmatites. Un site de prélèvement de sable et de gravier est localisé à l'extrémité sud de la sous-zone.

- **15-28-04 Partie nord de l'aire de confinement du cerf Kiamika-Lac-du-Cerf**

Le relief de la sous-zone est principalement formé de piémonts.

Cette aire de confinement est utilisée par les cerfs depuis au moins 1972, première mention dans les dossiers du Ministère. Cependant, l'occurrence hivernale de cerfs est de beaucoup antérieure. Elle représente un des quatre ravages importants pour les cerfs de Virginie de la réserve faunique de Papineau-Labelle, avec celui de Notre-Dame-du-Laus, du lac de la Sucrierie et celui de Duhamel. Il fait l'objet, depuis 1994, d'un plan d'intervention en terres publiques visant l'amélioration de l'habitat du cerf.

Dans cette sous-zone, on peut remarquer que d'importants chablis sont survenus au cours des dernières années.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional Mont-Laurier et Lac-Nominingue. Cette sous-zone est située dans le district écologique des collines du lac Rouge et la partie au nord-est, dans le district écologique des collines du lac Saguay. Un peu plus de la moitié de cette aire de confinement est constituée de peuplements forestiers sur terres publiques. Les forêts publiques sont localisées dans le sud-est de la sous-zone. Le territoire public est constitué d'environ 50 % de peuplements feuillus et 40 % de peuplements mélangés. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Des dépôts meubles recouvrent environ 50 % du socle rocheux. Là où le socle affleure, les roches sont surtout constituées de roches sédimentaires métamorphisées (quartzite, gneiss quartzeux, paragneiss et rares marbres et roches calcosilicatées) ainsi que quelques roches ignées (gabbro). Les paragneiss renferment généralement un peu de graphite, de grenat et de sillimanite. Une sablière est localisée dans la partie sud de la sous-zone.

- **15-28-05 Aire de confinement du cerf de Montigny**

Le relief de la sous-zone est principalement formé de piémonts.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune dans l'unité de paysage régional Lac-Nominingue. Cette



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

sous-zone se trouve dans le district écologique des hautes collines du lac des Sept Frères. Une très petite partie de la sous-zone, à l'extrême nord-est, se trouve dans le district écologique des collines du lac Nominingue. Les forêts publiques couvrent environ 15 % de cette aire de confinement. Elles sont situées dans le nord-ouest de cette sous-zone. Les peuplements feuillus constituent près des trois quarts de ces forêts publiques, l'autre quart étant presque totalement recouvert de peuplements mélangés. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est surtout constitué de roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss à biotite, grenat et graphite avec des niveaux de quartzite et de gneiss quartzeux) ainsi que de gneiss d'origine ignée (granite et tonalite). Il est recouvert de dépôts meubles dans la partie nord-est de la sous-zone.

- **15-28-06 Aire de confinement du cerf de Loranger**

Le relief de la sous-zone est principalement formé de piémonts.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac-Nominingue. Cette zone est localisée dans le district écologique des collines du lac Nominingue. Moins de 15 % de la superficie de cette aire de confinement est localisée en territoire public. Les peuplements feuillus composent majoritairement (environ 84 %) le couvert forestier public de cette aire de confinement.

Des dépôts meubles couvrent 100 % de la zone dont le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires métamorphisées et de gneiss d'origine ignée, d'après la géologie du secteur environnant.

- **15-28-07 Aire de confinement du cerf de La Macaza**

La zone est traditionnellement utilisée par les cerfs depuis au moins 1966. La population de cerfs utilisant cet habitat a été estimée à 5 267, soit une densité de 40 cerfs/km².

Quant à la faune aquatique, ce vaste territoire est traversé par les rivières Rouge et Macaza. On y trouve aussi plusieurs lacs d'importance, dont le lac Chaud, abritant le touladi, le grand corégone, l'éperlan arc-en-ciel et l'omble de fontaine, de même que le lac Macaza avec ses populations de doré jaune, d'achigan à petite bouche, de perchchaude et de barbotte brune.

Les forêts localisées dans cette zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional Lac-Nominingue et Saint-Michel-des-Saints. Cette zone se trouve surtout dans le district écologique des collines du lac Chaud, mais également dans ceux des hautes collines du lac Caché (à l'est), et à l'ouest, des coteaux du lac Lanthier et aux collines du lac Nominingue. Plus du quart des forêts qui se trouvent dans cette aire de confinement sont publiques. Envi-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

ron la moitié des forêts publiques est constituée de peuplements feuillus. Les peuplements mélangés composent également de façon importante la forêt publique de cette zone. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de gneiss d'origine ignée (granulite), de roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss et quartzite) et de roches ignées (mangérite). Les paragneiss sont exploités dans trois carrières pour la production de pierre de taille sous forme de dalles. Ils l'ont aussi été dans une autre carrière, aujourd'hui abandonnée. Dans GESTIM, on dénombre 5 sites de substances minérales de surface, dont 4 de pierre de taille et 1 de gravier.

Sur le plan récréatif, on trouve un réseau de sentiers aménagés menant, entre autres, au sentier national Cap 360.

- **15-28-08 Partie centrale de l'aire de confinement du cerf de Kiamika–Lac-du-Cerf**

Elle abrite les lacs Lefebvre, Gaucher et Tomkin et plusieurs zones d'eau vive de la rivière du Lièvre, toutes utilisées comme sites de frai par le doré.

À la fin des années 70, la tordeuse des bourgeons de l'épinette a perturbé les peuplements résineux, ce qui a entraîné une récupération importante de bois dans la sous-zone. Les chablis survenus au cours des dernières années ont aussi eu des effets négatifs sur les peuplements forestiers.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional Mont-Laurier. Cette sous-zone est localisée, à l'est, dans le district écologique des collines du lac Rouge et, à l'ouest, dans celui des collines du lac des Îles. La forêt publique se trouve au sud-est de l'aire de confinement. Près du tiers de cette sous-zone est constitué de forêts publiques et plus des trois quarts de celles-ci sont des peuplements feuillus. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois. (données du 11 juillet 2008).

Environ 75 % de la superficie de la sous-zone est recouverte de dépôts meubles. Le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires métamorphisées (quartzite, paragneiss et marbre) ainsi que de roches ignées (pegmatite blanche ou rose).

- **15-28-09 Partie sud-ouest de l'aire de confinement du cerf de Kiamika–Lac-du-Cerf**

La sous-zone fait partie de l'aire récréotouristique du Grand lac du Cerf. On y trouve des lacs, notamment le lac du Cerf et le Petit lac du Cerf, deux lacs à touladi, des ruisseaux, Flood (frayères de ouananiche et de doré) et Lefebvre (frayère de cisco) et la rivière du Lièvre.

Dans cette sous-zone, d'importants chablis sont survenus au cours des dernières années.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional Mont-Laurier et Lac du Poisson Blanc. Cette sous-zone se trouve dans les districts écologiques des collines du lac des Îles (au nord-ouest), de la vallée de la rivière du Lièvre (au sud), des hautes collines du lac de l'Hydroplane (au sud-est) et des collines du lac Rouge (nord-est). Environ 70 % de cette aire de confinement est composée de forêts publiques. Près de la moitié de celles-ci est composée de peuplements mélangés. Les peuplements feuillus sont également bien représentés et occupent plus de 40 % du territoire public de cette sous-zone. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est principalement constitué de roches sédimentaires métamorphisées (marbre, paragneiss, quartzite), de migmatite et de gneiss d'origine ignée (gneiss granitique et gneiss tonalitique). Des dépôts meubles couvrent 5 % de la superficie de la sous-zone. Un gîte de grenat et de fer de type placer est localisé sur la rive nord du lac du Cerf. Une sablière, non exploitée, est localisée dans la partie sud-est de la sous-zone.

- **15-28-10 Partie sud-est de l'aire de confinement du cerf de Kiamika–Lac-du-Cerf**

La sous-zone comprend le lac Perras où quelques frayères d'omble de fontaine sont répertoriées. Elle est située en bordure du ruisseau Flood où plusieurs aménagements ont été effectués.

À la fin des années 70, la tordeuse des bourgeons de l'épinette a perturbé les peuplements résineux, ce qui a entraîné une récupération importante de bois dans la sous-zone. Les chablis survenus au cours des dernières années ont aussi eu des effets négatifs sur les peuplements forestiers.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional Mont-Laurier et Lac du Poisson Blanc. Cette sous-zone se trouve à l'est, dans le district écologique, au nord des collines du lac Rouge et, au sud, dans celui des hautes collines du lac Hydroplane. Plus de la moitié de la forêt publique qui couvre cette sous-zone est composée de peuplements feuillus. Il y a également des peuplements mélangés en forte proportion (environ 40 %). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué à 90 % de roches sédimentaires métamorphisées (quartzite, gneiss quartzeux, paragneiss et métapélite à grenat-graphite-sillimanite). Il comprend aussi 10 % de roches ignées (amphibolite, gabbro, diorite et monzonite). Un seul site de substance minérale de surface (sablière) est localisé dans la sous-zone.

- **15-28-11 Aire de confinement du cerf du lac Lesage**

La présence de cerfs de Virginie a été notée lors du programme d'inventaire quinquennal, d'inventaire aérien 1982-1986, de même que lors du survol de 1997. Un ravage



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

d'orignal de même que des signes dénotant la présence de loups et de loutres ont également été observés dans cette sous-zone à cette occasion. Cette sous-zone est bordée au nord par le lac Napoléon, abritant perchaude, achigan à petite bouche, grand brochet et grand corégone. On y trouve aussi les lacs Aragon et Robillard.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac Simon. Cette sous-zone se trouve dans le district écologique des hautes collines du lac Montjoie. Environ 65 % de cette aire de confinement est couverte de forêts publiques. Celle-ci se situe dans la partie est de cette sous-zone. Près des trois quarts de cette forêt sont composés de peuplements feuillus, l'autre quart abrite des peuplements mélangés. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux comprend 60 % de roches ignées (diorite et gabbro), 25 % de roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss à biotite-graphite-grenat, quartzite et gneiss quartzeux) ainsi que 15 % de gneiss d'origine ignée (gneiss granitique à tonalitique et gneiss charnockitique). Des dépôts meubles couvrent 5 % de la superficie de la sous-zone.

L'activité récréotouristique est l'activité économique dominante.

- **15-28-12 Aire de confinement du cerf du lac Labelle**

La présence de cerfs a été observée en 1984. Depuis 1994, cette aire est considérée comme une partie du ravage de La Macaza, dont l'aire légale est située à environ 1 km au nord-est. En effet, les pistes de cerfs forment un continuum entre le lac Labelle et la rivière Rouge. On y note également une héronnière de moins de cinq nids au sud du lac Brousseau.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune dans l'unité de paysage régional Lac Simon. Cette sous-zone se trouve dans le district écologique des hautes collines du lac Labelle. Les forêts de cette aire de confinement sont principalement privées. Parmi les forêts publiques de cette sous-zone, les peuplements feuillus prédominent (environ 60 %), mais l'on trouve également des peuplements mélangés sur plus du tiers de ces superficies boisées.

Le socle rocheux est constitué de gneiss d'origine ignée (gneiss à biotite et hornblende).

La sous-zone est dans un secteur où le récréotourisme est l'activité économique dominante.

- **15-28-13 Aire de confinement du cerf du lac Barbotte**

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune dans l'unité de paysage régional Lac Simon. Cette sous-zone se trouve dans le district écologique des hautes collines du lac Labelle. La



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

presque totalité de cette aire de confinement est couverte de forêts publiques. Les trois quarts de ces forêts publiques sont composés de peuplements feuillus. Les peuplements mélangés occupent, pour leur part, un peu plus de 20 % de ces forêts. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de gneiss d'origine ignée (85 % gneiss granitiques à tonalitiques et gneiss quartzofeldspathiques localement charnockitiques) ainsi que de gneiss d'origine sédimentaire (15 % paragneiss). Un gîte de grenat, sur lequel des travaux de mise en valeur ont été effectués de 1929 à 1949, est localisé dans la partie nord de la sous-zone.

La sous-zone est dans un secteur où le récréotourisme est l'activité économique dominante.

- **15-28-14 Aire de confinement du cerf du lac Tremblant**

La présence de cerfs de Virginie est reconnue depuis au moins 1969 et a été confirmée à de nombreuses reprises. Des estimations de population ont été effectuées par voie aérienne à trois reprises depuis 1992. Ces estimations montrent une réduction du nombre de cerfs depuis les 10 dernières années. En effet, le nombre de cerfs a diminué de près de 2 400 en 1997 (16 cerfs/km²) pour le secteur Lac Tremblant-La Conception à environ 1 035 (7,8 cerfs/km²) en 2008 pour un secteur semblable. Cette diminution de la densité est attribuée à une réduction importante de la qualité du milieu pour le cerf de Virginie.

Des analyses de l'habitat ont été effectuées tant pour la portion publique située autour du lac Bibitte que pour l'ensemble du ravage. Ces analyses ont mis en évidence le besoin de conserver des corridors de déplacement et d'effectuer des coupes partielles pour stimuler la production de nourriture pour les cerfs.

La sous-zone comprend, dans le sud-est, la rivière du Diable, important cours d'eau pour la pêche à la mouche de salmonidés, la rivière Cachée (pisciculture), le lac Tremblant et ses populations d'éperlans arc-en-ciel, de maskinongés et de touladis. On y a également observé la couleuvre à collier, espèce rare au Québec. Le lac Tremblant sert également de lac témoin quant au suivi provincial de l'état du touladi. On y récolte des œufs afin d'approvisionner la pisciculture provinciale qui vise à répondre aux demandes d'ensemencement de certains lacs des Laurentides en touladis.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional Lac Simon majoritairement, Lac Archambault et Saint-Michel-des-Saints. Cette sous-zone se trouve majoritairement dans le district écologique des hautes collines du lac Ouimet. Les districts des hautes collines du lac Croche et des hautes collines du lac Caché sont également dans la sous-zone. La forêt publique couvre environ le cinquième de la superficie de cette sous-zone. Près des trois quarts de la forêt publique de cette aire de confinement sont composés de peuplements feuillus, et le reste de celle-ci est constitué de peuple-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

ments mélangés. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de roches ignées (85 % charnockites et mangérites), de roches sédimentaires métamorphisées (10 % paragneiss, marbres et skarns) ainsi que de gneiss d'origine ignée (5 % gneiss tonalitiques et granitiques).

La sous-zone est dans un secteur où le récréotourisme est l'activité économique dominante.

- **15-28-15 Aire de confinement du cerf de Notre-Dame-du-Laus**

L'aire de confinement est utilisée par les cerfs depuis au moins 1972, première mention dans les dossiers du Ministère. Cette aire représente un des quatre ravages importants pour les cerfs de Virginie de la réserve faunique de Papineau-Labelle, avec celui de Kiamika-Lac-du-Cerf, du lac de la Sucrierie et celui de Duhamel.

La description du territoire et la planification forestière ont été l'objet de plans d'intervention visant à améliorer l'habitat du cerf de Virginie dans les aires de confinement. Ces études ont démontré que la quantité d'abris était déficiente dans ce ravinage dans la plupart des compartiments. Aussi, des chablis importants sont survenus dans la sous-zone au cours des dernières années.

Cette vaste sous-zone est parsemée de petits lacs dont les lacs Long, Bonbecal, à Paul, O'Neil et Wabasse. Les espèces pêchées sont principalement l'omble de fontaine, le grand brochet, le doré jaune, la barbotte brune et l'achigan à petite bouche. Plusieurs frayères à doré jaune sont connues sur le parcours du lac du Poisson Blanc.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac du Poisson Blanc. Cette sous-zone se trouve dans les districts écologiques de la vallée de la rivière du Lièvre et, dans le nord-est, dans les monts du lac Matabi. Environ 65 % des forêts de cette sous-zone sont localisées en territoire public. Elles se trouvent surtout à l'est de l'aire de confinement et sont constituées majoritairement de forêts mélangées (environ 85 %) et de peuplements feuillus (un peu plus de 10 %). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois. Des traitements sylvicoles ont eu lieu dans cette sous-zone.

Le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires métamorphisées (marbre, quartzite, gneiss quartzique et paragneiss) ainsi que de roches ignées (roches charnockitiques et monzonitiques). Les roches sédimentaires métamorphisées recèlent un indice non travaillé d'apatite (un minéral source de phosphate) ainsi que deux gîtes travaillés et trois mines de mica fermées. Elles recèlent aussi un gîte travaillé et une mine de graphite fermée connue sous le nom de mine « Asbury ». Quatre sites de substances minérales de surface (sable et gravier) ont été répertoriés dans la sous-zone.

L'extraction de mica et d'apatite dans les régions des Laurentides et de l'Outaouais a cessé pour plusieurs raisons : gisements de petite dimension et de forme irrégulière;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

distribution erratique des minéraux; changement dans les conditions de l'économie de marché. Dans la sous-zone proprement dite, ces minéraux ont surtout été exploités de 1940 à 1946. La mine de graphite Asbury a été active de 1980 à 1988. .

La sous-zone est dans un secteur où le récréotourisme est l'activité économique dominante.

- **15-28-16 Aire de confinement du cerf du lac de la Sucrierie**

La présence hivernale de cerfs est connue dans cette sous-zone depuis au moins 1981 et a été validée au cours des inventaires subséquents. Des chablis importants sont survenus au cours des dernières années.

Les lacs Cameron et de la Sucrierie abritent des populations de touladi.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac Simon. Cette sous-zone se trouve dans les districts écologiques au nord-est des hautes collines du lac Labelle et des collines du lac Simon. Environ 70 % de cette aire de confinement est constituée de forêts publiques. Celles-ci se trouvent dans la partie nord de la sous-zone. Un peu moins des trois quarts de la forêt publique sont composés de peuplements feuillus et le reste est constitué majoritairement de peuplements mélangés. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

Le socle rocheux est constitué de roches d'origine ignée (85 % gneiss granitiques à tonalitiques localement charnockitiques, gabbros, diorites, monzonites et amphibolites) ainsi que de sédiments métamorphisés (15 % paragneiss, marbres, roches calcosilicatées et quartzites). On dénombre deux sites de substances minérales de surface (sable).

La sous-zone est dans un secteur où le récréotourisme est l'activité économique dominante.

- **15-28-17 Aire de confinement du cerf du Petit lac Plat**

Le relief de la sous-zone est formé majoritairement de piémonts et le ruisseau Plat traverse une partie de la sous-zone.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac du Poisson Blanc. Cette sous-zone se trouve dans les districts écologiques, au nord de la vallée de la rivière du Lièvre et au sud des hautes collines du lac Kennedy. La totalité de cette sous-zone est située en forêt publique. Les forêts de cette sous-zone sont majoritairement composées de peuplements feuillus (65 %) et mélangés (30 %). Les peuplements résineux l'occupent en plus faible proportion (environ 5 %). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

Environ 25 % de la sous-zone est recouverte de dépôt meuble. Le reste de la sous-zone est constitué de gneiss d'origine ignée (50 % gneiss granitiques à tonalitiques, gneiss quartzofeldspathiques et gneiss charnockitiques) ainsi que de sédiments métamorphisés (25 % quartzites, paragneiss, marbres et roches calcosilicatées).

La sous-zone est située dans un secteur où le récréotourisme est l'activité économique dominante.

- **15-28-18 Aire de confinement du cerf de Weir**

L'aire de confinement de Weir est connue depuis fort longtemps. Des observations effectuées indiquent que de nombreux cerfs s'y regroupaient déjà au cours des années 1920-1925.

Il s'agit d'une sous-zone très découpée où la pie-grièche migratrice, espèce menacée, a été observée. Elle comprend plusieurs lacs tels que les lacs Harrington, Fawn, Mikiwam, King, Lees et touche le lac Beaven. On y trouve l'omble de fontaine, la truite arc-en-ciel, le touladi, le doré jaune, la perchaude, la barbotte brune, le grand brochet, le maskinongé et l'achigan à petite bouche.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans les unités de paysage régional Lac Simon et Val David. Cette sous-zone se trouve dans les districts écologiques des hautes collines du lac Ouimet, des hautes collines du lac des Seize Îles, des hautes collines du lac MacDonald et des hautes collines du lac Champagneur. La forêt publique couvre un peu plus de 10 % de cette sous-zone. La majorité de cette sous-zone est composée de peuplements feuillus (près de 80 %). Il y a également des peuplements mélangés en moindre proportion (un peu moins de 20 %). La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

La seule carte géologique disponible pour cette sous-zone a été publiée en 1936; la géologie y est peu détaillée. Sur la base de cette information, le socle rocheux est surtout constitué de gneiss d'origine ignée (gneiss granulitique et granitique).

La sous-zone se trouve dans un secteur où le récréotourisme est l'activité économique dominante.

- **15-28-19 Aire de confinement du cerf du lac Éléphant**

La présence de cerfs de Virginie a été observée dans cette sous-zone en 1985 et confirmée en 1997. Des pistes de loup et un ravage d'orignal ont également été observés à cette dernière occasion. La rivière Maskinongé sillonne la sous-zone en partie, et son relief est formé essentiellement de piémonts.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac Simon. Cette sous-zone est localisée dans le district écologique des hautes collines du lac Champagneur. Cette aire de confinement est constituée de forêts privées et publiques en proportions



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

presque équivalentes. La forêt publique est principalement composée de peuplements feuillus (un peu plus de 80 %). L'autre partie de cette forêt (près de 15 %) est constituée de peuplements mélangés. La ressource ligneuse de cette sous-zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois.

La connaissance géologique de la sous-zone est faible. Sur la base de la seule carte géologique disponible, publiée en 1936, le socle rocheux est constitué de roches ignées (mangérites quartzifères).

Droits, statuts et activités usuelles

- **15-28-01 Aire de confinement du cerf du lac David**

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ CGT sur environ 20 % du territoire de la sous-zone;
- ✓ Zone agricole dans la partie sud-ouest de la sous-zone (environ 5 km², dont 0,7 km² en territoire public);
- ✓ 4 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles, dont 1 dans l'UA (4,88 ha) et 3 dans la CGT (13,2 ha);
- ✓ 3 baux pour des fins de refuge;
- ✓ 1 bail de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ 1 bail de site récréatif (dans la partie nord de la sous-zone);
- ✓ Sentiers de randonnée pédestre sur 3,54 km² dans la partie nord de la sous-zone;
- ✓ Sentiers de ski de fond sur 3,75 km² dans la partie nord de la sous-zone;
- ✓ Sentier régional de motoneige dans la partie nord de la sous-zone sur environ 4,95 km;
- ✓ Sentier régional de motoneige dans la partie sud-est de la sous-zone sur environ 4,72 km;
- ✓ Sentier de motoneige Trans-Québec sur environ 2,13 km dans la partie sud-ouest de la sous-zone;
- ✓ Sentier de randonnée pédestre;
- ✓ Sentier de ski de fond;
- ✓ 7 concessions minières pour l'exploitation de la pierre, dont certaines depuis 1913;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

- ✓ 1 bail non exclusif pour l'exploitation d'une sablière;
- ✓ 6 claims actifs;
- ✓ Ligne de transport d'énergie électrique de 315 kV dans le sud de la sous-zone sur environ 12,30 km;
- ✓ Refuge, relais ou abris;
- ✓ Autres sites récréatifs;
- ✓ CGT sur environ 20 % du territoire de la sous-zone.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-28-02 Aire de confinement du cerf du lac Pope

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9184-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 2 claims actifs;
- ✓ CGT sur environ 30 % du territoire de la sous-zone.

• 15-28-03 Aire de confinement du cerf du lac des Trente et Un Mille

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-07-9155-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Territoire forestier résiduel sur environ 3 % du territoire public, composée d'îles;
- ✓ 2 forêts d'expérimentation;
- ✓ 6 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Ligne de transport d'énergie électrique de 120 kV;
- ✓ Sentiers et site récréatifs (parcours de canot-kayak, sentiers de portage et camping rustique; sentier régional de la FCMQ);
- ✓ 2 campings rustiques;
- ✓ 19 claims actifs.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018;
- ✓ Un dispositif expérimental de la Direction de la recherche forestière du MFFP est en place; il s'agit d'exclos servant à mesurer les effets du cerf sur la végétation.

• 15-28-04 Partie nord de l'aire de confinement du cerf Kiamika–Lac-du-Cerf

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9168-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles (24,83 ha);
- ✓ 3 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Refuge, relais ou abris;
- ✓ Sentiers récréatifs (ski de fond, VTT, motoneige) avec refuges;
- ✓ Sentier local de la FCMQ qui passe par le centre de l'habitat, du nord au sud;
- ✓ Sentier de motoneige;
- ✓ Sentier de ski de fond;
- ✓ Sentier de traineau à chiens;
- ✓ 1 bail non exclusif pour l'exploitation de sable.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-28-05 Aire de confinement du cerf de Montigny

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9179-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 1 bail de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Sentier de motoneige Trans-Québec;
- ✓ CGT sur environ 7 % du territoire.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-28-06 Aire de confinement du cerf de Loranger

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9124-1993;
- ✓ Sentier équestre;
- ✓ CGT sur 0,78 km².

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-28-07 Aire de confinement du cerf de La Macaza

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9006-1993);
- ✓ Sentier de motoquad (FQCQ);
- ✓ Sentier de motoneige (FCMQ);
- ✓ Sentier de randonnée pédestre;
- ✓ Sentier de ski de fond;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles (12,6 ha);
- ✓ 3 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Sentier de motoneige Trans-Québec;
- ✓ Sentiers de ski de fond et de VHR;
- ✓ 3 baux exclusifs pour l'exploitation de la pierre de taille;
- ✓ 6 claims actifs, qui chevauchent les baux exclusifs, pour la pierre de taille;
- ✓ Ligne de transport d'énergie, emprise double de 735 kV;
- ✓ Piste cyclable du P'tit Train du Nord;
- ✓ CGT sur 5 % du territoire public dont environ 2 % en entente de délégation de ges-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

tion forestière;

- ✓ Zone agricole (2,05 km²).

Activités usuelles :

- ✓ Station de suivi des précipitations acides;
- ✓ Zone agricole dans la partie sud de la zone;
- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-28-08 Partie centrale de l'aire de confinement du cerf de Kiamika–Lac-du-Cerf

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9168-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 1 PSDE (Domaine Kiamika);
- ✓ 1 bail de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Zone agricole (0,09km²).

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-28-09 Partie sud-ouest de l'aire de confinement du cerf de Kiamika–Lac-du-Cerf

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 6-15-9168-1993;
- ✓ 5 PSDE (pourvoies Michel St-Louis enr. et Lebeau inc., Domaine Larry Boismenu enr., Chalets Bon Repos, Domaine du Lac Malloon enr.);
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Territoire forestier résiduel sur environ 1 % du territoire public (îles);
- ✓ 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles (1,3 ha);
- ✓ Affectation « récréative » dans le plan de gestion multiressource des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC d'Antoine-Labelle;
- ✓ Ligne électrique de 120 kV;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

- ✓ Sentier récréatif local;
- ✓ Sentier de motoquad (FQCQ);
- ✓ PLA du lac Alexandre : bail exclusif de pêche sur un lac de moins de 20 ha;
- ✓ 4 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Champs de tir;
- ✓ CGT sur environ 1 % du territoire public.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018;
- ✓ Plage publique au lac du Cerf.

• 15-28-10 Partie sud-est de l'aire de confinement du cerf de Kiamika–Lac-du-Cerf

Droits, statuts:

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9168-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Sentier récréatif local;
- ✓ 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles (133 ha);
- ✓ 1 PADE (Pourvoirie Boismenu inc.).

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-28-11 Aire de confinement du cerf du lac Lesage

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9116-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ CGT sur environ 5 % du territoire;
- ✓ Sentiers;
- ✓ 6 claims actifs;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

- ✓ Une partie de la sous-zone se trouve en zone agricole.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

• 15-28-12 Aire de confinement du cerf du lac Labelle

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9030-1993;
- ✓ Ligne de transport d'énergie, emprise double de 735 kV;
- ✓ CGT sur 1,50 km²;
- ✓ Sentiers (Club de ski de fond de la Vallée Rouge inc.).

• 15-28-13 Aire de confinement du cerf du lac Barbotte

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9022-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 5 claims actifs;
- ✓ Sentier récréatif local;
- ✓ Ligne de transport d'énergie, emprise double de 735 kV;
- ✓ Sentier de la Fédération des motoneigistes du Québec;
- ✓ Sentier de VTT.

• 15-28-14 Aire de confinement du cerf du lac Tremblant

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9023-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Sentier récréatif local;
- ✓ 1 permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles sur les terres publiques (48,1 ha);
- ✓ Piste cyclable du P'tit Train du Nord.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

- **15-28-15 Aire de confinement du cerf de Notre-Dame-du-Laus**

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9149-1993;
- ✓ Sentier de ski de fond;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 2 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Sentier de motoquad (FQCQ);
- ✓ Sentier motoneige (FCMQ);
- ✓ Autres sites récréatifs;
- ✓ CGT.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

- **15-28-16 Aire de confinement du cerf du lac de la Sucrierie**

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9018-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 1 bail de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Terrain de camping aménagé;
- ✓ Sentier récréatif local;
- ✓ Sentier de randonnée pédestre;
- ✓ Sentiers de motoquad et de motoneige;
- ✓ Sentier national de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec;
- ✓ Sentier de motoquad (FQCQ);
- ✓ Sentier de motoneige (FCMQ);
- ✓ Base de plein air.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

2014-2018.

- **15-28-17 Aire de confinement du cerf du Petit lac Plat**

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9117-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Réserve faunique de Papineau-Labelle;
- ✓ Sentier de motoneige (FCMQ), Trans-Québec (route 43/315);
- ✓ Sentier de randonnée pédestre.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

- **15-28-18 Aire de confinement du cerf de Weir**

Droits, statuts :

- ✓ Habitat faunique : aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9074-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Zone agricole (1,50 km²);
- ✓ 1 bail de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ 1 bail pour une base de plein air (Coopérative de loisirs communautaires Val-Neige);
- ✓ Sentier de motoneige local (FCMQ);
- ✓ Piste cyclable du Corridor aérobique;
- ✓ Base de plein air;
- ✓ CGT sur environ 10 % du territoire public.

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

- **15-28-19 Aire de confinement du cerf du lac Éléphant**

Droits, statuts :



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

- ✓ Habitat faunique aire de confinement du cerf de Virginie n° 06-15-9122-1993;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Zone agricole (0,01km²).

Activités usuelles :

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette sous-zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

• 15-28-01 Aire de confinement du cerf du lac David

- ✓ Sentier de motoquad entre la limite nord et nord-ouest sur 5,06 km;
- ✓ La sous-zone est située dans le bassin versant de la rivière du Lièvre qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de 50 MW et plus;
- ✓ Potentiel éolien marginal;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole : 282,6 ha répartis ainsi :
 - Potentiel très élevé sur des TPI situés dans la MRC d'Antoine-Labelle : 112,7 ha,
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes : 118,6 ha, dont 23,6 ha ayant un potentiel très élevé,
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 51,3 ha;
- ✓ Les roches sédimentaires métamorphisées (paragneiss) pourraient renfermer des indices de graphite. Les monzonites à grands cristaux de feldspath sont une variété de roche ignée, recherchée pour la pierre architecturale, mais comme à ce jour aucun site propice à l'exploitation n'a été signalé dans le secteur, la probabilité de découvrir un tel site est faible. L'intrusion de granite rose constitue une source potentielle de pierre concassée. Certains sites de substances minérales de surface pourraient receler d'autres gisements de sable.

• 15-28-02 Aire de confinement du cerf du lac Pope

- ✓ La sous-zone est située dans le bassin versant de la rivière Gatineau qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de 50 MW et plus;
- ✓ SFI au lac Pope : lac à Touladi à rendement élevé;
- ✓ Les paragneiss sont propices à la présence de minéraux industriels en particulier de graphite.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n^o : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

- **15-28-03 Aire de confinement du cerf du lac des Trente et Un Milles**

- ✓ La sous-zone est située dans le bassin versant de la rivière Gatineau et, pour une petite partie dans le bassin versant de la rivière du Lièvre. Ces deux bassins présentent un potentiel de développement hydroélectrique de 50 MW et plus;
- ✓ SFI lac des Trente et Un Milles : lac à touladi à très forte vulnérabilité;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole : 71,5 ha répartis ainsi :
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 71,5 ha, dont 24,6 ha ayant un potentiel très élevé;
- ✓ Les paragneiss sont propices à la présence de graphite et les marbres, à des minéralisations zincifères. Des travaux d'exploration ont déjà été menés jadis dans la sous-zone. Une compagnie d'exploration détient les claims sur l'indice d'éléments de terres rares, de thorium et de zinc. Le potentiel minéral est considéré comme bon pour toutes ces substances.

- **15-28-04 Partie nord de l'aire de confinement du cerf Kiamika–Lac-du-Cerf**

- ✓ La sous-zone est située dans le bassin versant de la rivière du Lièvre qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de 50 MW et plus;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole : 314,2 ha répartis ainsi :
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes : 9,3 ha,
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 304,9 ha, dont 73,5 ha ayant un potentiel très élevé;
- ✓ Les paragneiss pourraient renfermer des indices de graphite. Les marbres sont propices à la présence de zinc et les roches calcosilicatées, de cuivre. Dans l'ensemble, les roches constituant le socle rocheux sont moyennement propices à la présence de gîtes non métalliques et métalliques.

- **15-28-05 Aire de confinement du cerf de Montigny**

- ✓ Dans l'ensemble, le potentiel minéral de la sous-zone est bon pour le graphite dans les roches sédimentaires métamorphisées, mais faible dans les gneiss d'origine ignée.

- **15-28-06 Aire de confinement du cerf de Loranger**

- ✓ Aucun, potentiel, projet ou élément particulier

- **15-28-07 Aire de confinement du cerf de La Macaza**

- ✓ Développement des infrastructures et des équipements de l'aéroport Macaza–Mont-Tremblant International, projet d'investissement de l'ordre de 4,7 millions de



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n^o : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

dollars;

- ✓ Les paragneiss, comme ceux exploités, constitue une source possible de pierre de taille;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole : 46,2 ha répartis ainsi :
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes : 20,7 ha,
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 25,5 ha;
- ✓ L'habitat est essentiel au maintien du cerf dans les Hautes-Laurentides et aux activités de mise en valeur qui y sont associées dans la réserve faunique Rouge-Matawin, dans la Zec de la Maison-de-Pierre et dans les secteurs environnants (zone de chasse 11).

- **15-28-08 Partie centrale de l'aire de confinement du cerf de Kiamika–Lac-du-Cerf**

- ✓ La sous-zone est située dans le bassin versant de la rivière du Lièvre, qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de 50 MW et plus;
- ✓ Le type de quartzite formant le socle rocheux ne constitue généralement pas une source potentielle de silice. Les paragneiss sont des roches propices à la présence de graphite et les marbres, à celle de zinc. Dans l'ensemble de la sous-zone, on peut considérer le potentiel minéral comme faible à bon;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km, des exploitations existantes : 36,5 ha.

- **15-28-09 Partie sud-ouest de l'aire de confinement du cerf de Kiamika–Lac-du-Cerf**

- ✓ Projet de PLA du lac Long : bail exclusif de pêche sur un lac de moins de 20 ha;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole : 153,4 ha répartis ainsi :
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes : 33,4 ha,
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 120 ha, dont 33,9 ha ayant un potentiel très élevé;
- ✓ Les marbres sont des roches propices à la présence de minéralisations zincifères et les paragneiss, à celle de graphite. Le type de quartzite formant le socle rocheux ne constitue généralement pas une source potentielle de silice. Le potentiel minéral de l'ensemble de la sous-zone est considéré comme bon.

- **15-28-10 Partie sud-est de l'aire de confinement du cerf de Kiamika–Lac-du-Cerf**

- ✓ Érablières à potentiel acéricole : 50,8 ha répartis ainsi :
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes : 10,7 ha,
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 40,1 ha;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

- ✓ Le type de quartzite formant le socle rocheux ne constitue généralement pas une source potentielle de silice. Les métapélites sont propices à la présence d'indices de graphite. Dans l'ensemble, les roches constituant le socle rocheux sont moyennement propices à la présence de gîtes non métalliques et peu propices à la présence de gîtes métalliques.
- **15-28-11 Aire de confinement du cerf du lac Lesage**
 - ✓ Érablières à potentiel acéricole en TPI localisé dans la MRC des Laurentides : 68 ha;
 - ✓ Les paragneiss sont propices à la présence de minéraux industriels (graphite). Dans l'ensemble, le potentiel minéral de la sous-zone est bon dans les paragneiss et faible dans les autres types de roche.
- **15-28-12 Aire de confinement du cerf du lac Labelle**
 - ✓ Potentiel récréotouristique en raison de la proximité du parc du Mont-Tremblant;
 - ✓ SFI, au sud du lac Brousseau, dû à la présence d'une héronnière de moins de cinq nids;
 - ✓ Érablières à potentiel acéricole en TPI localisé dans la MRC des Laurentides : 53 ha;
 - ✓ Potentiel minéral faible.
- **15-28-13 Aire de confinement du cerf du lac Barbotte**
 - ✓ Potentiel minéral faible.
- **15-28-14 Aire de confinement du cerf du lac Tremblant**
 - ✓ Potentiel récréotouristique associé au développement des activités de plein air;
 - ✓ Habitat de la tortue des bois de la rivière Cachée;
 - ✓ Érablières à potentiel acéricole : 82,3 ha répartis ainsi :
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes : 68,8 ha, dont 12,5 ha ayant un potentiel très élevé,
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 13,5 ha, dont 11,9 ha ayant un potentiel très élevé;
 - ✓ Le potentiel minéral des mangérites et des charnockites est faible tandis que celui des marbres et des skarns est élevé pour le zinc. Le potentiel des marbres et des skarns, trouvés uniquement sur la rive est du lac Tremblant est élevé pour le zinc.
 - ✓ Cet habitat joue un rôle important dans le maintien du cerf dans le parc national du Mont-Tremblant.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n^o : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

- **15-28-15 Aire de confinement du cerf de Notre-Dame-du-Laus**

- ✓ Érablières à potentiel acéricole : 238,9 ha répartis ainsi :
 - Potentiel localisé à moins de 1 km des exploitations existantes : 11,7 ha;
 - Potentiel localisé à plus de 1 km des exploitations existantes : 227,2 ha;
- ✓ Potentiel récréotouristique pour les activités de plein air;
- ✓ 2 refuges biologiques;
- ✓ Le mica et l'apatite, utilisés comme minéraux industriels, n'ont plus aujourd'hui qu'une valeur historique compte tenu de la nature de la roche encaissante. En 1984, des réserves substantielles de graphite ont été rapportées dans la mine Asbury. Ces ressources en graphite sont exploitables sous terre, mais ce type d'exploitation n'est pas économiquement rentable compte tenu des conditions de marché actuelles.

- **15-28-16 Aire de confinement du cerf du lac de la Sucrierie**

- ✓ Habitat faunique important pour le maintien de la qualité de chasse au cerf de Virginie dans la réserve faunique de Papineau-Labelle et ses environs;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à moins de 1 km des exploitations existantes : 33,5 ha;
- ✓ Potentiel récréotouristique axé principalement sur le développement d'activités de plein air;
- ✓ Les marbres sont propices à la recherche de zinc et les paragneiss à la recherche de graphite.

- **15-28-17 Aire de confinement du cerf du Petit lac Plat**

- ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km des exploitations : 16,1 ha;
- ✓ Le type de quartzite dans cette sous-zone ne constitue généralement pas une source potentielle de silice. Les différents types de gneiss ne sont pas propices à la présence de gîtes métalliques et non métalliques.

- **15-28-18 Aire de confinement du cerf de Weir**

- ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km des exploitations existantes : 51 ha, dont 15 ha ayant un potentiel très élevé;
- ✓ Potentiel minéral faible pour les minéraux métalliques et non-métalliques.

- **15-28-19 Aire de confinement du cerf du lac Éléphant**

- ✓ Les mangérîtes représentent une source potentielle pour la pierre architecturale. La



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-28

Aires de confinement du cerf de Virginie

probabilité de découvrir un tel site est moyenne étant donné les nombreux critères de sélection auxquels il doit répondre;

- ✓ Forêt à potentiel acéricole.

Problématique

Outre l'aire de confinement du cerf de Virginie, l'aménagement des ressources forestières et l'exploitation des érablières et des carrières, d'autres activités récréotouristiques (randonnée pédestre, ski de fond, motoneige, motoquad, etc.), mise en valeur de la faune ainsi que d'éventuels travaux d'exploration minière se déroulent sur le territoire des zones. Ces activités, sources de revenus pour les municipalités concernées et de loisirs pour la population, pourraient entraîner des conséquences sur le maintien, voire l'amélioration de la qualité de l'habitat du cerf de Virginie.

Enjeux

- ✓ Maintien de l'intégrité territoriale de l'habitat faunique;
- ✓ Aménagement des ressources forestières;
- ✓ Exploitation des ressources acéricoles;
- ✓ Mise en valeur des ressources fauniques;
- ✓ Exploration et exploitation des ressources minières.

Analyse

Les aires de confinement du cerf de Virginie sont des habitats essentiels à la survie de cette espèce au Québec, à cause de sa vulnérabilité aux hivers rigoureux. Parmi les principales caractéristiques recherchées, les études ont identifié non seulement la composition du couvert forestier en ce qui a trait aux abris et à la nourriture, mais aussi la réduction d'infrastructures liées aux activités humaines (routes, camping, villégiature, etc.), lesquelles sont préjudiciables aux cerfs. La sauvegarde du caractère forestier de ces habitats constitue donc une priorité.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.

Vocation

Protection

**Objectifs spécifiques**

- ✓ Adapter les pratiques de gestion des ressources et du territoire de manière à maintenir les conditions essentielles d'abri et d'alimentation du cerf de Virginie.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-29

Lacs d'observation

Description sommaire et localisation

La zone, Lacs d'observation, est une zone éclatée qui regroupe cinq lacs et cinq forêts d'expérimentation attenantes à ces lacs. Ces derniers font partie d'un réseau de surveillance de la qualité des eaux lacustres, dans le cadre du programme fédéral sur le transport à distance des polluants aéroportés (TADPA). Les 5 sous-zones sont localisées dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides et couvrent une superficie totale de 7,54 km². Elles se répartissent comme suit :

- **15-29-01 Lac du Général-White — forêt d'expérimentation**

Localisée au sud dans la MRC d'Antoine Labelle, bassin versant de la rivière de la Rouge, cette sous-zone est située dans la municipalité de La Macaza et couvre une superficie de 2,95 km². Elle est accessible par des chemins et par le lac du Général-White.

- **15-29-02 Lac David — forêt d'expérimentation**

Localisée à l'ouest dans la MRC d'Antoine Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, cette sous-zone est située dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et couvre une superficie de 1,80 km². Elle est accessible par la route 309 et le lac David.

- **15-29-03 Lac Kidney — forêt d'expérimentation**

Localisée au sud-ouest dans la MRC d'Antoine Labelle, bassin versant de la rivière de la Petite Nation, cette sous-zone est située dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et couvre une superficie de 1,19 km². Elle est accessible par des chemins et par le lac Kidney.

- **15-29-04 Lac Grégoire — forêt d'expérimentation**

Localisée au nord dans la MRC des Laurentides, bassin versant de la rivière Rouge, cette sous-zone est située dans la municipalité de La Minerve et couvre une superficie de 1,07 km². Elle est accessible par des chemins et par le lac Grégoire, localisé dans la sous-zone.

- **15-29-05 Lac des Papillons — forêt d'expérimentation**

Localisée au sud-ouest dans la MRC d'Antoine Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, cette sous-zone est située dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et couvre une superficie de 0,53 km². Elle est accessible par des chemins et par le lac des Papillons, localisé dans la sous-zone.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les courants atmosphériques dominants transportent vers le Québec des polluants en



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-29

Lacs d'observation

provenance des grandes régions industrielles du Canada et des États-Unis, qui tombent sous forme de pluies acides sur les écosystèmes lacustres québécois. Le réseau de surveillance vérifie l'efficacité des programmes canadiens et américains de lutte contre les pluies acides en mesurant le rythme et l'ampleur du rétablissement des lacs.

Les recherches effectuées dans ces forêts portent sur différents sujets tels que l'aménagement inéquien de l'érable à sucre et du bouleau jaune, l'amélioration génétique de certaines essences, les programmes sur le transport des polluants atmosphériques, les vergers à graines, les stress environnementaux, les peuplements semenciers, la protection d'une plantation de pin blanc de 1966, les pluies acides et l'étude du pin blanc. L'ensemble des zones appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. La ressource ligneuse de cette zone contribue à l'approvisionnement de 16 usines de transformation du bois (données de juillet et décembre 2008).

- **15-29-01 Lac du Général-White — forêt d'expérimentation**

La sous-zone est située dans l'unité de paysage régional Saint-Michel-des-Saints et dans le district écologique des hautes collines du lac Caché. Les peuplements feuillus dominent cette sous-zone (environ 70 %).

Le socle rocheux est constitué de roches ignées (mangérites) avec des niveaux de gneiss d'origine sédimentaire (paragneiss). La sous-zone de protection est de 2,8 km².

- **15-29-02 Lac David — forêt d'expérimentation**

La sous-zone est située dans l'unité de paysage régional Mont-Laurier et dans le district écologique des collines du lac des Îles. Les peuplements feuillus et mélangés se côtoient en proportion similaire dans la sous-zone.

Le socle rocheux est constitué de marbre, de roches métasomatiques (skarn) et de roches ignées (gabbro). Les skarns logent une mine de micas, laquelle a été exploitée de 1960 à 1963. La sous-zone de protection est de 1,78 km².

- **15-29-03 Lac Kidney — forêt d'expérimentation**

La sous-zone est située dans l'unité de paysage régional Lac du Poisson Blanc et dans le district écologique des hautes collines du lac de l'Hydroplane. Les peuplements mélangés sont majoritaires. Les peuplements feuillus sont également bien établis dans la sous-zone.

Le socle rocheux est constitué de roches ignées, notamment de monzonite et de monzonite quartzifère à grands cristaux de feldspath (95 %) et de gabbro (5 %). La sous-zone de protection est de 0,75 km².

- **15-29-04 Lac Grégoire — forêt d'expérimentation**

La sous-zone est située dans l'unité de paysage régional Lac Simon et dans le district écologique des collines du lac Simon. Les peuplements feuillus dominent cette sous-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-29

Lacs d'observation

zone (environ 70 %).

Le socle rocheux est constitué de gneiss granitique et tonalitique avec des niveaux d'amphibolite et de roches calcosilicatées. La sous-zone de protection est de 0,99 km².

• 15-29-05 Lac des Papillons — forêt d'expérimentation

La sous-zone est située dans l'unité de paysage régional Lac du Poisson Blanc et dans le district écologique des hautes collines du lac du Sourd. Les peuplements feuillus sont majoritaires. Les peuplements mélangés sont également bien établis dans la sous-zone.

Le socle rocheux est constitué de roches ignées (métatonalite et métadiorite quartzifère). La sous-zone de protection est de 0,053 km².

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ 5 forêts d'expérimentation;
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ CGT (15-29-02).

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ 1 refuge biologique (15-29-03);
- ✓ Le potentiel minéral est faible dans la sous-zone 15-29-01. Cependant, les mangérîtes représentent une source possible de pierre architecturale. Le potentiel est considéré comme modéré pour ce type de ressource;
- ✓ Les marbres de la sous-zone 15-29-02 pourraient renfermer des gîtes de zinc à l'instar des marbres de la région de Maniwaki et d'Aumont dont les gîtes ont fait l'objet de plusieurs campagnes d'exploration. Les gabbros pourraient renfermer des gîtes de cuivre et de nickel quoiqu'aucun gîte n'ait été rapporté dans les environs. Le potentiel minéral de la sous-zone est considéré comme modéré;
- ✓ Les monzonites de la sous-zone 15-29-03 pourraient représenter un intérêt pour la pierre architecturale. Cependant, le potentiel demeure modéré compte tenu des nombreuses caractéristiques auxquelles doit répondre un tel type de gîte;
- ✓ Les roches dominantes de la sous-zone 15-29-04 sont peu propices à la présence de minéralisation. Le potentiel minéral est faible;
- ✓ Dans l'ensemble de la sous-zone 15-29-05 le potentiel minéral est faible;
- ✓ Ces lacs témoins pourraient permettre d'interpréter d'éventuelles tendances causées par d'autres phénomènes climatiques.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-29

Lacs d'observation

Problématique

Les lacs retenus sont des lacs de tête de petite taille qui servent de sentinelle pour détecter rapidement les changements liés à la problématique des pluies acides. Ces lacs pourraient subir une influence externe qui viendrait altérer leur qualité et influencer les résultats du réseau de surveillance. Les activités d'aménagement forestier, par exemple, pourraient biaiser les données obtenues.

Enjeux

- ✓ Protection des lacs du réseau de surveillance;
- ✓ Aménagement des ressources forestières.

Analyse

La zone regroupe 5 lacs et 5 forêts d'expérimentation attenantes à ces lacs. Ces derniers font partie d'un réseau de 43 lacs ciblés dans le cadre du projet de vérification de l'efficacité de la stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000, ainsi que les programmes américains de lutte contre les pluies acides en déterminant le rythme, l'ampleur et les mécanismes de rétablissement ou de son absence¹⁴⁵. Il s'agit d'un projet d'Environnement Canada, région du Québec.

La poursuite des expérimentations dans ces lacs contribue à la lutte contre la pollution et au développement de la recherche visant la réduction des émissions de SO₂, objectif auquel le gouvernement du Québec adhère. C'est pourquoi, il demeure nécessaire de protéger cette zone.

Intention gouvernementale

Sauvegarder les lacs d'observation aux fins d'interprétation des tendances causées par des phénomènes climatiques.

Vocation

Protection.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

¹⁴⁵ Environnement Canada [http://www.qc.ec.gc.ca/csl/pro/pro036sc_f.html].



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-29

Lacs d'observation

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-30

Héronnières projetées

Description sommaire et localisation

La zone, Héronnières projetées, est une zone éclatée qui regroupe 11 héronnières de 5 nids actifs et plus¹⁴⁶ couvrant une superficie totale de 11,11 km². Elles sont situées dans la partie sud de la MRC d'Antoine-Labelle. Elles se répartissent comme suit :

No	Toponyme	MRC	Municipalité	Bassin versant	Statut habitat	Localisation	
						Latitude	Longitude
15-30-01	Héronnière du Lac Caïn	Antoine-Labelle	Sainte-Anne-du-Lac	Riv. du Lièvre	Devenir	46,905905	-75,389109
15-30-02	Héronnière du Lac Quinn	Antoine-Labelle	Mont-Laurier	Riv. Gatineau	Devenir	46,514170	-75,740556
15-30-03	Héronnière des 3 Lacs Carrés (sud-ouest)	Antoine-Labelle	Notre-Dame-du-Laus	Riv. du Lièvre	Devenir	46,218614	-75,592077
15-30-04	Héronnière du Lac du Seize (sud-ouest)	Antoine-Labelle	Ferme-Neuve	Riv. du Lièvre	Devenir	46,706574	-75,741771
15-30-05	Héronnière du Lac du Club	Antoine-Labelle	Mont-Laurier	Riv. du Lièvre	Devenir	46,615556	-75,547778
15-30-06	Héronnière du Lac des Pins (sud-est)	Antoine-Labelle	Lac-Saint-Paul	Riv. du Lièvre	Devenir	46,756963	-75,213311
15-30-07	Héronnière du deuxième Lac de la Dame	Antoine-Labelle	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	Riv. du Lièvre	Devenir	46,358405	-75,561237
15-30-08	Héronnière Nord-ouest du Lac Bélanger (nord-ouest)	Antoine-Labelle	Rivière-Rouge	Riv. du Lièvre	Devenir	46,58127	-75,06316
15-30-09	Héronnière Nord du Lac Wester	Antoine-Labelle	Kiamika	Riv. du Lièvre	Devenir	46,329284	-75,395337
15-30-10	Héronnière du Lac à la Croix (sud-est)	Antoine-Labelle	Chute-Saint-Philippe	Riv. du Lièvre	Devenir	46,645278	-75,206667
15-30-11	Héronnière du Lac à l'équerre	Antoine-Labelle	Notre-Dame-de-Pontmain	Riv. du Lièvre	Devenir	46,221608	-75,718043

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Au sens du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État, une héronnière est un site où se trouvent au moins cinq nids, tous utilisés par le grand héron au moins une fois au cours des cinq dernières saisons de reproduction. Une bande de 500 m de largeur l'entoure. Globalement, le règlement précise que, dans un rayon de 200 m de la hé-

¹⁴⁶ Le contenu de la fiche décrit la situation lors de l'élaboration du PATP. Les projets de héronnières du Lac Caïn, des 3 Lacs Carrés (sud-ouest), du Lac du Seize (sud-ouest), du Lac du Club, du Lac des Pins (sud-est), du Lac Bélanger, du Lac à la Croix (sud-est) et du Lac à L'équerre ont obtenu le statut d'habitat faunique depuis (MDDELCC, Registre des aires protégées, mars 2015). Toutefois, cela n'a pas pour effet de modifier l'affectation de la zone.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-30

Héronnières projetées

ronnière, toute activité est interdite. Dans un rayon additionnel de 300 m, certaines interventions sont permises en dehors de la période de reproduction, soit du 1^{er} avril au 31 juillet. Parmi celles-ci, il y a la récolte de la matière ligneuse, la construction de chemins (largeur de 5,5 m), l'exploitation de sablières ou de gravières. Toutes les forêts situées dans cette zone sont publiques.

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 6 héronnières sont situées dans l'UA 064-51 (15-30-01, 15-30-05 à 15-30-07, 15-30-09, 15-30-11) et,
- ✓ 5 dans l'UA 064-52 (15-30-03, 15-30-04, 15-30-08, 15-30-10 et 15-30-12).

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Les héronnières 15-30-01 à 15-30-11 sont sur le point d'être décrétées habitats fauniques;
- ✓ Beaucoup de ces héronnières se trouvent dans les bassins versants des rivières Gatineau, du Lièvre, Rouge et du Nord, qui présentent des potentiels de développement hydroélectrique de plus de 50 MW.

Problématique

La zone se caractérise par des activités d'Aménagement forestier, d'une part, et, d'autre part, par la protection des héronnières n'étant pas légalement assurée, cela pourrait entraîner des conflits d'usage. Une fois ces héronnières décrétées habitats fauniques, l'accessibilité à ces territoires sera limitée. L'aménagement des ressources forestières demeure important pour le développement de la région.

Enjeux

- ✓ Intégrité des héronnières non protégées légalement;
- ✓ Aménagement des ressources forestières.

Analyse

La protection de ces héronnières n'est pas assurée sur le plan légal dans cette zone où se déroulent des activités forestières qui pourraient altérer le territoire de la héronnière projetée. Cependant, une fois ces décrets adoptés, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et le Règlement sur les habitats fauniques, qui encadrent les interventions d'aménagement forestier et d'exploitation ou d'exploration minière dans ces territoires, protégeront l'intégrité des héronnières.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-30

Héronnières projetées

Ainsi, et en attendant que la démarche soit complétée, il y a lieu de veiller à la protection de ces héronnières.

Intention gouvernementale

Sauvegarder l'habitat du grand héron.

Vocation

Protection projetée.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-31

Parcs nationaux

Description sommaire et localisation

La zone, Parcs nationaux, est une zone éclatée qui comprend 2 sous-zones réparties dans les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Deux-Montagnes, regroupe une partie du parc national du Mont-Tremblant et le parc national d'Oka. Elle couvre une superficie d'environ 723,870 km².

- **15-31-01 Partie du parc national du Mont-Tremblant**

La sous-zone, Partie du parc national du Mont-Tremblant, est localisée dans le secteur est des Laurentides, à la marge méridionale du Bouclier canadien, dans les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, bassin versant des rivières Rouge et L'Assomption. Elle se situe dans le TNO Baie-des-Chaloupes, dans la municipalité du Lac-Supérieur et dans la ville de Mont-Tremblant, à environ 145 km de Montréal. La sous-zone couvre un territoire de 700,17 km² soit environ 48,53 % de la superficie totale du parc national du Mont-Tremblant¹⁴⁷. L'autre partie du parc se trouve dans la région administrative de Lanaudière. Elle est accessible par des chemins à partir de la route 117.

- **15-31-02 Parc national d'Oka**

La sous-zone, Parc national d'Oka, est une aire protégée constituée en vertu de la Loi sur les parcs. Localisée dans la partie du parc national d'Oka, dans la MRC de Deux-Montagnes, bassin versant de la rivière des Mille-Îles, elle est située dans les municipalités d'Oka, de Pointe-Calumet et de Saint-Joseph-du-Lac. Elle se trouve à moins de 50 km de la ville de Montréal. La sous-zone couvre une superficie¹⁴⁸ de 23,7 km² et est accessible par la route 344.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- **15-31-01 Partie du parc national du Mont-Tremblant**

On y trouve la tortue des bois, la grenouille des marais, le campagnol-lemming de Cooper et le cougar, qui sont des espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. Une héronnière (15-23-02) et une héronnière projetée (15-30-02) font partie de la sous-zone. Les inventaires ont permis de dénombrer 40 espèces de mammifères, 194 espèces d'oiseaux, 29 espèces de poissons et plusieurs espèces d'amphibiens et de reptiles.

Cette importante région physiographique est caractérisée par un vaste plateau ondulé d'altitude moyenne de près de 500 m. Le massif du Mont-Tremblant, situé dans le parc et dont le pic Johannsen culmine à 931 m, domine le paysage environnant.

¹⁴⁷ Les superficies indiquées sont des superficies calculées par le système d'information géographique utilisé par le MRN.

¹⁴⁸ Idem.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-31

Parcs nationaux

Le parc se situe à la tête de trois grands bassins versants, soit ceux des rivières Rouge, Matawin et L'Assomption. Cette caractéristique géographique assure, aux eaux des 400 lacs et des 6 rivières de son territoire, un maximum de qualité, contribuant de façon importante au maintien de ses écosystèmes.

Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans l'unité de paysage régional Lac Archambault. Cette sous-zone se situe dans le district écologique des hautes collines du lac Croche. La forêt est essentiellement composée de peuplements feuillus et mélangés, les résineux étant également établis, mais en moins grands nombres. Selon certains facteurs écologiques permanents (géologie, relief, altitude, nature, épaisseur des dépôts de surface et hydrographie), il est possible d'affirmer que, dans les sites mésiques, la végétation potentielle est l'érablière à bouleau jaune. L'érablière à bouleau jaune et à hêtre se trouve au sommet des pentes et dans les sites bien drainés. Au-delà de 600 m d'altitude, on trouve la sapinière à bouleau jaune. Le sommet du mont Tremblant est couvert par la sapinière à bouleau blanc. La sapinière à épinette rouge colonise les sites hydriques. La pessière noire se trouve sur les sites xériques. Les dépôts organiques sont couverts par la sapinière à épinette noire et sphaigne.

Le socle rocheux est formé de plusieurs variétés de roches ignées qui se sont mis en place il y a environ 1,4 milliard d'années. Cette période correspond à la formation d'une chaîne de montagne semblable à celle de la cordillère des Andes. La formation de cette chaîne a été accompagnée par l'enfouissement de sédiments, peu représentés dans la sous-zone, à des profondeurs d'une trentaine de kilomètres. Vers 1,16 milliard d'années, d'autres types de roches magmatiques (monzonite), également présents dans la sous-zone, se sont formés.

L'ensemble des roches ignées et sédimentaires métamorphisées a par la suite été impliqué dans une collision continentale qui a mené à la formation d'une autre chaîne de montagne comparable à celle de l'Himalaya.

Un réseau de plus de 400 km de sentiers permet la courte et la longue randonnée pédestre. Plus d'une dizaine d'activités sont également offertes, dont l'interprétation de la nature, le vélo, la pêche, le canotage et les activités hivernales traditionnelles. Les ressources biophysiques, les paysages et les activités qui y sont offertes attirent annuellement près de un demi-million de personnes, durant les quatre saisons. Après le parc national d'Oka, il est le parc national qui affiche le plus haut taux de fréquentation.

• 15-31-02 Parc national d'Oka

La sous-zone est le deuxième plus important site protégé au Québec en ce qui a trait aux espèces végétales menacées ou vulnérables. C'est aussi le site d'une importante héronnière de plus de 75 nids actifs (2007), la Grande Baie (15-23-01), et le lieu de nidification du canard branchu le plus productif au Québec (basé sur le suivi de nichoirs de la Grande-Baie et de la rivière aux Serpents). On y trouve également la grenouille des marais, le petit polatouche, le pic à tête rouge, la tortue géographique, la tortue



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-31

Parcs nationaux

molle à épines, la couleuvre d'eau et la couleuvre à collier, qui sont des espèces fauniques menacées ou vulnérables (il est à noter que les mentions de pic à tête rouge et de tortue molle à épines sont des mentions historiques, soit plus de 15 ans et moins de 25 ans).

Le territoire est représentatif de la partie méridionale de la région des basses-terres du Saint-Laurent. Les forêts localisées dans cette sous-zone appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme, dans l'unité de paysage régional Montréal. Cette sous-zone est localisée dans le district écologique du coteau du lac des Deux Montagnes. Les principales associations végétales du parc sont majoritairement feuillues et caractéristiques de la riche biodiversité du sud du Québec : l'érablière à chêne rouge du Calvaire, l'érablière à caryer de la colline de l'Est, les érablières argentées de la rivière aux Serpents et des environs de la Grande Baie, la pinède à pin blanc du secteur du camping et la chênaie sur les bords du lac des Deux Montagnes. Selon certains facteurs écologiques permanents (géologie, relief, altitude, nature, épaisseur des dépôts de surface et hydrographie), il est possible d'affirmer que, dans les sites mésiques, les végétations potentielles sont l'érablière à caryer cordiforme et l'érablière à tilleul. Les érablières à tilleul et à chêne rouge composent les hauts de pente bien drainés. Les sites mal drainés sont constitués de prucheraies. Il est important de préciser que les peuplements forestiers dans le parc correspondent à des îlots d'une superficie de moins d'un hectare.

Sur le plan géologique, le secteur nord-ouest de la sous-zone, dont fait partie la colline du Calvaire, est constitué de roches ignées qui ont été datées à environ 1,16 milliard d'années. Ces roches appartiennent à la province géologique de Grenville. La sous-zone est aussi formée d'autres types de roches ignées qui ont été mises en place il y a environ 125 millions d'années. Celles-ci font partie de la chaîne des collines montréalaises. Les roches ignées les plus jeunes se sont mises en place dans les roches sédimentaires (grès, conglomérat), d'âge cambrien, qui ont été cartographiées dans la sous-zone. Ces mêmes roches ignées ont déjà été l'hôte de deux gisements de niobium à tonnage évalué, tous deux localisés dans la partie nord-est de la sous-zone.

Sur le plan du patrimoine culturel et religieux, le parc protège et met en valeur une infrastructure historique, unique en Amérique du Nord, érigée vers 1740-1742. C'est le plus ancien calvaire en Amérique. Il se compose de 4 oratoires et de 3 chapelles.

Le site archéologique de la plage d'Oka a été découvert dans les années 1930, mais n'a été fouillé pour une première fois qu'en 1988. Sa collection d'artefacts est la seule dans la région des Laurentides à montrer une présence continue sur près de 6 000 ans. De plus, sa collection de vestiges en céramique datant du Sylvicole moyen ancien (2 400 à 1 000 avant aujourd'hui) est l'une des plus importantes du genre au Québec et elle sert souvent de point de référence et de comparaison aux archéologues.

Situé dans le territoire de la CMM, le parc accueille plus de un demi-million de per-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-31

Parcs nationaux

sonnes annuellement. Il offre aux visiteurs un lieu de détente fort apprécié, particulièrement pour sa plage et ses sentiers. En 2005-2006, la fréquentation a été de 700 188 personnes. Il est le parc le plus fréquenté du réseau des parcs nationaux québécois.

Droits, statuts et activités usuelles

- **15-31-01 Partie du parc national du Mont-Tremblant**

- ✓ Parc national du Mont-Tremblant;
- ✓ Habitats fauniques : une héronnière du lac des Mocassins et une partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie du Lac-Tremblant, située au sud-ouest du parc (intégrée à la zone du parc, sans distinction);
- ✓ Station touristique du Mont-Tremblant (67 km²).

- **15-31-02 Parc national d'Oka**

- ✓ Parc national d'Oka;
- ✓ Habitat floristique : Hêtraie-du-Calvaire-d'Oka;
- ✓ 2 sites archéologiques sont répertoriés dans la sous-zone, dont l'un compte parmi les plus importants sites archéologiques préhistoriques au Québec;
- ✓ 1 site patrimonial classé (Calvaire d'Oka);
- ✓ Habitats fauniques : la héronnière de la Grande Baie, les habitats du rat musqué et les aires de concentration d'oiseaux aquatiques sont intégrés à la sous-zone du parc, sans distinction;
- ✓ Parties de 5 claims sur 1,10 km² à la périphérie nord du parc.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- **15-31-01 Partie du parc national du Mont-Tremblant**

- ✓ Habitat faunique projeté : héronnière du lac Escalier (15-30-02);
- ✓ L'ensemble du parc présente un potentiel archéologique;
- ✓ Projet d'aménagement de plusieurs sentiers, dont celui de la future piste cyclable dans le secteur de la Diable. Cette piste pourrait être reliée à une piste cyclable régionale;
- ✓ Présence de la tortue des bois le long de la rivière du Diable, de la petite rivière cachée et du lac Monroe.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-31

Parcs nationaux

- **15-31-02 Parc national d'Oka**

- ✓ L'emplacement du parc national d'Oka, sur les rives du lac des Deux Montagnes et à la confluence de la rivière des Outaouais, de la rivière des Mille Îles et de la rivière des Prairies, qui comptent parmi les principales voies de navigation du Québec méridional, lui confère un très grand potentiel pour la découverte de nouveaux sites archéologiques préhistoriques,
- ✓ Le parc national d'Oka abrite plusieurs espèces floristiques menacées ou vulnérables et joue à cet égard un rôle très important dans leur protection.

Problématique

Aucune problématique particulière.

Enjeux

Aucun enjeu particulier.

Analyse

Les parcs nationaux, constitués en vertu de la Loi sur les parcs, assurent la conservation et la protection permanentes de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public à des fins d'éducation et de récréation extensive¹⁴⁹.

Ces espaces naturels contribuent à la sauvegarde de la biodiversité québécoise au bénéfice des générations futures. Leurs caractéristiques naturelles, culturelles ou historiques représentent un élément important de l'offre récréotouristique régionale comme en témoignent les hauts niveaux d'achalandage. Ils concourent ainsi, et de façon appréciable, à la création de la richesse en région. Les parcs sont des territoires voués à la conservation de la nature tout en demeurant accessibles au public. C'est pourquoi il est convenu de leur conférer une vocation de protection stricte.

Intention gouvernementale

Préserver le territoire de la zone représentative de la région naturelle des Laurentides méridionales, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.

¹⁴⁹ MDDEP, *La Loi sur les parcs*, [En ligne] [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/cadre/loi.htm>] (Consulté le 19 juillet 2011).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-31

Parcs nationaux

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-32

Réserves de biodiversité projetées

Description sommaire et localisation

La zone, Réserves de biodiversité projetées, est une zone éclatée qui comprend 6 sous-zones réparties dans les MRC d'Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut et de la Rivière-du-Nord. Elle s'étend sur une superficie d'environ 302,566 km².

- **15-32-01 Partie de la réserve de biodiversité projetée du lac Némiscachingue**

La sous-zone, Partie de réserve de biodiversité projetée du lac Némiscachingue, est située dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, dans le TNO Lac-Bazinet et Lac-Akonapwehikan. D'une superficie de 43,43 km², elle est accessible par des chemins forestiers en empruntant le chemin de Parent. L'autre partie du territoire de la réserve se situe dans la région administrative de Lanaudière.

- **15-32-02 Réserve de biodiversité projetée de la Montagne-du-Diable**

La sous-zone, réserve de biodiversité projetée de la Montagne-du-Diable, localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, se situe dans les municipalités de Ferme-Neuve et de Mont-Laurier. D'une superficie de 66,188 km², elle est accessible par la route 309.

La sous-zone est enclavée dans le projet de parc régional de la Montagne du Diable.

- **15-32-03 Réserve de biodiversité projetée des Buttes-du-Lac-Montjoie**

La sous-zone, réserve de biodiversité projetée des Buttes-du-Lac-Montjoie, est localisée sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière de la Petite Nation. Elle est située dans le TNO Lac-Ernest et municipalisée (Nominique). La sous-zone est presque entièrement située sur le territoire de la réserve faunique de Papineau-Labelle. Elle couvre une superficie de 98,27 km² et est accessible par des chemins forestiers.

- **15-32-04 Partie de la réserve de biodiversité projetée du Mont Sainte-Marie**

La sous-zone, Partie de réserve de biodiversité projetée du mont Sainte-Marie, est une zone éclatée localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassins versants des rivières Gatineau et du Lièvre. Elle se situe dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et couvre une superficie de 31,715 km². Elle est accessible par la route 309. La réserve englobe environ 97 % du territoire du parc régional du Poisson Blanc. L'autre partie du territoire de la réserve se situe dans la région administrative de l'Outaouais.

- **15-32-05 Partie de la réserve de biodiversité projetée de la Station-de-biologie-des-Laurentides**

La sous-zone, Réserve de biodiversité projetée de la Station-de-biologie-des-Laurentides, est localisée en partie dans les régions administratives des Laurentides et de Lanaudière, bassins versants des rivières du Nord et L'Assomption, MRC des Pays-d'en-Haut et de La Rivière-du-Nord. Elle est située dans les municipalités de Sainte-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-32

Réserves de biodiversité projetées

Adèle et de Saint-Hippolyte. La sous-zone couvre une superficie de 16,139 km², soit 55 % de la superficie totale de la réserve, et est accessible par le chemin Rolland.

La Station-de-biologie-des-Laurentides, centre de recherche et d'enseignement des sciences naturelles de l'Université de Montréal, occupe 9,8 km², soit 60 % du territoire de la sous-zone, l'autre partie du territoire de la réserve se trouve dans la région administrative de Lanaudière.

- **15-32-06 Réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Kiamika**

La sous-zone, réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Kiamika, est une sous-zone éclatée en cinq parties. Localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Kiamika, elle est située dans les municipalités de Rivière-Rouge, de Chute-Saint-Philippe et de Lac-Saguay ainsi que dans le TNO Lac-Douaire. D'une superficie totale de 44,824 km², elle est accessible par la route 311.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- **15-32-01 Partie de la réserve de biodiversité projetée du lac Némiscachingue**

La sous-zone se trouve principalement dans la province naturelle des Laurentides méridionales et fait partie de la région naturelle du Plateau de Parent. Deux districts écologiques sont touchés : celui des Buttes du lac Kempt (partie sud) et celui des Buttes du lac du Tabac (partie nord). Presque entièrement dépourvu de chemins, ce territoire est très peu fragmenté ou perturbé.

La réserve projetée occupe la zone de transition entre deux climats. Les portions de basse altitude sont sous l'influence d'un climat subpolaire doux sub-humide à longue saison de croissance, alors que les buttes et les basses collines de till présentent un climat subpolaire humide à moyenne saison de croissance. Ainsi, la partie sud de la réserve est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, alors que la portion nord (basses collines) est dans celui de la sapinière à bouleau blanc. Globalement, on compte trois unités de paysage différentes et quatre districts écologiques.

La sous-zone se situe en partie dans la Zec Normandie, dans une pourvoirie à droits exclusifs et dans une pourvoirie sans droits exclusifs. Utilisée par de nombreuses espèces animales, elle abrite des populations d'orignal et d'ours noir ainsi que de nombreuses espèces d'animaux à fourrure (loup, martre d'Amérique, pékan, loutre de rivière, etc.), d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles. La faune aquatique est aussi bien représentée, notamment par des populations de doré, de touladi, de corégone et de brochet. Le lac Némiscachingue constitue la principale offre de pêche au doré et au touladi de la Zec Normandie; la fréquentation pour la pêche y est parmi les plus élevées de ce territoire faunique. La sous-zone inclut plusieurs frayères à doré. À la tête du lac Némiscachingue se trouve un secteur exceptionnel de rivière, reconnu SFI en



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-32

Réserves de biodiversité projetées

raison de ses importantes frayères à doré.

Toutes les forêts de la sous-zone sont de tenure publique. Les peuplements mélangés couvrent un peu plus des trois quarts du territoire et les feuillus, un peu moins de 10 % (données forestières de 2004).

Le socle rocheux est constitué de gneiss granitique.

- **15-32-02 Réserve de biodiversité projetée de la Montagne-du-Diable**

La sous-zone fait principalement partie de la région naturelle de la dépression de Mont-Laurier et, plus précisément, du district écologique des buttes du lac Windigo.

La réserve de biodiversité a un climat subpolaire, doux et sub-humide à longue saison de croissance. Elle protège une végétation constituée d'un important ensemble d'érablières à érables à sucre accompagnées, dans les versants et les creux des buttes, de bétulaies à bouleau jaune. Les forêts, de tenure publique, appartiennent au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. L'unité de paysage régional Mont-Laurier et le district écologique des collines du lac Brunet constituent cette sous-zone dont les peuplements feuillus colonisent environ 40 % et les peuplements mélangés, un peu plus de la moitié. Différents traitements sylvicoles y ont été effectués dans les années 2000, notamment des coupes de jardinage, des coupes avec protection de la régénération et des sols, des coupes partielles, des plantations, des éclaircies pré-commerciales, etc. (données forestières de 2004).

La sous-zone est fréquentée par de nombreuses espèces animales. Ainsi, elle abrite des populations d'orignal, d'ours noir, de cerf de Virginie, de nombreuses espèces d'animaux à fourrure (loup, martre d'Amérique, pékan, loutre de rivière, etc.), d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles. On trouve également l'omble de fontaine dans certains lacs. La sous-zone est fréquentée pour la chasse, la pêche et le piégeage.

Le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires métamorphisées (60 % quartzites), de roches ignées (20 % mangérites) ainsi que de migmatites (20 %). On recense 2 gravières.

Plusieurs activités récréotouristiques et sportives se déroulent dans cette sous-zone (sentiers de motoneige, quad, randonnées).

- **15-32-03 Réserve de biodiversité projetée des Buttes-du-Lac-Montjoie**

La réserve de biodiversité projetée des buttes du lac Montjoie se trouve dans la province naturelle des Laurentides méridionales, plus précisément dans la région naturelle de la dépression de Mont-Laurier et dans les ensembles physiographiques des Basses collines du lac Pimodan et des Basses collines du lac Chapleau. Les peuplements feuillus couvrent un peu plus de la moitié du territoire de cette sous-zone et les peuplements mélangés, un peu moins de la moitié.

Le relief est moyennement accentué et l'altitude varie de 263 à 540 m, avec une



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-32

Réserves de biodiversité projetées

moyenne d'environ 360 m. La réserve se trouve dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune et est sous l'influence d'un climat subpolaire doux, sub-humide à longue saison de croissance. Les unités de paysage régional touchées sont celles de Lac Simon et de Lac Nominingue. Les districts écologiques des hautes collines du lac des Sept Frères et les hautes collines du lac Montjoie sont représentés dans la sous-zone.

Il y a un SFI dans la sous-zone (lac des Sept Frères, population de touladi à très forte vulnérabilité). La faune de cette sous-zone est typique du milieu de l'érablière à bouleau jaune. On y trouve le cerf de Virginie, l'orignal et l'ours noir comme grands gibiers de même que toutes les espèces d'animaux à fourrure. La faune aquatique est représentée notamment par le touladi, l'omble de fontaine, le grand brochet et le doré jaune.

Le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires métamorphisées (60 % quartzites et gneiss quartzeux, 5 % marbres et roches calcosilicatées), de gneiss d'origine ignée (20 % gneiss granitiques et tonalitiques) et de roches ignées (7 % gabbros et gabbronorites, 8 % monzonites et monzonites quartzifères à grands cristaux de feldspath). Un site de sable et un site de gravier sont présents dans la sous-zone.

- **15-32-04 Partie de la réserve de biodiversité projetée du Mont Sainte-Marie**

La sous-zone se trouve principalement dans la province naturelle des Laurentides méridionales et elle fait partie de la région naturelle de la dépression de Mont-Laurier et dans les ensembles physiographiques des Basses collines de Notre-Dame-du-Laus et des Basses collines de la rivière du Lièvre. De petites portions de faible superficie se trouvent dans des ensembles physiographiques voisins (partie du périmètre officiel de la région des Laurentides). Le relief de la réserve est accentué par endroits et l'altitude varie de 163 à 520 m, avec une moyenne d'environ 300 m. Les peuplements feuillus couvrent environ 60 % du territoire de la sous-zone et les peuplements mélangés composent près du tiers de la forêt.

La réserve s'étend dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. Elle est sous l'influence d'un climat modéré, sub-humide à longue saison de croissance. Certaines portions situées en plus basse altitude sont sous l'influence d'un climat subpolaire doux et sub-humide à longue saison de croissance. L'unité de paysage régional Lac du Poisson Blanc couvre cette sous-zone. Les districts écologiques des hautes collines du lac Vert, des monts du lac Rouge et de la vallée de la rivière du Lièvre sont représentés dans la sous-zone.

La faune de cette sous-zone est typique du milieu de l'érablière à bouleau jaune. On y trouve un habitat de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*), espèce désignée vulnérable, du cerf de Virginie, de l'orignal et de l'ours noir comme grands gibiers, de même que toutes les espèces d'animaux à fourrure. La faune aquatique est représentée notamment par le touladi, l'omble de fontaine et le grand brochet. Un SFI pour un lac à touladi de forte vulnérabilité (lac à la Truite) se trouve également dans la sous-zone. De nombreuses activités récréatives sont pratiquées dans la sous-zone à cause du



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-32

Réserves de biodiversité projetées

parc régional du Poisson Blanc et de plusieurs PSDE situées à proximité (pêche, chasse, randonnée, camping, etc.). Ainsi, de nombreux sentiers de motoneige traversent la réserve à divers endroits alors qu'un sentier de motoquad et un réseau de sentiers de randonnée pédestre parcourent principalement la portion sud de la réserve.

Le socle rocheux est constitué de roches ignées (50 % charnockites) et de roches sédimentaires métamorphisées (40 % paragneiss et 10 % marbres associés à des niveaux de quartzite, d'amphibolite, de pyroxénite et de paragneiss). Les paragneiss sont migmatisés par endroits. Une mine de mica a déjà été exploitée de 1953 à 1955 dans des pyroxénites. Un site de substance minérale de surface (gravier) est localisé sur la limite nord de la sous-zone.

- **15-32-05 Partie de la réserve de biodiversité projetée de la Station-de-biologie-des-Laurentides**

La réserve de biodiversité projetée est située dans la province naturelle des Laurentides méridionales. Elle fait partie de la région naturelle du massif du Mont-Tremblant et, plus précisément, de l'ensemble physiographique des Buttes du lac Masson. Ce territoire irrégulier et prononcé se présente sous la forme d'un complexe de buttes et de basses collines de till mince sur une assise constituée essentiellement de roches ignées, notamment d'anorthosite et de gabbro.

Plus de 85 espèces d'oiseaux fréquentent annuellement ce territoire, qui est aussi l'habitat de mammifères indigènes tels que l'orignal, l'ours noir, le cerf de Virginie, le renard roux, le coyote, le raton laveur, le porc-épic et plusieurs autres espèces de rongeurs. Les poissons les plus communs sont l'omble de fontaine, le meunier noir, le crapet arlequin et quelques espèces de cyprinidés. La réserve est principalement sous l'influence d'un climat modéré, sub-humide à longue saison de croissance, mais une petite portion située au nord est influencée par un climat subpolaire doux, sub-humide à longue saison de croissance. Elle appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. La sous-zone se trouve dans l'unité de paysage régional Val-David et dans le district écologique des hautes collines du lac en Cœur.

La réserve de biodiversité projetée comporte de nombreuses essences forestières, dont le bouleau blanc, l'érable rouge, l'érable à sucre, le peuplier à grandes dents, le bouleau jaune, le sapin baumier, l'épinette noire et blanche et le thuya occidental. De façon moins importante, on y trouve aussi le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et le peuplier faux-tremble. Les peuplements sont majoritairement jeunes et d'âge intermédiaire. Les seuls peuplements matures croissent dans la partie sud du territoire et sont constitués d'érables et de bouleaux jaunes. Les peuplements feuillus couvrent environ 70 % de la forêt et les peuplements mélangés, environ 30 %.

- **15-32-06 Réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Kiamika**

La sous-zone se trouve dans la province naturelle des Laurentides méridionales et fait partie de la région naturelle de la dépression de Mont-Laurier. Elle est incluse dans le



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-32

Réserves de biodiversité projetées

district écologique des moyennes collines du réservoir Kiamika.

Le territoire est sous l'influence d'un climat subpolaire doux et sub-humide à longue saison de croissance. On trouve aussi dans le secteur des ours, des orignaux, du petit gibier comme du lièvre, de la gélinotte, de la bécasse et de la sauvagine, ainsi que des animaux à fourrure comme le castor, la martre et le loup. Sa flore est dominée par des peuplements d'érablière à bouleau jaune. Ce sont d'ailleurs de riches écosystèmes d'érablières à sucre matures qui constituent l'objectif principal de la protection de ce territoire. Aussi, la flore compte quelques peuplements de thuya occidental et de pin blanc, tous matures. L'altitude de ce paysage d'origine glaciaire varie de 270 à 370 m, avec une moyenne de 300 m. Ces îles sont situées dans le réservoir Kiamika, dont la faune aquatique inclut notamment des populations de doré et de ouananiche. On note plusieurs frayères à doré, plus précisément sur le parcours de la rivière Kiamika, et des frayères à ouananiche sur le ruisseau Castelneau, reconnu comme SFI pour cette raison.

Les forêts, toutes publiques, se situent dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune. La sous-zone comprend l'unité de paysage régional Mont-Laurier et des districts écologiques des collines du lac Kilby et des collines du réservoir Kiamika. Les peuplements feuillus couvrent un peu plus de la moitié de la sous-zone tandis que les peuplements mélangés en constituent près de 40 % (données forestières de 2004).

Les îles sont constituées de paragneiss (83 %), de marbre (65 %), de gabbro (5 %), de tonalite (4 %) et de quartzite (13 %). Dans la partie nord, sur la rive ouest du réservoir, le socle est surtout fait de marbre tandis que, sur la rive est, il est composé d'une proportion égale de gneiss monzonitique oeilé et de méta sédiments (paragneiss, marbre et quartzite). Deux sites de substances minérales de surface (gravier) sont compris dans la sous-zone.

Droits, statuts et activités usuelles

- **15-32-01 Partie de la réserve de biodiversité projetée du lac Némiscachingue**

Droits, statuts :

- ✓ Réserve de biodiversité projetée du lac Némiscachingue;
- ✓ Zec Normandie;
- ✓ Pourvoirie à droits exclusifs des Cent lacs sud (pour une infime partie);
- ✓ PSDE Némiscachingue;
- ✓ 5 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Réserve de castor Abitibi;
- ✓ En vertu du Règlement sur les réserves de castor, les « Indiens et Inuits » détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure sur le



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-32

Réserves de biodiversité projetées

territoire des réserves de castor.

Activités usuelles :

- ✓ Fréquentation de la sous-zone par des Attikameks qui exercent des activités telles que la chasse et la pêche.

• 15-32-02 Réserve de biodiversité projetée de la Montagne-du-Diable

Droits et statuts :

- ✓ Réserve de biodiversité projetée de la Montagne-du-Diable;
- ✓ 2 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Sentiers de randonnée pédestre, de randonnée en raquettes et de randonnée équestre;
- ✓ Parcours interrégional de randonnée diverse;
- ✓ Réseau de sentiers pour motoneiges (Trans-Québec);
- ✓ Sentier de motoquad;
- ✓ Baux à des fins de télécommunication.

Activités usuelles :

- ✓ Plage et chutes.

• 15-32-03 Réserve de biodiversité projetée des Buttes-du-Lac-Montjoie

Droits, statuts :

- ✓ Réserve de biodiversité projetée des Buttes-du-Lac-Montjoie;
- ✓ Réserve faunique de Papineau-Labelle;
- ✓ Baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ Site de récréation et de plein air.

• 15-32-04 Partie de la réserve de biodiversité projetée du mont Sainte-Marie

Droits, statuts :

- ✓ Réserve de biodiversité projetée du mont Sainte-Marie;
- ✓ Parc régional du Poisson Blanc (87 % du parc régional est dans la sous-zone, soit 28 km²);
- ✓ Sentier régional de motoneige n° 322;
- ✓ Sentier de motoquad (Club Quadri-Laus).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-32

Réserves de biodiversité projetées

- **15-32-05 Partie de la réserve de biodiversité projetée de la Station-de-biologie-des-Laurentides**

Droits, statuts :

- ✓ CGT;
- ✓ Bail de l'Université de Montréal;
- ✓ Sentier de randonnée et de ski de fond;
- ✓ Servitude de passage;
- ✓ Sentier de motoneige Trans-Québec (n° 33).

- **15-32-06 Réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Kiamika**

Droits, statuts :

- ✓ Réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Kiamika;
- ✓ 2 PADE (Jodoin et Club Rossignol);
- ✓ 1 PSDE, la Pourvoirie Nounours;
- ✓ 1 bail de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ 1 bail à des fins communautaires.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- **15-32-01 Partie de la réserve de biodiversité projetée du lac Némiscachingue**
 - ✓ 1 SFI (secteur exceptionnel de rivière) pour d'importantes frayères à doré à la tête du lac Némiscachingue);
 - ✓ Secteur archéologique du lac Némiscachingue (33 sites).
- **15-32-02 Réserve de biodiversité projetée de la Montagne-du-Diable**
 - ✓ Aucun potentiel, projet ou élément particulier.
- **15-32-03 Réserve de biodiversité projetée des Buttes-du-Lac-Montjoie**
 - ✓ 1 SFI pour une population de touladi à très forte vulnérabilité au lac des Sept Frères.
- **15-32-04 Partie de la réserve de biodiversité projetée du mont Sainte-Marie**
 - ✓ 1 SFI (lac à touladi de forte vulnérabilité : lac à la Truite).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-32

Réserves de biodiversité projetées

- **15-32-05 Partie de la réserve de biodiversité projetée de la Station-de-biologie-des-Laurentides**
 - ✓ Aucun potentiel, projet ou élément particulier.
- **15-32-06 Réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Kiamika**
 - ✓ 1 SFI pour un habitat à ouananiche au ruisseau Castelneau;
 - ✓ Projet de parc régional du Kiamika¹⁵⁰.

Problématique

Aucune problématique particulière.

Enjeux

Aucun enjeu particulier.

Analyse

Ces aires protégées sont constituées dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et, plus spécialement, de la représentativité des différentes régions naturelles du Québec. Toute activité ayant cours sur le territoire ou sur une portion de territoire d'une aire protégée ne doit pas altérer le caractère biologique essentiel de l'aire protégée.

Depuis 2008, ces territoires bénéficient d'une protection légale provisoire. Le statut de protection permanent sera décrété par le gouvernement avec ou sans modification après la tenue de l'audience publique prévue à l'article 39 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité d'un milieu terrestre représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales, tout en permettant l'accès au public principalement à des fins de récréation.

Vocation

Protection stricte.

¹⁵⁰ Le parc régional du Kiamika a été inauguré en juin 2013.

**Objectifs spécifiques**

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-33

Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge

Description sommaire et localisation

La zone, Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge, localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, est située dans la municipalité de L'Ascension et dans les TNO Lac-de-la-Maison-de-Pierre et Baie-des-Chaloupes. L'autre partie de la réserve aquatique projetée se trouve dans la région administrative de Lanaudière. D'une superficie de 109,235 km², elle est accessible par la route 321. Elle comprend le site archéologique du lac Rouge.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

La zone fait principalement partie de la région naturelle de la dépression de Mont-Laurier, mais sa partie nord-est se trouve dans la région du massif du Mont-Tremblant. La zone touche à de nombreux districts écologiques : du sud-ouest vers le nord-est, on observe ceux du fond de vallée du lac Nominingue et des élévations de la rivière Rouge, du lac de la Maison de Pierre, de la rivière Royale et des basses collines du lac Puppy.

Dans la vallée, le climat est de type subpolaire, doux et sub-humide à saison de croissance longue et, sur le plateau, subpolaire humide à saison de croissance moyenne.

La zone contient le secteur archéologique de la rivière Rouge et du lac Rouge. Ce secteur est considéré à très fort potentiel archéologique.

La zone comprend une partie d'une zone d'exploitation contrôlée et d'une réserve faunique. Utilisée par plusieurs espèces animales, elle abrite l'orignal, l'ours noir, le cerf de Virginie ainsi que de nombreuses espèces d'animaux à fourrure (loup, martre d'Amérique, pékan, loutre de rivière, etc.), d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles. La faune aquatique y est représentée notamment par l'omble de fontaine, le doré jaune et le grand brochet.

Les forêts appartiennent aux domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune. On y trouve cinq unités de paysage régional et six districts écologiques. Toutes les forêts sont de tenure publique. Les peuplements feuillus et mélangés dominent, en proportions relativement similaires. Les peuplements résineux sont également bien représentés dans la zone (environ 20 %).

Le socle rocheux est constitué de sédiments métamorphisés (50 % paragneiss) et de roches ignées (50 % tonalites). Deux indices riches en graphite et un indice de grenat de qualité semi-gemme ont été découverts en 1999. Au total, on compte neuf sites de substance minérale de surface (sable, gravier), la majorité étant localisée en bordure de la zone.

Droits, statuts et activités usuelles

Droits, statuts :

- ✓ Réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge;



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-33

Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge

- ✓ 1 zec (Zec de la Maison-de-Pierre);
- ✓ 4 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ Réserve faunique Rouge-Matawin;
- ✓ 10 baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ 10 sites archéologiques au lac Rouge;
- ✓ Réserve à castor Abitibi;
- ✓ Parcours aménagé de canot-camping;
- ✓ Sites archéologiques du lac Rouge (10 sites répertoriés en vertu de la Loi sur les biens culturels; RLRQ, chapitre B-4);
- ✓ En vertu du Règlement sur les réserves de castor, les « Indiens et Inuits » détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrure sur le territoire des réserves de castor.

Activités usuelles :

- ✓ Fréquentation de la zone par des Attikameks qui exercent des activités telles que la chasse et la pêche.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Secteur archéologique de la rivière Rouge (10 sites).

Problématique

Aucune problématique particulière.

Enjeux

Aucun enjeu particulier.

Analyse

L'aire protégée est axée principalement sur la protection de la biodiversité en milieu aquatique d'eau douce et des milieux naturels adjacents. Toute activité ayant cours sur le territoire ou sur une portion de territoire d'une aire protégée ne doit pas altérer le caractère biologique essentiel de l'aire protégée.

Depuis le 11 juin 2008, ce territoire bénéficie d'une protection légale provisoire. Le statut de protection permanent sera décrété par le gouvernement avec ou sans modification après la tenue de l'audience publique prévue à l'article 39 de la Loi sur la conservation du



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-33

Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge

patrimoine naturel.

Intention gouvernementale

Préserver la biodiversité d'un milieu aquatique d'eau douce de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge, représentatif de la province naturelle des Laurentides méridionales, ainsi que du milieu terrestre adjacent tout en permettant l'accès au public principalement à des fins de récréation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-34

Territoire d'intérêt Horst-du-Baskatong

Description sommaire et localisation

La zone, Territoire d'intérêt Horst-du-Baskatong¹⁵¹, se situe dans le nord-ouest de la MRC d'Antoine-Labelle, dans le TNO Lac-Marguerite, à l'ouest du réservoir Baskatong et de la Zec Petawaga, bassin versant de la rivière Gatineau. La zone couvre une superficie de 69,30 km², soit environ 42 % de la superficie totale du territoire d'intérêt dont le reste se trouve dans la région de l'Outaouais. Elle est accessible par la route 117 et par le réservoir Baskatong.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Le relief de la zone est composé majoritairement de piémonts. Les espèces de la grande faune les plus abondantes sont l'orignal et l'ours noir, alors que les animaux à fourrure sont représentés par les espèces typiques des milieux forestiers. Quant à la faune aquatique, elle est représentée, principalement au sud de la zone, par le doré et le grand brochet ainsi que par les populations d'omble de fontaine qui se trouvent dans les lacs et les cours d'eau du nord de la zone. Le SFI de la rivière Gens de Terre, qualifié pour sa grande biodiversité et ses frayères à doré et à esturgeon jaune, se trouve dans la zone.

Cette zone est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune, plus précisément dans les unités de paysage régional Lac Notawassi et Lac Lenôtre. La zone touche au total à quatre districts écologiques. Les peuplements mélangés couvrent environ 45 % du territoire public de cette zone et les peuplements feuillus, environ 20 %. Le reste de la superficie est couverte par des peuplements résineux. La ressource ligneuse de cette zone contribue à l'approvisionnement de 21 usines de transformation du bois. Le socle rocheux est constitué de roches d'origine ignée (granite, pegmatite rose et gneiss tonalitique migmatisé par endroits) ainsi que de gneiss quartzofeldspathique. La zone comprend deux sites de substances minérales de surface (gravier).

Droits, statuts et activités usuelles

Droits, statuts :

- ✓ 1 zec (Zec Petawaga);
- ✓ 3 baux de villégiature à des fins personnelles;
- ✓ 6 baux de droits exclusifs de piégeage;
- ✓ AFC du Baskatong;
- ✓ Territoire forestier résiduel libre de droits (environ 65 ha);
- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ 2 forêts d'expérimentation sur réserve forestière (environ 70 ha).

¹⁵¹ Ce territoire d'intérêt pour l'attribution d'un statut d'aire protégée a été abandonné par le MDDELCC en 2014.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-34

Territoire d'intérêt Horst-du-Baskatong

Activités usuelles

- ✓ Des traitements sylvicoles sont planifiés dans cette zone durant la période 2014-2018.

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Territoire d'intérêt pour une aire protégée;
- ✓ SFI pour sa grande biodiversité et ses frayères à doré et à esturgeon jaune (rivière Gens de Terre);
- ✓ 1 refuge biologique;
- ✓ La zone est située dans le bassin versant de la rivière Gatineau qui présente un potentiel de développement hydroélectrique de 50 MW et plus.

Problématique

Le territoire d'intérêt Horst-du-Baskatong est situé dans une zone qui présente un potentiel hydroélectrique supérieur à 50 MW et dans laquelle des droits sont octroyés à des fins d'aménagement forestier. La création de la réserve de biodiversité remettrait en cause ces droits et l'exploitation des forces hydrauliques. Toute production commerciale ou industrielle d'énergie serait également incompatible avec le statut de réserve de biodiversité projetée.

Enjeux

- ✓ Exploitation du potentiel hydroélectrique;
- ✓ Préservation d'éléments représentatifs de la biodiversité de la province naturelle des Laurentides méridionales;
- ✓ Aménagement des ressources forestières.

Analyse

Cette zone n'a pas été décrétée aire de biodiversité projetée en 2008 lors de la sélection des territoires d'intérêt dans la partie des Laurentides méridionales à cause principalement de l'importance du potentiel hydroélectrique de la rivière Gens de Terre. Ce territoire demeure toutefois intéressant pour compléter le réseau des aires protégées dans les Laurentides, conformément à l'intention du gouvernement qui veut porter la superficie du territoire consacré aux aires protégées à 12 % d'ici à 2015, d'où l'intérêt de le maintenir dans le PATP.

Par ailleurs, la création de l'aire de biodiversité compromettrait l'exploitation du potentiel hydroélectrique. La table de concertation gouvernementale n'était pas en mesure au moment de préparer le PATP d'obtenir un consensus clair sur l'intention gouvernementale à retenir sur la base des enjeux opposés en cause.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-34

Territoire d'intérêt Horst-du-Baskatong

Aussi, dans l'attente de l'obtention d'un consensus gouvernemental au regard de cette zone, il convient donc d'en différer l'affectation.

Intention gouvernementale

Reporter l'affectation, en prévoyant des mesures provisoires de gestion.

Vocation

Différée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Dans l'attente d'arrêter l'affectation de la zone, gérer le territoire et les ressources de manière à maintenir l'intérêt d'y créer une aire protégée.

Commentaires

Considérant l'abandon du territoire d'intérêt par le MDDELCC, l'affectation différée sera revue lors de la mise à jour du PATP.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-35

Habitats floristiques

Description sommaire et localisation

La zone, Habitats floristiques, est une zone éclatée qui compte deux sous-zones, soit l'habitat floristique de l'Érablière-de-la-Baie-Durand et l'habitat floristique de l'Orme-Liège du Canton de Chatham. Elle couvre une superficie totale d'environ 0,593 km²

- **15-35-01 Habitat floristique de l'Érablière-de-la-Baie-Durand**

La sous-zone correspond à une érablière à hêtre et à bouleau jaune, située en bordure de la baie Durand dans le secteur du réservoir aux Sables. Localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, elle est située dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et couvre une superficie de 0,501 km². La sous-zone est enclavée dans le parc régional du Poisson Blanc et, elle est accessible par la route 309.

- **15-35-02 Habitat floristique de l'Orme-Liège du Canton de Chatham**

La sous-zone correspond à une partie du lot 194 de la 1^{re} concession du cadastre du Canton de Chatham, sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, municipalité régionale de comté d'Argenteuil. Cet habitat figure dans un plan dressé par le ministre. Accessible par la montée Robert, la sous-zone couvre une superficie de 0,092 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Territoires constitués en aire protégée, dont la protection juridique concourt à la sauvegarde d'une espèce floristique menacée (l'érablière à hêtre et à bouleau jaune) ainsi qu'à l'ensemble de la biodiversité comprise dans cette superficie.

Ces habitats sont situés dans le domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, plus précisément dans l'unité de paysage régional Lac du Poisson Blanc. Il se trouve dans deux districts écologiques, soit la vallée de la rivière du Lièvre et les hautes collines du lac Vert.

Des activités de motoneige et de motoquad se déroulent sur le territoire de l'habitat de l'Érablière-de-la-Baie-Durand.

Droits, statuts et activités usuelles

- **15-35-01 Habitat floristique de l'Érablière-de-la-Baie-Durand**

- ✓ Habitat d'une espèce floristique menacée (l'habitat floristique de l'Érablière-de-la-Baie-Durand).

- **15-35-02 Habitat floristique de l'Orme-Liège du Canton de Chatham**

- ✓ Habitat floristique de l'Orme-Liège du Canton de Chatham.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-35

Habitats floristiques

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Le parc régional du Poisson Blanc prévoit aménager un sentier d'interprétation dans l'habitat floristique de l'Érablière-de-la-Baie-Durand.

Problématique

La sous-zone l'habitat floristique de l'Érablière-de-la-Baie-Durand est partiellement enclavée dans le parc régional du Poisson Blanc. L'aménagement du sentier d'interprétation dans ce dernier pourrait entraîner l'accroissement de l'achalandage, activités qui pourraient détériorer l'habitat floristique.

Enjeux

- ✓ Maintien de l'intégrité de l'habitat floristique de l'Érablière-de-la-Baie-Durand;
- ✓ Sentiers pédestres.

Analyse

Ces habitats sont légalement constitués en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Un habitat floristique est une aire de superficie généralement restreinte abritant une ou plusieurs espèces végétales désignées comme menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. Les activités de randonnée pédestre pourraient être préjudiciables à la protection de l'habitat de l'Érablière-de-la-Baie-Durand. Toutefois, le statut d'aires protégées de ces habitats floristiques entraîne l'interdiction de toute activité nuisible au maintien des caractéristiques écologiques de ces territoires.

Intention gouvernementale

Préserver l'habitat de l'espèce floristique, l'érablière à hêtre et à bouleau jaune, menacée de disparition.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-36

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Description sommaire et localisation

La zone, Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), est une zone éclatée qui compte 24 sous-zones comprenant 16 forêts anciennes, 6 forêts rares et 2 forêts refuges. La superficie totale de la zone est d'environ 17,72 km², dont 15,14 km² de forêts anciennes, 1,03 km² de forêts rares et 1,55 km² de forêts refuges.

Les forêts anciennes

- **15-36-01 Forêt ancienne du Lac-aux-Huards**

Cette forêt ancienne est située dans le nord-ouest de la région, dans le TNO Lac-Oscar, MRC d'Antoine-Labelle, à une centaine de kilomètres au nord de Mont-Laurier, dans le bassin versant de la rivière Gatineau. Elle occupe une superficie de 2,62 km².

- **15-36-02 Forêt ancienne de la Montagne-du-Diable**

Deux entités composent cette forêt ancienne qui occupe en tout 2,02 km². L'une couvre 1,20 km² qui s'étend sur une partie du flanc nord du mont Sir-Wilfrid, alors que l'autre occupe une colline de 0,82 km² comprise entre le lac Walker et le lac Windigo. Cette forêt ancienne se trouve dans la municipalité de Ferme-Neuve, MRC d'Antoine-Labelle, bassins versants des rivières Gatineau et du Lièvre.

- **15-36-03 Forêt ancienne de la Baie-Amélia**

Cette forêt ancienne est située au nord du réservoir du Poisson Blanc, dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Elle couvre une superficie de 0,34 km².

- **15-36-04 Forêt ancienne du Lac-du-Brochet**

Cette forêt ancienne est située au centre du réservoir du Poisson Blanc, dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Elle couvre une superficie de 0,41 km².

- **15-36-05 Forêt ancienne du Lac-Cuillèrier**

Cette forêt ancienne est située au sud du réservoir du Poisson Blanc, dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre. Elle couvre une superficie de 0,98 km².

- **15-36-06 Forêt ancienne du Lac-Devlin**

Cette forêt ancienne possède une superficie de 0,36 km². Elle est située dans la partie sud de la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière de la Petite Nation, dans



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-36

Écosystèmes forestiers exceptionnels

le TNO Lac-Ernest.

- **15-36-07 Forêt ancienne du Lac-Preston**

Deux entités composent cette forêt ancienne, l'une est située sur la rive est du lac Preston et l'autre, sur la rive ouest du lac Marie-Le Franc, dans la municipalité de La Minerve, MRC des Laurentides, bassin versant de la rivière de la Petite Nation. Elle couvre une superficie totale de 3,12 km².

- **15-36-08 Forêt ancienne de l'Île-de-la-Perdrix-Blanche**

Cette forêt ancienne possède une superficie de 1,57 km². Elle est située à 35 km au nord-est de Mont-Laurier, à l'extrémité sud-est de l'île de la Perdrix Blanche, dans le réservoir Kiamika.

- **15-36-09 Forêt ancienne du Lac-Tremblant**

Localisée dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest, cette forêt ancienne s'étend sur une superficie de 0,64 km². Elle est située à environ 15 km au nord de Saint-Jovite.

- **15-36-10 Forêt ancienne du Lac-Corney**

Cette forêt ancienne couvre une superficie de 0,91 km². Elle est située au nord du réservoir Baskatong, soit à environ 60 km au nord-ouest de Mont-Laurier. Elle se trouve dans la ZEC Petawaga et est adjacente à la forêt rare du Ruisseau-de-la-Côte-Jaune. La forêt rare du lac Agaçant se trouve également à proximité.

- **15-36-11 Forêt ancienne du Lac-de l'Appel**

Cette forêt ancienne couvre une superficie de 0,20 km². Elle est située dans la partie sud-est de la région, dans la municipalité de Val-des-Lacs, MRC des Laurentides.

- **15-36-12 Forêt ancienne du Lac-Saint-Paul**

Cette forêt ancienne couvre une superficie de 0,34 km². Elle est située dans la municipalité de Ferme-Neuve, MRC d'Antoine-Labelle.

- **15-36-13 Forêt ancienne de la Baie-Silver**

Cette forêt ancienne s'étend sur une superficie de 0,10 km², répartie sur deux entités distinctes. Située dans le sud de la région des Laurentides, elle est localisée dans la municipalité de Barkmere, MRC des Laurentides.

- **15-36-14 Forêt ancienne du Lac-Millan**

Cette forêt ancienne s'étend sur une superficie de 0,35 km². Située dans le nord-ouest de la région des Laurentides, elle est localisée dans la municipalité de Lac-Douaire,



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-36

Écosystèmes forestiers exceptionnels

MRC d'Antoine-Labelle.

- **15-36-15 Forêt ancienne du Lac-McCarty**

Cette forêt ancienne d'une superficie de 0,38 km² est située à 40 km au sud-ouest de Mont-Laurier, dans la MRC d'Antoine-Labelle.

- **15-36-16 Forêt ancienne du Lac-Remo**

Cette forêt ancienne couvre une superficie de 0,80 km². Elle se trouve dans la municipalité de Lac-Douaire, MRC d'Antoine-Labelle.

Les forêts rares

- **15-36-17 Forêt rare du Ruisseau-de-la-Côte-Jaune**

D'une superficie de 0,26 km², cette forêt rare est située dans le TNO Lac-Marguerite, MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest de Mont-Laurier.

- **15-36-18 Forêt rare du Crique-de-la-Carpe**

D'une superficie de 0,11 km², cette forêt rare est située dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre.

- **15-36-19 Forêt rare du Lac-Demerest**

D'une superficie de 0,19 km², cette forêt rare est située dans le TNO Lac-Marguerite, MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest de Mont-Laurier.

- **15-36-20 Forêt rare du Lac-Alces**

D'une superficie de 0,11 km², cette forêt rare est située dans le TNO Lac-Marguerite, MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau.

- **15-36-21 Forêt rare du Lac-Agaçant**

D'une superficie de 0,13 km², cette forêt rare (chênaie rouge), localisée sur un haut de pente orienté est-nord-est, est située dans le TNO Lac-Marguerite, MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau.

- **15-36-22 Forêt rare du Lac-Pénobscot**

D'une superficie de 0,23 km², cette forêt rare (érable à sucre) est située dans le TNO Lac-Marguerite, MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-36

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Les forêts refuges

- **15-36-23 Forêt refuge de la Montagne-de-Chêne**

La sous-zone, la forêt refuge de la Montagne-de-Chêne, est un EFE. Localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, elle est située dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus. La sous-zone couvre une superficie de 0,86 km² et est accessible par la route 309.

- **15-36-24 Forêt refuge du Lac-Bailey**

La sous-zone, la forêt refuge du Lac-Bailey est un EFE. Localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle, bassin versant de la rivière du Lièvre, elle est située dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus. La sous-zone couvre une superficie de 0,69 km² et est accessible par des chemins.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les forêts anciennes

Le territoire constitué en EFE par décret et la protection concourt à préserver les joyaux les plus précieux du patrimoine forestier québécois. Ces forêts ont comme particularité de renfermer à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition. Peu de forêts anciennes subsistent dans la partie sud du Québec.

- **15-36-01 Forêt ancienne du Lac-aux-Huards**

Le bouleau jaune domine presque partout dans cette forêt ancienne. Il est accompagné de l'érable à sucre et du sapin baumier. Avec un diamètre moyen de plus de 70 cm, les arbres dominants atteignent une taille impressionnante, mais aussi un âge avancé (plusieurs bouleaux jaunes ont plus de 300 ans).

- **15-36-02 Forêt ancienne de la Montagne-du-Diable**

Cette érablière à bouleau jaune constitue l'un des rares exemples d'érablière ancienne dans la région de Mont-Laurier. Les érables à sucre et les bouleaux jaunes atteignent 60 cm de diamètre et 25 m de hauteur, dont certains ont plus de 275 ans. L'EFE est traversé par quelques sentiers de la Forêt récréotouristique des Amis de la Montagne du Diable.

- **15-36-03 Forêt ancienne de la Baie-Amélia**

Cette forêt ancienne s'est développée sur une petite péninsule s'avancant dans la baie Amélia du lac du Poisson Blanc. Elle occupe deux petites collines aux flancs abrupts. L'érablière à bouleau jaune occupe la dépression entre les collines et constitue le peu-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-36

Écosystèmes forestiers exceptionnels

plement qui possède les caractéristiques d'ancienneté les plus remarquables avec des arbres dominants qui dépassent parfois 75 cm de diamètre. Chacune des deux collines est occupée par une cédrière à pin blanc, un peu plus jeune que l'érablière (âge estimé de la cédrière : 200 ans).

- **15-36-04 Forêt ancienne du Lac-du-Brochet**

Dans cette forêt ancienne, l'érable à sucre domine fortement, accompagné du tilleul d'Amérique. Elle fait partie d'un grand massif d'érablières encore vierges bien que quelques peuplements aient été affectés par des perturbations naturelles. Certains érables à sucre atteignent 200 ans et un diamètre de 80 cm.

- **15-36-05 Forêt ancienne du Lac-Cuillèrier**

L'érablière à bouleau jaune et à hêtre domine l'ensemble de cette forêt ancienne. La proportion élevée de hêtres démontre que ce peuplement se renouvelle depuis longtemps au rythme de la disparition et du remplacement des individus. Une telle composition porte également à croire que l'abondance du hêtre augmentera. Plusieurs arbres dépassent 30 m de hauteur et 80 cm de diamètre. Certains érables à sucre ont plus de 300 ans, un âge exceptionnel pour cette essence. La forêt ancienne côtoie un autre EFE, soit la forêt rare du Crique-de-la-Carpe (sous-zone 15-36-02-02).

- **15-36-06 Forêt ancienne du Lac-Devlin**

Cette forêt ancienne est caractérisée par une proportion importante de sols très minces et par des terrains rocheux souvent issus d'éboulis. C'est sur ces sites que se trouvent les peuplements dominés ou codominés par la pruche de l'Est. La pruche s'associe surtout au bouleau jaune, mais aussi parfois à l'érable à sucre. Certains arbres atteignent 30 m de haut et un grand nombre de tiges dépassent 80 cm de diamètre. On peut y observer un bouleau jaune de 90 cm âgé de plus de 340 ans.

- **15-36-07 Forêt ancienne du Lac-Preston**

Cette forêt ancienne est dominée par l'érablière à tilleul et à hêtre et par la prucheraie à bouleau jaune. Elle n'a pas été sérieusement affectée depuis 400 ans et a pu ainsi évoluer naturellement et développer des caractéristiques uniques. Parmi celles-ci, notons les peuplements dominés par la pruche, peu communs au Québec, et la taille remarquable atteinte par certains arbres (diamètre de 110 cm, bouleau âgé de plus de 420 ans).

- **15-36-08 Forêt ancienne de l'Île-de-la-Perdrix-Blanche**

Cette forêt n'a jamais subi de perturbations naturelles graves, ni de perturbations associées aux activités humaines. Cette érablière à bouleau jaune et à hêtre est âgée d'au moins 175 ans. Les plus vieux arbres (175 à 220 ans) sont en majorité des érables à sucre qui mesurent plus de 60 cm de diamètre. D'ailleurs, sur l'île, il y a un érable à



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-36

Écosystèmes forestiers exceptionnels

sucré âgé de 300 ans avec un diamètre de 94 cm. Certaines pruches de l'Est ont plus de 250 ans.

- **15-36-09 Forêt ancienne du Lac-Tremblant**

Les activités humaines et les grandes perturbations naturelles n'ont pas touché cet écosystème. Plusieurs arbres dans le peuplement sont plus que centenaires. Certains atteignent même 205 ans. De nombreux érables à sucre sous le couvert ont plus de 60 cm de diamètre et mesurent plus de 30 m de hauteur.

- **15-36-10 Forêt ancienne du Lac-Corney**

Cette forêt ancienne n'a pas été affectée par le feu qui a sévi dans la région en 1945. L'érable à sucre domine le couvert arborescent. Le bouleau jaune accompagne ce dernier et, en sous-étage, on y trouve l'épinette blanche et le sapin baumier. De jeunes bouleaux blancs dominent le massif forestier. Des arbres de gros diamètre, de 70 à 80 cm, composent cette forêt, dont un bouleau jaune qui a un diamètre de 1 m.

- **15-36-11 Forêt ancienne du Lac-de-l'Appel**

Cette vieille forêt vierge est composée d'arbres avec d'importants diamètres qui dépassent les 60 cm. Elle est située dans une sous-région septentrionale du sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Est. On y trouve des arbres de tous les âges et de tous les diamètres, dont plusieurs ont dépassé le seuil de maturité biologique de leur espèce. Un grand nombre de bouleaux jaunes de la forêt atteignent 60 cm de diamètre, et certains atteignent même 70 cm et plus.

- **15-36-12 Forêt ancienne du Lac-Saint-Paul**

L'érablière à bouleau jaune et à hêtre du lac Saint-Paul est un exemple remarquable de forêt ancienne, principalement parce qu'elle n'a pas subi de perturbations majeures depuis près de deux siècles. Elle fait partie du sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest. Elle renferme beaucoup de gros érables dont le diamètre excède 60 cm, plusieurs individus dépassant même les 70 cm. Un chicot de bouleau jaune de 91 cm y a même été observé. Les érables atteignent 29 m de hauteur en moyenne et les plus vieux érables rencontrés avoisinent les 195 ans, ce qui est bien au-delà de l'âge de maturité biologique de l'espèce.

- **15-36-13 Forêt ancienne de la Baie-Silver**

Située dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Est, cette forêt a pu évoluer naturellement et acquérir des attributs propres aux forêts anciennes. On y trouve des arbres de toutes tailles. Les arbres dominants atteignent 80 cm de diamètre, alors que certains auront jusqu'à 1 m de diamètre.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-36

Écosystèmes forestiers exceptionnels

- **15-36-14 Forêt ancienne du Lac-Millan**

Cette forêt ancienne est située à 80 km au nord de Mont-Laurier, dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'Ouest. À ce jour, la bétulaie jaune à pin blanc du lac Millan est la seule bétulaie de ce type connue et recensée au Québec à avoir atteint le stade de forêt ancienne. Il s'agit donc d'un site majeur pour la conservation de la biodiversité.

- **15-36-15 Forêt ancienne du Lac-McCarty**

La forêt ancienne du Lac-McCarty fait partie du sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest. Elle présente une structure impressionnante de forêt-cathédrale dominée par de gros arbres très âgés.

- **15-36-16 Forêt ancienne du Lac-Remo**

La forêt ancienne du Lac-Remo, qui se situe dans le sous-domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune de l'Ouest, est exceptionnelle. Elle est constituée d'une forêt présentant une structure remarquable de forêt ancienne, dominée par des arbres bi-centenaires.

Les forêts rares

Territoire constitué en EFE par décret, dont la protection concourt à préserver les joyaux les plus précieux du patrimoine forestier québécois. Cette mesure est particulièrement utile dans les régions du sud du Québec où ces écosystèmes forestiers s'avèrent plus vulnérables.

La forêt rare est l'une des trois catégories d'EFE. Ce statut est attribué à une forêt exceptionnelle à cause de l'agencement des espèces végétales qu'elle renferme ou en raison de sa structure. La rareté est évaluée autant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle d'unités de territoire plus petites.

- **15-36-17 Forêt rare du Ruisseau-de-la-Côte-Jaune**

Cette forêt rare est constituée d'une pessière noire dont le sol est recouvert de lichens. Sa présence à une latitude aussi basse que le 47^e parallèle est assez exceptionnelle. Au Québec, ce type de forêt est associé aux régions nordiques et se trouve presque exclusivement en zone boréale.

- **15-36-18 Forêt rare du Crique-de-la-Carpe**

Cette forêt rare est formée d'une pessière rouge à pruche sur tourbe. Il s'agit d'un écosystème peu répandu dans le sud-ouest du Québec et particulièrement dans les Laurentides. En effet, dans cette région, les milieux tourbeux sont normalement colonisés par des cédrières, des sapinières à épinette noire ou des bétulaies jaunes à frêne noir.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-36

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Cette forêt rare côtoie un autre EFE, la forêt ancienne du Lac-Cuillèrier.

- **15-36-19 Forêt rare du Lac-Demerest**

Cette forêt est formée d'une chênaie rouge à érable à sucre. Sa présence au sein de la sous-zone de forêt mélangée est exceptionnelle. Il s'agit en effet d'une localisation disjointe par rapport à l'aire de répartition naturelle du chêne rouge au Québec. Habituellement, il croît dans la sous-zone de forêts feuillues où le climat est plus chaud.

- **15-36-20 Forêt rare du Lac-Alces**

Cette chênaie rouge possède une structure équiennne. Le chêne domine le couvert arborescent et est accompagné de l'érable rouge et du bouleau à papier. L'érable rouge, l'épinette blanche, le sapin baumier et le hêtre à grandes feuilles composent le sous-étage de ce peuplement. Certains chênes ont 85 ans et atteignent environ 30 cm de diamètre et une hauteur de 18 m.

- **15-36-21 Forêt rare du Lac-Agaçant**

Cette chênaie rouge de structure équiennne est constituée d'un couvert dense. La strate arborescente est dominée largement par les chênes rouges qui sont accompagnés d'érables rouges et d'érables à sucre. Les arbres en sous-étage, en majorité des érables, sont peu abondants. Certains chênes ont un diamètre qui peut atteindre de 25 à 30 cm et une hauteur de 17 m.

- **15-36-22 Forêt rare du Lac-Pénobscot**

Le couvert de l'érablière est relativement fermé et présente une structure inéquienne (arbre de tous âges). Les plus vieux arbres ont 150 ans. Les modestes dimensions des arbres reflètent les conditions de croissance difficiles qu'impose la situation nordique des peuplements. Le diamètre des arbres dominants ne dépasse guère les 40 cm.

Les forêts refuges

Le territoire constitué en EFE par décret et la protection concourt à préserver les joyaux les plus précieux du patrimoine forestier québécois. Cette mesure est particulièrement utile dans les régions du sud du Québec où ces écosystèmes forestiers s'avèrent plus vulnérables.

La forêt refuge est l'une des trois catégories d'EFE. Ce statut est attribué à une forêt qui abrite une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou de l'autre de ces espèces ou une concentration importante.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-36

Écosystèmes forestiers exceptionnels

- **15-36-23 Forêt refuge de la Montagne-de-Chêne**

La forêt refuge de la Montagne-de-Chêne abrite l'une des plus belles colonies de conopholis d'Amérique au Québec. Cette espèce est étroitement associée aux racines du chêne rouge et fait partie des plantes menacées ou vulnérables du Québec. Il s'agit de la localisation la plus nordique de cette espèce en Amérique du Nord. La forêt refuge se compose d'îlots de chênes et abrite une population de plus de 1 000 tiges de conopholis réparties en plusieurs colonies éparpillées sur une grande superficie.

- **15-36-24 Forêt refuge du Lac-Bailey**

Cette sapinière à bouleau jaune et à thuya abrite la doradille ambulante (*Asplenium rhizophyllum*), une petite fougère calcicole. Cette dernière fait partie de la liste des plantes menacées et vulnérables du Québec. Il s'agit d'une des plus belles populations recensées sur le territoire public. Puisqu'elle se situe au 46^e degré de latitude, elle est l'une des populations les plus nordiques au Québec. Le thuya occidental, la pruche du Canada, l'orme d'Amérique, le frêne noir, le tilleul d'Amérique et le bouleau jaune composent cette forêt. En plus d'accueillir la doradille ambulante, cette forêt refuge abrite différentes espèces floristiques (*Aralia nudicaulis*, *Arisaema triphyllum* ssp. *triphyllum*, *Cystopteris bulbifera*, *Dryopteris marginalis*, *Dryopteris carthusiana*, *Gymnocarpium dryopteris*, *Laportea canadensis*, *Mentha canadensis*, *Parthenocissus quinquefolia* et *Polypodium virginianum*).

Droits, statuts et activités usuelles

Les forêts anciennes

- ✓ 16 EFE;
- ✓ PADE (Club de chasse et de pêche des 7 Patriotes) (15-36--04);
- ✓ Réserve faunique de Papineau-Labelle (15-36-10 et 15-36-08);
- ✓ Sentiers récréatifs (15-36-01-05).

Les forêts rares

- ✓ 6 EFE;
- ✓ ZEC Petawaga (15-36-18 et 15-36-19).

Les forêts refuges

- ✓ 2 EFE.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Les forêts anciennes

- ✓ 5 refuges biologiques (15-36-01, 15-36-02, 15-36-03; 15-36-04, 15-36-05).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-36

Écosystèmes forestiers exceptionnels

Les forêts rares

- ✓ 1 refuge biologique (15-36-20).

Les forêts refuges

- ✓ 1 refuge biologique (15-36-24).

Problématique

Aucune problématique particulière.

Enjeux

Aucun enjeu particulier.

Analyse

Les écosystèmes forestiers que constituent les forêts anciennes, les forêts refuges et les forêts rares présentent des caractéristiques particulières, soit qu'il s'agisse de peuplements qui n'ont pas été modifiés par les activités humaines, qui n'ont subi aucune perturbation naturelle majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres (forêts anciennes), soit qu'elles abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables (forêts refuges), soit qu'elles présentent un agencement exceptionnel des espèces végétales qu'elles renferment ou en raison de leur structure (forêts rares). Ces forêts, classées écosystèmes forestiers exceptionnels, sont alors protégées légalement contre toute activité susceptible d'en modifier les caractéristiques¹⁵².

Intention gouvernementale

Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère ancien, rare ou exceptionnel.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires

¹⁵² [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>]



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-37

Réserves écologiques

Description sommaire et localisation

La zone, Réserves écologiques, est une zone éclatée qui compte six sous-zones. Localisées dans les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, d'Argenteuil et de Thérèse-De Blainville, elles couvrent une superficie totale de 11,537 km² et se répartissent comme suit :

- **15-37-01 Réserve écologique Tapani**

Constituée d'une petite île de 0,163 km² au lac Tapani, cette réserve est située dans la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, MRC d'Antoine-Labelle.

- **15-37-02 Réserve écologique Jackrabbit**

Localisée dans la MRC des Laurentides, elle est située dans la municipalité de Montcalm. Elle occupe 7,093 km².

- **15-37-03 Réserve écologique de la Rivière-Rouge**

D'une superficie de 3,219 km², cette réserve est située sur la rive ouest de la rivière Rouge, dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, MRC d'Argenteuil.

- **15-37-04 Réserve écologique de la Presqu'île Robillard**

Cette réserve est située à l'extrémité ouest du lac des Deux Montagnes, sur une flèche de sable deltaïque de la rivière du Nord. Elle couvre une superficie de 0,841 km² et est située dans la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, MRC d'Argenteuil.

- **15-37-05 Réserve écologique de l'Île de Garth**

Petite île de 0,168 km² de la rivière des Mille-Îles, cette réserve est située sur le territoire de la ville de Bois-des-Filion, dans la MRC de Thérèse-De Blainville.

- **15-37-06 Réserve écologique Louis-Zéphirin-Rousseau**

Constituée de deux petites îles au lac des Trente et Un Milles, cette réserve couvre une superficie d'environ 0,053 km². Elle fait partie de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, dans la MRC d'Antoine-Labelle.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Territoire constitué en aire protégée, dont la protection juridique concourt à la conservation intégrale et permanente d'échantillons de milieux naturels représentant la diversité écologique et génétique du patrimoine naturel québécois.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-37

Réserves écologiques

- **15-37-01 Réserve écologique Tapani**

De nature insulaire, cette réserve assure la protection d'une frênaie noire, communauté végétale peu commune dans la région. Elle forme des peuplements matures, denses, dont l'âge évalué varie de 180 à 200 ans. Aucune perturbation n'est signalée sur l'île.

- **15-37-02 Réserve écologique Jackrabbit**

Le site assure la protection d'écosystèmes représentatifs des régions écologiques des Basses-Laurentides, de la Mauricie et du lac Nominigüe, lesquelles appartiennent au domaine de l'érablière à bouleau jaune.

- **15-37-03 Réserve écologique de la Rivière-Rouge**

Cette réserve a été cédée par Hydro-Québec au gouvernement pour la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique de la basse Gatineau. En milieu bien drainé, elle abrite des forêts matures dominées par l'érable à sucre et le hêtre d'Amérique, alors que, là où le drainage est mauvais, elle protège une érablière rouge à pruche du Canada ainsi qu'une frênaie noire. Une partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie Pointe-au-Chêne se trouve également à l'intérieur de la zone.

- **15-37-04 Réserve écologique de la Presqu'île Robillard**

Cette réserve vise la protection de terres inondables et de milieux riverains du lac des Deux Montagnes. Elle comporte 12 plantes vasculaires, dont 9 figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être menacées ou vulnérables et 6 jugées prioritaires pour le couloir du Saint-Laurent.

- **15-37-05 Réserve écologique de l'Île de Garth**

Cette réserve protège des écosystèmes rendus rares dans la région de Montréal, soit un groupement de micocoulier occidental et une érablière d'érable argenté à caryer ovale. Elle assure également la protection de trois espèces menacées ou vulnérables, à savoir : l'érable noir, le micocoulier occidental et le staphylier à trois folioles.

- **15-37-06 Réserve écologique Louis-Zéphirin-Rousseau**

Ses deux petites îles assurent la protection d'une forêt mature de thuya occidental de type cédrière sèche. Les cédrières naturelles sont devenues rares dans la région, plusieurs peuplements ayant été défrichés ou utilisés à des fins de pâturage.

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ 6 réserves écologiques;
- ✓ Convention de gestion territoriale;
- ✓ 1 EFE (15-37-02).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-37

Réserves écologiques

Potentiels, projets et éléments particuliers

✓ 2 refuges biologiques (15-37-02).

Problématique

Aucune problématique n'est à signaler dans cette zone d'affectation.

Enjeux

Aucun enjeu particulier.

Analyse

La zone est constituée de six réserves écologiques décrétées en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, dont la protection juridique concourt à la conservation intégrale et permanente d'échantillons de milieux naturels représentant la diversité écologique. La zone est donc sous protection intégrale, ce qui signifie qu'il est interdit de simplement s'y trouver (article 48 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel). La recherche scientifique et les activités d'éducation ne peuvent s'exercer qu'avec l'autorisation du MDDELCC.

Intention gouvernementale

Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-38

Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels

Description sommaire et localisation

La zone, Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels, est une zone éclatée qui compte 8 sous-zones réparties entre 5 forêts anciennes et 3 rares. Localisées dans les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et de la Rivière-du-Nord, bassins versants des rivières Gatineau, du Lièvre, du Nord et L'Assomption, elles sont situées dans des TNO et municipalisés. La zone couvre une superficie totale de 12,857 km².

Les forêts anciennes

- **15-38-01 Forêt ancienne du Lac-Sauvé**

Ce projet de forêt ancienne couvre une superficie d'environ 0,112 km². Elle est située dans la MRC d'Antoine-Labelle, plus précisément dans le TNO Lac-Oscar.

- **15-38-02 Partie de forêt ancienne de la Montagne-Kaoskiwonatinak**

Ce projet de forêt ancienne couvre une superficie de près de 2,895 km², répartie sur deux entités distinctes. Elle est située dans la MRC d'Antoine-Labelle, plus précisément dans la municipalité de Lac-De La Bidière.

- **15-38-03 Forêt ancienne du Lac-Adonis**

Ce projet de forêt ancienne se situe dans le nord-est de la région, dans le TNO Lac-Bazinet, MRC d'Antoine-Labelle. Elle occupe une superficie de 8,188 km².

- **15-38-04 Forêt ancienne du Lac-Turnbull**

Une superficie de 0,684 km² est visée par ce projet de forêt ancienne. Elle se trouve dans le TNO Lac-Bazinet, dans la MRC d'Antoine-Labelle.

- **15-38-05 Forêt ancienne du Lac-Bib**

Ce projet de forêt ancienne couvre une superficie d'environ 0,124 km². Elle est située dans la MRC d'Antoine-Labelle, plus précisément dans la municipalité de Lac-De La Bidière.

Les forêts rares

- **15-38-06 Forêt rare du Lac-Butler**

Ce projet de forêt rare couvre une superficie d'environ 0,312 km². Elle est localisée dans la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, MRC d'Antoine-Labelle.

- **15-38-07 Forêt rare du Lac-de-l'Achigan**

Ce projet de forêt rare s'étend sur une superficie d'environ 0,473 km². Elle est localisée



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-38

Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels

dans la municipalité de Saint-Hippolyte et se trouve dans la MRC de La Rivière-du-Nord.

- **15-38-08 Forêt rare du Ruisseau-Passawega**

Ce projet de forêt rare s'étend sur une superficie d'environ 0,069 km². Elle est localisée dans la MRC d'Antoine-Labelle et se situe dans la municipalité de Lac-Marguerite.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les forêts anciennes

- **15-38-01 Forêt ancienne du Lac-Sauvé**

Ce projet d'EFE vise la protection des pinèdes blanches anciennes. Ce peuplement est composé de très gros arbres, avec un diamètre à hauteur de poitrine supérieur à 80 cm et une hauteur de 30 m. Certains vétérans atteignent 300 ans et sont parmi les plus vieux pins de l'ouest du Québec. Ce peuplement de faible densité est en transition vers la sapinière. Deux cohortes d'âge, d'environ 200 et 300 ans, composent le peuplement et laissent soupçonner le passage du feu à deux reprises dans ce peuplement.

- **15-38-02 Partie de forêt ancienne de la Montagne-Kaoskiwonatinak**

Ce projet de forêt ancienne est une bétulaie jaune à sapin et érable à sucre dans le sous-domaine bioclimatique de sapinière à bouleau jaune de l'Ouest.

- **15-38-03 Forêt ancienne du Lac-Adonis**

Cette forêt constitue la plus grande forêt ancienne feuillue répertoriée à ce jour. Cette forêt est vierge en majeure partie et comprend certains secteurs qui sont âgés de 365 ans. Certaines zones forestières ont été perturbées par des chablis partiels ainsi que par la tordeuse des bourgeons de l'épinette et présentent ainsi de plus faibles densités.

- **15-38-04 Forêt ancienne du Lac-Turnbull**

Ce projet de forêt ancienne est une bétulaie jaune à sapin et érable à sucre dans le sous-domaine bioclimatique de sapinière à bouleau blanc de l'Ouest.

- **15-38-05 Forêt ancienne du Lac-Bib**

Première pessière noire à sphaigne ancienne de plus de 300 ans, répertoriée au sud de la forêt boréale (une tige sondée avait 325 ans, un record pour cette essence dans la zone de la forêt mélangée et feuillue).



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-38

Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels

Les forêts rares

- **15-38-06 Forêt rare du Lac-Butler**

Ce projet de forêt rare est une chênaie rouge à érable à sucre dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Ouest.

- **15-38-07 Forêt rare du Lac-de-l'Achigan**

Ce projet de forêt rare est une chênaie rouge à érable à sucre dans le sous-domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune de l'Est.

- **15-38-08 Forêt rare du Ruisseau-Passawega**

Chênaie rouge à peupliers à grandes dents qui se situe au-delà de la limite nordique de son aire de répartition géographique habituelle. Peuplement de structure équienne provenant d'un feu il y a 85 ans et qui se situe au sommet d'une colline (sol mince et drainage rapide). Le peuplement évoluera vers l'érablière à chêne rouge.

Droits, statuts et activités usuelles

- ✓ 24 garanties d'approvisionnement, dont 3 ententes d'attribution de biomasse forestière;
- ✓ Sentier pédestre national du Canada (15-38-01).

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ 8 projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels;
- ✓ 1 refuge biologique (38-02-01).

Problématique

Conflit entre la préservation d'échantillons de forêts anciennes et rares et l'aménagement forestier. Ces superficies sont protégées par l'affectation régionale.

Enjeux

- ✓ Protection des forêts anciennes et rares;
- ✓ Poursuite de l'aménagement forestier.

Analyse

La sous-zone est constituée de 5 forêts anciennes et de 3 rares. Il s'agit de projets



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-38

Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels

d'écosystèmes forestiers exceptionnels que le MFFP protège administrativement et auxquels il octroiera progressivement un statut légal¹⁵³ de protection. Les territoires classés écosystèmes forestiers exceptionnels sont régis très différemment des territoires forestiers publics environnants puisque les activités d'aménagement forestier n'y sont pas permises.

Une fois décrétées EFE, ces forêts seront alors protégées légalement contre toute activité susceptible d'en modifier les caractéristiques¹⁵⁴.

Intention gouvernementale

Préserver les écosystèmes forestiers présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère ancien, rare ou exceptionnel.

Vocation

Protection stricte projetée.

Objectifs spécifiques

- ✓ Les usages existants se poursuivent en tout ou en partie, même après que la vocation soit affirmée, si ces activités n'interfèrent pas avec la vocation.

Commentaires

¹⁵³ MRNF (2001), *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec*.

¹⁵⁴ [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>]



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-39

Projet d'échange de lots Laurentides-Outaouais

Description sommaire et localisation

La zone, Projet d'échange de lots Laurentides-Outaouais, localisée dans la MRC d'Argenteuil, bassin versant de la rivière Rouge, est située à la limite de la région des Laurentides, dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. D'une superficie de 3,9 km², elle est accessible par des chemins forestiers.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques désire acquérir un terrain privé de 3,95 km² situé dans la région de l'Outaouais pour constituer une réserve écologique. Le propriétaire souhaite, en contrepartie, obtenir des lots situés dans la région des Laurentides, adjacents à d'autres lots qu'il possède dans ce secteur.

Si le processus d'échange s'avère concluant, les terres publiques intramunicipales qui composent la zone passeront du domaine public au domaine privé.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Ces terres publiques de Grenville-sur-la-Rouge sont, en partie, riveraines des lacs Papineau et Courrier. Malgré leur relief accidenté et les difficultés de développement inhérentes à cette caractéristique, elles affichent un certain potentiel récréotouristique.

La faune est typique du sud de la région. On note la présence du cerf de Virginie, de l'orignal, de l'ours noir, de petits gibiers variés et de diverses espèces de poissons. Le projet se situe aux abords du lac Papineau, lac de grande superficie abritant du touladi.

Les forêts localisées dans cette zone appartiennent aux domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à tilleul, dans les unités de paysage régional Lac Simon et Lac la Blanche. Elles sont situées dans les districts écologiques des Hautes Collines du lac Papineau et des Hautes Collines du lac Sugarbush. Toutes les forêts de cette zone sont publiques et elles sont constituées majoritairement de peuplements feuillus. Quelques peuplements mélangés se trouvent également dans cette zone.

D'autre part, le socle rocheux est constitué de roches d'origine ignée (70 % granites et syénites, 10 % gneiss granulitiques et granitiques). Il est aussi formé de roches sédimentaires métamorphisées (10 % marbres associés à des paragneiss, à des quartzites, à des amphibolites et à des pyroxénites). Enfin, 10 % du socle est recouvert de dépôts de sable, de gravier, de silt ou de till.

En prévision de l'échange avec la région de l'Outaouais, cette zone n'a pas été incluse dans l'aire forestière à des fins d'approvisionnement en matière ligneuse. De plus, la gestion de ces lots n'a pas été déléguée à la MRC (programme TPI).

Droits, statuts et activités usuelles

✓ Aucun droit statut ou activité usuelle.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-39

Projet d'échange de lots Laurentides-Outaouais

Potentiels, projets et éléments particuliers

- ✓ Les marbres sont propices à la présence de zinc et de cuivre, substances qui ont déjà été recherchées dans la zone par une compagnie d'exploration. Ils sont aussi propices à la recherche de magnésite, un minéral qui entre dans la fabrication des produits pharmaceutiques et des briques réfractaires;
- ✓ Érablières à potentiel acéricole localisées à plus de 1 km des exploitations actuelles : 18,2 ha;
- ✓ De plus, comme la zone est située à proximité de trois aires de confinement du cerf de Virginie, elle représente un territoire de chasse à fort potentiel.

Problématique

Le MDDELCC souhaite consolider le projet de réserve écologique (érable noir) en Outaouais par un échange de lots. La réalisation du projet implique le passage des lots concernés situés, dans le domaine public des Laurentides, au domaine privé.

Enjeux

- ✓ Aucun enjeu particulier.

Analyse

Par ce projet d'échange, le MDDELCC vise la création d'une réserve écologique qui contribuera à protéger un territoire exceptionnel et unique dans la région de l'Outaouais.

Étant donné que le processus d'échange n'a pas abouti à ce jour, il ne peut y avoir, pour le moment, d'orientation gouvernementale quant à l'affectation du territoire de la zone. Ainsi, l'utilisation existante et les nouvelles utilisations du territoire sont soumises à des mesures provisoires.

Intention gouvernementale

Report de la décision gouvernementale.

Vocation

Différée.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-39

Projet d'échange de lots Laurentides-Outaouais

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-40

Refuge faunique de Deux-Montagnes

Description sommaire et localisation

La zone, Refuge faunique de Deux-Montagnes, compte deux parcelles de terrain situées de part et d'autre du terrain de stationnement de la gare de Deux-Montagnes. Localisée à l'est de l'autoroute 640 et à l'ouest du boulevard Deux-Montagnes dans la municipalité de Deux-Montagnes, MRC Deux-Montagnes, la zone couvre une superficie totale de 0,051 km². Elle est accessible à l'ouest par le boulevard Deux-Montagnes et au sud par la 20^e Avenue.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Le refuge faunique de Deux-Montagnes, créé en 2000, est un site exceptionnel pour l'habitat de la couleuvre brune, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. De plus, 74 autres espèces fauniques ont pu y être observées.

Droits, statuts et activités usuelles

Statut

✓ Refuge faunique.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Aucun potentiel, projet ou élément particuliers.

Problématique

Aucune problématique particulière.

Enjeux

Aucun enjeu particulier n'est à signaler.

Analyse

La couleuvre brune est à la limite nord de sa distribution nord-américaine. Au Canada, on la trouve dans le sud de l'Ontario et du Québec. Dans cette dernière province, elle est confinée à la grande région de Montréal, à l'archipel de Montréal et à quelques endroits adjacents. Dans les basses terres des Laurentides, il n'y a que deux sites connus où cette espèce est observée.

Encadrés par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, les refuges fauniques sont des territoires de petite dimension (moins de 15 km²) visant à préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité faunique qu'il renferme, ou encore



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-40

Refuge faunique de Deux-Montagnes

pour le support qu'il représente pour une espèce rare, menacée ou vulnérable.

Intention gouvernementale

Préserver l'intégrité de l'habitat faunique de Deux-Montagnes dont l'importance est reconnue tant à l'échelle régionale que provinciale.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-41

Refuges biologiques

Description sommaire et localisation

La zone, Refuges biologiques, est une zone éclatée qui regroupe deux sous-zones comptant chacune une partie de deux refuges biologiques (04351R004 et 04351R009) inscrits au Registre des aires protégées du MDDELCC. Ces deux refuges biologiques sont situés en partie dans la région administrative des Laurentides¹⁵⁵ et en partie dans celle de la Mauricie.

Localisée à la limite nord de la région, dans les TNO Lac-Bazinet et Lac-De La Bidière, MRC d'Antoine Labelle, bassin versant de la rivière Gatineau, la zone couvre une superficie totale de 3,32 km² répartie comme suit :

- 15-41-01 : Partie du refuge biologique 04351R004 qui couvre 2,55 km²;
- 15-41-02 : Partie du refuge biologique 04351R009 qui couvre 0,77 km².

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

Les refuges biologiques sont de petites aires forestières, d'environ 200 ha en moyenne, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. Les refuges biologiques sont protégés afin de conserver des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier et d'y maintenir la diversité biologique.

Ces aires forestières ont été désignées à titre de refuges biologiques par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 355 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier¹⁵⁶.

Droits, statuts et activités usuelles

Statuts

- ✓ 2 refuges biologiques 04351R004 (15-41-01) et 04351R009 (15-41-02).

Potentiels, projets et éléments particuliers

Aucun potentiel, projet ou élément particulier

¹⁵⁵ Dans la région des Laurentides, ce sont les seuls refuges biologiques inscrits au registre des aires protégées tenu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les autres refuges biologiques recensés sont inscrits dans la rubrique Potentiels, projets et éléments particuliers des fiches concernées.

¹⁵⁶ MRNF, *Les refuges biologiques : des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec* [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp>].



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-41

Refuges biologiques

Problématique

Aucune problématique particulière.

Enjeux

Aucun enjeu particulier

Analyse

Les refuges biologiques sont protégés afin de conserver des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier et d'y maintenir la diversité biologique. La présence d'un grand nombre de refuges biologiques favorise la conservation de la biodiversité, puisqu'ils peuvent servir de « foyer de dispersion » aux espèces à petit domaine vital associées aux vieilles forêts ou, encore, de « relais de dispersion » pour les espèces à plus grand domaine vital. Ils favoriseraient ainsi la connectivité écologique entre les aires protégées de grande dimension comme les parcs nationaux, les réserves de biodiversité ou les réserves aquatiques. La conservation de la diversité biologique est l'un des six critères d'aménagement durable des forêts inscrits dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Ces deux refuges qui sont inscrits dans le registre des aires du Québec bénéficient d'un niveau de protection élevé.

Intention gouvernementale

Préserver une vieille forêt afin de contribuer au maintien de la biodiversité lui étant associée, et ce, en raison des attributs qui la caractérisent.

Vocation

Protection stricte.

Objectifs spécifiques

Aucun objectif spécifique.

Commentaires



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-42

Partie hydrique du sud

Description sommaire et localisation

La zone, Partie hydrique du sud, est une zone éclatée qui comprend trois sous zones regroupant la partie nord de la rivière des Outaouais, la partie nord du lac des Deux Montagnes et la partie nord de la rivière des Mille Îles. Elle fait partie de la région hydrographique de l'Outaouais et de Montréal.

Localisée dans le sud de la région de la rivière des Outaouais à Grenville, laquelle s'élargit pour former le lac des Deux Montagnes et par la suite la rivière des Mille Îles, la zone couvre une superficie hydrique totale d'environ 107,12 km². Plusieurs îles de tenure privée d'une superficie d'environ 0,5 km² sont enclavées dans la zone.

Les aires de protection qui se trouvent dans la Partie hydrique du sud font l'objet d'autres fiches descriptives de zones (aires de concentration d'oiseaux aquatiques, habitats du rat musqué, etc.).

- **15-42-01 Partie nord de la rivière des Outaouais**

La sous-zone, Partie nord de la rivière des Outaouais, limitée à l'ouest par la région de l'Outaouais, se situe dans les MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes avec, d'ouest en est, les municipalités de Grenville-sur-la-Rouge, Grenville, Brownsburg-Chatam, Saint-André-d'Argenteuil, Saint-Placide et Oka. Elle couvre une superficie totale d'environ 31,52 km² et est accessible, entre autres, par des chemins situés au sud de la route 344.

- **15-42-02 Partie nord du lac des Deux Montagnes**

La sous-zone, Partie nord du lac des Deux Montagnes, se situe dans la MRC de Deux-Montagnes ainsi que dans les municipalités d'Oka, de Pointe-Calumet, de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Deux-Montagnes. Elle couvre une superficie de 69,25 km² et est accessible, entre autres, par des chemins situés au sud de la route 344.

- **15-42-03 Partie nord de la rivière des Mille Îles**

La sous-zone, Partie nord de la rivière des Mille Îles, se situe dans les MRC de Deux-Montagnes et de Thérèse-de Blainville ainsi que dans les municipalités de Deux-Montagnes, de Saint-Eustache, de Boisbriand, de Rosemère, de Lorraine et de Bois-des-Filion. Elle couvre une superficie de 6,35 km² et est accessible par des chemins en empruntant les routes 335, 117, et 148.

Caractéristiques environnementales et socioéconomiques

- **15-42-01 Partie nord de la rivière des Outaouais**

Le niveau de la rivière des Outaouais, en amont de la centrale de Carillon, est influencé par le barrage jusqu'à la municipalité de Grenville. Deux rivières importantes s'y dé-



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-42

Partie hydrique du sud

versent, soit la rivière Rouge et la rivière du Nord.

La rivière (y compris une partie du lac des Deux Montagnes) compte environ 90 espèces de poissons, dont la perchaude, le grand brochet et le doré jaune qui sont les principales espèces pêchées¹⁵⁷. D'autre part, on y a recensé quelques espèces à statut précaire, soit l'aloise savoureuse (*Alosa sapidissima*), le fouille-roche gris (*Percina copelandi*), l'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*), le méné laiton (*Hybognathus hankinsoni*), le chat fou des rapides (*Noturus flavus*), toutes des espèces de poissons auxquelles viennent s'ajouter une espèce de tortue, la tortue géographique (*Graptemys geographica*) et un bivalve, la leptodée fragile (*Leptodea fragilis*).

C'est un endroit privilégié pour les activités récréatives (navigation de plaisance, planche à voile et pêche sportive) autour desquelles se structure une villégiature de plaisance associée notamment à la pratique d'activités nautiques.

On y trouve le barrage de 18 m de hauteur et la centrale hydroélectrique au fil de l'eau de Carillon, d'une puissance installée de 752 MW exploitée par Hydro-Québec.

Fréquentée par de nombreux plaisanciers, la rivière des Outaouais demeure un des éléments stratégiques de diversification et de développement du récréotourisme dans la MRC d'Argenteuil¹⁵⁸.

• 15-42-02 Partie nord du lac des Deux Montagnes

Le lac des Deux Montagnes est un vaste bassin situé dans le prolongement de la rivière des Outaouais dont il constitue un élargissement. On y observe de grandes baies (de Carillon, du Fer à Cheval, Grande Baie, etc.) peu profondes où de grands herbiers bien développés leur confèrent une grande valeur comme habitat aquatique. Le lac des Deux Montagnes est peut-être le plan d'eau dans la région métropolitaine de Montréal où les rivages, les boisés et les marécages naturels ont le moins été perturbés¹⁵⁹.

On dénombre 58 espèces de poissons, dont le maskinongé très prisé par les pêcheurs. La perchaude, le grand brochet, le doré jaune, l'achigan à petite bouche sont également des espèces recherchées par les pêcheurs. La pêche d'hiver, à laquelle sont associés de nombreux pourvoyeurs de services et de pêcheurs commerciaux ou commerçants de poissons-appâts, attire de nombreuses personnes chaque année¹⁶⁰. Les espèces fauniques à statut précaire qui ont été observées dans ce secteur sont le dard de sable (*Ammocrypta pellucida*), une espèce de poisson, la tortue molle à épines (*Apalone spinifera*); un reptile et finalement deux bivalves, soit l'elliptio pointu (*Elliptio*

¹⁵⁷ Société de la faune et des parcs : Plan de développement régional associé aux ressources fauniques des Laurentides, avril 2002.

¹⁵⁸ MRC d'Argenteuil, Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), 29 avril 2009, [En ligne] http://www.argenteuil.qc.ca/database/Image_usager/2/Amenagement/MRC%20d'Argenteuil%20SADR%20e%20remplacement%201%C3%A8re%20partie.pdf (Consulté le 16 janvier 2012).

¹⁵⁹ Société de la faune et des parcs du Québec : Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Montérégie, 14 mai 2002.

¹⁶⁰ Idem.



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-42

Partie hydrique du sud

dilatata) et l'elliptio à dents fortes (*Elliptio crassidens*).

Doté de nombreux accès, le lac est très fréquenté par les plaisanciers et les adeptes d'activités nautiques, notamment¹⁶¹. Il constitue le plus vaste plan d'eau navigable de la région de Montréal, convoité tant par les propriétaires d'embarcations légères que motorisées.

• 15-42-03 Partie nord de la rivière des Mille Îles

La rivière des Mille Îles, un des cinq exutoires du lac des Deux Montagnes, est parsemée de nombreuses îles dont les contours amplifient la surface et la diversité des habitats aquatiques¹⁶². Elle débute à l'ouest par le barrage du Grand-Moulin, joignant les municipalités de Deux-Montagnes et de Laval. Dans la portion incluse dans la région des Laurentides, elle reçoit les eaux des rivières du Chêne, du Chicot et aux Chiens.

On y trouve 48 espèces de poissons. L'achigan à petite bouche, le brochet, le maskinongé, le doré, la perchaude, la barbus, le poisson-castor sont les principaux poissons recensés dans la rivière des Mille Îles¹⁶³, recherchés pour la pêche. Les espèces fauniques à statut précaire connues dans ce secteur et directement associées à l'habitat aquatique sont la tortue géographique (*Graptemys geographica*) et deux espèces de poissons : le chevalier cuiré (*Moxostoma hubbsi*) et le méné d'herbe (*Notropis bifrenatus*).

Plusieurs organismes, dont la Fédération québécoise du canot et du kayak et Éco-Nature, contribuent à la conservation et à la protection de la rivière des Mille Îles et de ses affluents¹⁶⁴ ainsi qu'à la mise valeur de son potentiel nautique. La rivière des Mille Îles ne compte aucune marina sur sa rive septentrionale, mais la rive de Laval en accueille deux¹⁶⁵.

Droits, statuts et activités usuelles

• 15-42-01 Partie nord de la rivière des Outaouais

- ✓ Centrale hydroélectrique (HQ)

Activités usuelles

- ✓ Navigation de plaisance

¹⁶¹ Selon l'Association maritime du Québec (AMQ), le lac connaît une réputation de taille pour la voile tant pour les experts souhaitant perfectionner leur niveau de capitaine ou de matelot que pour les novices ou les contemplatifs ayant soif de navigation, [En ligne] [http://www.nautismequebec.com/gsn/afficher_gsn.php?afficher_nouvelle=3] (Consulté le 17 janvier 2012).

¹⁶² Société de la faune et des parcs du Québec : Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la région métropolitaine de Montréal, février 2003.

¹⁶³ Idem.

¹⁶⁴ COBAMIL : Plan directeur de l'eau. Portrait préliminaire de la zone de gestion intégrée des ressources en eau des Mille-Îles, avril 2011, [En ligne] [http://cobamil.ca/sites/default/files/files/Portrait_preliminaire_COBAMIL.pdf] (Consulté le 17 janvier 2012).

¹⁶⁵ Société de la faune et des parcs du Québec : Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la région métropolitaine de Montréal, février 2003



FICHE DESCRIPTIVE DE ZONE

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-42

Partie hydrique du sud

- **15-42-03 Partie nord de la rivière des Mille Îles**

- ✓ 2 permis de recherche pour le pétrole et le gaz naturel;
- ✓ 1 station hydrométrique.

Activités usuelles

- ✓ Navigation de plaisance.

- **15-42-02 Partie nord du lac des Deux Montagnes**

Activités usuelles

- ✓ Navigation de plaisance.

Potentiels, projets et éléments particuliers

Éléments particuliers

- ✓ Dans les 3 sous-zones, plusieurs espèces fauniques à statut précaire;
- ✓ Câbles sous-marins et oléoducs.

Problématique

Aucune problématique particulière à signaler.

Enjeux

Aucun enjeu particulier à signaler.

Analyse

La zone se caractérise par la pratique de plusieurs activités récréatives, de plaisance, de production hydroélectrique et de recherche de pétrole et de gaz naturel. Les activités qui se déroulent dans la zone ne remettent pas en question les différentes utilisations y ayant cours. Toutefois, la Table de concertation gouvernementale n'était pas en mesure au moment de préparer le PATP d'obtenir un consensus clair sur l'intention gouvernementale à retenir sur la base des données disponibles.

Intention gouvernementale

Reporter l'affectation.

Vocation

Différée.

**Objectifs spécifiques**

S'assurer que les interventions envisagées sur ce territoire conviennent aux intervenants gouvernementaux concernés.

Commentaires



Annexe III : Cartes



Cartes (voir les fichiers cartographiques)

Carte 1	Territoire d'application
Carte 2	Droits, statuts et activités usuelles
Carte 3	Potentiels, projets et éléments particuliers
Carte 4	Zones d'affectation
Carte 5	Vocations du territoire public



Annexe IV : Glossaire



Glossaire

Aire faunique communautaire (AFC) : Plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif. Mode de gestion créé en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Aire protégée : Un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées.

Bail minier : Titre d'exploitation minière qui peut être obtenu par toute personne qui détient déjà des claims. Le bail minier permet l'exploitation des substances minérales à l'exception des substances minérales de surface, du pétrole, du gaz naturel, des réservoirs souterrains et de la saumure. Le requérant doit démontrer la présence d'un gisement exploitable. Sa superficie ne doit pas excéder 100 hectares. La durée initiale du bail est de 20 ans et est renouvelable aux 10 ans pendant 3 périodes de renouvellement.

Bail d'exploitation de substances minérales de surface — Titre d'exploitation minière de deux types :

- **le bail non exclusif**, lorsqu'il s'agit de sable (sauf le sable de silice utilisé à des fins industrielles), de gravier, de résidus miniers inertes et de tout autre dépôt meuble utilisé à des fins de construction;
- **le bail exclusif**, pour ces mêmes substances utilisées à des fins industrielles ou toute autre substance minérale de surface non visée par le bail non exclusif.

La durée du bail d'exploitation des substances minérales de surface ne peut excéder 10 ans, sauf dans le cas de la tourbe dont la durée est de 15 ans. Le bail est renouvelable pendant toute la durée de l'exploitation.

Biodiversité : Variété et abondance des organismes vivants de toute origine. Cela comprend la diversité génétique au sein des espèces, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou marins.

Cadre écologique de référence (CER) : Système de classification et de cartographie des écosystèmes du Québec comprenant, du général au particulier, huit niveaux de perception pour le milieu terrestre et six pour le milieu aquatique.

Claim : Titre d'exploration minière qui confère au détenteur le droit exclusif de rechercher toutes les substances minérales du domaine de l'État à l'exception du sable, du gravier, de l'argile et des autres dépôts meubles sur le territoire qui en fait l'objet. La période de validité d'un claim est de deux ans. Le titulaire peut renouveler son titre indéfiniment, dans la mesure où il satisfait aux conditions prévues par la Loi sur les mines, notamment la réalisation des travaux d'exploration dont la nature et les montants sont déterminés par règlement.



Convention de gestion territoriale (CGT) : Acte de délégation de portée multisectorielle par lequel le gouvernement confie, sous certaines conditions, à une MRC des pouvoirs et des responsabilités de gestion sur le territoire public intramunicipal.

Écosystème forestier exceptionnel (EFE) : Écosystème forestier présentant un intérêt particulier pour la conservation de la diversité biologique, notamment en raison de son caractère rare ou ancien. Ce type de forêt est protégé légalement contre les activités d'aménagement forestier et celles découlant d'un droit minier.

Il existe trois catégories d'écosystèmes forestiers exceptionnels. Les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables.

- **Les forêts rares**

Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et qui couvrent une superficie réduite. La rareté est généralement d'origine naturelle, mais elle peut aussi résulter de l'activité humaine : on dit alors qu'elle est anthropique.

- **Les forêts anciennes**

Cette expression désigne les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Ces forêts ont comme particularité de contenir à la fois des arbres vivants, sénescents et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition.

- **Les « forêts refuges »**

Ces forêts abritent une ou plusieurs espèces végétales, menacées ou vulnérables. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration importante (au moins trois) de ces mêmes espèces.

Ententes de délégation de gestion forestière : Entente prévue à l'article 347 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Ces ententes permettent aux anciens bénéficiaires de convention d'aménagement forestier (CvAF) qui le désirent, de poursuivre leurs activités à l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier le 1^{er} avril 2013. Les ententes de délégation de gestion remplacent les conventions d'aménagement forestier résiliées le 31 mars 2013.

Espèce menacée ou vulnérable : Ce terme regroupe les espèces menacées ou vulnérables désignées et susceptibles d'être ainsi désignées selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

- **Espèce vulnérable :** toute espèce dont la survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée.
- **Espèce menacée :** toute espèce dont la disparition est appréhendée.

Forêt d'enseignement et de recherche (FER) : Établie à même les territoires forestiers résiduels, les unités d'aménagement ou les forêts de proximité, en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier dans le but de favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie et en aménagement durable des forêts. Le ministre des



Forêts, de la Faune et des Parcs peut, aux conditions qu'il détermine, en confier la gestion à un organisme sans but lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche, comme une commission scolaire, un cégep ou une université. Cet organisme exerce les activités d'aménagement forestier autorisées selon les conditions prévues dans la convention de gestion.

Forêt d'expérimentation : Portion du territoire public réservée exclusivement à des fins de recherche et d'expérimentation. Elle représente un site privilégié pour la recherche et l'expérimentation, puisque les dispositifs expérimentaux qui y sont établis jouissent d'une protection légale. La forêt d'expérimentation est constituée à même les territoires forestiers résiduels, les unités d'aménagement ou les forêts de proximité, en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Garantie d'approvisionnement : Droit accordé en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui permet à un bénéficiaire d'acheter annuellement, au prix courant, un volume de bois en provenance de territoires forestiers du domaine de l'État en vue d'approvisionner une usine de transformation du bois.

Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable (floristique ou faunique) : Un habitat défini par règlement en vertu du paragraphe 2° de l'article 10 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

Habitat faunique : Lieu naturel ou, plus rarement, artificiel qui est occupé par une espèce ou un groupe d'espèces (population faunique). Dans ce milieu, l'animal trouve, outre l'abri, les éléments nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux, dont l'alimentation et la reproduction.

La protection de certains habitats fauniques est assurée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et le Règlement sur les habitats fauniques. Les habitats protégés par la Loi sont :

- l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- l'aire de confinement du cerf de Virginie;
- l'aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle;
- l'aire de mise bas du caribou au nord du 52^e parallèle;
- la falaise habitée par une colonie d'oiseaux;
- l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable;
- l'habitat du poisson;
- l'habitat du rat musqué;
- la héronnière;
- l'île ou la presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux;
- la vasière.

Parc national du Québec : Territoire protégé en vertu de la Loi sur les parcs dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente d'un territoire représentatif d'une région naturelle du Québec ou d'un site naturel à caractère exceptionnel, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation extensive.

Parc régional : Un parc régional est un territoire à vocation récréative dominante, établi sur des terres du domaine de l'État ou sur des terres privées. Le parc réfère à un espace naturel ou à



un corridor aménagé pour la pratique d'activités récréatives et sportives. Sa création émane d'une initiative régionale. En général, il s'agit d'un territoire du domaine de l'État où l'utilisation de toutes les ressources naturelles est possible, pour autant qu'elle se fasse sur une base multifonctionnelle et dans le respect des lois, règlements et ententes en vigueur. Ceci s'applique par conséquent à la vocation récréotouristique dominante du territoire.

Plan d'affectation du territoire public : Instrument par lequel le gouvernement établit et transmet ses orientations en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État.

Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire : Outil de planification qui sert à définir la vision du milieu régional concernant la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire. Le PRDIRT expose donc comment, de l'avis du milieu régional, les ressources naturelles et le territoire peuvent être mis à contribution pour soutenir le développement de la région.

Potentiel éolien mesuré : Secteur où le potentiel éolien est réellement prospecté par les promoteurs éoliens (mâts de mesure de vent).

Potentiel éolien : Potentiel tiré de l'outil Géoéolien produit par Hélimax inc. en 2005. Il est exprimé à microéchelle, à une hauteur de 80 m, en utilisant les classes 3, 4, 5, 6 et 7 (classes de Batelle)

Pourvoirie avec droits exclusifs (PADE) : Entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage et qui ont l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse, ou de pêche, ou de piégeage signé avec le ministre responsable. Les pourvoiries avec droits exclusifs sont établies en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Province naturelle : Premier niveau de perception du milieu terrestre (niveau supérieur de l'ordre de 100 000 km²) du système de classification et de cartographie des écosystèmes du Québec appelé «Cadre écologique de référence du Québec».

Refuge biologique : Petite aire forestière, d'environ 200 ha en moyenne, soustraite aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. Les refuges biologiques sont répartis de façon relativement uniforme dans l'ensemble des forêts aménagées du domaine de l'État. Ces aires forestières ont été désignées à titre de refuges biologiques par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec et de favoriser le maintien de la diversité biologique qu'on peut y trouver.

Refuge faunique : Le refuge faunique sert à préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité faunique qu'il renferme ou, encore, le support qu'il représente pour une espèce rare, menacée ou vulnérable. Dans un refuge faunique, le gouvernement détermine par règlement les conditions d'utilisation, d'accessibilité et de séjour pour chacun de ces refuges fauniques. Ils sont établis en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.



Réserve à castor : Territoire mis en place de 1932 à 1934 afin de permettre aux populations de castor de se reconstituer, à la suite d'une baisse dramatique des populations. À l'intérieur des limites des réserves à castor, à l'exception de celle du Saguenay, seuls les Amérindiens et les Inuits peuvent chasser ou piéger les animaux à fourrure. Les dispositions les concernant sont contenues dans le Règlement sur les réserves de castor, adopté en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et dans la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec.

Réserve aquatique : Aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée afin de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes. Statut permanent de protection conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve aquatique projetée : Statut provisoire de protection à titre de réserve aquatique conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de protéger un territoire en vue de la constitution d'une nouvelle aire protégée. À moins que le gouvernement n'autorise une durée plus longue, la mise en réserve de ce territoire est d'au plus quatre ans. Elle peut faire l'objet de renouvellements ou de prolongations.

Réserve de biodiversité : Aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité. Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel (une formation physique ou un groupe de telles formations) et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. Statut permanent de protection conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve de biodiversité projetée : Statut provisoire de protection à titre de réserve de biodiversité conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans le but de protéger un territoire en vue de la constitution d'une nouvelle aire protégée. À moins que le gouvernement n'autorise une durée plus longue, la mise en réserve de ce territoire est d'une durée d'au plus quatre ans. Elle peut faire l'objet de renouvellements ou de prolongations.

Réserve écologique : une aire constituée à l'une des fins suivantes :

1. Conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique;
2. Réserver des terres à des fins d'étude scientifique ou d'éducation;
3. Sauvegarder les habitats d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables.

Statut conféré en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Réserve faunique : Établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, ce type de territoire est voué à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi que, accessoirement, à la pratique d'activités récréatives. On y pratique principalement des activités de chasse et de pêche et des activités de plein air.



L'offre des activités et des services commerciaux dans les réserves fauniques est principalement assurée par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), sauf pour la réserve faunique Duchénier, la réserve faunique Dunière et celles situées sur des rivières à saumon, où ce sont des organismes du milieu qui voient à l'offre de ces activités et services.

Site archéologique : Tout site témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique, où se trouvent des biens archéologiques, répertorié dans le Registre du domaine de l'État.

Secteur archéologique : Lieu répertorié dans le Registre du domaine de l'État, où sont concentrés des sites archéologiques et où les caractéristiques géographiques des terrains environnants présentent un potentiel archéologique.

Site faunique d'intérêt (SFI) : Lieu circonscrit constitué d'un ou de plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté faunique, dont la valeur biologique ou sociale le rend remarquable dans un contexte local ou régional.

Site géologique exceptionnel (SGE) : Un site géologique exceptionnel peut être soit un géosite, soit un géoparc, soit une collection de fossiles, de minéraux ou de météorites classé en vertu de la Loi sur les mines.

Les sites géologiques exceptionnels sont protégés en vertu de la Loi sur les mines afin d'assurer la protection et la conservation de la diversité géologique, c'est-à-dire la variété des éléments géologiques que recèle le Québec et qui peuvent être menacés par des catastrophes naturelles ou des interventions humaines. Ils sont également protégés afin de favoriser une meilleure connaissance de la géologie et de la géomorphologie du Québec et de mieux comprendre les éléments qui les composent.

Site patrimonial (Loi sur le patrimoine culturel) : Lieu ou ensemble d'immeubles ou un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Terrain de piégeage : Sur ces territoires, l'octroi d'un bail donne à son titulaire l'exclusivité du piégeage et le droit d'ériger des bâtiments et des constructions sans avoir à se conformer aux dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État concernant les baux ou les permis d'occupation des terres du domaine de l'État. D'une superficie d'environ 60 km² chacun, ils permettent de structurer et de répartir cette forme d'exploitation faunique sur le territoire québécois.

On trouve des terrains de piégeage sur les terres du domaine de l'État désignées par règlement pour cette activité en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. On en trouve également dans les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée.

Territoire faunique structuré (TFS) : Une réserve faunique, une zone d'exploitation contrôlée, une pourvoirie avec droits exclusifs, une aire faunique communautaire, une réserve à castor, etc. établis en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Territoire forestier résiduel : Territoire forestier du domaine de l'État non délimité en unités d'aménagement ou en forêts de proximité. Ces territoires ne permettent pas, sans en compromettre leur aménagement durable, un approvisionnement soutenu des usines de transformation



du bois. Le territoire forestier résiduel au Québec est constitué soit de lots ou de blocs de lots publics intramunicipaux, ou de certains territoires nordiques, comme l'île d'Anticosti, ou encore de forêts souvent situées au nord du territoire des unités d'aménagement.

Territoire non organisé (TNO) : Toute partie du territoire du Québec qui n'est pas celui d'une municipalité locale.

Territoire public intramunicipal (TPI) : Terres du domaine de l'État généralement situées à l'intérieur des limites du territoire municipalisé et qui relèvent de l'autorité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles sur lesquelles une MRC exerce des pouvoirs et des responsabilités en matière de planification, de gestion foncière et forestière délégués par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : Territoire établi en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, accessoirement, à des fins de pratique d'activités récréatives.

Ce statut est accordé lorsqu'un organisme désire s'impliquer dans la conservation et la mise en valeur de la faune. Le potentiel faunique doit être suffisant pour permettre la pratique de la chasse et de la pêche. Les zecs sont gérées par des associations sans but lucratif en fonction d'un protocole d'entente.



Appendice A : Rapport d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante



Avis

Ce document vise à évaluer les changements apportés à l'utilisation du territoire public devant découler des orientations d'affectation du territoire public envisagées par le gouvernement. Ce document n'a donc pas pour objet de véhiculer ces orientations. Celles-ci sont précisées dans les fiches de zones que l'on trouve à l'annexe II du plan d'affectation du territoire public.



Note au lecteur

L'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante vise à déterminer les changements que l'affectation proposée apporte à l'utilisation du territoire public régional qui a lieu au moment de réaliser le plan d'affectation du territoire public et à évaluer les conséquences probables de ces changements. Elle concerne les changements qui sont directement attribuables au PATP. On inclut ainsi dans cette catégorie les changements impliquant de passer d'une utilisation du territoire ou des ressources à une autre (ex. : passer d'une aire à prédominance forestière à une aire à prédominance récréotouristique). On inclut également les changements dans les modalités de réalisation d'une ou de plusieurs activités s'exerçant en vertu d'un droit et d'un statut sur le territoire public (ex. : ajout d'objectifs de protection des paysages ou d'habitats dans un territoire faunique structuré).

Toutefois, les changements générés par un autre processus gouvernemental, qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation des changements apportés à l'utilisation existante dans le PATP, ne sont pas inclus dans l'évaluation (ex. : grandes aires protégées soumises au BAPE). Les changements découlant d'une décision gouvernementale applicable ne sont également pas inclus dans l'analyse (ex. : projet déjà approuvé). Enfin, les changements visant à introduire dans le PATP une modification dans l'utilisation du territoire public déjà mise en application dans la gestion des terres et des ressources ne sont pas évalués (ex. : mesures de gestion intégrée des ressources convenues et déjà mises en œuvre).

L'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante permettra aux différents intervenants, gouvernementaux ou extragouvernementaux, de mieux saisir la portée de l'affectation du territoire public par une meilleure connaissance de ses effets sur la gestion des terres et des ressources. Elle permettra également de cristalliser, et de partager avec l'ensemble des utilisateurs du PATP, les éléments d'analyse pris en compte par le gouvernement dans ses choix entourant les changements à apporter à l'utilisation du territoire public. En effet, cette évaluation concrétise un processus d'analyse continu, implicite à la concertation gouvernementale qui caractérise, rappelons-le, la démarche d'affectation du territoire public.

Par l'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante, le gouvernement entend en définitive faciliter la mise en œuvre du PATP et le suivi des orientations qu'il contient.



1 Balises d'interprétation

Situations nécessitant une évaluation

Règle générale : On évalue les changements qui sont directement attribuables au PATP.

A) Changement d'utilisation du territoire ou des ressources (ex. : nouveau pôle récréotouristique qui modifie une situation d'utilisation polyvalente du territoire et qui oriente différemment la mise en valeur du territoire par rapport à ce qui existait avant le PATP).

B) Changement dans les conditions d'exercice d'une ou de plusieurs activités permises en vertu d'un droit et d'un statut existant (ex. : ajout d'objectifs nécessitant des actions additionnelles des gestionnaires dans des territoires fauniques par rapport à ce qui se faisait avant le PATP).

Situations ne nécessitant pas une évaluation

Règle générale : On n'évalue pas ce qui est attribuable à un autre processus dont la conclusion est assimilable à un acte d'affectation réalisé parallèlement au PATP ou ce qui n'amène pas de changement réel à l'utilisation existante, mais fait que la confirmer.

A) Changement généré par un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation des changements à l'utilisation existante au PATP [ex. : aire protégée ou grand projet hydroélectrique soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ou à un processus similaire, etc.].

B) Décision gouvernementale applicable (ex. : entente de principe d'ordre général avec les Innus).

C) Transposition sur le plan de l'affectation d'une utilisation territoriale qui demeure la même avant et après le PATP (ex. : confirmation dans le PATP d'une orientation qui est déjà de fac-



to en application au moment de faire le PATP, comme la reconnaissance dans le PATP d'objectifs découlant d'ententes de gestion intégrés des ressources [GIR]).

Méthodologie

La démarche consiste à déterminer, dans un premier temps, les zones qui devaient faire l'objet d'une évaluation des changements à l'utilisation existante conformément aux balises d'interprétation. Une fois la nature des changements précisée, les effets anticipés quant à l'utilisation des terres et des ressources de même que les conséquences dans la gestion des terres et des ressources ont été identifiés par la table de concertation. Un bilan exprimé en fonction des avantages et des inconvénients environnementaux, sociaux, économiques et institutionnels a permis de compléter l'analyse des changements apportés à l'utilisation existante.

Les tableaux A et B suivants indiquent respectivement l'estimation des besoins d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante et les zones touchées par ce processus. Le tableau C présente la synthèse de l'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante.

- ✓ Le tableau A présente toutes les zones dans un ordre numérique. Il indique celles qui devraient ou non donner lieu à une évaluation des changements.
- ✓ Le tableau B désigne les zones assujetties à l'évaluation des changements. Parmi les 42 zones que contient le PATP, 9 font l'objet d'une évaluation des changements apportés à l'utilisation existante. Elles couvrent 67 % du territoire public des Laurentides.
- ✓ Le tableau C présente la synthèse des résultats de l'évaluation des changements. La nature des changements, ses effets et ses conséquences ainsi que les avantages et les inconvénients répertoriés par zone sont indiqués dans ce tableau.



Tableau A : Estimation des besoins d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Numéro de la zone	Nom de la zone	Évaluation des changements à l'utilisation existante
15-01	Mine de graphite Lac-des-Îles	Non (confirmation de l'utilisation existante)
15-02	Érablière d'Amherst	Non (confirmation de l'utilisation existante)
15-03	Forêt d'enseignement et de recherche de Mousseau	Non (confirmation de l'utilisation existante)
15-04	Centre touristique et éducatif des Laurentides	Non (confirmation de l'utilisation existante)
15-05	Projet de forêts d'expérimentation	Oui
15-06	Réservoir Mitchinamecus	Oui
15-07	Réservoir Baskatong	Oui
15-08	Réservoir du Poisson Blanc	Oui
15-09	Réservoir Kiamika	Oui
15-10	Secteurs archéologiques	Oui
15-11	Zones à potentiel archéologique	Oui
15-12	Montagne des Pruches	Oui
15-13	Parc régional du Poisson Blanc	Oui
15-14	Projet de parc régional de la montagne du Diable	Oui
15-15	Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut	Oui



15-16	Territoires fauniques structurés du nord des Laurentides	Oui
15-17	Pourvoiries du nord de la région	Oui
15-18	Nord-ouest du Baskatong	Oui
15-19	Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides	Oui
15-20	Pourvoirie Baroux	Oui
15-21	Secteur nord de la Pourvoirie du Chevreuil Blanc	Oui
15-22	Territoires libres	Non (pas de changement d'utilisation)
15-23	Héronnières	Non, territoires déjà désignés (confirmation de la vocation de protection).
15-24	Colonies d'oiseaux	Non, territoires déjà désignés (confirmation de la vocation de protection).
15-25	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques	Non, territoires déjà désignés (confirmation de la vocation de protection).
15-26	Habitats du rat musqué	Non, territoires déjà désignés (confirmation de la vocation de protection).
15-27	Habitats du rat musqué et aires de concentration d'oiseaux aquatiques	Non, territoires déjà désignés (confirmation de la vocation de protection).
15-28	Aires de confinement du cerf de Virginie	Non, territoires déjà désignés (confirmation de la vocation de protection).
15-29	Lacs d'observation	Non, maintien de l'activité existante
15-30	Héronnières projetées	Oui



15-31	Parcs nationaux	Non, territoires déjà désignés (confirmation de la vocation de protection).
15-32	Réserves de biodiversité projetées	Non, territoires déjà désignés (confirmation de la vocation de protection).
15-33	Partie de la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge	Non, territoire déjà désigné (confirmation de la vocation de protection).
15-34	Territoire d'intérêt Horst-du-Baskatong	Non, il s'agit d'une affectation différée.
15-35	Habitats floristiques	Non, territoires déjà désignés (confirmation de la vocation de protection).
15-36	Écosystèmes forestiers exceptionnels	Non, territoires déjà désignés (confirmation de la vocation de protection).
15-37	Réserves écologiques	Non, territoires déjà désignés (confirmation de la vocation de protection).
15-38	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels	Oui
15-39	Projet d'échange de lots Laurentides-Outaouais	Non, il s'agit d'une affectation différée.
15-40	Refuge faunique de Deux-Montagnes	Non, territoire déjà désigné (confirmation de la vocation de protection).
15-41	Refuges biologiques	Non, territoires déjà désignés (confirmation de la vocation de protection).
15-42	Partie hydrique du sud	Non, il s'agit d'une affectation différée.



Tableau B : Zones touchées par des changements à l'utilisation existante

N°	Nom de la zone	Simple	Éclatée	Superficie (km ²)
15-05	Projet de forêts d'expérimentation		✓	1,24
15-06	Réservoir Mitchinamecus	✓		117,35
15-07	Réservoir Baskatong	✓		231,57
15-08	Réservoir du Poisson Blanc	✓		140,69
15-09	Réservoir Kiamika	✓		66,10
15-10	Secteurs archéologiques		✓	24,25
15-11	Zones à potentiel archéologique		✓	397,11
15-12	Montagne des Pruches	✓		5,13
15-13	Parc régional du Poisson Blanc	✓		2,10
15-14	Projet de parc régional de la montagne du Diable	✓		32,46
15-15	Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut	✓		21,24
15-16	Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides		✓	6 415,83
15-17	Pourvoiries du nord de la région	✓		488,34
15-18	Nord-ouest du Baskatong	✓		1 135,53
15-19	Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides	✓		843,13
15-20	Pourvoirie Baroux	✓		21,48
15-21	Secteur nord de la Pourvoirie Chevreuil Blanc	✓		7,44
15-30	Héronnières projetées		✓	11,11
15-38	Projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels		✓	12,857
Total		13	6	9 974, 957
Nombre de zones touchées par les changements à l'utilisation existante : 19 Pourcentage du territoire affecté faisant l'objet de changements : 66,42 %				



2 Synthèse des effets et des conséquences découlant de l'analyse des changements apportés à l'utilisation existante

Les changements apportés à l'utilisation existante concernent 9 974,96 km², soit plus de 66 % du territoire affecté. Cette superficie couvre 19 zones parmi les 42 que compte le PATP. Quant aux 23 autres zones, elles n'ont pas été soumises à cet exercice, puisque les changements générés sont attribuables à un autre processus gouvernemental décisionnel qui prévoit une évaluation ou une étude assimilable à une évaluation des changements à l'utilisation existante (ex. : zones constituées d'aires protégées soumises au BAPE) ou parce que l'exercice d'affectation confirme ou reconduit l'utilisation existante (ex. : zones à vocation multiple). Les zones à vocation différée n'ont également pas fait l'objet d'évaluation des changements.

L'évaluation des changements a permis de préciser, pour chacune des zones soumises à l'exercice, les effets anticipés sur l'utilisation du territoire public découlant des nouvelles orientations véhiculées par le PATP. Ces effets ont été évalués en fonction des dimensions environnementales, sociales, économiques et institutionnelles. Voici ce qu'il en ressort.

- ✓ Dans la zone à vocation d'utilisation prioritaire (Érablière d'Amherst, Forêt d'enseignement et de recherche, Centre d'enseignement de recherche Mousseau et Projet de forêt d'expérimentation), le changement dans l'utilisation des terres et des ressources est plus important. La nouvelle vocation entraîne une limitation des activités incompatibles avec l'activité principale. Dans la zone Forêt d'enseignement et de recherche, par exemple, l'enseignement et la recherche viendront subordonner les autres usages en cours dans la zone.
- ✓ Dans les zones à vocation multiple modulée (Réservoirs, Parcs régionaux et Projets de parcs régionaux, Territoires fauniques structurés, Secteurs archéologiques, Montagne des Pruches), l'exercice indique que la nouvelle vocation nécessite une adaptation des interventions et des mesures de gestion des terres et des ressources. Dans le cas des territoires fauniques structurés, par exemple, les changements consistent en une plus grande prise en compte de la mise en valeur de la faune, des activités récréatives et de la préservation des paysages.

À l'issue de cet exercice, tous les changements ont été considérés comme acceptables par la table de concertation. Il n'y a pas de remise en question des orientations proposées.



Tableau C : Évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
15-05 Projet de forêts d'expérimentation	Orientation de l'utilisation des terres du domaine de l'État vers des activités de recherche et d'expérimentation.	Limitation des activités d'aménagement forestier, autres que celles liées à la recherche et à l'expérimentation.	Les ministères et organismes, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières; par rapport au reste du territoire quant à la prise en compte des activités de recherche et d'expérimentation. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	<u>Avantages :</u> Préservation du territoire pour la recherche et l'expérimentation; Favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie et en aménagement durable des forêts.
				<u>Inconvénients :</u> Limitation des activités industrielles, notamment forestières; Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires à envisager pour les activités industrielles.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
15-06, 15-07, 15-08, 15-09 Réservoirs Mitchinamecus, Baskatong, Poisson Blanc, Kiamika	Prise en considération de l'usage énergétique et du laminage des crues, la conservation accrue de la faune et une meilleure prise en considération de l'utilisation récréative.	Toutes les activités ainsi que l'implantation d'équipements et d'infrastructures doivent être réalisées en tenant compte du fait que le plan d'eau est utilisé essentiellement à des fins de production d'énergie et de contrôle des crues. Les activités industrielles, autres que la production d'énergie hydroélectrique, doivent être adaptées de façon à offrir des conditions d'existence propices aux espèces fauniques qui sont liées aux activités pratiquées dans la zone.	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires doivent s'assurer de la compatibilité de leurs pratiques de gestion des terres et des ressources avec l'affectation attribuée à la zone. Le cas échéant, ils devront adopter des mesures de gestion des ressources et du territoire afin de favoriser la gestion hydroélectrique, la mise en valeur récréotouristique et la protection de l'habitat de la faune. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	<u>Avantages :</u> Clarification de la fonction des réservoirs; Consolidation du créneau d'excellence leader ACCORD des Laurentides : tourisme villégiature quatre saisons. <u>Inconvénients :</u> L'adaptation des activités industrielles, notamment forestières et minières potentielles.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
15-10 Secteurs archéologiques	Plus grande prise en considération du potentiel archéologique dans l'utilisation des ressources et du territoire	Adaptation et limitation des activités industrielles et récréotouristiques susceptibles d'endommager le potentiel archéologique de la zone.	Les ministères et organismes, ainsi que leurs mandataires et délégataires doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières, par rapport au reste du territoire quant à la prise en compte du patrimoine archéologique. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	<u>Avantages :</u> Protection accrue du patrimoine archéologique; Préservation de notre héritage culturel. <u>Inconvénients :</u> L'adaptation des activités industrielles, notamment forestières et minières potentielles.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
15-11 Zones à potentiel archéologique	Plus grande prise en considération du potentiel archéologique dans l'utilisation des ressources et du territoire.	Adaptation et limitation des activités industrielles et récréotouristiques susceptibles d'endommager le potentiel archéologique de la zone.	Les ministères et organismes, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources répondent à des exigences particulières par rapport au reste du territoire quant à la prise en compte du potentiel archéologique. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	<u>Avantages :</u> Protection accrue du patrimoine archéologique; Préservation de notre héritage culturel. <u>Inconvénients :</u> Adaptation des activités industrielles, notamment forestières et minières potentielles.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
15-12 Montagne des Pruches	Plus grande prise en considération des activités récréotouristiques dans l'utilisation du territoire et des ressources de la zone.	Adaptation des activités industrielles pouvant avoir des répercussions sur les paysages et les habitats fauniques.	Les ministères et organismes gouvernementaux, et leurs mandataires doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres répondent à des exigences particulières quant au maintien des paysages environnants et des habitats essentiels à la mise en valeur de la faune. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	<u>Avantages :</u> Meilleur environnement récréotouristique pour les visiteurs grâce à une protection améliorée des paysages visibles à partir des secteurs de fréquentation.
				<u>Inconvénients :</u> Adaptation des activités industrielles, notamment forestières; Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires à envisager pour les activités industrielles.



Plan d'affectation du territoire public

Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
15-13 Parc régional du Poisson Blanc	Plus grande prise en considération des activités récréotouristiques dans l'utilisation du territoire et des ressources de la zone.	Adaptation des activités industrielles afin d'assurer la protection accrue de certains paysages liés aux activités récréatives.	Les ministères et organismes, ainsi que leurs mandataires et délégataires doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources contribuent à la consolidation et au développement des activités récréotouristiques. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRÉ, les MRC et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	<u>Avantages :</u> Mise en valeur du parc à des fins récréotouristiques; Augmentation de l'offre en loisirs de plein air; Développement de produits touristiques reconnus par Tourisme Québec et Tourisme Laurentides. <u>Inconvénients :</u> Adaptation des activités industrielles, notamment forestières.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
15-14, 15-15 Projet de parc régional de la montagne du Diable Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut	Plus grande prise en considération des activités récréotouristiques dans l'utilisation projetée du territoire et des ressources de la zone.	Adaptation des activités industrielles afin d'assurer la protection accrue de certains paysages liés aux activités récréatives.	Les ministères et organismes, ainsi que leurs mandataires et délégataires doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres et des ressources contribuent au développement des activités récréotouristiques projetées. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE, les MRC et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	<u>Avantages :</u> Mise en valeur du parc à des fins récréotouristiques; Augmentation de l'offre en loisirs de plein air; Développement de produits touristiques reconnus par Tourisme Québec et Tourisme Laurentides. <u>Inconvénients :</u> Adaptation des activités industrielles, notamment forestières et minières potentielles; Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires à envisager pour les activités industrielles.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
15-16, 15-17, 15-18, 15-19, 15-20, 15-21 Territoires fauniques structurés du nord des Laurentides Pourvoiries du nord de la région Nord-ouest du Bas-katong, Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides Pourvoirie Baroux Secteur nord de la Pourvoirie Chevreuil Blanc	Plus grande protection des habitats, des espèces fauniques et des paysages.	Adaptation des activités industrielles pouvant avoir des répercussions sur les paysages et les habitats fauniques.	Les ministères et organismes gouvernementaux, et leurs mandataires doivent s'assurer que leurs pratiques de gestion des terres répondent à des exigences particulières quant au maintien des paysages environnants, les principaux sites d'hébergement récréatif et de services ainsi que des habitats essentiels à la mise en valeur de la faune. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	<u>Avantages :</u> Effet positif sur la qualité des habitats et des espèces fauniques, notamment des espèces sensibles; Meilleur environnement récréotouristique pour les visiteurs grâce à une protection améliorée des paysages visibles à partir des secteurs de fréquentation et d'hébergement de la zone. <u>Inconvénients :</u> Adaptation des activités autres que fauniques et récréotouristiques dans la zone.



Zone ou groupe de zones	Nature du changement	Effet sur l'utilisation des terres ou des ressources	Conséquence sur la gestion des terres ou des ressources (ministère, organisme, milieu régional, délégataire, etc.)	Avantages et inconvénients considérés dans le choix d'affectation effectué
15-30 Héronnières projetées	Orientation de l'utilisation actuelle du territoire et des ressources vers une vocation de protection stricte.	Limitation sévère de la plupart des activités autres que fauniques.	Les ministères et organismes gouvernementaux, et leurs mandataires devront interdire toute activité incompatible avec la vocation de protection projetée de la zone. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	<u>Avantages :</u> Protection accrue des espèces et des habitats fauniques. <u>Inconvénients :</u> Adaptation des activités industrielles, notamment forestières; Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires à envisager pour les activités industrielles.
15-38 Projets d'écosystèmes forestiers	Orientation de l'utilisation du territoire vers une vocation de protection stricte.	Les activités industrielles, récréotouristiques, ou tout autre activité, susceptibles de nuire aux objectifs de protection seront exclues du territoire.	Les ministères et organismes gouvernementaux, régionaux et locaux, mandataires et délégataires devront s'assurer de la compatibilité de leurs pratiques de gestion des terres et des ressources avec l'affectation prévue. Les ministères et organismes, ainsi que leurs mandataires et délégataires, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.	<u>Avantages :</u> Intérêt pour la conservation de la diversité biologique en raison de leur caractère ancien, rare ou exceptionnel. <u>Inconvénients :</u> Adaptation des activités industrielles, notamment forestières et récréotouristiques; Possibilité de pertes de revenus ou d'augmentation des coûts liés aux adaptations nécessaires à envisager pour les activités industrielles.



3 Fiches d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante

Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante actuelle Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zones n° : 15-05	Projet de forêts d'expérimentation
Description du changement	
La zone, Projet de forêts d'expérimentation, est une zone éclatée qui regroupe quatre projets de forêts d'expérimentation d'une superficie d'environ 1,24 km². Située en territoire faunique structuré, elle est caractérisée par une utilisation polyvalente du territoire et des ressources. L'orientation gouvernementale attribuée à celle-ci consiste en une utilisation prioritaire du territoire et des ressources pour la recherche et l'expérimentation en sciences forestières. L'essentiel du changement anticipé dans la zone est que les autres activités seront assujetties à des conditions si elles sont susceptibles de compromettre la réalisation des activités d'expérimentation et de recherche.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux¹⁶⁶	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération
Avantages : - Aucun Inconvénients : - Aucun	0
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager	Pondération

¹⁶⁶ L'évaluation des changements apportés à l'affectation peut être qualitative ou quantitative.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante actuelle

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zones n° : 15-05

Projet de forêts d'expérimentation

Avantages :

- Préservation du territoire pour la recherche et l'expérimentation
- Favoriser la recherche appliquée en foresterie et en aménagement durable des forêts
- Amélioration des connaissances forestières

++

++

++

Inconvénients :

- Aucun

0

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques

Sur le plan économique :

- Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local)
- Diversification de la structure économique
- Droits et redevances gouvernementaux

Avantages :

- Optimisation des pratiques forestières

+

Inconvénients :

- Limitation des activités forestières

-

Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels

Paramètres d'évaluation :

Oui

Non

- Modification du cadre légal et normatif

✓

- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes

✓

- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales

✓

Précisez :

Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives répondent aux exigences particulières de l'utilisation prioritaire du territoire et des ressources pour la recherche et l'expérimentation en sciences forestières.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante actuelle

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zones n° : 15-05

Projet de forêts d'expérimentation

Les organismes des milieux régional et local dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable. La nouvelle affectation peut être retenue.

Guide de pondération

Effet	Symbole
Fortement positif	++
Faiblement positif	+
Neutre	0
Faiblement négatif	-
Fortement négatif	--
Sans objet	S. O.

Le rapport d'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante dresse une évaluation régionale portant sur le cumul des évaluations par zone.

** La pondération n'est pas une sommation des avantages et des inconvénients, mais plutôt un outil visuel. Elle sert à appuyer la nouvelle affectation, à justifier que le choix d'affectation est inacceptable ou que l'affectation doit être différée. Elle est en partie subjective, mais doit être cohérente d'une zone à l'autre et s'appuyer sur les faits et les constatations de l'analyse.

*** Le bilan sert à dresser un profil de chaque volet (environnemental, social, économique, institutionnel) et à définir les suites à donner à l'affectation.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zones n° : 15-06, 15-07, 15-08 et 15-09	Réservoirs Mitchinamecus, Baskatong, Poisson Blanc et Kiamika
Description du changement	
La fiche concerne quatre zones, soit les réservoirs Mitchinamecus, Baskatong, Poisson Blanc et Kiamika ainsi que les bandes riveraines attenantes à chacun de ces réservoirs. Ces derniers, autour desquels se structure l'activité récréotouristique, sont principalement utilisés pour le laminage des crues et la production hydroélectrique. Les zones se caractérisent également par une utilisation touristique importante et un potentiel récréotouristique reconnu régionalement. On y trouve plusieurs établissements d'hébergement et des équipements récréatifs. Des activités d'aménagement forestier ont cours également dans ces territoires. Les usages ayant cours dans les zones pourront demeurer les mêmes. Toutefois, les activités et l'implantation d'infrastructures doivent être réalisées en tenant compte que le plan d'eau est utilisé à des fins de production d'énergie et de contrôle des crues. Les activités industrielles, autres que la production d'énergie et de contrôle des crues, doivent être adaptées de façon à offrir des conditions propices aux espèces fauniques qui sont liées aux activités récréatives pratiquées dans la zone.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - Prise en considération de l'usage énergétique et de laminage des crues - Conservation de la faune Inconvénients : - Adaptation des activités industrielles, autres que la production d'énergie et de contrôle des crues	++ + -
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique que le changement est favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social :	Pondération



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zones n° : 15-06, 15-07, 15-08 et 15-09	Réservoirs Mitchinamecus, Baskatong, Poisson Blanc et Kiamika	
- Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager		
Avantages : - Clarification de la fonction prépondérante des réservoirs - Amélioration des conditions de sécurité publique - Meilleure accessibilité aux activités récréatives Inconvénients : - Aucun	++ + +	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Maintien des activités récréotouristiques - Consolidation du créneau d'excellence leader ACCORD des Laurentides Inconvénients : - Aucun	++ ++	
Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique que le changement est favorable.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes		✓
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales		✓



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zones n° : 15-06, 15-07, 15-08 et 15-09

Réservoirs Mitchinamecus, Baskatong, Poisson Blanc et Kiamika

Précisez :

Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives sont compatibles avec les activités de production d'énergie et de contrôle des crues.

Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique que le changement est favorable.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable. La nouvelle affectation peut être retenue.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zone n° : 15-10	Secteurs archéologiques
Description du changement	
Cette zone est composée de cinq secteurs archéologiques situés sur le pourtour de plans d'eau où il y a une concentration de sites archéologiques amérindiens préhistoriques et historiques. Ils témoignent de l'importance du potentiel archéologique de ce territoire. Ces secteurs archéologiques font l'objet d'inventaire du ministère de la Culture et des Communications et peuvent éventuellement servir à des fins de recherches, éducatives, culturelles et touristiques. La modulation prévue dans l'intention gouvernementale aura pour effet d'assurer une protection au patrimoine archéologique, ce qui suppose que les divers usagers de la zone devront y prêter une attention particulière afin d'éviter d'endommager ou d'altérer ces sites.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération
Avantages : - Protection accrue de l'environnement physique des secteurs archéologiques Inconvénients : - Aucun	+ 0
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager	Pondération
Avantages : - Préservation et protection du patrimoine archéologique Inconvénients :	+



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zone n° : 15-10	Secteurs archéologiques	
- Aucun		0
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Mise en valeur éducative et récréotouristique potentielle - Maintien des activités industrielles Inconvénients : - Adaptation des activités forestières et minières potentielles	+ + -	
La prise en compte du potentiel archéologique pourrait engendrer des contraintes économiques supplémentaires. Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes		✓
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales		✓
<u>Précisez :</u> Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives répondent aux exigences particulières quant à la prise en compte du patrimoine archéologique potentiel dans cette zone. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.		



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-10

Secteurs archéologiques

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable. Les avantages anticipés sur le plan environnemental et social, associés aux inconvénients économiques d'adaptation des interventions industrielles, indiquent que la nouvelle affectation peut être retenue.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zone n° : 15-11	Zones à potentiel archéologique
Description du changement	
Cette zone éclatée comprend douze sous-zones situées le long de rivières et lacs. Ces sous-zones, du fait de leur importance comme voie de navigation, relient un certain nombre d'espaces qui ont été répertoriés par les archéologues comme possédant un fort potentiel archéologique préhistorique. La modulation prévue dans l'intention gouvernementale aura pour effet d'assurer une protection au patrimoine archéologique, ce qui suppose que les divers usagers de la zone devront y prêter une attention particulière afin d'éviter d'endommager ou d'altérer ces sites.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - Protection de l'environnement physique des rives des rivières possédant un très fort potentiel archéologique Inconvénients : - Aucun	+
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux est favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager	Pondération
Avantages : - Préservation et protection du patrimoine archéologique potentiel Inconvénients : - Aucun	++ 0



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zone n° : 15-11	Zones à potentiel archéologique	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Maintien des activités existantes Inconvénients : - Adaptation des activités afin de protéger les ressources archéologiques.	+ -	
La prise en compte du potentiel archéologique pourrait engendrer des contraintes économiques supplémentaires. Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques est neutre.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales		✓
<u>Précisez :</u> Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives répondent aux exigences particulières quant à la prise en compte du patrimoine archéologique potentiel dans cette zone. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement. Les effets seront observables sur l'exercice des droits octroyés dans les zones. Le PRDIRT devra prendre en considération les intentions gouvernementales et les objectifs spécifiques établis pour ces zones.		
Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favo-		



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-11

Zones à potentiel archéologique

table.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable. Les avantages anticipés sur le plan environnemental et social, associés aux inconvénients économiques d'adaptation des interventions industrielles, indiquent que la nouvelle affectation peut être retenue.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zones n° : 15-12	Montagne des Pruches
Description du changement	
La zone, Montagne des Pruches, localisée dans la MRC des Laurentides, est située à proximité du pôle récréotouristique de la Station Mont-Tremblant. Actuellement, cette zone est vouée à une utilisation polyvalente du territoire et des ressources. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à envisager des modulations à apporter à l'utilisation du territoire et des ressources de façon à maintenir le potentiel récréatif tout en préservant les paysages et les milieux sensibles.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - Protection des paysages - Protection des milieux sensibles Inconvénients : - Aucun	+ +
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager	Pondération
Avantages : - Meilleur environnement récréotouristique Inconvénients : - Aucun	+



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zones n° : 15-12	Montagne des Pruches	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Accroissement de la fréquentation de la zone Inconvénients : - Adaptation des activités forestières	+ -	
Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	
Précisez : Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives répondent aux exigences particulières quant à la prise en compte du caractère récréatif de la zone. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.		
Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.		
Évaluation globale du changement		
Globalement, le changement est favorable. La nouvelle affectation peut être retenue.		



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zones n° : 15-13	Parc régional du Poisson Blanc
Description du changement	
La zone, Parc régional du Poisson Blanc, se trouve dans le nord-ouest de la région des Laurentides, dans la MRC d'Antoine Labelle. L'évaluation du changement porte sur 0,3 % du territoire, le reste fait partie de la réserve de biodiversité projetée du mont Sainte-Marie. L'essentiel du changement anticipé consiste à envisager des modulations à apporter de façon à encadrer l'utilisation du territoire et des ressources de la zone afin de consolider la mise en valeur récréative de la zone.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - Protection des habitats fauniques - Protection des paysages Inconvénients : - Aucun	+ +
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager	Pondération



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zones n° : 15-13	Parc régional du Poisson Blanc	
Avantages : - Augmentation de l'offre en loisirs de plein air Inconvénients : - Aucun	++	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Augmentation et diversification des retombées économiques provenant du récrétourisme. Inconvénients : - Adaptation des activités forestières et minières potentielles, y compris les sablières et gravières	++ -	
Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	
Précisez : Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives répondent aux exigences particulières quant à la prise en compte du caractère récréatif de la zone. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement		



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zones n° : 15-13

Parc régional du Poisson Blanc

et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable. La nouvelle affectation peut être retenue.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zones n° : 15-14	Projet de parc régional de la montagne du Diable
Description du changement	
La zone, Projet de parc régional de la Montagne du Diable, est localisée dans la MRC d'Antoine Labelle. L'évaluation du changement porte sur 30 % du territoire, le reste fait partie de la réserve de biodiversité de la Montagne-du-Diable. La zone se caractérise essentiellement par des activités d'aménagement forestier et récréotouristiques englobant un réseau de sentiers récréatifs. La situation de cette zone évoluera vers un statut de parc régional tel que le souhaite le milieu régional. Ce statut pourrait éventuellement entraîner davantage d'aménagements et accroître la fréquentation à des fins récréotouristiques. Dans ce contexte, les activités d'aménagement forestier pourraient être limitées ou assujetties à des modalités particulières visant notamment la protection des paysages.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - Protection des habitats fauniques - Protection des paysages Inconvénients : - Aucun	+ + 0
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager	Pondération



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zones n° : 15-14	Projet de parc régional de la montagne du Diable	
Avantages : - Augmentation de l'offre en loisirs de plein air Inconvénients : - Aucun	++	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Augmentation et diversification des retombées économiques provenant du récréotourisme. Inconvénients : - Adaptation des activités forestières et minières potentielles, y compris les sablières et gravières	++ -	
Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	
Précisez : Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives répondent aux exigences particulières quant à la prise en compte du caractère récréatif de la zone. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et		



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zones n° : 15-14

Projet de parc régional de la montagne du Diable

le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable. La nouvelle affectation peut être retenue.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zone n° : 15-15	Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut
Description du changement	
La zone, Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut, est une zone éclatée en trois blocs de lots intramunicipaux, localisés dans la MRC des Pays-d'en-Haut. Elle est caractérisée par sa ressource ligneuse qui contribue à l'approvisionnement de six usines de transformation du bois et par la voie ferrée abandonnée du CN qui a été aménagée pour créer la piste cyclable du Corridor aérobique. D'autres réseaux de sentiers récréatifs existent également dans la zone. La situation de cette zone évoluera vers un statut de parc régional tel que le souhaite le milieu régional. Ce statut pourrait éventuellement entraîner davantage d'aménagements et accroître la fréquentation à des fins récréotouristiques. Dans ce contexte, les activités d'aménagement forestier pourraient être limitées ou assujetties à des modalités particulières visant notamment la protection des paysages.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - Autres	Pondération **
Avantages : - Protection des habitats fauniques - Protection des paysages Inconvénients : - Aucun	+ +
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique que le changement est favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager	Pondération



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zone n° : 15-15	Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut	
- Autres		
Avantages : - Augmentation de l'offre en loisirs de plein air Inconvénients : - Aucun.	++	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Augmentation et diversification des retombées économiques provenant du récréotourisme. Inconvénients : - Adaptation des activités forestières et minières potentielles	++ -	
Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	
<u>Précisez :</u> Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives répondent aux exigences particulières quant à la prise en compte du caractère récréatif de la zone. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de		



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-15

Projet de parc régional des Pays-d'en-Haut

gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable. La nouvelle affectation peut être retenue.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zone n° : 15-17	Pourvoiries du nord de la région
Description du changement	
La zone, Pourvoiries du nord de la région, est une zone éclatée qui regroupe cinq PADE localisées dans les TNO Lac-Bazinet et Lac-De La Bidière, dans la MRC d'Antoine-Labelle. Deux pourvoiries parmi les cinq de la zone ne sont accessibles que par avion. L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à envisager des modulations à apporter de façon à encadrer l'utilisation du territoire et des ressources de la zone afin de préserver les paysages dans les lieux d'hébergement et d'activités récréotouristiques tout en assurant le respect des modalités de conservation et de mise en valeur de la faune.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - Autres	Pondération **
Avantages : - Protection des habitats fauniques - Protection accrue des paysages Inconvénients : - Aucun	+ ++
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement positif.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager - Autres	Pondération
Avantages : - Plus grande satisfaction des usagers	+



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zone n° : 15-17	Pourvoiries du nord de la région	
- Meilleure qualité de l'expérience récréative - Meilleures conditions pour la pratique d'activités de mise en valeur de la faune Inconvénients : - Aucun		+ + 0
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Maintien des attraits spécifiques de cette zone - Meilleures conditions pour le développement récréatif pouvant se traduire par une augmentation de la fréquentation et des revenus potentiels Inconvénients : - Adaptation des activités forestières et minières potentielles.		+ + -
Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable malgré les contraintes dues à l'adaptation des activités forestières et minières.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	
- Autres		
<u>Précisez :</u> Les ministères et les organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives répondent aux exigences particulières quant au		



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-17

Pourvoiries du nord de la région

maintien des paysages sensibles, des principaux attraits récréatifs et des habitats essentiels à la mise en valeur de la faune.

Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable. La nouvelle affectation peut donc être retenue.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zones n° : 15-18

Nord-ouest du Baskatong

Description du changement

La zone, Nord-ouest du Baskatong, localisée à l'ouest de la MRC d'Antoine-Labelle, se situe dans les TNO Lac-Marguerite et Lac-Douaire et dans une partie de la municipalité de Ferme-Neuve. Elle comprend environ 86 % du territoire de la zone d'exploitation contrôlée Petawaga. Les activités fauniques cohabitent avec le récréotourisme et l'aménagement forestier.

L'essentiel du changement anticipé dans la zone consiste à envisager des modulations à apporter de façon à encadrer l'utilisation du territoire et des ressources de la zone afin de préserver les paysages dans les lieux d'hébergement et d'activités récréotouristiques tout en assurant le respect des modalités de conservation et de mise en valeur de la faune.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux

Paramètres d'évaluation :

- Espèce faunique ou floristique

Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)

Pondération **

Avantages :

- Protection des habitats fauniques
- Protection accrue des paysages

++

++

Inconvénients :

- Aucun

Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique que le changement est favorable.

Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux

Paramètres d'évaluation :

Sur le plan social :

- Qualité du milieu de vie :

- Accessibilité et fréquentation du territoire
- Esthétisme paysager

Pondération



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zones n° : 15-18	Nord-ouest du Baskatong	
Avantages : - Meilleure qualité de l'expérience récréative - Meilleures conditions pour la pratique d'activités de mise en valeur de la faune - Plus grande satisfaction des usagers Inconvénients : Aucun	+ + +	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Maintien des attraits spécifiques de cette zone - Meilleures conditions pour le développement récréatif pouvant se traduire par une augmentation de la fréquentation et des revenus potentiels Inconvénients : - Adaptation des activités forestières et minières potentielles.	+ + -	
Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable malgré les contraintes dues à l'adaptation des activités.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zones n° : 15-18

Nord-ouest du Baskatong

Précisez :

Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives répondent aux exigences particulières quant au maintien des paysages sensibles, des principaux attraits récréatifs et des habitats essentiels à la mise en valeur de la faune.

Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable. La nouvelle affectation peut donc être retenue.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zones no : 15-16 et 15-19	Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides, Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides
Description du changement	
Les deux zones, Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides et Territoires fauniques structurés du nord des Laurentides, comptent des PADE, des zecs et deux réserves fauniques. Les activités récréatives (pêche, randonnée pédestre, ski de fond, canot-camping) ainsi que les structures d'hébergement et de services qui s'y rattachent sont concomitantes aux activités forestières et minières que l'on trouve dans ces zones. L'essentiel du changement anticipé dans ces zones consiste, pour l'ensemble des partenaires gouvernementaux, à envisager des modulations à apporter de façon à encadrer l'utilisation du territoire et des ressources de la zone afin de préserver les paysages dans les lieux d'hébergement et de services et d'activités récréotouristiques, tout en assurant le respect des modalités de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - Autres	Pondération **
Avantages : - Protection de la qualité des habitats fauniques - Protection accrue des paysages Inconvénients : - Aucun	+ ++ 0
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique que le changement est favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager	Pondération



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zones no : 15-16 et 15-19	Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides, Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides	
- Autres		
Avantages : - Meilleure qualité de l'expérience récréative - Meilleures conditions pour la pratique d'activités de mise en valeur de la faune pouvant se traduire par une augmentation de la fréquentation et des revenus potentiels Inconvénients : - Aucun		++ +
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Meilleures conditions pour le développement récréatif (augmentation de la fréquentation et des revenus potentiels) Inconvénients : - Adaptation des activités forestières et minières potentielles		++ -
Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zones no : 15-16 et 15-19

Territoire faunique structuré de la partie sud des Laurentides, Territoires fauniques structurés du Nord des Laurentides

Précisez :

Les ministères et les organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives répondent aux exigences particulières quant au maintien des paysages sensibles, des principaux attraits récréatifs et des habitats essentiels à la mise en valeur de la faune.

Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable. La nouvelle affectation peut donc être retenue.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zone n° : 15-20 et 15-21	Pourvoirie Baroux et Secteur nord de la Pourvoirie Chevreuil Blanc
Description du changement	
Les zones, Pourvoirie Baroux et Secteur nord de la Pourvoirie Chevreuil Blanc, correspondent aux territoires des pourvoiries à droits exclusifs Baroux et Chevreuil Blanc. Elles sont situées dans la partie sud de la région. La fréquentation de la pourvoirie Baroux figure parmi les plus élevées de l'ensemble des PADE de la région des Laurentides. L'essentiel du changement anticipé dans ces zones consiste, pour l'ensemble des partenaires gouvernementaux, à envisager des modulations à apporter de façon à encadrer l'utilisation du territoire et des ressources de la zone afin de préserver les paysages dans les lieux d'hébergement et d'activités récréotouristiques tout en assurant le respect des modalités de conservation et de mise en valeur de la faune.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol) - Autres	Pondération **
Avantages : - Protection de la qualité des habitats fauniques - Protection accrue des paysages Inconvénients : - Aucun	+ ++
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement positif.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager - Autres	Pondération



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zone n° : 15-20 et 15-21	Pourvoirie Baroux et Secteur nord de la Pourvoirie Chevreuil Blanc	
Avantages : - Meilleure qualité de l'expérience récréative - Meilleures conditions pour la pratique d'activités de mise en valeur de la faune pouvant se traduire par une augmentation de la fréquentation et des revenus potentiels Inconvénients : - Aucun		++
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Meilleures conditions pour le développement récréatif (augmentation de la fréquentation et des revenus potentiels) Inconvénients : - Adaptation des activités forestières et minières potentielles		++ +
Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales régionales et locales	✓	
<u>Précisez :</u> Les ministères et les organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives répondent aux exigences particulières quant au main-		



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zone n° : 15-20 et 15-21

Pourvoirie Baroux et Secteur nord de la Pourvoirie Chevreuil Blanc

tien des paysages sensibles, des principaux attraits récréatifs et des habitats essentiels à la mise en valeur de la faune.

Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC et leurs mandataires dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.

Évaluation globale du changement

Globalement, le changement est favorable. La nouvelle affectation peut donc être retenue.



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zones n° : 15-30	Héronnières projetées
Description du changement	
La zone, Héronnières projetées, est une zone éclatée qui regroupe 11 héronnières de 5 nids actifs et plus. Elles se situent dans la partie sud de la MRC d'Antoine Labelle. La zone se caractérise essentiellement par des activités d'aménagement forestier. Une fois ces héronnières décrétées habitats fauniques, la zone sera soustraite aux activités industrielles, de développement récréotouristique, de villégiature, ou de toute autre nature, susceptibles de nuire aux objectifs de protection conformément à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et sur le plan de conservation.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique - Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - Protection de l'habitat du grand héron Inconvénients : - Aucun	++
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement positif.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager	Pondération
Avantages : - Meilleure protection des espèces et des habitats fauniques Inconvénients : - Aucun	++



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zones n° : 15-30	Héronnières projetées	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Aucun Inconvénients : - Perte des ressources forestières et minières potentielles	-	
Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement favorable.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	
<u>Précisez :</u> Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, devront interdire toute activité incompatible avec la vocation de la zone projetée. Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.		
Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.		
Évaluation globale du changement		
Globalement, le changement est favorable. La nouvelle affectation peut être retenue.		



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public	
Région des Laurentides	
Zones n° : 15-38	Projet d'écosystèmes forestiers exceptionnels
Description du changement	
La zone, Projet d'écosystèmes forestiers exceptionnels, est constituée de 5 forêts anciennes et de 3 rares, il s'agit de projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels que le MFFP protège administrativement et auxquels il octroiera progressivement un statut de protection légal. La zone se caractérise essentiellement par des activités d'aménagement forestier. L'intention gouvernementale est d'utiliser la zone à des fins de protection afin de préserver les écosystèmes forestiers qui présentent un intérêt particulier en regard de la diversité biologique, notamment en raison de leur caractère rare ou ancien, ce que traduit la vocation de protection stricte. La zone sera alors soustraite aux activités industrielles ou de toute autre nature, susceptibles de nuire aux objectifs de protection en vertu de l'article 187 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients environnementaux	
Paramètres d'évaluation : - Espèce faunique ou floristique Milieu récepteur (végétation, hydrographie, sol)	Pondération **
Avantages : - Préservation de l'intégrité de l'EFE de la zone - Conservation de la diversité biologique des forêts en raison de leur caractère rare ou ancien Inconvénients : - Aucun	++ ++
Le bilan des avantages et des inconvénients environnementaux indique un changement favorable.	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients sociaux	
Paramètres d'évaluation : Sur le plan social : - Qualité du milieu de vie : - Accessibilité et fréquentation du territoire - Esthétisme paysager	Pondération



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante Plan d'affectation du territoire public		
Région des Laurentides		
Zones n° : 15-38	Projet d'écosystèmes forestiers exceptionnels	
Avantages : - Maintien de l'intégrité de ces forêts rares ou anciennes - Possibilité de maintenir ou de développer des activités liées à la récréation et à l'éducation Inconvénients : - Aucun	++ +	
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients économiques		
Sur le plan économique : - Retombées économiques, locales ou régionales (emploi, investissement, achat local) - Diversification de la structure économique - Droits et redevances gouvernementaux		
Avantages : - Possibilité de création d'emplois liés aux activités écotouristiques Inconvénients : - Perte de revenus liés aux adaptations des activités d'aménagement forestier (baisse des droits et des redevances) - Les activités récréatives, notamment la villégiature, pourraient fortement être restreintes.	+ - -	
Le bilan des avantages et des inconvénients socioéconomiques indique un changement défavorable.		
Évaluation des effets plausibles : avantages et inconvénients institutionnels		
Paramètres d'évaluation :	Oui	Non
- Modification du cadre légal et normatif		✓
- Répercussions sur les droits, statuts ou ententes	✓	
- Effet sur les orientations gouvernementales, régionales et locales	✓	



Fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante

Plan d'affectation du territoire public

Région des Laurentides

Zones n° : 15-38

Projet d'écosystèmes forestiers exceptionnels

Précisez :

Les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que leurs mandataires, doivent s'assurer que leurs activités respectives répondent aux exigences de protection projetée de la zone.

Les organismes des milieux régional et local, dont la CRE et les MRC, et leurs mandataires, dont la CRRNT ou tout organisme de gestion déléguée, doivent s'assurer que leurs outils de gestion des terres et des ressources, dont le schéma d'aménagement et de développement et le PRDIRT, s'inscrivent dans les orientations d'affectation établies par le gouvernement.

Le bilan des avantages et des inconvénients institutionnels indique un changement favorable.

Évaluation globale du changement

Globalement le changement est favorable. Les avantages anticipés sur le plan environnemental et social, associés aux inconvénients économiques d'adaptation des interventions industrielles, indiquent que la nouvelle affectation peut être retenue.



Appendice B : Bilan de la consultation



Table des matières

Rapport de consultation des organismes du milieu régional et local

Introduction.....	447
Modalités de consultation.....	448
Séance d'information.....	450
Synthèse des commentaires recueillis.....	451
Conclusion.....	454
Annexe 1 – Commentaires des associations et des organismes consultés.....	455

Rapport de consultation des communautés autochtones

Introduction.....	465
Modalités de consultation.....	465
Synthèse des commentaires recueillis.....	467
Conclusion.....	468
Annexe 2 – Commentaires des communautés autochtones consultés.....	469



Rapport de consultation des organismes du milieu régional et local

Introduction

Conformément à la Loi sur les terres du domaine de l'État, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a le mandat de préparer le plan d'affectation du territoire public (PATP) en collaboration avec les ministères et les organismes gouvernementaux concernés. Ce plan établit les orientations gouvernementales en matière d'utilisation et de protection des terres et des ressources du domaine de l'État.

Le processus de réalisation des PATP prévoit une consultation des organismes du milieu régional sur la proposition d'affectation avant de soumettre le plan au gouvernement pour approbation. Cette consultation vise à recueillir les préoccupations et les commentaires des organismes consultés afin de bonifier la proposition de plan d'affectation, le cas échéant.

La consultation sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public des Laurentides s'est déroulée au cours de l'été et de l'automne 2012. Toutefois, les derniers commentaires ont été reçus en janvier 2013.

Le rapport de consultation comprend deux parties. La première partie présente un résumé des modalités de consultation des organismes ainsi que le niveau de leur participation. La deuxième partie porte sur les commentaires recueillis et leur suivi général. Les commentaires émis par les partenaires consultés sur la proposition de PATP sont mentionnés à l'annexe 1.



Modalités de consultation

Le 13 juin 2012, lors d'une rencontre organisée à Mont-Tremblant, le Ministère a présenté aux partenaires régionaux invités la proposition du Plan d'affectation du territoire public de la région des Laurentides. Cette date marquait le début de la période de consultation de 120 jours.

La lettre d'invitation ainsi que le cédérom contenant le PATP et les cartes officielles et thématiques ont été envoyés le 28 mai 2012 à 54 associations et organismes de la région des Laurentides¹⁶⁷ dont voici la liste.

Agriculture

Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides
Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides

Culture

Conseil régional de la culture
Association des archéologues du Québec

Eau

Agence de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD)
AGIR pour la Diable
Comité du bassin versant de la rivière Gatineau
Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)
Conseils des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL)
Regroupement des associations de protection des eaux des Laurentides

Énergie

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)

Environnement

Conseil régional de l'environnement

Faune

Association des pourvoyeurs des Laurentides
Association des sauvagiers de la Rive-Nord
Association régionale des trappeurs Laurentides-Labelle
Association régionale des zecs des Hautes-Laurentides
Club ornithologique des Hautes-Laurentides
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
SEPAQ — Parc national Oka
SEPAQ — Réserve faunique de Papineau-Labelle
SEPAQ — Réserve faunique Rouge-Matawin

¹⁶⁷ Pour certains domaines d'activité, les organismes nationaux ont été consultés en l'absence de représentation régionale.



Forêt

Fédération québécoise des coopératives forestières

Mandataire de gestion — aire commune 61-51

Mandataire de gestion — aire commune 61-52

Mandataire de gestion — aire commune 64-51

Mandataire de gestion — aire commune 64-52

Signature Bois Laurentides

Mines

Association de l'exploration minière du Québec

Association minière du Québec

Association des producteurs de tourbe du Québec

Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)

Association canadienne de la pierre

Municipalités

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle

Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes

Municipalité régionale de comté des Laurentides

Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut

Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord

Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville

Municipalité régionale de comté de Mirabel

Récréotourisme

Association touristique des Laurentides

Club de ski de fond Les 6 cantons

Conseil québécois du loisir

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec

Fédération québécoise des clubs quads

La régionale des Laurentides des gestionnaires de zecs inc.

Loisirs Laurentides

Motoneige Canada

Regroupement des locataires de terres publiques

SEPAQ — Parc national du Mont-Tremblant

SEPAQ — Parc national d'Oka

Unité régionale de loisir et de sport

Région

Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides

Communauté métropolitaine de Montréal

Conférence régionale des élus des Laurentides



Trente jours avant la fin de la période de consultation, soit le 11 septembre 2012, une lettre de rappel a été envoyée aux associations et aux organismes consultés leur rappelant que leurs commentaires étaient attendus pour le 10 octobre 2012.

Séance d'information

Trente et une personnes représentant dix-sept associations et organismes régionaux ainsi que des membres de la table de concertation gouvernementale et de la table de participation gouvernement-CRE ont assisté à la séance de présentation du PATP.

La présentation a porté sur l'objectif du PATP, la démarche de réalisation, les résultats obtenus, l'évaluation des changements apportés à l'utilisation existante, la mise en œuvre et le suivi ainsi que sur la présentation des cartes officielles. Il a également été question de la place et du rôle du PATP par rapport aux autres outils de planification tels les PRDIRT, les PAFI et les SAD notamment. La présentation a été suivie d'une période de questions et d'échanges.

Les questions et les commentaires avaient trait :

- à la portée, à la démarche de réalisation du PATP, au suivi et à l'échéancier;
- à la prise en compte des AIPL et des forêts de proximité;
- à l'accent mis sur la protection des ressources et du territoire;
- à l'arbitrage des conflits d'usages;
- à l'accessibilité aux terres du domaine de l'État;
- aux activités de plein air et à la gestion courante du territoire;
- à la prise en considération de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;
- à la mise à jour des données; et
- à la diffusion du PATP.

Les participants ont été informés de la possibilité de consulter la proposition de PATP dans les bureaux du Ministère à Mont-Laurier, à Mont-Tremblant et à Montréal durant la période de consultation.



Synthèse des commentaires recueillis

Parmi les 54 associations et organismes consultés sur la proposition de PATP, 13 ont transmis par écrit leurs commentaires durant la période du 3 août 2012 au 22 janvier 2013.

Les commentaires écrits et les avis ont été transmis principalement par les municipalités et les organismes de développement régional et du milieu récréatif suivants :

- Association régionale des trappeurs Laurentides-Labelle
- Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides
- Communauté métropolitaine de Montréal
- Conférence régionale des élus des Laurentides
- Conseil québécois du loisir
- MRC d'Antoine-Labelle
- MRC d'Argenteuil
- MRC des Laurentides
- MRC de Thérèse-De Blainville
- Régionale des zecs des Hautes-Laurentides
- Société des établissements de plein air du Québec
- SEPAQ — Parc national d'Oka
- Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides

Les commentaires recueillis à l'issue de la période de consultation portent essentiellement sur la correction, l'adaptation et la bonification de l'information de base et des données d'analyse contenues dans les fiches descriptives des zones d'affectation. D'autres commentaires d'ordre général ont également été formulés.



Dans l'ensemble, les commentaires reçus sont favorables à la proposition de PATP. La Conférence régionale des élus des Laurentides, la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides et la MRC d'Antoine-Labelle ont par ailleurs approuvé la proposition de PATP par résolution.

- **Commentaires sur l'information de base**

Les commentaires reçus portent sur la correction et la bonification de l'information de base. Ils indiquent que certaines données méritent d'être bonifiées, corrigées ou mises à jour. C'est, entre autres, le cas :

- (i) de la tenure des terres publiques indiquées dans la carte 1;
- (ii) de la bonification de la liste des rivières et des infrastructures existantes;
- (iii) de la correction et de la mise à jour des données contenues dans l'information de base et dans certaines fiches descriptives;
- (iv) de l'illustration dans les cartes thématiques d'éléments de protection tels les refuges biologiques non inscrits au Registre des aires protégées et autres;
- (v) des retombées économiques, sociales et touristiques de l'industrie acéricole en région; et
- (vi) de la définition des activités de loisir de plein air et de leur développement.

Après analyse de ces commentaires et à la suite des vérifications, les données d'information de base ont été corrigées, bonifiées et mises à jour.

- **Commentaires sur le découpage et les orientations gouvernementales**

Il n'y a pas eu de commentaires spécifiques concernant le zonage, si ce n'est de protéger des sites acéricoles à potentiel économiquement élevé et ceux contigus à des érablières en exploitation.



En ce qui concerne la protection des sites à potentiel acéricole économiquement élevé, la connaissance actuelle de ces potentiels n'a pas permis de retenir d'orientation précise pour ces sites dans le PATP. Toutefois, les potentiels théoriques (calculés et non validés sur sites) ont été intégrés à l'information de base des zones d'affectation concernées.

- **Commentaires sur les orientations gouvernementales**

Les commentaires ont porté sur la bonification de l'analyse et de l'orientation gouvernementale de quelques zones d'affectation. À titre d'exemple, il a été demandé d'apporter les précisions suivantes aux zones 15-16 et 15-19 (Territoires fauniques structurés) :

- (i) inclure les réserves fauniques Rouge-Matawin et Papineau-Labelle aussi bien dans la problématique que dans l'analyse; et
- (ii) bonifier l'intention gouvernementale, les enjeux et les objectifs spécifiques afin de tenir compte de la dimension de conservation et de protection des habitats, dont les sites fauniques d'intérêt, et de corriger en conséquence la fiche d'évaluation des changements à l'utilisation existante.

Après examen des commentaires reçus et vérification des données, l'information de base ainsi que certaines orientations gouvernementales ont été bonifiées, corrigées ou ajustées.

- **Commentaires d'ordre général**

Les commentaires d'ordre général reçus sont de nature diverse :

- (i) ceux qui viennent appuyer la démarche et les résultats obtenus en soulignant que le PATP a pris en compte leurs préoccupations et qu'il renvoie une image assez fidèle de la réalité locale;
- (ii) ceux qui demandent une plus grande concertation et un échange d'information avec les organismes régionaux lors de la mise en œuvre, du suivi et de la mise à jour du PATP; et



- (iii) ceux qui relèvent de la gestion proprement dite du territoire et des ressources comme l'importance de maintenir l'accès public, le soutien de la diversité de l'offre récréative de plein air ou l'acquisition des ressources.

Ces commentaires, d'ordre général, n'ont pas entraîné de modifications ni de corrections du PATP.

Conclusion

La consultation a permis de recevoir 13 avis sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public de la région des Laurentides. Ils indiquent que dans l'ensemble les partenaires consultés sont en accord avec la proposition de PATP.

Les commentaires reçus ont été analysés. Ils ont permis de bonifier la proposition d'affectation en documentant davantage certains domaines d'activité et d'adapter l'information de base et des fiches descriptives des zones d'affectation en conséquence. Ils ont également permis de préciser l'orientation gouvernementale dans quelques zones d'affectation. Des commentaires d'ordre opérationnel ou relevant d'autres niveaux de planification ont également été analysés, mais n'ont pas donné lieu à des changements.

Enfin, soulignons que les commentaires formulés n'engendrent pas de demandes de révision du zonage ou de modifications importantes des orientations gouvernementales retenues dans le PATP.



Annexe 1

Commentaires des associations et des organismes consultés



Commentaires des associations et des organismes consultés

Provenance des commentaires écrits	Commentaires (synthèse)
Association régionale des trappeurs Laurentides-Labelle (ARTLL)	- L'ARTLL demande de corriger et de mettre à jour l'information de base relative au piégeage et à la gestion des animaux à fourrure.
Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL)	- Avis favorable à la proposition de PATP (résolution) - La CRNTL demande : - o de mettre à jour les exemples cités dans le tableau 1 (typologie des vocations); - o de vérifier le nombre de petits lacs aménagés; - o d'ajouter dans la fiche 15-04 que le territoire est sous gestion déléguée à la MRC des Laurentides; - o de vérifier et de mettre à jour l'illustration des données contenues dans les cartes thématiques (2.4, 2.5, 2.9 et 3.6); - o de modifier l'intention gouvernementale de la zone 15-06 apparaissant dans le tableau numéro 4; - o de corriger les données contenues dans les fiches 15-22 et 15-23.
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	- La CMM salue les efforts de conservation de parcelles du territoire public qui vont dans le même sens que ceux préconisés dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). - La CMM constate que plusieurs de ces parcelles sont situées à proximité de bois et de corridors forestiers et



Plan d'affectation du territoire public

	pourraient être, dans un avenir rapproché, reliées à d'autres milieux naturels (ex., les habitats du rat musqué adjacents à la rivière des Mille Îles pourraient être inclus dans un futur parc régional le long de cette rivière). - Les objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) peuvent s'avérer utiles dans l'élaboration des usages compatibles avec la protection des bois, des corridors métropolitains, des paysages naturels et bâtis. - La CMM est d'avis que le PMAD tout comme le PATP-Laurentides et les OPMV serviront à améliorer la protection et la conservation des milieux naturels tout en assurant un maximum d'accessibilité à la population. - La CMM apprécie recevoir des renseignements complémentaires sur les OPMV concernant les parcelles de terres publiques situées dans ses limites territoriales.
Conférence régionale des élus des Laurentides	- Avis favorable à la proposition de PATP (résolution)
Conseil québécois du loisir ¹⁶⁸	- Le Conseil, constatant les lacunes apparaissant dans la planification et la gestion du territoire public, félicite le Ministère et plus largement le gouvernement pour les efforts récents en matière de planification du territoire. - Le Conseil mentionne que la nature québécoise constitue un bien commun qu'il importe de gérer comme tel. Il s'avère ainsi primordial de prioriser un développement territorial qui est durable, intégrant la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et la préservation du territoire à des fins d'utilisation collective. - Le Conseil considère que, dans une optique de développement durable, les espaces récréatifs de plein air existants et potentiels constituent un patrimoine qui nécessite donc d'être sauvegardé pour le bien-être des populations et maintenu accessible à ces dernières. - Le Conseil propose que le PATP contienne l'information sur l'ensemble des sentiers et des lieux de pratique de loisirs de plein air non motorisés afin d'en assurer la préservation et le développement du territoire public. - Le Conseil recommande de considérer les organismes nationaux de loisir comme une source d'information privilégiée et, de ce fait, de les consulter en tant que telle lors de la mise en application, du suivi et de la mise à jour du PATP.

¹⁶⁸ Le Conseil québécois du loisir a déposé un mémoire : *Le loisir de plein air et l'affectation du territoire public (enjeux de pérennisation et de développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air sur le territoire public)*, octobre 2012, 32 p.



Plan d'affectation du territoire public

	- Le Conseil propose que le PATP exprime davantage la volonté et l'importance de maintenir un usage collectif, un accès public et une diversité de l'offre récréative de plein air sur le territoire, proportionnellement à l'attribution des droits d'usage privés. - Le Conseil propose que le PATP formule clairement l'intention et la volonté de préserver le territoire de proximité des espaces suffisamment grands, et ce, conséquemment à la demande en activités de plein air afin de permettre une offre de qualité. - Le Conseil propose que le PATP désigne, à défaut d'aires protégées potentielles, des aires au fort potentiel paysager et récréatif de plein air. - Le Conseil recommande de prévoir et d'intégrer dans la mise en application et le suivi du PATP des mesures de protection des paysages des espaces récréotouristiques. - Le Conseil recommande que le Secrétariat au loisir et au sport du MELS soit reconnu et intégré dans les tables de concertation ministérielle comme l'instance gouvernementale habilitée à définir les orientations, à maintenir les canaux de communication, à animer la concertation des intervenants, à établir une planification intégrée et à faciliter la coopération entre les ministères, en matière de loisir de plein air.
MRC d'Antoine-Labelle	- Avis favorable à la proposition de PATP (résolution)
MRC d'Argenteuil	La MRC d'Argenteuil indique : - que l'identification des terres publiques dans la carte 1 (Territoire d'application) est erronée. La municipalité de Brownsburg-Chatham ne possède pas de terres publiques; - qu'il faut ajouter la rivière des Outaouais à la liste des exemples des grandes rivières citées dans l'information de base; - qu'elle souhaite être informée autant par le MERN que par le MDDELCC sur le déroulement du projet d'échange de lots avec l'Outaouais (zone 15-39) et souligne qu'un changement de tenure peut occasionner des changements majeurs dans le secteur; - que les villes de Mirabel et de Lachute souhaitent, tel que le mentionne le MFFP, devenir propriétaires de la forêt



Plan d'affectation du territoire public

	« La Bourbonnière », un lot public de 108 ha, et qu'elles s'apprêtent à faire une demande officielle au MFFP qui inclura un projet d'entente intermunicipale concernant la gestion de forêt unique, une plantation de conifères âgés de plus de 80 ans.
MRC des Laurentides	La MRC des Laurentides indique : - que les orientations contenues dans la proposition de PATP conviennent à sa réalité; - que le PATP souligne l'importance du Centre touristique et éducatif des Laurentides, mais ne fait pas référence au Parc écotouristique, ce qui devrait être mis à jour; - que le PATP souligne, à juste titre, la concentration d'érablières de grande qualité (Ahmerst) et confirme les grandes richesses de la MRC tout en expliquant les défis propres au milieu; - que le PATP explique bien les défis propres à la réserve faunique Papineau-Labelle, entre activités forestières dynamiques et hauts lieux du récréotourisme; - que les « territoires libres » occupent une large part des terres publiques du territoire de la MRC et qu'elle partage la même lecture des enjeux critiques qui les caractérisent. Elle souligne, par ailleurs, que plusieurs acteurs les convoitent, les habitent, les traversent et les fréquentent et elle s'interroge quant à l'avenir de ces « territoires libres »; - que dans l'ensemble, le PATP confirme les grandes richesses du territoire tout en expliquant avec précision les défis propres au milieu; - qu'elle offre son entière collaboration dans la mesure où les orientations du PATP rejoignent ses préoccupations.
MRC de Thérèse-De Blainville	La MRC de Thérèse-De Blainville, dans un second avis, souligne : - que les questionnements soulevés à propos des sous-zones 15-26-05 et 15-26-06 ont trouvé réponse auprès du Ministère; - qu'elle saisit mieux la portée du PATP et comprend que ce dernier porte uniquement sur les terres du domaine de l'État, soit la partie hydrique de ces zones. Les terres de tenure privée de nature terrestre, incluses dans ces zones, ne sont donc pas concernées par le PATP et ne feront pas l'objet de normes;



	- qu'elle n'a aucun commentaire à émettre en regard du PATP.
Régionale des Zecs des Hautes-Laurentides (RZHL)	La Régionale des Zecs des Hautes-Laurentides indique : - qu'elle a participé à plusieurs consultations sur l'élaboration du PATP et plusieurs des commentaires des acteurs régionaux, dont la RZHL, ont été retenus par le Ministère et intégrés au nouveau projet présenté à l'été 2012; - que la recommandation d'une vocation « multiple modulée » permettant la conservation et la mise en valeur de la ressource faune a été retenue pour les territoires fauniques et se trouve dans le PATP; - qu'elle accepte bien le fait que plusieurs zones aient une vocation de protection et de protection stricte; - qu'elle est en accord avec la plupart des propositions émises dans la proposition de PATP.
Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)	- La SEPAQ indique que le PATP doit s'assurer que les divers usages et droits consentis dans les réserves fauniques s'exerceront en harmonie et dans le respect de la vocation attribuée à ces territoires fauniques particuliers non seulement sur le plan de leur mise en œuvre et de leur exploitation, mais également en matière de conservation de la faune pour assurer une protection adéquate des habitats et du renouvellement de la ressource faunique en vue d'en permettre une utilisation optimale et durable. - La SEPAQ demande d'apporter des bonifications aux fiches descriptives 15-16 et 15-19. Les bonifications sont indiquées par zone selon la rubrique (problématique, enjeux, analyse, intention gouvernementale, objectifs spécifiques et description des changements). À titre d'exemple, dans la zone 15-16, il est demandé de bonifier : - o la problématique en ajoutant : « les zecs et de la réserve Rouge-Matawin » et « et de la réserve faunique Rouge-Matawin »; - o le 3^e enjeu en ajoutant : « Conservation... et de leurs habitats »; - o l'analyse en ajoutant : « la réserve faunique Rouge-Matawin »; - o l'intention gouvernementale en ajoutant : « ... fauniques et de leurs habitats »; - o les objectifs spécifiques en ajoutant : « ... et de services » et « ... et de mise en valeur... et la protection des habitats, dont les sites fauniques d'intérêt ».



Plan d'affectation du territoire public

	- La SEPAQ conclut que ces commentaires permettront au PATP de mieux prendre en compte les préoccupations des réserves fauniques Rouge-Matawin et de Papineau-Labelle en fonction de leur mission fondamentale de conservation et de mise en valeur de la faune et d'activités récréatives dans un contexte où elles seraient affectées à une vocation territoriale d'utilisation multiple modulée.
SEPAQ — Parc national d'Oka	La SEPAQ — Parc national d'Oka demande : - de corriger la superficie du Parc national d'Oka (fiche 15-31-02) : 23,7 km² au lieu de 22,8 km²; - de mentionner que le lieu de nidification du canard branchu le plus productif au Québec est basé sur le suivi de nichoirs de la Grande-Baie et de la rivière aux Serpents; - de mentionner que le pic à tête rouge et la tortue molle à épine sont des mentions historiques (plus de 15 ans et moins de 25 ans); - de mentionner que, même si l'on est dans le domaine de l'érablière à caryers, les surfaces réelles correspondent, à des îlots de moins d'un hectare de superficie continue. Même situation pour la chênaie au bord du lac qui occupe moins d'un hectare; - d'indiquer que le territoire du parc national d'Oka devrait être désigné prochainement par le MDDELCC comme « Cible de conservation prioritaire pour plusieurs espèces floristiques ».
Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides	Le Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides mentionne : - qu'il est accord avec la plupart des orientations émises et demande : - o de bonifier l'information de base en ajoutant certaines données (nombre de producteurs acéricoles, production annuelle, chiffre d'affaires, nombre d'entailles, etc.), - o de considérer que le développement de l'acériculture ne pourra qu'être bénéfique pour la région tant sur le plan économique, social et touristique que sur celui de l'innovation pour les entreprises, - o de considérer les effets bénéfiques induits par la consolidation du secteur acéricole à l'échelle de l'occupation du territoire, de la sauvegarde de la beauté des paysages, de la récolte de produits forestiers non ligneux, de la protection des habitats ou d'espèces menacées, etc.;



	- que, pour continuer à maintenir la position concurrentielle du secteur acéricole et lui permettre de continuer à générer des retombées positives pour l'ensemble de la société, les érablières devraient être protégées. Il suggère que le MFFP dans l'élaboration du PATP, s'assure de protéger de vastes sites acéricoles publics à potentiel économiquement élevé et également des sites contigus à des érablières en exploitation situées sur des terres privées ou publiques; - qu'il est réceptif à se voir proposer par le MFFP des secteurs acéricoles à sauvegarder pour une exploitation future.



Rapport de consultation des communautés autochtones

Introduction

Conformément à la Loi sur les terres du domaine de l'État, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a le mandat de préparer le plan d'affectation du territoire public (PATP) en collaboration avec les ministères et les organismes gouvernementaux concernés. Ce plan établit les orientations gouvernementales en matière d'utilisation ou de protection du territoire public et des ressources. Le processus d'élaboration des PATP prévoit une consultation des communautés autochtones avant que le plan ne soit soumis au gouvernement pour approbation. Cette consultation vise à recueillir les préoccupations et les commentaires des communautés de manière à bonifier le plan d'affectation proposé, le cas échéant. De plus, le gouvernement a l'obligation constitutionnelle de consulter et, le cas échéant, d'accommoder les communautés autochtones.

Le présent rapport présente les modalités ainsi que les résultats obtenus de la consultation menée auprès des communautés autochtones sur la proposition de Plan d'affectation du territoire public des Laurentides. Les commentaires reçus sont présentés à l'annexe 2.

Modalités de consultation

Les chefs du Conseil des Atikamekw de Manawan, du Conseil de bande des Algonquins de Lac-Barrière, du Conseil des Mohawks de Kanesatake et du Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg ont été invités à participer à une séance de présentation de la proposition du PATP le 13 juin 2012. Cette date marquait le début de la période de consultation de 120 jours.

Les documents de consultation ont été envoyés aux chefs par courrier recommandé le 28 mai 2012. Aucun représentant des communautés invitées n'était présent à la rencontre du 13 juin 2012. Toutefois, la communauté de Kitigan-Zibi Anishinabeg a exprimé le souhait qu'une rencontre soit organisée plus tard avec le Ministère.



Trente jours avant la fin de la période de consultation, soit le 11 septembre 2012, une lettre de rappel a été transmise aux partenaires consultés leur rappelant que leurs commentaires étaient attendus pour le 10 octobre 2012 au plus tard.

Une deuxième lettre de rappel a été envoyée aux chefs le 21 décembre 2012, les informant qu'un délai supplémentaire leur était alloué, prolongeant ainsi la période de consultation jusqu'au 31 janvier 2013.

À la suite de reports de rencontres, de rappels et de prolongations de délais, des séances de consultations ont finalement pu être tenues avec les représentants de la communauté des attikameks de Manawan à la table d'harmonisation¹⁶⁹ et les représentants du comité technique du conseil de bande de Kitigan-Zibi Anishinabeg les 6 et 25 mars 2013, respectivement. Le Ministère a confirmé au chef de la communauté de Kitigan-Zibi Anishinabeg la fermeture de la consultation le 31 juillet 2013. Ses commentaires ont été reçus le 8 août 2013.

¹⁶⁹ En 2003, une entente cadre a été convenue entre le gouvernement du Québec et le Conseil de bande de Manawan dans le but de favoriser la conclusion d'ententes sectorielles portant sur divers sujets dont la foresterie et la faune. Les ententes sectorielles peuvent recenser des territoires d'application des modalités, des orientations ou des objectifs qui y sont énoncés. En matière de foresterie, l'entente d'harmonisation entre le MRNF et le conseil de bande de Manawan signée en 2003 définissait des modalités de consultation de la communauté par le MRNF.



Synthèse des commentaires recueillis

Le chef de la communauté de Kitigan-Zibi Anishinabeg et les représentants de la communauté des attikameks de Manawan à la table d'harmonisation ont formulé les commentaires suivants sur la proposition de PATP.

- Le chef de la communauté de Kitigan-Zibi Anishinabeg souligne notamment l'importance de la consultation et de l'accommodation des Premières Nations pour les actions ayant des répercussions potentielles sur leurs droits revendiqués. Il relève également les préoccupations et les attentes de la communauté relativement à la protection environnementale, la qualité des eaux, le partage et l'accessibilité au territoire et à ses ressources.

Il précise également que l'examen du plan demanderait beaucoup de temps et de recherche avec les membres de la communauté et, que celle-ci n'a pas les ressources humaines et financières pour mener une telle opération. Pour les détails de certaines orientations du PATP, il réfère au document d'analyse du PRDIRT que la communauté a déposé à la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides. Il précise, par ailleurs, que le PATP aurait dû servir de guide pour les orientations du PRDIRT.

- Les représentants de la communauté attikamek de Manawan à la table d'harmonisation ont formulé des commentaires sur la cartographie de l'affectation et sur quelques secteurs importants et sensibles pour leurs membres.

Ils demandent de préciser dans le PATP la demande d'extension de la réserve de biodiversité projetée du lac Némiscachingue; la demande de reconnaissance du secteur Mitchinamécus comme aire protégée faite au MDDELCC ainsi que la protection de sites qualifiés de « Montagnes sacrées » où une planification d'aménagement forestier en fonction des habitats et des particularités du milieu pourrait permettre la réalisation d'interventions.

Ils demandent également d'inscrire les campements autochtones dans les fiches descriptives des zones concernées.



Conclusion

Parmi les quatre communautés invitées à la consultation, seules les communautés attikameks de Manawan et de Kitigan-Zibi Anishinabeg ont formulé des commentaires. La première communauté demande de signifier la représentation de la présence attikamek dans les documents cartographiques et l'inscription dans le PATP de projets d'extension de deux aires protégées. Quant à la seconde, bien qu'elle n'exprime pas de demande particulière par rapport aux orientations gouvernementales contenues dans le PATP, elle rappelle ses préoccupations en matière de développement durable et de gestion du territoire et des ressources.

Outre la question des aires protégées, les commentaires formulés par les deux communautés ne traduisent pas de demande de révision de l'affectation.



Annexe 2

Commentaires des communautés autochtones consultées



Commentaires des communautés autochtones consultées

Provenance des commentaires	Commentaires
Communauté de Kiti-gan-Zibi Anishinabeg	Mentionne avoir apprécié la disponibilité du Ministère lors de la rencontre de présentation du PATP tenue dans la réserve de Kitigan-Zibi Anishinabeg avec des membres du comité technique du conseil de bande.
	Mentionne que l'examen du PATP demande beaucoup de temps et de recherche et que la communauté ne dispose pas de ressources humaines et financières pour mener une telle analyse.
	Mentionne que les valeurs générales et prépondérantes de la communauté sont : • la protection environnementale; • la qualité des eaux; • le partage de l'accessibilité au territoire et aux ressources.
	Pour certains détails qui englobent indirectement certaines orientations du PATP, la communauté réfère à son document d'analyse du PRDIRT transmis à la CRNTL. Elle mentionne que le PATP aurait dû servir



Plan d'affectation du territoire public

	de guide pour les orientations du PRDIRT.
Représentants de la communauté attikamek de Manawan à la table d'harmonisation	Demandent de présenter le territoire d'application de la communauté de Manawan sur la carte des vocations du territoire public au même titre que les zecs et les pourvoiries qui font l'objet d'une reconnaissance particulière dans le PATP.
	Demandent d'inclure une trame sur la carte des vocations indiquant le territoire d'application de Manawan.
	Demandent d'indiquer sur la carte des vocations les territoires faisant l'objet de consultations systématiques de la communauté de Manawan lors d'interventions dans ces territoires.
	Demandent de préciser dans le PATP les demandes d'extension de la réserve de biodiversité projetée du lac Némiscachingue, tel qu'elles sont présentées par les familles Échaquan et Jacob. L'extension de ce secteur comme aire protégée est appuyée par le Conseil de la communauté autochtone de Manawan (CAM).
	Demandent de préciser dans le PATP la demande de reconnaissance du secteur Mitchinamécus comme aire protégée faite au MDDELCC, tel qu'elle est présentée par la famille Névashish et appuyée par le CAM.
	Demandent de préciser dans le PATP le fait de protéger les « Montagnes sacrées » où une planification d'aménagement forestier en fonction des habitats et des particularités du milieu pourrait permettre la réalisation d'interventions.
	Demandent d'inscrire les campements autochtones dans les territoires en question.



Appendice C : Caractérisation des sites fauniques d'intérêt



Caractérisation des sites fauniques d'intérêt (SFI)

Toute intervention dans le milieu peut modifier les habitats fauniques. Diverses dispositions de la législation québécoise (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Règlement sur les habitats fauniques, Règlement sur les normes d'intervention et Loi sur les espèces menacées et vulnérables) permettent de protéger certains sites, soit en les soustrayant à certaines activités, soit en les soumettant à des modalités d'intervention particulières. Cependant, plusieurs sites ne bénéficient pas d'une telle protection, mais jouent un rôle très important pour la faune à l'échelle régionale ou locale. Ces sites nécessitent une reconnaissance et des modalités de protection particulières. Ils sont identifiés par le vocable « site faunique d'intérêt » qui se définit comme suit :

« Lieu circonscri constitué d'un ou plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien ou au développement d'une population ou d'une communauté faunique, dont la valeur biologique ou sociale le rend remarquable dans un contexte local ou régional ».

Dans la région des Laurentides, ces SFI ont été définis selon la qualité de leur habitat, de leur fragilité, de leur rareté, de l'unicité et/ou de la productivité du site. Ces SFI sont répartis selon trois grands groupes qui visent soit la protection de la biodiversité, soit la conservation des espèces ou la mise en valeur de la faune.

A- Protection de la biodiversité

Milieu humide de grande superficie (îlots boisés et habitat terrestre limitrophe)

Les milieux humides jouent un rôle écologique majeur dans la gestion des eaux en filtrant et en purifiant les eaux de surface, en agissant comme une éponge en réduisant l'érosion et les risques d'inondation et en réapprovisionnant la nappe phréatique et les cours d'eau. Ils représentent également des habitats fauniques exceptionnels. Plusieurs études ont démontré l'importance de l'habitat terrestre qui prolonge l'habitat humide et invitent à respecter l'équilibre entre les éléments hydriques et terrestres. La plupart des espèces observées dans les milieux humides utilisent les îlots boisés et l'habitat terrestre contigu pour leurs activités de reproduction, de nidification, de repos ou d'alimentation. Cette partie terrestre devient essentielle au maintien de la biodiversité locale et régionale. Les trois milieux humides identifiés dans les Laurentides sont situés dans la MRC d'Antoine-Labelle, soit dans les sites suivants :

SFI-63	Marche du McCormick	Mont-Saint-Michel
SFI-173	Marche du lac Wayne	ZEC Petawaga
SFI-64	Marche du Notawissi	ZEC Lesueur
SFI-134	Lac Vera	Libre

Héronnière non légale (de 3 à 4 nids)

Les héronnières sont des lieux où se concentrent une partie de la population des grands hérons pour la reproduction. Les sites de moins de cinq nids identifient un habitat présentant des caractéristiques favorables à l'implantation d'une héronnière légale (cinq nids ou plus). Le grand héron est très sensible aux dérangements anthropiques de diverses natures en période de nidification. De plus, il a des exigences très pointues relativement à la sélection de son habitat de reproduction. Ce grand échassier recherche d'abord la tranquillité et une certaine protection



des prédateurs. Ces habitats sont vitaux au maintien de cette espèce sur les terres publiques. De 1992 à 2002, on a observé une diminution du nombre de nids au Québec; le nombre de nids actifs est passé de 5 557 nids à 4 543 nids. Dans les Laurentides, pour la période de 2002 à 2007, la population s'est montrée relativement stable (545 nids à 577 nids); le nombre d'héronnières d'un nid et plus a augmenté de 35 à 48, mais le nombre moyen de nids par héronnière a toutefois baissé passant de 15,6 à 12,0. Six sites fauniques d'intérêt sont présents, soit aux endroits suivants :

SFI-63	Lac Grotte (Kilby)	Mont-Laurier
SFI-173	Lac de l'Original	Mont-Laurier
SFI-180	Nord-ouest du lac en Cœur	Argenteuil
SFI-236	Lac Larouche	Labelle et La Minerve
SFI-181	Ouest du lac des Seize Îles	Wentworth-Nord
SFI-182	Ouest du lac des Seize Îles	Wentworth-Nord

Lac à omble chevalier

Les populations d'omble chevalier du sud du Québec, de la sous-espèce « ouquassa », sont isolées en eau douce depuis le retrait des glaciers. Elles constituent un vestige des populations anadromes qui vivaient jadis dans la mer de Champlain et l'océan Atlantique, il y a environ 12 000 ans pendant le pléistocène, et représentent une grande valeur sur le plan génétique et patrimonial. Cette sous-espèce figure sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées comme étant menacées ou comme étant vulnérables. Les quelques lacs encore peuplés par l'omble chevalier se situent dans une mince bande d'une centaine de kilomètres sur la rive nord du Saint-Laurent. Les principales causes avancées de disparition de l'omble chevalier ouquassa sont : l'eutrophisation des plans d'eau, l'introduction d'espèces compétitrices ou prédatrices, l'augmentation graduelle des températures et probablement l'acidification des plans d'eau. Le lac Concombre (SFI-33), de la municipalité de La Conception,ensemencé dans les années 1950, possède une population qui se maintient.

Lac à omble sans taches

L'omble sans taches, aussi appelé omble aurora, est une espèce désignée en voie de disparition et dont la présence n'a été rapportée que dans deux lacs du nord-ouest de l'Ontario. Suite aux pluies acides et autres polluants qui ont nui à sa capacité de reproduction, cette espèce a presque disparue au cours des années soixante. Desensemencements de repeuplement et d'introduction ont toutefois permis de maintenir l'espèce présente en Ontario. Le lac De La Bidière (SFI-50), situé sur le territoire de la ZEC Mitchinamecus, est le seul lac peuplé par cette espèce au Québec.

B- Conservation des espèces

Lacs à touladi à très forte vulnérabilité

Les lacs à touladi identifiés comme des sites fauniques d'intérêt sont des lacs oligotrophes, profonds, aux eaux claires et peu minéralisées, possédant un bassin versant couvrant une superficie relativement petite et dont le temps de renouvellement de l'eau est de l'ordre de 10 ans, ce qui est donc très long. Ces conditions plutôt rares rendent les populations de touladis très vulnérables à toute dégradation de leur habitat, soit par l'enrichissement des eaux. Sept lacs rencontrent ces critères dans les Laurentides, soit les lacs suivants :



SFI-26	Lac à la Truite	Notre-Dame-du-Laus
SFI-220	Lac Joinville	Réserve faunique Papineau-Labelle
SFI-221	Lac des Sept Frères	Réserve faunique Papineau-Labelle
SFI-41	Lac Marguerite	ZEC Petawaga
SFI-103	Lac Turnbull	ZEC Normandie
SFI-27	Lac Louisa	Argenteuil
SFI-218	Lac Marie-Le Franc	Réserve faunique Papineau-Labelle

Lacs à omble de fontaine allopathique

L'omble de fontaine en situation d'allopatric, (présence d'une seule espèce) et ce, depuis la dernière glaciation, se fait de plus en plus rare. Les lacs en allopatric sont des vestiges d'écosystèmes lacustres typiques des Laurentides. Ils sont menacés par l'introduction d'espèces compétitrices et les ensemencements d'omble de fontaine de souche domestique de même que par l'altération de leur habitat. Leur protection s'avère essentielle à la conservation de ce « pool » génétique. Plusieurs de ces lacs sont situés à la tête de bassins versants et sont, par conséquent encore plus vulnérables notamment lorsque le bassin versant est de petite superficie ou que le rapport surface du lac sur la surface du bassin versant est élevé (> 30%). La majorité de ces lacs ont une superficie inférieure à 20 hectares et, à l'exception du lac Martel, ils se retrouvent tous en territoire structuré. Voici la liste de ces lacs et de leur territoire correspondant :

SFI-217	Lac Norraye	Réserve faunique Papineau-Labelle
SFI-223	Lac des Framboisières	Réserve faunique Papineau-Labelle
SFI-222	Lac Bayel	Réserve faunique Papineau-Labelle
SFI-85	Lac D'Armes	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-86	Lac Droit	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-71	Lac Prunier	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-87	Étang Java	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-69	Lac Grasmère	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-70	Lac des Jésuites	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-88	Lac Rox	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-15	Lac Hoot	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-1	Lac Dupuis	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-91	Lac Picoté	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-12	Lac Bruce	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-20	Lac Marthe	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-21	Lac Réal	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-10	Lac André	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-22	Lac Walton	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-17	Lac Joce	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-16	Lac Inconnu	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-18	Lac Linda	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-19	Lac Mondelet	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-14	Lac Douard	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-13	Lac Clabo	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-6	Lac Duval	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-89	Lac Tareau	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-90	Lac Vallan	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-2	Lac April	ZEC Petawaga



SFI-9	Lac Mi-Rond	ZEC Mazana
SFI-3	Lac Lost	ZEC Petawaga
SFI-92	Lac sans nom (Mathieu)	ZEC Normandie
SFI-11	Lac Chabut	ZEC Normandie
SFI-7	Lac Connor	ZEC Normandie
SFI-77	Lac Landry	ZEC Normandie
SFI-8	Petit lac des Chiens	ZEC Mitchinamecus
SFI-84	Lac de la Raquette	ZEC Normandie
SFI-80	Lac Doubles Sud	ZEC Normandie
SFI-78	Lac Doubles Nord	ZEC Normandie
SFI-83	Lac Moulinet	ZEC Normandie
SFI-81	Lac Jean	ZEC Normandie
SFI-5	Lac Émeril	ZEC Normandie
SFI-4	Lac Bazinet	ZEC Normandie
SFI-79	Lac Hector	ZEC Normandie
SFI-82	Lac Marie-Antoinette	ZEC Normandie
SFI-188	Lac Martel	Libre TNO

Habitat à ouananiche

La ouananiche s'apparente à un saumon vivant en eau douce. Ses exigences quant à la qualité de l'eau sont similaires. À l'instar du saumon, la ouananiche est très recherchée par les pêcheurs sportifs et contribue à l'essor économique régional. Les cours d'eau identifiés comme sites fauniques d'intérêt sont des corridors de montaison, des zones d'alevinage et de croissance. Les secteurs d'eau vive de ces cours d'eau constituent des habitats de reproduction qui peuvent également être utilisés par d'autres espèces, notamment l'omble de fontaine et le doré jaune. Les quatre SFI identifiés dans les Laurentides se trouvent dans le secteur du réservoir Kiamika et plus précisément dans les lieux suivants :

SFI-176	Ruisseau aux Bleuets	Rivière-Rouge
SFI-177	Baie du ruisseau des Cornes	TNO
SFI-174	Ruisseau des Cornes	TNO
SFI-175	Ruisseau Castelnau	TNO
SFI-240	Ruisseau Castelnau	Pourvoirie Rossignol

Secteur exceptionnel de rivière

En territoire structuré, ces secteurs de rivières possèdent une très grande biodiversité avec présence de frayères importantes pour diverses espèces dont le doré jaune et l'esturgeon jaune (SFI de l'AFC Baskatong). Ce dernier est une espèce inscrite à la liste des espèces de la faune susceptibles d'être désignées comme étant menacées ou comme étant vulnérables. La pérennité des sites doit être assurée. Par ailleurs, les paysages présents dans ces sites sont d'une qualité exceptionnelle. Quatre secteurs ont été identifiés dans les Laurentides, soit les suivants :

SFI-66	Rivière Gatineau (Chutes Ceizur)	AFC Baskatong
SFI-65	Rivière Gens-de-Terre	AFC Baskatong
SFI-67	Rivière Mitchinamecus (dépôt Carrier)	ZEC Mitchinamecus, Normandie et Pourvoirie Mitchinamecus
SFI-68	Rivière Némiscachingue	ZEC Normandie



B- Mise en valeur de la faune

Lacs à omble de fontaine à haut rendement

Les lacs à omble de fontaine sympatrique (avec plus d'une espèce), à production naturelle (sans ensemencement) et souvent associés à la tête du bassin versant, offrent une excellente qualité de pêche (en terme de kg/ha ou de nombre de captures/ha). Des aménagements d'habitats (frayères, seuils, etc.) ont été réalisés pour plusieurs de ces sites fauniques d'intérêt. Ces douze lacs ont un attrait social et économique hautement significatif pour les gestionnaires fauniques. Tous ces lacs sont situés en territoire structuré.

SFI-55	Lac Coats	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-56	Lac Trego	ZEC Maison-de-Pierre
SFI-74	Lac Morancé	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-73	Lac Lamanon	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-75	Lac Tittlit	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-76	Lac Verneuil	Réserve faunique Rouge-Matawin
SFI-58	Lac du Sauvage	ZEC Mazana
SFI-40	Lac Ekka	ZEC Petawaga
SFI-57	Lac de la Dame	ZEC Mazana
SFI-43	Grand lac des Chiens	ZEC Mitchinamecus
SFI-44	Lac Maclean	ZEC Mitchinamecus
SFI-45	Rivière Mitchinamecus, aval du réservoir	ZEC Mitchinamecus

Lacs à touladi à haut rendement

Le touladi est une espèce de poisson qui possède un faible taux de recrutement et qui s'avère très exigeante quant à la qualité de l'habitat. Cette espèce est sensible à l'eutrophisation et à la surexploitation. La demande pour cette espèce halieutique étant très grande, les populations s'en trouvent parfois affaiblies, surtout dans les plans d'eau situés sur le territoire libre. Les caractéristiques d'eau claire et limpide de ces lacs font en sorte qu'ils sont souvent prisés pour le développement régional récréotouristique et la villégiature. Ceux inscrits à titre de sites fauniques d'intérêt possèdent une excellente qualité de pêche (en kg/ha ou nombre de captures/ha) qui se démarque significativement de la moyenne régionale.

SFI-214	Lac du Sourd	Réserve faunique Papineau-Labelle
SFI-28	Lac Raymond	Lac-Saguay
SFI-31	Lac Pope	Mont-Laurier
SFI-30	Lac Howard	Mont-Laurier
SFI-101	Lac Baker	Pourvoirie Mekoos
SFI-32	Lac Chubb	Sainte-Anne-du-Lac
SFI-96	Lac Chevreuil (Gallèze)	Pourvoirie Mekoos
SFI-98	Lac Profond	Pourvoirie Mekoos
SFI-100	Lac Brûlé (Dantin)	Pourvoirie Mekoos
SFI-99	Lac Charlie	ZEC Mazana
SFI-97	Lac Gorman	ZEC Mitchinamecus
SFI-95	Lac Petawaga	ZEC Petawaga
SFI-42	Lac Bondy	ZEC Petawaga



SFI-106	Lac Wawati	ZEC Petawaga
SFI-105	Lac Serape	ZEC Lesueur
SFI-102	Lac Nargile	ZEC Lesueur

Lacs à doré jaune à haut rendement

Les quinze lacs identifiés à titre de sites fauniques d'intérêt possèdent des rendements de pêche élevés et représentent un intérêt social important. La majorité de ces lacs sont situés en territoire structuré.

SFI-34	Petit lac Nominique	Nominique
SFI-35	Lac Nominique	Nominique
SFI-37	Lac Piscatosine	Ferme-Neuve
SFI-36	Lac Tapani	Sainte-Anne-du-Lac
SFI-46	Lac des Atocas	ZEC Mitchinamecus
SFI-59	Lac Piché	ZEC Mazana
SFI-60	Lac au Pin	ZEC Mazana
SFI-54	Lac Sproule	ZEC Normandie
SFI-53	Lac de la Table	ZEC Normandie
SFI-49	Réservoir Mitchinamecus	ZEC Mitchinamecus
SFI-52	Lac Bacon	ZEC Normandie
SFI-61	Lac La Saussaye	ZEC Lesueur
SFI-45	Petit lac Clifford	ZEC Mitchinamecus
SFI-48	Lac Kam	ZEC Mitchinamecus
SFI-47	Lac de la Hase	ZEC Mitchinamecus



BIBLIOGRAPHIE

ACCÈS NATURE TREMBLANT LAURENTIDES. *La Grande boucle Tremblant* (GBT) [En ligne] [<http://grandeboucletremblant.com/>] (Consulté le 8 décembre 2014).

ASSEMBLÉE NATIONALE (2005). *Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives en matière forestière*, [En ligne] [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2005C3F.PDF>] (Consulté le 5 juillet 2010).

ASSOCIATION MARITIME DU QUÉBEC (2012). [En ligne] [http://www.nautismequebec.com/qsn/afficher_qsn.php?afficher_nouvelle=3] (Consulté le 17 janvier 2012)

BANQUE DE DONNÉES DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LE QUÉBEC (2010). *Nombre d'unités d'évaluation et valeur imposable moyenne uniformisée par type d'immeuble résidentiel, municipalités régionales de comté (MRC) de la région administrative (RA) des Laurentides*, [En ligne] [http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/p_afch_tabl_clie?p_no_client_cie=FR&p_param_id_raprt=1553] (Consulté le 11 août 2010).

BANQUE DE DONNÉES DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LE QUÉBEC (2010). *Nombre d'unités d'évaluation et valeur imposable moyenne uniformisée par type d'immeuble résidentiel, Québec et régions administratives*, [En ligne] [http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/p_afch_tabl_clie?p_no_client_cie=FR&p_param_id_raprt=1540] (Consulté le 12 août 2010).

CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (2010). Données.

CENTRE TOURISTIQUE ET ÉDUCATIF DES LAURENTIDES. [<http://www.ctel.ca/>].

CENTRE TOURISTIQUE ET ÉDUCATIF DES LAURENTIDES. *Plan de développement touristique et durable 2009-2012* (DBSF, février 2009).

Coalition pour la protection de l'environnement du parc linéaire « Petit train du Nord » et autres. La MRC des Laurentides et autres, décision 700-06-000001-000 rendue par l'Honorable Hélène Langlois, juge de la Cour supérieure, district de Terrebonne, le 30 novembre 2004.

COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (2010). *Rapport annuel 2008-2009*, 53 p.

CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES (2011). *Plan directeur de l'eau. Portrait préliminaire de la zone de gestion intégrée des ressources en eau des Mille-Îles*, [En ligne] [http://cobamil.ca/sites/default/files/files/Portrait_preliminaire_COBAMIL.pdf] (Consulté le 17 janvier 2012).

COMMISSION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE DES LAURENTIDES (2013). *Valorisation de la ressource acéricole sur les terres publiques des Laurentides. PRDIRT des Laurentides CRNTL 2013*.



COMITÉ MULTI-RESSOURCES DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE (2004). *La rivière Rouge — Un joyau à protéger*, 37 p.

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DES HAUTES-LAURENTIDES SERVICE DE L'INNOVATION ET DE L'EXPÉRIMENTATION (2009). *La description et documentation des enjeux écologiques régionaux liés à la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique sur le territoire des unités d'aménagement forestier (UAF) 64-51 et 61-52. Partie 2. Forêt actuelle, évaluation des écarts, description des enjeux et pistes de solution*.

COUREY ANDRÉ (2004). « Phases III et IV en construction », dans *Journal Tremblant*, vol. 11, n° 9.

CRIQ (2009). Données extraites de la banque du CRIQ en date du 3 décembre 2009.

DESJARDINS ÉTUDES ÉCONOMIQUES ÉTUDES RÉGIONALES (2013). *Région administrative des Laurentides. Survol et prévisions économiques*, octobre 2013 [En ligne] [<http://www.desjardins.com/ressources/pdf/ee-laure-f.pdf?resVer=1385157416000>] (Consulté le 10 novembre 2014).

DUMONT M. (2007). « Le graphite », *Annuaire des minéraux au Canada, Ressources naturelles Canada*, 11 p.

ÉCORESSOURCES (2014). *L'industrie faunique comme moteur économique régional, une étude ventilant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012*, préparée pour le MFFP, 4 juin 2014.

EMPLOI-QUÉBEC (2008). *Indicateurs du marché du travail par municipalité régionale de comté des Laurentides : Faits saillants — Données du recensement 2006*, 12 p.

ENVIRONNEMENT CANADA. *Petite histoire du programme de surveillance TADPA du Service Canadien de la Faune*, [En ligne] [<http://www.ec.gc.ca/eb/tlws/default.asp?lang=Fr&n=44139BF9-1>].

FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC (2008). *Laurentides*, [En ligne] [<http://www.fcmq.qc.ca/LeQuébecàmotoneige/Lesrégions/Laurentides/tabid/108/language/fr-CA/Default.aspx>] (Consulté le 2010-07-14).

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC (2010). *Rapport annuel 2008-2009*, [En ligne] [<http://www.siropperable.ca/>] (Consulté le 23 juillet 2010).

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHE. *Répertoire en ligne des lieux de marche et de pratique de la raquette au Québec* [En ligne] [<http://www.fqmarche.qc.ca/uploads/SNQ2013.jpg>] (Consulté le 8 décembre 2014).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2010). *Loi sur les véhicules hors route (RLRQ, chapitre V-1.2)*, [En ligne] [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?file=V_1_2/V1_2.htm&type=3] (Consulté le 6 juillet 2010).



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2010). *Portrait des aires protégées au Québec — Période 2002-2009*, [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/portrait02-09/fr/intro.pdf] (Consulté le 14 juillet 2010).

HÉLIMAX ÉNERGIE INC. et AWS TRUEWIND, LLC (2005). *Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*, Montréal.

HYDRO-QUÉBEC (2010). *Projet de transport d'électricité : Poste de Mont-Tremblant à 120-25 kV et lignes à 120 kV*, [En ligne] [http://www.hydroquebec.com/projets/mont_tremblant.html] (Consulté le 9 juillet 2010).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2010) *Caractéristiques du marché du travail, population de 15 ans et plus, Laurentides et ensemble du Québec, 2005-2009*, [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil15/societe/marche_trav/indicat/tra_hist15.htm] (Consulté le 2 juillet 2010).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2010). *Emploi par industrie, selon les secteurs du SCIAN1, Laurentides et ensemble du Québec, 2005-2009*, [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil15/societe/marche_trav/indicat/tra_industrie15.htm] (Consulté le 30 juin 2010).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2010). *Panorama des régions du Québec : Édition 2010*, [En ligne] [<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/regions/panorama.htm>] (Consulté le 29 juin 2010).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). *Perspective démographique des MRC du Québec, 2006-2031*, [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2009/perspectives_demo_MRC.pdf] (Consulté le 29 juin 2010).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2010). *Population selon le groupe d'âge et le sexe, Laurentides, et ensemble du Québec, 1996, 2001 et 2004-2009*, [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil15/societe/demographie/demo_gen/pop_age15.htm] (Consulté les 29, 30 juin et 17 juillet 2010).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2008). *Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par industrie, Laurentides et ensemble du Québec, 2003-2007*, [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil15/econo_fin/conj_econo/cptes_econo/pib_industrie15.htm] (Consulté le 30 juin 2010).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2010). *Population selon le groupe d'âge, sexes réunis, MRC et territoire équivalent des Laurentides, 1996, 2001 et 2004-2009*, [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil15/societe/demographie/demo_gen/pop_age15_mrc.htm] (Consulté le 7 juillet 2010).



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Profils Statistiques par région et MRC. La région des Laurentides ainsi que ses municipalités régionales de comté (MRC)* [En ligne]

[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_15/region_15_00.htm] (Consulté le 15 octobre 2014).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Profils statistiques par région et MRC géographiques* [En ligne]

[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm], (Consulté le 23 octobre 2014).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Panorama des régions du Québec, édition 2014* [En ligne]

[<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2014.pdf>] (Consulté le 23 octobre 2014).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Perspectives démographiques selon le groupe d'âge et le sexe, MRC des Laurentides* [En ligne]

[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil15/societe/demographie/pers_demo/pers_demo15_mrc.htm] (Consulté le 23 octobre 2014).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Perspectives démographiques du Québec et des régions 2011-2061. Démographie Édition 2014* [En ligne]

[<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2011-2061.html>] (Consulté le 15 octobre 2014).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013). *Régions. Bulletin statistique régional, Édition 2013, Laurentides* [En ligne]

[<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2013.pdf>] (Consulté le 10 novembre 2014).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Unités d'évaluation et valeur imposable moyenne, MRC des Laurentides, 2010-2014* [En ligne]

[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil15/struct_econo/construct/unit_eval15.htm] (Consulté le 29 octobre 2014).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Volume et valeur des expéditions minérales par région*, [En ligne]

[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/sectr_mines/mine_exp_ra.htm] (Consulté le 21 octobre 2010).

LE BARREAU DU QUÉBEC (2010). *Le Barreau du Québec réclame l'abolition du régime d'immunité dans la « Loi sur les véhicules hors route »*, [En ligne]

[<http://www.barreau.qc.ca/actualites-medias/communiques/2010/20100310-abolition-immunite-vhr.html>] (Consulté le 6 juillet 2010).

LE LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION D'ACTIVITÉS D'HARMONISATION DES USAGES MULTIPLES DE LA FORÊT DANS UN CONTEXTE RÉCRÉOTOURISTIQUE (2005). *Rapport d'activité*, [En ligne] [http://www.cld-antoine-labelle.qc.ca/doc/labo/Rapport_Labo.pdf] (Consulté le 5 juillet 2010).



LE WINDIGO. [En ligne] [<http://www.lewindigo.com/>] (Consulté le 15 juillet 2010).

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR. *Données des sommaires des rôles d'évaluation municipale*, exercices financiers 1993 et 2003.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES et MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2000). *Rapport du Comité MRN-MAPAQ sur l'acériculture : Contribution du territoire public québécois au développement de l'acériculture*, 91 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2010). *Évaluation du potentiel acéricole sur le territoire public des Laurentides*, document de travail.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2010). Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010, version certifiée.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2010). *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec 2009, estimations pour la région des Laurentides*, Direction des études et des perspectives économiques.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2014). *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec en 2013, estimations pour la région des Laurentides*, MAPAQ, Direction des études et des perspectives économiques, Fiches des exploitations agricoles 2010 (version de mai 2014).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2014). Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version de mai 2014).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2015). *Registre des aires protégées*, mars 2015.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2000). *Portrait régional de l'eau, Laurentides (Région administrative 15)*, section 3.2.1, [En ligne] [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region15/index.htm>].

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2010). *Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017*, [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/plan_intervention_2007-2017.pdf#page=2] (Consulté le 27 juillet 2010).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *La Loi sur les parcs*, [En ligne] [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/parcs/cadre/loi.htm>] (Consulté le 19 juillet 2011).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (2009). *Créneau d'excellence : Tourisme de villégiature 4 saisons*, [En ligne] [http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/creneaux_excellence/creneaux/15_tourisme_4saisons.pdf] (Consulté le 14 juillet 2010).



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (2010). *Portrait régional : Laurentides*, [En ligne] [http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/laurentides.pdf] (Consulté le 29 juin 2010).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE (2014). *Laurentides. Portrait régional*, hiver 2014 [En ligne] [<http://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/laurentides/portrait-regional/>] (Consulté le 10 novembre 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE — TOURISME QUÉBEC (2013). *Les plus récentes données sur le tourisme au Québec*, février 2013 [En ligne] <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/recentes-donnees-fevrier-2013.pdf>] (Consulté le 23 décembre 2014).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (2014). *Laurentides. Portrait régional*, automne 2014 [En ligne] [<http://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/laurentides/portrait-regional/>] (Consulté le 10 novembre 2014).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (2015), *Laurentides, Portrait régional, Hiver 2015* [En ligne] [http://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Laurentides.pdf] (Consulté le 6 mai 2015)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. *Portrait économique des régions du Québec*, Édition octobre 2014 [En ligne] [http://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/portraits-regionaux/page/etudes-et-analyses-11106/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=69&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=dff02acdaee4a2b80efe445ad8de97ce] (Consulté le 10 novembre 2014).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (2015), *Laurentides, Portrait régional, Hiver 2015* [En ligne] [http://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Laurentides.pdf] (Consulté le 6 mai 2015).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES PARCS (2001). *Les écosystèmes forestiers exceptionnels*, [En ligne] [<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/recherche/soutien/connaissances-recherche-soutien-foret.jsp>].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2002). Banque de données de référence du Secteur du territoire.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2003). *Répertoire des bénéficiaires de CAAF*.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC (2002). *Rapport sur l'état des forêts québécoises 1995-1999 — annexe 2, Évolution du couvert forestier selon les domaines ou sous-domaines bioclimatiques*, 268 p.



MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES PARCS (2004). *Plan de développement du territoire public, Laurentides*.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2005). *Données numériques sur les titres miniers*, [En ligne]
[https://gestim.mines.gouv.qc.ca/MRN_GestimP_Presentation/ODM02201_menu_base.aspx]
(Consulté le 10 mai 2011).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2005). *Pour un développement harmonieux et durable du territoire public : La nouvelle approche d'affectation du territoire public*, 25 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2005). *Rapport sur les activités d'exploration minière au Québec*, 91 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2005). *Substances exploitées au Québec : Graphite*, [En ligne]
[<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/industrie/industrie-substances-graphite.jsp>] (Consulté le 28 juillet 2010).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2006). *Portrait territorial : Laurentides*, p. 7, [En ligne] [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jsp>] (Consulté le 6 juillet 2010).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2006). *Petits lacs aménagés (PLA)*, [En ligne] [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/territoires/lac.jsp>] (Consulté le 27 juillet 2010).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2006). *Portrait territorial : Laurentides*, [En ligne] [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jspm>] (Consulté le 6 juillet 2010).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2006). *La forêt d'enseignement et de recherche Mousseau : Quinze années de recherche sur la coupe de jardinage dans des peuplements de feuillus nobles et des peuplements mixtes*, Direction de la recherche forestière, [En ligne]
[<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/recherche/Bedard-Save/Rapport-visite-IUFRO.pdf>].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES PARCS (2007). *La faune et la nature, ça compte! Le tourisme lié à la pêche sportive : une contribution significative à l'économie régionale*, Direction de la recherche sur la faune, 15 p., [En ligne]
[<http://mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/tourisme-faune.pdf>] (Consulté les 12 et 20 août 2010).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2009). *Rapport sur les activités minières au Québec*, DV 2010-01.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Refonte du régime forestier*, [En ligne] [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/evolution/evolution-refonte-regime.jsp>] (Consulté le 5 juillet 2010).



MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Ressources et industries forestières : Portrait Statistique édition 2010*, 498 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Forêts d'expérimentation et forêts d'enseignement et de recherche*, [En ligne]
[<http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/recherche/soutien/connaissances-recherche-soutien-foret.jsp>].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Données numériques sur les titres miniers*, [En ligne]
[https://gestim.mines.gouv.qc.ca/MRN_GestimP_Presentation/ODM02201_menu_base.aspx]
(Consulté le 10 mai 2011).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. *Les refuges biologiques : des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec*, [En ligne]
[<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp>].

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2010). *Portrait statistique. Ressources et industrie forestières*, Direction du développement de l'industrie.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2014). *Droits forestiers par région. Région d'application des garanties d'approvisionnement (GA) des Laurentides* [En ligne] [<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/documents/droits-region15.pdf>] (Consulté le 11 décembre 2014).

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (2011). *Plans territoriaux de mobilité durable des Laurentides et de Lanaudière*, Direction régionale des Laurentides et de Lanaudière.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (2009). *Rapport sur les véhicules hors route : vers un développement durable de la pratique*, [En ligne]
[http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/salle_presse/2009/2009-12-01_rapport_vhr/rap_vhr.pdf] (Consulté le 6 juillet 2010).

MINISTÈRE DU TOURISME (2005). *Vers un tourisme durable, Politique touristique du Québec, Un nouveau partenariat industrie-gouvernement*, 36 p.

MINISTÈRE DU TOURISME (2014). *Le tourisme au Québec en bref 2012*, juin 2014 [En ligne]
[<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/publication/tourisme-quebec-bref-2012-286.html?categorie=53>] (Consulté le 5 décembre 2014).

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARGENTEUIL. *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, 29 avril 2009, [En ligne]
[[http://www.argenteuil.qc.ca/database/Image_usager/2/Amenagement/MRC%20d'Argenteuil SADR%20e%20remplacement%201%C3%A8re%20partie.pdf](http://www.argenteuil.qc.ca/database/Image_usager/2/Amenagement/MRC%20d'Argenteuil%20SADR%20e%20remplacement%201%C3%A8re%20partie.pdf)] (Consulté le 16 janvier 2012).

ROBITAILLE A. et J.-P. SAUCIER (1998). *Paysages régionaux du Québec méridional*, ministère des Ressources naturelles, Les Publications du Québec, 213 p.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques des Laurentides*, 113 p.



SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Montérégie*, 127 p.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (2003). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la région Métropolitaine de Montréal*, 158 p.

SOM (2008). *Enquête 2007 sur les besoins en main-d'œuvre dans les établissements de la région des Laurentides*, enquête menée pour Emploi-Québec, 77 p.

STATISTIQUE CANADA (2010). *Profil des communautés de 2006*, [En ligne] [<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>] (Consulté le 16 juillet 2010).

TOGOLA, N. et Pierre BUTEAU (2009). « Minéraux industriels, pierres industrielles et pierre architecturale », dans *Rapport sur les activités minières au Québec*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, DV 2010-01, p. 56.

VILLE DE MONT-TREMBLANT (2008). *Plan d'urbanisme*, [En ligne] [http://www.villedemont-tremblant.qc.ca/upload/File/Urbanisme/refonte%20adoptee/Pages%20234_258%20100%20PU%20Chapitre%209.pdf] (Consulté le 15 juillet 2010).

Énergie et Ressources
naturelles

Québec 